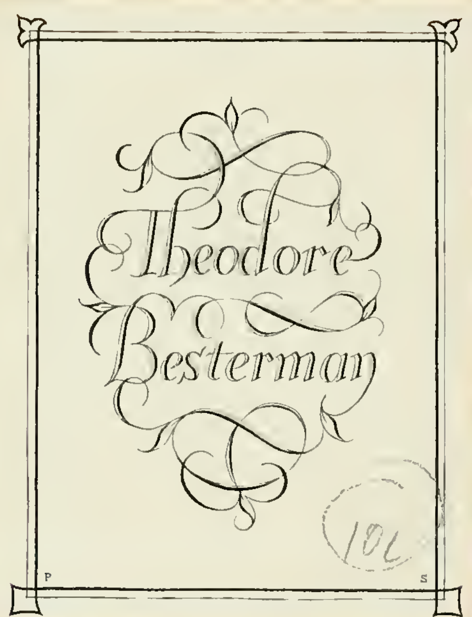
Emptus Anno 1645
f. Chrysanthus Paulin
Prior Villænovæ



LE TRESOR DES MERVEILLES DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINEBLEAV,

CONTENANT LA DESCRIPTION DE SON ANTIQVITE', DE SA FONDATION, DE SES BASTIMENS, de ſes rares Peintures, Tableaux, Emblemes, & Deuiſes : de ſes Iardins, de ſes Fontaines, & autres ſingularitez qui s'y voyent.

ENSEMBLE LES TRAICTEZ DE PAIX, les Aſſemblées, les Conferences, les Entrées Royales, les Naiſſances, & Ceremonies de Bapteſme de quelques Enfans de France; les Mariages, les Tournoys, & autres magnificences, qui s'y ſont faictes iuſques à preſent.

Par le R.P. F. PIERRE DAN, Bachelier en Theologie de la Faculté de Paris; Miniſtre & Superieur du Conuent de l'Ordre de la S. Trinité, & Redemption des Captifs, fondé au Chaſteau dudit Fontainebleau.



A PARIS,
Chez SEBASTIEN CRAMOISY, Imprimeur ordinaire du Roy, ruë ſainct Iacques, aux Cicognes.
M. DC. XLII.
AVEC PRIVILEGE DE SA MAIESTE'.



A MONSEIGNEVR
MONSEIGNEVR
DE NOYERS,
BARON DE DANGV,

CONSEILLER DV ROY EN SES CONSEILS, SECRETAIRE DES COMMANDEMENS DE SA MAIESTÉ, Sur-Intendant & Ordonnateur General des Bastimens, Arts, & Manufactures de France, Capitaine & Concierge du Chasteau de Fontainebleau.



ONSEIGNEVR,

IE ne dois pas craindre qu'au point où vous cherissez tout ce qui regarde la grandeur & la gloire de la FRANCE, vous n'ayez agreable cette descri-

ption que i'ay entrepris de la Maison Royale de FONTAINEBLEAV. *La qualité que vous y tenez, & les soins tres-particuliers, que vous ne cessez de prendre pour son embellissement, m'inuitent d'autant plus volontiers à vous offrir cét ouurage, que ie m'y sens entierement obligé par le deuoir, & par cette bonté, qui fait que vous daignez m'honorer de vostre bienueillance. L'vnique déplaisir qui me reste,* MONSEIGNEVR, *est que ne pouuant vous en remercier ainsi que ie desirerois, à moins que de donner à vostre Vertu des loüanges qui vous sont iustement deues, & que la grandeur de vostre courage tient impor-*

tunes, i'aurois apprehenſion d'offenſer voſtre modeſtie. C'eſt elle qui m'impoſe ſilence lors que ie veux parler, & m'aduertit que voſtre Ame détachée des choſes materielles, n'aſpire qu'au Ciel par le glorieux mépris qu'elle fait des vanitez de la Terre. Bien que la Cour ſemble eſtre leur Element, elles n'y ont point d'empire ſur vous: & ſi parmy les Paßions les plus nobles il y en a quelqu'vne qui vous agrée; c'eſt indubitablement celle que vous témoignez auoir de ſeruir DIEV *& voſtre Patrie. Ainſi,* MONSEIGNEVR, *ce n'eſt pas merueille ſi vous appuyez touſiours de voſtre faueur, ceux qui à voſtre exemple ont vn ze-*

le ardent pour le Ciel, & vne inuio-
lable Fidelité pour le Roy. Ces ſain-
tes, & riches qualités ne manquent
iamais de leur donner vn libre accez
prés de vous, & i'oſe bien aſſeurer que
par elles vous eſleuez à voſtre me-
moire vne image perdurable ſur le
modele de ces braues Iſraelites, dont
les ſaintes Lettres portent ſi haut les
merites, quand elles diſent que pour
rebaſtir le Temple de Salomon, ils te-
noient l'eſpée d'vne main, & la truel-
le de l'autre. Vous en faites de meſ-
me, MONSEIGNEVR, & il vous ſied
bien de les tenir toutes deux enſem-
ble, ſoit pour l'auancement de la gloi-
re de DIEV, & la decoration de ſes

Temples, ſoit pour les ordres de la Guerre, que vous diſtribuez ſi iuſtement pour le ſeruice du Roy. A des ſoins ſi importans, & ſi conuenables à voſtre Pieté, ie pourrois adiouſter auec raiſon ceux que vous auez de tous les Baſtimens de France, dont vous eſtes tres-digne Sur-Intendant, ſi ce n'eſtoit ioindre inutilement de nouuelles lumieres à des veritez, qui ſont plus claires que le Soleil. Il me doit ſuffire de ſçauoir, que tout le monde les voit, que les marbres bien que muets en parlent deſia, non ſeulement à FONTAINE-BLEAV, *& au* LOVVRE, *mais encore dans les autres Maiſons Royales;*

& que la Renommée les doit publier vn iour à la Posterité dans ces ouurages victorieux du Temps, particulierement en celuy-cy que vous presente, & vous dedie pour vne marque de sa reconnoissance, & entiere soûmission,

*M*ONSEIGNEVR,

Vostre tres-humble, & tres-obeyssant seruiteur DAN.

AV



AV LECTEVR.

VOulant vous rendre compte des motifs qui m'ont obligé de trauailler à cet ouurage, Ie vous diray qu'apres la gloire de Dieu, & l'vtilité publique, i'ay creu que le temps qui ronge toutes choses, & qui bien souuent des plus superbes Palais en fait des masures, que la seule Antiquité rend venerables, en pourroit vn iour faire de mesme des Bastimens de cette Maison, ou du moins en changer l'ordre, & destruire la beauté, ce qui desroberoit à la posterité la memoire de tous ces ouurages, comme il nous l'a osté de ceux qui ont esté iusques au Roy François Premier. Il m'a donc semblé raisonnable d'en faire la description, afin d'en perpetuer la memoire aux siecles à venir, A quoy ie me suis porté d'autant plus volontiers, qu'ayant l'honneur de demeurer en ce Chasteau Royal depuis quelques années, i'ay recognu que c'estoit vn sujet duquel personne auant moy n'a

particulierement traitté, Ainsi ie me suis efforcé de le vous rendre agreable, & donner la meilleure forme que l'on peut à vne matiere qui est si illustre de soy. Et d'autant que les principales singularitez d'iceluy consistent en plusieurs Bastimens, Peintures, Tableaux, & autres raretez, i'ay iugé à propos d'en marquer à peu prés toutes les dimensions, pour satisfaire plus ponctuellement à la curiosité de ceux qui ne les peuuent contempler sur les lieux. Et comme il n'y a rien en tous ces desseins, qui dans le corps de l'Histoire, ou sous l'ombre de la Fable, ne contienne des euenemens singuliers, & propres à l'instruction de la veuë, i'auois resolu du commencement de vous donner le sens moral de tous ces Tableaux, Emblemes, & Deuises, si ie n'en eusse esté diuerty par la crainte de vous estre ennuyeux, ou pour n'exceder les bornes d'vne simple description. Quant aux choses memorables qui de temps en temps sont arriuées en ce lieu, i'ay creu les deuoir icy rapporter, comme des memoires qui peuuent le rendre plus recommandable, puisque l'on pourra voir par là que de cette solitude maintenant deuenuë si celebre par le frequent sejour de nos Roys, ils n'en ont pas fait seulement vne demeure delicieuse & pro-

pre à ſe diuertir dans les plaiſirs de la chaſ-
ſe ; mais encore vn lieu tres-commode
pour y reſoudre les plus importantes af-
faires de leur Eſtat, ce que vous pourrez
recognoiſtre par le recit de pluſieurs
actions notables qui s'y ſont paſſées leſ-
quelles ie n'aurois deduites ſi au long ſi ie
n'euſſe eſté conſeillé de le faire ainſi ſur ce
que ces euenemens ſont des principaux
de l'Hiſtoire, que les doctes pourront
auoir agreables pour s'en rafraichir la
memoire, & que les moins verſez ſeront
poſſibles bien aiſes de voir ainſi ample-
ment deſcrites.





TABLE DES CHAPITRES ET DE LEVRS SOMMAIRES.

LIVRE PREMIER.

DE L'ANTIQVITE' ET FONDATION DV Chasteau de Fontainebleau, où il est fait mention des Roys qui s'y sont pleus, & qui l'ont amplifié.

DES BASTIMENS EN GROS, ET EN general du Chasteau de Fontainebleau : De ses aduenuës & entrées, & de ses Cours, qui font voir la face, l'ordonnance, & la disposition de ce Lieu Royal.

DE LA COVR DV CHEVAL BLANC, dite anciennement la Basse Cour, ou la Grande Cour.

DE LA COVR DE LA FONTAINE.

DE LA COVR DV DONION, autrement dite de l'Ouale.

CHAPITRE VIII. pag. 40.

DE LA COVR DES OFFICES.

CHAPITRE IX. pag. 44.

DE LA CONCIERGERIE DV CHASTEAV: de l'Hostel d'Albret: De celuy du Chenil: De la Capitainerie: Des Pauillons du Iardin du Roy: De celuy du Sur-Intendant des Finances: Et de la vieille Conciergerie.

CHAPITRE X. pag. 47.

LIVRE SECOND.

OV IL EST TRAITTE'

DES BASTIMENS EN PARTICVLIER du Chasteau de Fontainebleau.

ET PREMIEREMENT DE L'EGLISE de la Vierge, & de Saint Saturnin, dite la Chapelle Basse.

CHAPITRE PREMIER. pag. 50.

DV PAVILLON DE SAINT LOVYS, contenant ſa Chambre, & le Cabinet des Curioſitez.

CHAPITRE V.

DE LA GALLERIE DE FRANCOIS I. autrement dite la petite Gallerie, auec la deſcription de ſes Tableaux, & Emblemes.

CHAPITRE VI.

DES ESTVVES, DES BAINS, DE LA Salle de la Conference, & de la Librairie : où se voyent plusieurs Tableaux, contenans diuerses fictions Poëtiques.

CHAPITRE VII. pag. 94.

DE LA SALLE DV BAL, ET DE SES rares Peintures.

CHAPITRE VIII. pag. 99.

DE LA GRANDE GALERIE, OV EST dépeint l'Odissée, ou Trauaux d'Vlisse.

CHAPITRE IX. pag. 108.

DE QVELQVES TABLEAVX QVI sont à la voûte de la grande Galerie, & particulierement de ceux où se void la reddition des Villes du Havre de Grace, & d'Amiens.

CHAPITRE X. pag. 116.

DES EMBLEMES, OV DEVISES, QVI sont en ladite grande Galerie.

CHAPITRE XI. pag. 119.

DE LA GALERIE DES CERFS, OV SE voyent les portraits des Foreſts, & Maiſons Royales de France.

DE LA GALERIE DES CHEVREVILS, & de la Voliere.

DV IARDIN DV ROY ET DE ses Fontaines.

CHAPITRE XIX. pag.160.

DV IARDIN DE LA REYNE, DE LA Fontaine, & des Statuës qui se voyent en ce Iardin.

CHAPITRE XX. pag.173.

DV IARDIN DE L'ESTANG, ET DE celuy des Pins.

DV IARDIN, OV BOIS DES CANAVX, & de celuy des Fruits; ensemble du Mail, & de la Fontaine, qui a causé le nom à ce Lieu de Fontainebleau.

DV PARC ET DE SON CANAL, &c.

DES HOSTELS ET MAISONS QVI ſont hors l'enclos de ce Chaſteau, & qui en dépendent.

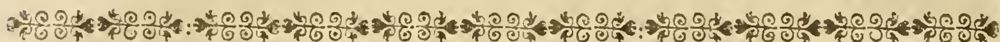
CHAPITRE XXIV. pag.187.

DE QVELQVES DEVISES ROYALES qui ſe voyent en ce Chaſteau.

CHAPITRE XXV. pag.190.

DE LA MANIERE ORDINAIRE QVE l'on void, & montre ce Chaſteau.

CHAPITRE XXVI. pag.194.



LIVRE TROISIESME.

CONTENANT LES EVENEMENS, & les choses memorables arriuées en ce Lieu.

D'VNE GRANDE MALADIE QV'EVT Sainct Louys à Fontainebleau, & de l'exhortation qu'il fit alors à Louys son fils aisné.

DE LA NAISSANCE, ET DE LA mort du Roy Philippe IV, surnommé le Bel, à Fontainebleau.

LA NAISSANCE DV ROY FRANÇOIS II. à Fontainebleau ; auec l'ordre & les ceremonies de son Baptesme, faites en ce mesme Lieu dans l'Eglise de la Saincte Trinité.

LES MAGNIFICENCES, ET CEREMONIES faites à la naissance, & principalement au Baptesme de Madame Elisabeth de France, fille aisnée du Roy Henry II. à Fontainebleau.

D'VNE ACTION ROYALE, ET memorable de François I. faite à Fontainebleau quelques mois auant son deceds, releuant d'vne grande maladie.

DE LA NAISSANCE A FONTAINEBLEAV du Roy Henry III. de Claude Duchesse de Lorraine, de Victoire, & de Ieanne, fils & filles du Roy Henry II. & de Catherine de Medicis.

DE L'ASSEMBLEE NOTABLE TENVE au Chasteau de Fontainebleau par l'ordonnance du Roy François II. pour pacifier les premiers troubles émeus par les Religionnaires, assistez de quelques Princes, & Seigneurs de ce Royaume.

CHAPITRE X. pag. 235.

QVELQVES REIOVISSANCES, ET Tournois faits à Fontainebleau, sous le Roy Charles neufiéme.

CHAPITRE XI. pag. 241.

X. *Apres*

DE L'OPINION TOVCHANT LE Spectre, ou Grand Veneur de la Forest de Fontainebleau.

CHAPITRE XII. pag. 244.

ARRIVEE DE CHARLES EMANVEL Duc de Sauoye à Fontainebleau, & le sujet de son voyage.

CHAPITRE XIII. pag. 248.

LE MARESCHAL DE BIRON ARRESTE' prisonnier à Fontainebleau, où sa conspiration est découuerte.

NAISSANCE À FONTAINEBLEAV DE Madame Elizabeth Reyne d'Espagne, & de Messeigneurs les Ducs d'Orleans & d'Aniou, enfans de Henry le Grand, & de la Reyne Marie de Medicis.

L'ORDRE, ET LES CEREMONIES faites à Fontainebleau au Baptesme de Monseigneur le Dauphin, regnant auiourd'huy sous le nom de Louys XIII. Roy de France, & de Nauarre, & de Mesdames ses Sœurs.

DE LA PREMIERE ACTION ROYALE faite par le Roy, estant encor Dauphin à Fontainebleau.

ARRIVÉE D'VN CHAOVX DE LA PART de l'Empereur des Turcs vers Henry le Grand à Fontainebleau.

AMBASSADE DE DOM PEDRO DE Tolede, de la part de Philippe III. du nom Roy d'Espagne vers Henry le Grand, & la reception qui luy fut faite à Fontainebleau.

MARIAGE DE CESAR DE BOVRBON Duc de Vandosme, auec Françoise de Lorraine Duchesse de Mercœur, à Fontainebleau.

CHAPITRE XXII. pag. 295.

ACTE NOTABLE FAIT A FONTAINEBLEAV en la presence du Roy, par le R. P. Arnoux Predicateur, & Confesseur de sa Majesté, oppugnant la Confession de Foy de la Religion pretenduë reformée; & les glorieux effets qui s'en sont ensuiuis à la gloire de Dieu, & à l'aduantage de la France.

CHAPITRE XXIII. pag. 298.

ARRIVEE A FONTAINEBLEAV DE Monseigneur le Cardinal Barberin, Legat de sa Saincteté en France.

CEREMONIES FAITES A FONTAINEBLEAV, pour le serment de la Paix entre la France, & l'Angleterre.

RECIT D'VN FOVRBE CALABROIS, se disant Prince Georgien, executé à mort à Fontainebleau.

CHAPITRE XXVI. pag. 313.

PROMOTION DE QVARANTE-NEVF Cheualiers de l'Ordre du S. Esprit, auec la ceremonie faite à Fontainebleau.

CHAPITRE XXVII. pag. 318.



LIVRE QVATRIESME, TRAITTANT

DV BOVRG, ET DE LA FOREST DE Fontainebleau, auec leurs appartenances & dépendances.

DV BOVRG DE FONTAINEBLEAV.

DES PRIVILEGES, ET IMMVNITEZ données aux Habitans, & Parroisse de Fontainebleau.

DE SAINCT PIERRE D'AVON, Parroisse de Fontainebleau.

CHAPITRE III. pag. 336.

DE LA FOREST DE BIERE, autrement dite de Fontainebleau.

CHAPITRE IV. pag. 339.

DES OFFICIERS DES EAVX ET FOREST, & des Chasses de Fontainebleau.

CHAPITRE V. pag. 346.

DE QVELQVES PRIEVREZ, ET CHAPELLES situées en la Forest de Fontainebleau.

CHAPITRE VI. pag. 349.

DES VILLAGES ET HAMEAVX Vſagers de la Foreſt de Fontainebleau.



LE



LE TRESOR DES MERVEILLES DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINEBLEAV.

LIVRE PREMIER.

DE L'ANTIQVITE' ET FONDATION du Chasteau Royal de Fontainebleau, où il est fait mention des Roys qui s'y sont pleus, & qui l'ont amplifié.

CHAPITRE I.

I. L'honneur rendu à l'Antiquité.
II. Le Roy Louys VII. Fondateur du Chasteau de Fontainebleau.
III. Le Roy Philippe Auguste seiourne à Fontainebleau, retournant de la Guerre Saincte.
IV. Sainct Louys se plaisoit fort à Fontainebleau.
V. Philippe le Bel, & autres Roys anciens ne s'y sont pas moins pleus.
VI. Le Roy François Premier l'a beaucoup amplifié.
VII. Henry II. François Second, & Charles IX: l'ont fort embelly.
VIII. Henry III. l'aimoit comme le lieu de sa naissance.
IX. Henry le Grand l'a augmenté, & y venoit volontiers.
X. Louys le Iuste a donné le comble de perfection à cette Maison Royale.

I. L'honneur rendu à l'Antiquité



'ANTIQVITE' des choses a toûsiours esté en si grande consideration parmy toute sorte de nations, qu'auec grande raison elles luy ont donné le titre de Venerable, comme voulans dire que la longue suitte d'années qu'elles subsistent, leur auoit acquis ie ne sçay quelle obligation de respect & d'honneur. Ce qui auoit autrefois inuité les Gades à luy bastir vn temple dans leur ville, pour monstrer qu'ayant en soy quelque chose qui tenoit de la diuinité, aussi luy estoit-il deu vne grande reuerence. Et quoy qu'à dire vray, cecy soit notament à l'égard des choses animées, si est-ce en quelque façon que cela se doit estendre au respect mesme des inanimées, & sur tout des bastimens anciens qui ont pour leurs Autheurs des personnes illustres en dignité & en merites. C'est de là que Rome se vante d'auoir vn Remus & vn Romulus pour fondateurs : que Carthage tire la gloire de son origine de la Reyne Didon : & que tant d'autres empruntent des auantages pour se rendre recommandables à la posterité. Verité qui est si cognuë de tout le monde, qu'ayant à décrire icy les merueilles qui publient hautement par tout l'Vniuers la gloire & la renommée de la Maison Royale de Fontainebleau, i'ay creu que ie ne le pouuois mieux qu'en commençant par son antiquité, qui est de cinq cens ans, & la personne qui premiere en ietta les fondemens.

Philostrate liu. 5. de la vie d'Apollonius.

II. Le Roy Louys VII. Fondateur du Chasteau Royal de Fontainebleau

ET combien qu'à parler sincerement l'on ne puisse pas asseurer quel de nos Roys en est le fondateur, par ce qu'il ne s'en trouue rien d'écrit, ny aucune marque qui puisse obliger d'en faire vn iugement certain.

Si est-ce à tout le moins qu'il est vray semblable, que l'honneur de sa fondation est deu à Louys Septiéme, surnommé le Ieune, à la distinction de son pere

auec lequel il regna. La preuue paroist assez euidante en ce qu'il ne se parle point de Maison Royale à Fontainebleau auparauant luy, & qu'il est constant par quelques Lettres & Titres en datte de l'an de salut mil cent soixante neuf, lesquels nous auons au tresor de nos Chartes, que ce fut ce Roy qui y fit edifier vne Eglise en l'honneur de la Vierge, & de Sainct Saturnin, y establit & dotta vn Chapelain à perpetuité, où pour son entretien (apres plusieurs autres dons) la Charte porte en termes exprés, *Que quand le Roy, ou la Reyne, ou son fils seiourneront à Fontainebleau, ce Chapelain aura sa liurée entiere de quatre pains par iour, demisseptier de vin, deux deniers pour sa cuisine, & vne toise de chandelle*, qui estoit alors vn don assez considerable. 1169.

Et il y a apparence que la pieté de ce Prince auoit fait bastir cette Eglise en son Chasteau, afin que sa Maiesté & toute sa Cour y peussent faire leurs deuotions : car pour lors il n'y auoit point d'Eglise ny de Chapelle plus proche que celle de la parroisse de Sainct Pierre d'Auon, éloignée d'vn demy quart de lieuë.

Où pour marque immortelle, combien cét Illustre Monarque auoit aymé le Seiour de Fontainebleau, il voulut en laisser des témoignages apres sa mort, ayant choisi le lieu de sa sepulture en l'Eglise de Nostre Dame de Barbeau à vne bonne lieuë de ce Chasteau Royal, laquelle il auoit fait bastir au bord de la riuiere de Seine, *où Alix, ou Adelle sa femme luy fit éleuer vn tombeau enrichy d'or, d'argent, & de diuerses pierres precieuses. Vn Autheur moderne a remarqué qu'en l'an mil cinq cens soixante & six, le Roy Charles IX. estant en ce lieu de Fontainebleau on ouurit ce tombeau par son commandement, où le corps de nostre Louys Septiéme fut treuué encore entier, auec ses vestemens Royaux, quelques anneaux aux doigts, & vne Croix d'or qui luy pendoit au col.

** Rigordus in Ludouico Septimo.*

Belleforest liure 3. ch. 58. de ses Annales de France.

III. Le Roy Philippe.

PHILIPPE Auguste son fils, autant heritier de ses vertus comme il le fut iustement de son Sceptre & de

Auguste passe à Fontainebleau retournant de la Guerre Saincte.

sa Couronne, succeda aux mesmes inclinations de son pere, à cherir cette Demeure Royale de Fontainebleau. Il se treuue plusieurs Lettres données en ce lieu, qui portent témoignage apparament qu'il y passoit vne bonne partie de l'année, où il prenoit vn grand diuertissement à la chasse.

Rigordus de Gestis Philippi Augusti.

Et pour vne preuue sans reproche que cette Maison estoit dés lors en consideration, c'est que Rigord Autheur, lequel a curieusement décrit les gestes de ce Roy, & qui viuoit de son temps, fait foy que ce Prin-
1192. ce l'an mil cent nonante deux, retournant de la Guerre Saincte contre les infidels de la Palestine, vint passer les festes de Noel à Fontainebleau, & apres quelque seiour prit son chemin à Sainct Denys en France, pour rendre graces à Dieu, & à ce Sainct Martyr de son heureux retour, selon la pratique de nos Roys qui n'entreprenoient guere de longs voyages, qu'à leur depart, & à leur retour, ils ne vinssent faire hommage, & se recommander à cet Apostre & Protecteur de la France.

IV.

S. Louys se plaisoit fort à Fontainebleau.

MAIS si faut-il aduoüer que si ce Seiour Royal tire la gloire de sa fondation de Louys VII. il n'est pas moins obligé à la memoire de Sainct Louys, tant pour le progrés de ses bastimens, que pour le haut éclat de sa personne & de ses vertus incomparables, qui l'honnoroit souuent de sa presence, en sorte que non seulement les plaisirs innocens qu'il y prenoit à courre le Cerf, & aux autres chasses, le luy faisoient auoir en singuliere affection, plus que pas vn de ses autres Palais : mais encore sur tout les exercices de pieté qu'il y pratiquoit, se retirant là souuent pour à l'écart du grand tracas du monde s'adonner plus particulierement à la meditation des choses celestes, & en recreant son esprit en la chasse des bestes, éleuer sa pensée en la poursuite & en l'acquisition des vertus : ce qui par vn double auantage luy reuenoit au profit du corps & de l'ame ; & d'où possible il auroit pris suiet d'appeller ce lieu ses Deserts, (car c'est ainsi que portent plusieurs de ses

Lettres, *Donné en nos deſerts de Fontainebleau*,) non ſeulement pour repreſenter la vaſte eſtenduë & la rencontre d'vn grand nombre de roches aſpres & ſteriles qui ſont és enuirons de ce lieu: mais encore comme ſi par là il eut voulu dire qu'à l'imitation de ces anciens Anachoretes, c'eſtoit le deſert & le lieu de ſa retraite, pour (ſe dérobant quelquefois des ſoins & affaires domeſtiques & de ſon eſtat) ſe donner entierement aux penſées de l'eternité & aux exercices ſerieux de l'amour de Dieu.

A ce propos ie ferois tort à ſa pieté & à la recommandation de ce Lieu Royal, ſi ie paſſois ſous ſilence les actes de deuotion qu'il y pratiquoit en noſtre Conuent, lequel il auoit fait baſtir ſous le titre de la tres-Sainċte Trinité : car là ſouuent il tenoit à honneur, & témoignoit vn extreme contentement d'aſſiſter quelquefois en chappe aux proceſſions auec nos Religieux, & ſe treuuer au ſeruice diuin & canonial, où là il ſe plaçoit au chœur auec eux, pſalmodiant & y pratiquant d'autres œuures de deuotion & de Religion. * Pour témoignage dequoy, nous gardons encore à preſent en ce lieu vne petite chappe de ſoye à fleurons, auec vn chaperon duquel il ſe ſeruoit alors, qui eſt de la meſme forme que ceux que nous portons, & tout parſemé de roſes & d'autres fleurs.

*Il ſe lit à ce propos que le Roy Robert portoit quelquefois chappe à l'Egliſe, & que meſme vn iour ayãt mis le ſiege deuant la ville & chaſteau de Melun, eſtant arriuée la feſte de S. Hipolyte, le Roy pour la celebrer ſelon ſa couſtume ſe trãſporta du camp deuant ladite ville à S. Denys en France, & y porta chappe à la Meſſe, où comme l'on diſoit l'*Ite miſſa eſt*, arriua vn courier qui apporta nouuelle au Roy, que les murailles dudit chaſteau & ville de Melun eſtoient tombées par terre de ſoy meſme & à l'improuiſte: & creut-on que ce fut miraculeuſement. *Rouillard en ſes Antiquitez de Melun.*

V. Philippe le Bel, & autres Roys anciens ne s'y ſont pas moins pleus.

PHILIPPE Quatriéme ſurnommé le Bel petit fils de ce ſainct Roy, a pareillement honoré ce Chaſteau, non ſeulement par ſa naiſſance, mais encore par vne aſſez longue demeure qu'il y a fait, s'y exerçant fort au plaiſir de la chaſſe; où apres vn regne de vingt-neuf ans, là meſme où il eſtoit né au monde, par vne glorieuſe renaiſſance il naquit pour l'eternité dans le Ciel, l'an de grace mil trois cens quatorze.

Pluſieurs autres de nos Roys, comme Iean, Charles V. & VII. n'ont pas moins chery cette Maiſon de plaiſance, que leurs deuanciers, deſquels ie ferois volontiers vne liſte & vn bien ample recit, ſi par vne trop

longue suite de discours, où le sujet me pourroit obliger, ie ne craignois tenir ce Chapitre en longueur & le rendre ennuyeux : ie me contenteray doncques d'en rapporter quelques-vns des derniers Siecles, pour faire voir que si Fontainebleau en son commencement a esté en estime, il ne l'a pas esté moins depuis, & l'est encore autant, & plus qu'il le fut iamais.

Comme la chasse est vn des plus honorables exercices & gracieux diuertissemens des Princes parmy le poids de leurs affaires serieuses, où ils se déchargent de plusieurs ennuis, qui pour l'ordinaire accompagnent leurs Sceptres; voila pourquoy Fontainebleau estant le plus agreable & le plus commode qui se voye point pour tel contentement, ce fut le motif qui inuita François I. d'en faire vne grande estime & vn choix tout particulier, suiuant les traces des Roys ses deuanciers, & à ne laisser perir la gloire de cette Maison vrayement Royale : & si nous ne luy donnons le titre de Restaurateur, au moins faut-il auoüer qu'elle luy a de grandes obligations des soins tous particuliers qu'il a pris pour l'amplifier de plusieurs beaux edifices, & reparer ce qui restoit de l'Antiquité, n'ayant rien épargné pour ce sujet; iusques à faire vne recherche curieuse dans les pays estrangers des plus excellens ouuriers, pour les attirer en France, & les employer particulierement en ce lieu.

VI. Le Roy François I. l'a beaucoup amplifié.

Aussi quand il parloit de cette Maison, c'estoit auec des termes de tant d'affection, que combien qu'il eut plusieurs autres Palais, il luy sembloit n'auoir de propre que celuy-cy; & lors qu'il y venoit, il disoit, *qu'il alloit chez soy*. Que si l'on luy faisoit present, ou qu'il pût recouurer quelque chose rare, c'estoit pour son Fontainebleau.

VII. Henry II. François II & Charles IX. l'ont fort embelly.

HENRY II. son fils ayant recueilly la Couronne de son pere, succeda à ses inclinations pour orner ce Lieu de plaisance, lequel il a embelly de plusieurs rares peintures qui s'y voyent.

François II. & Charles IX. ses enfans ayans successiuement porté le Sceptre & la Couronne de cette Monarchie, ont semblablement fort contribué à l'embellissement de cette Maison: plusieurs bastimens, & entr'autres diuerses & riches statuës de marbre & de bronze, & quelques tableaux de haut prix qu'ils y ont fait apporter d'Italiè, sont des témoignages qui publient hautement combien ils ont aimé cette Demeure Royale; & le tout par les soins & sous la regence de Catherine de Medicis leur Mere.

HENRY III. n'a pas moins rendu ce Lieu recommandable par sa naissance, & l'aimoit fort, comme le remarque vn fameux Poëte de son temps, quand il le fait parler de cette sorte de Fontainebleau. VIII. Henry III. l'aimoit comme le lieu de sa naissance. *Des Portes.*

Lieux de moy tant aimez, si doux à ma naissance,
Rochers qui des saisons dédaignez l'inconstance,
Francs de tout changement.
Effroyables deserts, & vous bois solitaires,
Pour la derniere fois soyez les Secretaires
De mon deüil vehement.
Nymphes de ces Forests, mes fidelles nourrices,
Tout ainsi qu'en naissant vous me fûtes propices,
Ne m'abandonnés pas,
Quand i'acheue le cours de ma triste auanture.
Vous fistes mon berceau, faites ma sepulture,
Et pleurez mon trespas.

HENRY le Grand, dont la memoire ne mourra iamais en la pensée de tous les gens de bien, encherissant sur tous les autres Roys ses deuanciers, a pris plaisir d'amplifier ce Chasteau Royal de plusieurs riches bastimens, de peintures, de fontaines, de canaux, y ayant employé en dix-huict années, depuis mil cinq cens quatre vingts treize, iusques à mil six cens dix, la somme de deux millions quatre cens quarante mil huict cens cinquante liures. IX. Henry le Grand l'a augmenté, & y venoit volontiers.

MAIS apres tous ces illustres Monarques, si faut-il rendre ce témoignage à la gloire de nostre grand Roy X. Louys le Iuste a don-

né le comble de perfection à cette Maison Royale.

Louys le Iuste, auiourd'huy heureusement regnant, qu'il a comme donné le comble de perfection à cette Maison Royale par les enrichissemens qu'il y a faits, & dans le dessein qu'il projette de la rendre l'abregé de toutes les merueilles qui se voyent en tout l'Vniuers; comme elle est desia sans contredit, la plus grande, la plus commode, la plus belle, & la plus riche de tout le monde. Et de tant de singulieres raretez ie me reserue à décrire amplement cy-apres en détail chacune selon son antiquité, selon son ordre, & la disposition du lieu.

ORIGINE DV NOM de Fontainebleau.

CHAPITRE II.

I. Vne recherche diligente fait quelquefois trouuer des choses incogneuës à plusieurs Siecles.

II. Le nom de Fontainebleau diuersement écrit par les Autheurs anciens & modernes.

III. Plusieurs de nos Roys ont fait leur sejour ordinaire à Melun.

IV. Fontainebleau tire son nom d'vn chien de chasse nommé Bleau.

V. Quelques Autheurs modernes se mesprennent touchant l'origine du nom de Fontainebleau.

Cicero de vniuerso.



N Ancien considerant les difficultez qui suruiennent en la recherche de la verité des choses, qu'vne longue suitte de siecles tient cachées sous le voile de ses obscuritez, a dit hardiment, que c'estoit tenter l'impossible d'en vouloir trouuer la source & le principe. Mais n'en déplaise à cét Ancien, si ie dis que c'est estre trop seuere en ce poinct; & que comme ceux qui trauaillent aux mines d'or ne rencontrent pas souuent la veine qui produit ce métail precieux, qu'aprés vn grand

grand trauail qui leur fait en fin moissonner les fruits de leur peine : ainsi bien qu'il soit difficile de donner atteinte & d'entrer en la cognoissance des choses éloignées des temps & de la memoire des hommes ; si est-ce que la pratique & l'experience nous font voir qu'vne recherche curieuse fait rencontrer aucune fois des choses, dont les commencemens auoient esté incognus à plusieurs siecles passez. Il me seroit facile d'en produire plusieurs exemples, si celuy-cy touchant l'origine & le nom de Fontainebleau n'estoit assez suffisant.

I. Vne recherche diligente fait quelquefois trouuer des choses incognuës à plusieurs siecles.

Où il est vray de dire, que le temps & le peu de soin de nos Historiens en a laissé ainsi la cognoissance obscure ; mais il est vray aussi, que par des coniectures assez probables, l'on en peut donner quelque iugement.

II. Le nom de Fontainebleau diuersement écrit.

ET ce qui cause en partie cette obscure cognoissance, est la diuersité de ce nom de Fontainebleau, que quelques Autheurs anciens, & modernes écriuent differemment : les vns l'appellans *Fontem-Eblaudi*, Fontaine-Eblau ; comme fait Rigord Autheur de cinq cens ans, & aussi Casaubon : les autres Fontainebliaut & Fontaineblaudi ; ainsi le nomme Ioinuille qui écriuoit il y a prés de quatre cens ans. Dans le Testament de sainct Louys, fait en Latin, il est appellé *Fons Bliaudi*, Fontainebliau. Nostre Gaguin qui viuoit il y a sept vingts ans, l'écrit *Fontem-Bleaudi*, Fontainebleau. Pontus Heuterus le nomme *Fonteneblaum*, Fontainebleau. Le Cardinal du Bellay qui viuoit sous François I. & Henry II. l'appelle *Fontem-Bleausum*, en ces termes :

Nympha quæ Fonti faciles Bleausô
Suggerens lympha saliente cursus
Emicas viuo supereminente
Hercule saxos.

Papyrius Masso luy donne le nom de *Fons Blaudi*, de Fontaine de Blau, en la description qu'il fait de la France, là où il cite quelques Lettres d'Innocent III. dattées de l'an mil cent nonante & vn à Fontainebleau, ou au Chasteau de Blau. *Apud Fontem Blaudi siue de Blaudiaco*,

Rigord. in Philippo Augusto. *Ioinuille en la vie de S. Louys.* *Casaubon lib. 5. animaduers. in Athenæum cap. 10.* *Robertus Gaguinus lib. 7. cap. 5. Histor. Franc.* *Pontus Heuterus. rerum Belgicarum lib. vndecimo.* *Papyrius Masso.* *Du Bellay en ses Poëmes Latins.*

ce ſont ſes propres termes : & toutes les Chartes anciennes, & Titres que i'ay veu, portent le nom de *Blaudi*, ou *Bliaudi*, & quelquefois *Bliandi:* car elles ſont toutes en Latin, ſelon la pratique de ce temps-là.

Mais quelques Eſcriuains modernes n'ayans pas la cognoiſſance de l'ancienne origine de ce nom, & de ce Lieu Royal, l'appellent Fontaine-belleau, *Fontem bellæ aquæ, Fontembellaqueum*, *Fontembelleium.* C'eſt ainſi que le nomment Germanus Brixius, Mercator, Merula, Belleforeſt, Rodolphus, Botereius, Gőlnitz, Remmius; comme fait pareillement le Preſident de Thou, qui l'appelle encore de ce mot Grec *Callirhoe.*

Germanus Brixius in Poëmatib. Mercator in Atlante. Merula in Coſmograph. Belleforeſt Hiſt. de France, & en ſa Coſmographie. Gőlnitz in Itinerario Gallico-Belgico. De Thou lib. 3. de re accipitraria.

Talia Callirhoe ſpectacula præbuit olim.

Où à la verité il faut auoüer que ces derniers Eſcriuains ont eu raiſon en quelque façon, puiſque c'eſt pour rendre plus recommandable cette illuſtre Maiſon par la bonté, & par la beauté de ſes eaux; ſi ce n'eſt qu'ils ayent crû poſſible, que c'eſtoit vn manque en l'orthographe de ce nom, par ce peu de difference qu'il y a entre ces deux manieres de l'écrire, Fontainebleau, ou Fontainebelleau.

Et quoy que ce nom de Belleau ſoit bien donné en ce ſens à cette Demeure Royale, d'autant qu'il ne ſe void guere de plus belle eau; ſi eſt-ce que ſi l'on s'arreſte à la commune tradition, il faut croire que ſon nom originaire & ancien n'eſt pas *Fontainebelleau*, veu que tous les Autheurs anciens ne l'ont point appellé de ce nom; mais bien *Fontainebleau*, ou *bliau.*

III. Pluſieurs de nos Roys ont fait leur ſejour ordinaire à Melun.

POVR doncques en venir à ce qu'en raconte la tradition du pays, l'on en tire l'origine d'vn Chien nommé *Bleau*, ou *Bliau:* & de fait, c'eſt vn nom qui a eſté donné autrefois aſſez vulgairement aux Chiens de chaſſe. Auec ce que l'on peut coniecturer que cela eſt bien vray-ſemblable, puiſque tous les anciens n'vſent point d'autre nom pour faire cognoiſtre ce Lieu.

Où pour donner plus de iour à cette verité, il eſt à remarquer que pluſieurs de nos Roys de la troiſiéme li-

gnée ont fait souuent leur seiour, & tenu leur Cour en la Ville, & Chasteau de Melun ; entre autres, les Roys Robert, lequel mesme y mourut l'an mil trente deux ; Louys VI. dit le Gros son fils ; Louys VII. & quelques autres encore auparauant ; soit pour raison de l'assiette de ce Chasteau, qui estoit alors vne place forte, à la pointe d'vne Isle au milieu de la riuiere de Seine ; soit aussi à cause de la disposition du lieu, qui a de belles & grandes plaines pour la chasse, tant vers la Brie, que du costé de l'Vrepois, & du Gastinois ; & particulierement à cause de la forest de Bierre, dite maintenant de Fontainebleau, laquelle a son abord presque ioignant cette Ville, & ce Chasteau de Melun.

Glaber, & Aimon. in Roberto.

IV. Fontainebleau tire son nom d'vn Chien nommé *Bleau*.

OR la tradition est telle : qu'vn de nos Roys chassant vn iour en cette forest, il arriua qu'vn Chien appellé *Bleau*, ou *Bliau*, s'estant égaré de la chasse, comme l'on le cherchoit, parce que c'estoit vn Chien que le Roy aimoit fort, il fut trouué auprés d'vne fontaine au milieu de cette forest, où il se rafraichissoit, lassé du trauail de la chasse ; & parce que cette fontaine n'estoit pas alors cognuë, & que ce Chien sembloit en auoir donné la cognoissance, elle fut depuis appellée la Fontaine de *Bleau*. Et comme quelques-vns de ces grands Princes commencerent à se plaire en ce lieu, ils bâtirent certaines petites maisons & retraittes és enuirons de cette fontaine, d'où ce lieu a pris & porté depuis le nom de Fontainebleau, comme qui diroit Fontaine de Bleau : & qui quelque temps apres a esté royalement bâty, & par succession de temps changé & augmenté.

D'asseurer cecy pour indubitable, c'est ce que ie ne puis ; non plus que de vouloir porter vn iugement certain quel, & comme se nommoit ce Roy, & si ce fut Robert, ou Louys le Gros, ou Louys VII. desquels il a esté parlé cy-dessus ; fondé sur la doctrine d'vn des plus sçauans Peres de l'Eglise, qui m'apprend, *Qu'il vaut mieux ne rien determiner des choses cachées, que d'affirmer des choses incertaines & douteuses.* Toutefois pour preuue

Melius est dubitare de occultis, quàm affirmare de incertis. D. August. lib. de natura Dæmonum.

apparament vraye ſemblable.

Il eſt à remarquer, qu'auparauant que Henry le Grand fiſt acommoder cette fontaine, qui porte le nom de Fontainebleau, en la façon qu'elle ſe void auiourd'huy, il y auoit au deſſus vne petite voute en forme de grotte, où cette hiſtoire eſtoit dépeinte à frais.

C'eſt l'origine & l'etymologie que ſemble auoir voulu marquer Monet, en ſon Parallele de la langue Latine & Françoiſe, quand il appelle ce Chaſteau Royal *Fontem Bellautium, Bellautij fontis baſilicam,* Fontainebleau, ou Fontaine de Bellaut; comme faiſant deriuer ce nom de quelque choſe qui ſe nommoit *Bleau*, ou *Belleaut*, & non pas de ce que ce lieu a de belle eau: Car, dit cét Autheur, iadis cette Maiſon Royale a eſté appellée Fontainebellaut.

Monet. edition. 3. verbo Fons.

ET quant à cette hiſtoire touchant ce Chien, elle a bien eſté remarquée par vn * Eſcriuain moderne & eſtranger; mais qui pour en auoir eſté mal informé, la raconte autrement que ie n'ay fait icy; diſant, Que le Roy François I. eſtant à la chaſſe en ce lieu, vn de ſes chiens rencontra vne fontaine, en la preſence de Claude fille de ce Roy, dont cette Princeſſe trouua les eaux ſi belles & ſi agreables, qu'elle pria ſon pere d'y bâtir quelque maiſon de plaiſance: ce qu'il fit, & y edifia ce Chaſteau qui s'y void, où à l'occaſion de ces belles eaux, l'appella Fontainebelleau. En quoy cét Autheur manque trop clairement, attendu qu'il a eſté remarqué cy-deſſus comme cette Maiſon Royale eſtoit fondée plus de quatre cens ans auparauant François I. & que deſia elle eſtoit nommée Fontainebleau; & meſme que ce Roy dans tous les Titres que nous en auons, ne l'appelle point autrement que Fontainebleau, & non pas Fontainebelleau. Outre encore qu'il ſe méprend, quand il dit que cette fille de François I. ſe nommoit Claude; car de quatre filles que ce Roy a euës, pas vne n'a porté le nom de Claude, ou il a pris poſſible la mere pour la fille, laquelle s'appelloit ainſi, & eſtoit fille de

* *Gonlnitz vbi ſuprà.*

V. Quelques Autheurs modernes ſe méprennent touchant l'origine du nom de Fontainebleau.

Louys XII. Il eſt bien vray qu'il épouſa en ſecondes nopces Eleonor, ſœur aiſnée de l'Empereur Charles Quint : mais il n'eut point d'enfans de cette ſeconde femme.

Vn autre Autheur (c'eſt André Fauin) rapporte bien pareillement l'origine du nom de ce lieu à vn Levrier nommé *Bleau*, qui trouua cette fontaine : mais il manque en ce qu'il dit, que ce fut du temps de S. Louys, & que ce Chien luy appartenoit ; veu qu'il eſt certain que cent ans au moins auparauant S. Louys, cette Maiſon portoit deſia le nom de Fontainebleau. *André Fauin en ſon Hiſtoire de Nauarre liure 8.*

DV BON AIR ET TEMPERAMENT DE Fontainebleau : Auec ſa defenſe contre ceux qui l'accuſent d'excez de chaleur en l'Eſté.

CHAPITRE III.

I. Rien de comparable au treſor de la ſanté.
II. Comparaiſon de la Zone dite Torride, & de Fontainebleau.
III. Témoignage autentique en faueur de Fontainebleau.
IV. Pluſieurs choſes qui fourniſſent du frais au fort de l'Eſté à Fontainebleau.



OMME il n'y a rien de ſi precieux que la ſanté, témoin cét ancien Philoſophe, qui diſoit hardiment, qu'il n'y auoit perſonne d'heureux en ce monde, que celuy qui poſſedoit ce riche treſor : auſſi il n'y a point de doute, que tout ce qui contribuë à ſa conſeruation, ne peut qu'il ne ſoit en ſinguliere eſtime. Or ſi nous croyons au commun ſentiment des Medecins, le temperament & la bonté de l'air en eſt vne des pieces principales, & des plus requiſes. Conſideration qui n'eſt pas petite pour releuer la gloire de Fontainebleau, & le rendre d'autant plus recommandable, qu'il ſe peut *Thales Philoſophus apud Laërtium lib. 1. cap. 1.* I. Rien de comparable au treſor de la ſanté.

vanter d'auoir vn air bien temperé, & aussi bon qu'il en soit.

Où tout d'abord il me semble entendre quelqu'vn qui veüille s'opposer à cette verité, fondé sur ce que les lieux enuironnez de forest (tel qu'est Fontainebleau) sont d'ordinaire vn theatre où les bruines, & les autres iniures du Ciel font ioüer toute leur malice. Auecque ce que ses roches & ses sables font que plusieurs l'accusent d'excez de chaleur en l'Esté; ce qui tout ensemble le pourroit ainsi faire croire intemperé.

II. Comparaison de la Zone Torride & de Fontainebleau.

A quoy pour répondre & conuaincre de faux cette obiection, ie me seruiray de ce que les Geographes modernes remarquent, touchant ce que les anciens Philosophes ont écrit de la Zone Torride ou brûlée; region qu'ils ont crû n'estre point habitée, à cause du Soleil qui y darde ses rayons perpendiculairement, & qui pour cela ne permet pas à leur dire, qu'aucune creature y puisse viure longuement pour raison de ses chaleurs excessiues : mais l'experience & le rapport de ceux qui depuis quelques siecles ont frequenté ce pays-là, asseurent le contraire, & racontent qu'il n'y a guere de Region plus temperée, & plus fertile. Non qu'à la verité son climat, & l'éleuation du Soleil qui y bat à plomb, n'obligeassent à tel iugement, premier que l'experience eust fait paroistre ce qui en estoit, & que l'on y eust remarqué des causes qui corrigent l'excez de ces chaleurs, rendant ces contrées d'vn temperament sain, gracieux, & fertile, par le moyen de certaines vapeurs que le Soleil esleue en abondance, lesquelles parent contre l'effort de ses rayons, & puis se resoluent en rosées & en pluyes.

Le mesme se peut dire de Fontainebleau : il est veritable que si l'on s'arreste seulement à considerer que ce lieu est enuironné de bois, lesquels fournissent d'ordinaire de matiere à des bruines, & à des broüillards, ioint qu'il est dans vne valée; ces choses semblent ainsi accuser son air d'estre intemperé, grossier, & mal sain.

Mais il eſt vray auſſi, que ſi l'on remarque que ſon terroir n'eſt point mareſcageux, mais ſec & chaud, & que ſes bois fourniſſent de fraicheur, l'on aura occaſion d'inferer de là alors, qu'il eſt d'vn temperament ſain & gracieux, puiſque ce ſont ces deux qualitez qui contribuënt au maintien de la vie.

Ie laiſſe d'autres raiſons pour m'arreſter à ce que l'on en peut apprendre de l'experience, maiſtreſſe des choſes, qui fait voir que ce Lieu Royal n'eſt point ſujet à aucune maladie particuliere, comme beaucoup d'autres endroits de France; & que pour les maladies ordinaires, elles ſemblent n'y auoir cours, ſi i'oſe ainſi dire, que parce que Dieu s'en ſert quelquefois pour faire cognoiſtre aux creatures raiſonnables, qu'elles ſont paiſtries d'vne matiere qui les doit obliger à penſer à leur fin derniere: ce qui en cette façon ſe peut, & ſe doit prendre pluſtoſt pour des faueurs, que pour des diſgraces.

Et ſans m'arreſter à de plus longues preuues, en voicy vne digne de remarque, tirée d'vn ancien Regiſtre de la Chambre des Comptes, commencé à Bourges mil quatre cens vingt deux, & finiſſant mil quatre cens trente trois, fueillet cent vingt cinq, dans lequel il y a vne Lettre du Roy Charles VII. de l'an mil quatre cens trente & vn, par laquelle il raconte, *Sa tres-chere Dame & Mere auoir employé les deniers du Domaine des aydes de Melun entre autres baſtimens, à la reedification d'vn tres-bel & notable Hoſtel, aſſis en la foreſt de Bierre, au lieu dit Fontainebleau, auquel ſes predeceſſeurs Roys de France auoient couſtume eux ſouuent ébatre au deduit de la chaſſe, & lequel ſadite Dame & Mere auoit propoſé faire reedifier tout de neuf; tant pour le baſtiment deſſus dit, qu'en conſideration de ce rapporté luy auoir eſté les feu Roy Iean, Charles ſon Ayeul, & ſes Oncles d'Anjou, de Berry, & de Bourgongne, y auoir eſté preſeruez de la grande mortalité, qui au temps de leur ieuneſſe auoit eſté grande par tout ce Royaume, fors audit Fontainebleau.* Ce qui n'eſt pas vne petite preuue

S. Yon liu. I. tit. 21. article 117. des Ordonnances des Eaux & Foreſts.

III. Témoignage autentique en faueur de Fontainebleau.

Cette mortalité arriua en l'an 1350.

pour iuſtifier ce qui a eſté dit cy-deſſus de la bonté & pureté de l'air, & du temperament de Fontainebleau : qui eſt confirmé par le témoignage de quelques Autheurs, leſquels aſſeurent que ce lieu eſt fort ſain & temperé.

Et quant à ceux qui l'accuſent d'excez de chaleur en l'Eſté : Ie leur diray qu'ils ſe fondent bien ſouuent plus dans les apparences, que dans la verité; iugeans que de ſes roches & de ſes ſables, il ne ſe peut qu'il n'en reüſſiſſe de grandes chaleurs. Mais ils n'ont pas pris garde auſſi, que la foreſt qui l'enuironne tempere ces ardeurs.

Non que quelquefois il ne s'y reſſente quelques chaleurs extraordinaires, mais c'eſt ſi peu de temps, que cela ne doit pas eſtre conſiderable; auec ce qu'elles ne ſont pas tellement ordinaires, que l'on n'y ayt veu pluſieurs Eſtez autant & plus temperez qu'en aucun lieu qui ſoit point: & il n'y a perſonne qui ait frequenté cette Demeure illuſtre & Royale, qui ne ſoit obligé d'auoüer franchement, que pour ce peu de chaud qui s'y peut reſſentir quelquefois, la nature ne l'ait recompenſée d'vne Automne la plus agreable, & la plus delicieuſe qui ſoit point ailleurs. Sans mettre en ligne de compte ſon Printemps, dont les charmes ſont ſi puiſſans, que pour en parler ſincerement, il faut que tout le reſte du monde luy cede en ce poinct.

Et puis s'il y a quelques chaleurs, il y a auſſi tant & tant de diuers & amples logemens, tant de chambres, de ſalles & de galleries, tant de iardins & d'allées couuertes, tant de fontaines & canaux qui fourniſſent du frais, qu'il eſt vray de dire, que s'il y a du chaud, à peine ſe peut-il ſentir, ou pour le moins l'on a moyen de s'en pouuoir facilement garantir.

IV. Pluſieurs choſes qui fourniſſent du frais au fort de l'Eſté à Fontainebleau.

Auſſi liſons nous que pluſieurs de nos Roys ont pris plaiſir d'y demeurer en toutes les ſaiſons de l'année. Ainſi nous auons remarqué, & il ſe trouue des Lettres & des Ordonnances de S. Louys, & de Philippe le Bel, dattées à Fontainebleau és mois de Iuillet & d'Aouſt,

qui

qui eſt le temps où les chaleurs exercent leurs rigueurs: ainſi pareillement il y en a de François I. d'Henry II. de François II. de Charles IX. d'Henry III. d'Henry le Grand, & de ſa Maieſté regnante, qui ſont autant de témoignages que telles chaleurs pretenduës exceſſiues ne ſont pas telles que quelques-vns ſe perſuadent, puiſque tant de grands Princes n'ont pas laiſſé de frequenter ce Lieu au fort de l'Eſté; & comme il ſe remarque encore par pluſieurs actions celebres qu'ils y ont faites, deſquelles ie parleray cy-apres au Liure troiſiéme.

DV PLAN ET ASSIETE DE LA MAISON Royale de Fontainebleau; auec les Eloges que luy donnent quelques Autheurs, tant Eſtrangers que François.

CHAPITRE IV.

I. La Maiſon Royale de Fontainebleau enuironnée d'vne foreſt, & de rochers en guiſe d'vne Couronne.
II. Comparaiſon de Fontainebleau & du Mont de Parnaſſe.
III. Fontainebleau agreable en toutes les ſaiſons de l'année.
IV. Le circuit du Chaſteau de Fontainebleau.
V. Témoignages & Eloges en faueur de Fontainebleau.


C'EST vne conſideration bien remarquable, quand ce qui ſemble ternir la gloire de quelque choſe, ſert au contraire à releuer dauantage l'honneur de ſa grandeur. Ainſi peut-on dire du Soleil, que d'autant plus que l'on le void offuſqué de broüillards qui paroiſſent luy vouloir rauir l'éclat de ſa lumiere, & plus cela contribuë par apres à rehauſſer ſon luſtre & ſa ſplendeur. Ce qui auroit donné ſuiet à vn des plus ſignalez Capitaines de noſtre ſiecle, & qui a honoré la

France de ses illustres exploits, de prendre ce bel Astre pour deuise, enuironné d'vn nombre de nuages, auec ces mots Latins, *Aduersa coronant:* pour dire que les difficultez qu'il auoit éprouuées parmy les armes à repousser les ennemis de cét Estat, auoient couronné ses trauaux par l'honneur immortel qu'il en auoit acquis à defendre son Roy & sa Patrie.

C'est cette consideration qui releue grandement l'honneur de Fontainebleau, quand l'on vient à prendre garde que ce qui pourroit raualer le lustre & la maiesté de cette Maison Royale, est ce qui luy donne dequoy l'admirer dauantage; i'entens le lieu de son assiette & de sa situation, qui est en vn terroir sabloneux & desert, auec vn grand nombre de roches & de bois qui l'enuironnent.

Chose dis-ie, autant plus remarquable que c'est vne merueille de voir sortir la lumiere des tenebres, & l'abondance de la sterilité: ie veux dire qu'en vn lieu si solitaire au fort d'vne forest, l'on ait dequoy admirer vn Palais, où l'art & la nature ont fourny à l'enuy l'vn de l'autre, pour bastir vn chef-d'œuure le plus parfait qui soit en Europe, qui pour cela remporte sans contredit l'honneur d'estre le plus accomply de toutes les belles maisons qui se voyent au reste du monde.

I. La Maison Royale de Fontainebleau enuironnée d'vne forest, & de rochers en guise d'vne Couronne.

SON plan & son assiette est doncques au milieu d'vne forest, où l'on ne le peut aborder qu'en passant deux lieuës de bois, presque de tous costez, & là vne valée de trois lieuës ou enuiron de circonference, s'est trouuée tout à propos pour l'assiette de cette Maison Royale.

Où tant s'en faut que ces bois & ces roches qui l'entourent de toutes parts, puissent raualer sa gloire, que tout au contraire i'en tire vn argument, & le suiet de dire, qu'en guise d'vne Couronne, il semble que la nature ait voulu faire paroistre par là qu'elle auoit destiné tout à dessein ce lieu, pour estre vn iour la Demeure

Royale & delicieuſe des plus grands Monarques de la terre: pouuant doncques bien dire à ce propos, que *Aduerſa coronant :* que ces choſes qui pouuoient ſembler rabatre de ſa grandeur & de ſa beauté, concourent au contraire à la rendre plus recommandable.

Outre qu'il eſt vray de dire, que ces bois & ces roches ſeruent, & les vns & les autres, à la retraitte d'vn nombre preſque infiny de beſtes fauues & noires, & de toute ſorte de gibier, qui rendent ce lieu vtil, & plaiſant à toute maniere de chaſſe.

II. Comparaiſon de Fontainebleau, & du Mont de Parnaſſe.

SI bien qu'auec autant & plus de raiſon que ces Anciens, pouuons nous dire que c'eſt vn autre Parnaſſe, qui entre ſes fontaines, en a vne qui ne cede en rien à celle d'Helicon, où les Muſes & toutes les Graces que l'Antiquité Payenne a reuerées ſous les noms de Diuinitez boccageres, font leur ſeiour ordinaire: les Naiades dans le gazoullis de ſes belles eaux, & de ſes rares fontaines: & les Driades & Amadriades, parmy ſes bois & ſes bocages, où en toutes les ſaiſons l'on y entend toute ſorte d'oiſeaux, qui animent ces deſerts delicieux par le charme de leurs ramages.

III. Fontainebleau gracieux en toutes les ſaiſons de l'année.

Adioutons à cecy, que ſon terroir ſabloneux rend ce lieu autant & plus conſiderable, que la plus riche aſſiette d'aucune autre maiſon de plaiſance qui ſoit point en quelque terroir fertile & abondant que l'on voye: veu que ſi la nature a donné la fertilité à ceux-là en partage, ils ont cela auſſi de defaut, qu'ils n'ont qu'vne partie de l'année qui les rend gracieux; l'Automne & l'Hyuer eſtans ſi peu plaiſans, qu'à peine les peut-on aborder; & que meſme la moindre pluye ne permet pas l'entrée de leurs iardins & de leus promenades. Où Fontainebleau en quelque ſaiſon de l'année que ce ſoit, a cela de particulier, qu'il eſt fort agreable, ſon terroir ferme & ſans mareſcages, qui fait que la chaſſe & ſon ſeiour y ſont à ſouhait en toutes les ſaiſons.

Or quant au plan de cette Maiſon Royale, il eſt irregulier, preſque triangulaire, n'ayant point de ſymetrie

exactement gardée en la ſuite de ſes bâtimens, parce que ce ſont pluſieurs edifices conſtruits en diuers temps, & par pluſieurs Roys; mais le tout neantmoins a vne ſi ample & ſi belle entreſuite de ſes baſtimens & de ſes iardins, que l'on peut aſſeurer qu'il n'y a lieu de plaiſance au monde, lequel ait vne ſi grande quantité d'edifices, de galleries, de chambres, de cours, de iardins, de fontaines, & de canaux, outre la quantité merueilleuſe de ſes rares peintures; le circuit de tout le Chaſteau ayant mil quatre cens toiſes de tour: & toutes ces merueilles faiſans aduoüer franchement à ceux qui les ont exactement conſiderées, qu'il n'y a aucune maiſon de plaiſance qui égale celle-cy.

IV. Le circuit du Chaſteau de Fontainebleau.

C'eſt auſſi la gloire que luy donnent tous les Autheurs anciens & modernes, tant eſtrangers que François. Ainſi en parle * Abraham Gõlnitz, en ces termes: *Fons Bellaqueus ædificium eſt ita hodie ad faſtigium deductum, vt pulcherrimum, ampliſſimum, & magnificentiſſimum omnium in Gallia, Germania, Belgio, Anglia, & Italia eſſe dixerim.*

* *Abraham Gõlnitz in Itinerario Belgico-Gallico.*

Fontainebleau, dit cét Autheur, eſt tellement accomply, qu'il eſt vray de dire qu'auiourd'huy c'eſt la maiſon la plus belle, la plus ample, & la plus magnifique de toutes celles qui ſe voyent point en France, en Allemagne, en Flandre & és Pays-bas, en Angleterre, & en Italie.

V. Témoignages & Eloges en faueur de Fontainebleau.

Girard Mercator, & Merula, luy donnent l'Eloge ſuiuant. *Fons Bellæ aquæ receſſus eſt Regum Galliæ amœniſſimus, quieti aptiſſimus, verè palatium, domicilium olim ſancti Ludouici, pòſt Philippi, poſtremò Franciſci Valeſij: multa ibi ſingularia.* Fontainebleau, diſent-ils, eſt vn ſeiour tres-agreable des Roys de France, tres-propre pour le repos, vrayement vn Palais, iadis la demeure de S. Louys, par apres de Philippe, & en fin du Roy François de Valois; là ſont pluſieurs choſes rares & ſingulieres.

Mercator in Geograph. ſiue Atlante minori. Et Merula Coſmograph. parte 2. lib. 3. c. 22.

Le Cardinal Bentiuoglio dans le recueil de ſes Let-

tres en parle en cette sorte : *A Fontainebleò sòn digia stato vna volta è dimani vì tornerò. Gran casa in vero ; è degna d'vn tanto Rè, benche sono più case insieme aggiunte vna all' altra in varij tempi, senza ordine alcuno ; ondè di tutte vienne à formarsi vna vasta mole indigesta è confusa ; mà questa medesima confusione è piena di grandezza è di maestà. Non vì mancan giardini bellißimi, è oltre prima fontana che diede il nomme alla casa, ve ne sono molto altre che l'abbellìscono grandementè.* *Al Cauallier Marini.*

Le mesme en François. I'ay desia esté vne fois à Fontainebleau, & demain i'y retourne ; c'est vne grande maison en verité, & digne d'vn tel Roy, bien que ce soient plusieurs maisons iointes l'vne à l'autre en diuers temps sans aucun ordre ; d'où de toutes, vient à se former vn amas & assemblage vaste, indigeste & confus ; mais il est vray que cette mesme confusion est pleine de grandeur & de maiesté. Là ne manquent point de tres-beaux iardins, & outre vne premiere fontaine qui donne le nom à la Maison, il y en a encore plusieurs autres qui l'embellissent grandement.

Apres les témoignages de ces Autheurs estrangers, voicy ce qu'en rapportent quelques-vns des nostres.

Où ie commenceray par vn de nos Historiens & Cosmographes, c'est Belleforest, qui en parle ainsi.

Au Gastinois est la Maison magnifique, superbe Chasteau & Palais Royal de Fontainebelleau, le siege & déduit des Roys de France, lequel s'en allant presque en ruine, a esté remis sus de nostre temps par ce grand Roy François Premier du nom, qui ayant recouuert les Maistres Architectes les plus excellens de l'Europe, a fait außi faire ce Chef-d'œuure autant rare qui se voye guere en toute la Gaule. Außi le lieu est en si belle aßiette pour le plaisir, les bois y estans foisonnans, la proye à souhait, les ruisseaux & estangs, le gibier & le poisson, & l'air y estant sain & libre, qu'on ne sçauroit trouuer lieu en France plus propre pour la retraitte des Princes, & sur tout en temps d'Esté ; ayant outre ces commoditez vne grande quantité de villes aux enuirons pour loger la suitte de la Cour. *Belleforest en sa Cosmograph. vniuerselle du monde.*

Voicy ce qu'en dit le docte & curieux Papyrius Masson.

Papyrius Masson in Descriptione natalis infantis Delphini.

In sylua agri Vastinensis, ad limpidissimum fontem Blaudium, Regia sita est, nulla totius Europæ inferior: de ea enim videor posse dicere quod Poëta eximius ait de solis Regia:

Materiam superabat opus.

Hic verò locus est, vbi olim Philippus Pulcher Francorum Rex immortali gloria dignissimus, annalium memoria natus traditur.

En vne forest du Gastinois, à la tres-claire & belle fontaine de *Blau*, est située vne Maison Royale qui ne cede en rien à toutes celles de l'Europe; car il est iuste de dire d'elle, ce que l'excellent Poëte a dit autrefois du Palais du Soleil, écriuant en cette sorte,

L'œuure surpassoit la matiere.

Or est ce lieu où iadis Philippe le Bel Roy de France, & tres-digne d'vne immortelle gloire, est né; comme racontent nos Annales.

Vn autre Autheur celebre par ses curieuses recherches du monde, en dit ce qui s'ensuit.

Dauity és Empires & Estats du monde, edition in folio 1625. & 1628. Et l'Autheur des Antiquitez des Villes & Chasteaux, edition 6.

La Maison Royale de Fontainebleau est en vne region belle & spacieuse, seraine & temperée, rare en beauté, gracieuse en seiour, & abondante en toute sorte de delices: C'est là que se trouuent les pompes & les magnificences Françoises, & c'est là que se void tout ce qu'il y a de plus beau en la Cour du plus grand Roy du monde.

Quelques-vns de nos Poëtes ne se sont pas aussi oubliez en la loüange de cét Oeuure Royal, car voicy ce qu'en dit vn des plus doctes & illustres.

Le sieur de Malherbe.

Beaux & grands bastimens d'eternelle structure,
Superbes de matiere, & d'ouurages diuers,
Où le plus digne Roy qui soit en l'Vniuers,
Aux miracles de l'art fait ceder la nature.

Beau parc & beaux iardins, qui dans vostre closture
Auez tousiours des fleurs, & des ombrages vers,
Non sans quelque demon qui defend aux Hyuers,
D'en effacer iamais l'agreable peinture.

Lieux qui donnez aux cœurs tant d'aimables desirs,
Bois, fontaines, canaux, si parmy vos plaisirs
Mon humeur est chagrine, & mon visage triste,
Ce n'est pas qu'en effet vous n'ayez des appas,
&c.

Vn autre en parle ainsi:

Dans ces heureux sablons, où loin du bruit des armes,
La paix & les plaisirs ont étalé leurs charmes;
Est basty par les mains de la felicité,
Au repos de nos Roys vn Palais enchanté.
La Deesse des eaux, d'vne eternelle source,
Fait dans ce beau seiour & son lit & sa course.

Le P. le Moyne Elegie 1. sur les Triomphes de Louys XIII.

Germanus Brixius Poëte celebre sous le regne de François I. n'a pas oublié les loüanges & les excellences de ce Palais Royal, l'introduisant qui parle ainsi par vne belle & riche Prosopopée.

Germanus Brixius Altisiodorensis in suis Poëmatibus. Apud Ranutium Ghero in libro, cui nomen Delitiæ Poëtarum Gallorum.

Fons ego Aquæ bellæ sylua circundatus alta,
Iampridem ceruis tantummodo cultus & apris
Vicina impuro rorabam prata liquore
Turbidus, & nullos sperabam obscurus honores.
At me nunc magni heroes, magnique relictis
Vrbibus inuisunt proceres, gaudéntque liquorem
Et gustare meum, & ripas habitare virentes.
Quinetiam & cultæ per prata hortósque Napeæ
Discursant, violásque & candida lilia carpunt.
Auratos passæ per eburnea colla capillos
Necnon & Charites adsunt, & floribus aureos
Exornant variis crines, miscéntque amarantho
Gramina Narcissi, & Narcisso gramina tymbræ
Candida purpureo variantes colla Hyacintho.
Ipsæ etiam Dryades properant, iterántque choreas.
Lætitia ingenti captæ, & dulcedine nostri
Nereides fontis, ponti vada salsa relinquunt,
Et nostra adcurrunt antris ad rura relictis.
Adde quod & Sylua arridet, quod blandior aër
Exhalat, Zephyris molles quod flantibus auræ
Funduntur gratis, volucres quod cantibus auras

Vsque replent, tecta nemorum viridantibus vmbris.
Hoc ego Francisco cui paret Gallia Regi
Debeo, qui seniúmque loci vastámque ruinam
(Nam me si nescis Diuus Lodoicus & ipse
Rex olim coluit) miseratus, qualia cernis
Cœlo erecta sibi matrique palatia fecit.
Syluæ vmbra necnon ceruorum indagine capti,
Diana stimulante nec indignante Gradiuo.

Regiæ Fontis-bellei delibatio excerpta ex Rodolphi Boterei in magno Frãciæ Consilio Aduocati, in Poëmate, cui titulus, Lutetia.

Voicy les loüanges que luy donne encore vn de nos Poëtes Latins Rodolphus Botereius.

Occupet extremum formosior omnibus vna
Regia, de Bello quæ fonte vocata, salubres
Clausa inter syluas, & inhospita thesqua ferarum
Horrida Eremus erat, surgentibus aspera saxis,
Quo velut in nemus Elysium, superúmque recessus
** Rex pius, effusa diuulsus abibat ab aula,*
Non Numa falsus, vt Ægeria cum virgine haberet
Affatus sacros, spectrum pietatis inane
Redderet & summo vota vt concepta Tonanti.
Crede, nec horrendæ statio aptior altera eremo,
Decliuis locus est, quem desuper aspera cingunt
Saxa, vel Alpinis sunt qualia montibus, altæ
Quercubus annosis syluæ, confinia opacis
Tegminibus velant, sitiente stat æquor arena
Ni quod ab irriguis madefactum fontibus illud,
Decliui depressa loco stat Regia, tollit
Illa tamen sublime caput, quo vel iuga vincit
Ardua, & annosæ frondosa cacumina syluæ,
Omnis liligeris tectis concluditur hospes
Aula, Themis vel quos, vel Mars habet ense micantes.
Plurimus obliquo flexu fons irrigat hortos,
Illimémque lacum, multo qui pisce natatur
Efficit, &c.

** Diuus Ludouicus eo loci ad priuatas cum Deo collocutiones secedebat.*

Abraham Remmius Poëmatum selectiorum lib. 2.

Abraham Remmius ne chante pas moins les merueilles de ce Lieu.

Pandite Bellaqueum Musæ mihi pandite fontem,
Et tot diuitias vestro reserate Poëtæ.

Hic

Hîc domus assurgit, Regum pulcherrima sedes,
Ampla, augusta, ingens, placidis quam plurimus vndis
Fons rigat, & iuncto longum facit amne canalem:
Delitiæ Henrici, dum res & fata sinebant,
Aureáque æternam spondebant secla quietem.
Hic statuæ immanes, solidóque ex ære colossi
Ordine sustentant muros: hîc Aula superba est,
Intùs opes variæ, rerúmque inclusa supellex
Omnigena; hic vndans quà sese in sydera fumus
Euomit, & calidis erumpit flamma caminis,
Marmoream Henrici effigiem, sculptúmque videbis
Quadrupedem, & toto prostratas æquore turmas:
Quantus erat, cùm Parrisias intraret in arces
Victor, & attoniti fremerent sub nomine Iberi.
Parte aliâ insignem violis & floribus hortum
Aspicis, hîc longæ ambages, variíque recessus,
Auiáque, flexúsque, & stagno aptissima tellus:
Cloris vbi Nymphæque habitant, dùm gemmea musco
Frondet humus, teneróque virent sub gramine ripæ.
Hîc spirant auræ tenues, & mollis odoro
Flamine per syluam surgens fouet aëra ventus.
Hos Rex Ludoicus vernanti tempore saltus
Incolit, & suaues auium fontisque propinqui
Attentâ bibit aure sonos: his vere sereno,
Henricus genitor vitam ducebat in oris.
Claudite Bellaqueum Musæ mihi claudite Fontem.

En suite de ces vers Latins vn autre de nos Poëtes égaye ainsi sa Muse en l'honneur de cette Maison Royale. *Le sieur Colletet.*

Sacré Pere du iour, beau Soleil, sors de l'onde,
Et viens voir auec moy le plus beau lieu du monde;
C'est du plus grand des Roys le superbe seiour,
Fontainebleau nommé, les delices d'amour;
C'est icy que la gloire établit son empire,
Que tout y luit d'honneur, ou que tout en respire;
Et quiconque a pû voir ce Palais si charmant,
Ne veut plus auoir d'yeux que pour luy seulement.
Parterres enrichis d'eternelle peinture,

Où les graces de l'art ont fardé la nature:
Que vostre abord me plaist? que vos diuersitez
Me montrent à l'enuy de naissantes beautez?
C'est auecque plaisir que le Ciel vous éclaire,
Il semble que l'Hyuer ait peur de vous déplaire,
L'Esté n'ose ternir vostre aimable verdeur,
Et sa flamme pour vous n'a que de la splendeur.
Vieux chesnes, & vous pins dont les pointes chenuës
S'esloignent de la terre & s'approchent des nuës,
Bois où l'astre du iour confondant ses rayons
Fait naistre cent Soleils pour vn que nous voyons;
Beaux lieux dont la tranquille, & plaisante demeure
Ne reçoit point d'ennuy qu'aussi tost il n'y meure;
Vous voir, vous posseder est vn bien le plus doux,
N'est-ce pas viure heureux que de viure chez vous?
Apres auoir passé dans vne grande allée
D'aulnes & d'ypreaux artistement voilée,
Le fauorable Dieu qui preside en ces lieux
Fait voir d'vn grand canal l'obiet tout gracieux,
Où le chant des oiseaux, & le bruit des fontaines,
Font vn concert plus doux que celuy de Syreines:
C'est vn plaisir de voir la Nymphe de ces eaux
Couurir sa nudité d'vn crespe de rozeaux,
Frizer l'azur flottant de ses tresses humides,
Se couronner le front de ses perles liquides,
Ternir de son eclat les Nymphes d'alentour,
Et paroistre vne Reyne au milieu de sa Cour.
C'est vn plaisir de voir l'ombre de ses feüillages
Emailler ce cristal de leurs vertes images,
Errer au gré du vent, aussi bien que ses flots,
Et tous ces mouuemens nous donner du repos.
Sur quelque verité que la fable se fonde,
Venus ne prit iamais sa naissance de l'onde,
Car voyant vn lit d'or sous ce flot de cristal
I'ose bien asseurer que c'est son lieu natal:
Il semble que ces bords gardent encore ses traces,
Que le tein de ces fleurs soit celuy de ses graces,

Que ce Dedale ſombre, & ſes confus détours
Seruent d'amuſement à ces petits Amours,
Et que l'air de ce lieu qui termine leur courſe,
Inſpire des douceurs, dont ils furent la ſource.

DES BASTIMENS EN GROS ET EN general du Chaſteau de Fontainebleau : De ſes aduenuës & entrées, & de ſes Cours, qui font voir la face, l'ordonnance, & la diſpoſition de ce Lieu Royal.

CHAPITRE V.

I. Raiſons qui ont meu l'Autheur à dreſſer ce Chapitre.
II. Cinq aduenuës principales de ce Chaſteau.
III. La plus belle & conſiderable eſt celle de la Chauſſée.
IV. Le plan de ce Chaſteau eſt dreſſé ſur l'aduenuë de la Cour du Cheual blanc.



YANT remarqué cy-deuant le plan & l'aſſiette de cette Maiſon Royale, l'ordre requiert de parler maintenant de ſes baſtimens, & de tout le reſte de l'accompagnement, & de l'embelliſſement de cét Oeuure Royal. Mais parce qu'vn ſi grand & ſi parfait ouurage ſe void premier d'abord en gros & en general, qu'en détail & en particulier ; d'ailleurs que de tous ces ouurages, les vns ſont anciens, & les autres modernes & nouueaux, la pluſpart entremeſlez dans la ſuite de tout ce corps d'edifices ; & l'ordre & mon deſſein eſtant de traitter des vns & des autres, autant qu'il ſe pourra, ſelon leur ancienneté, & le temps qu'ils ont eſté faits : c'eſt pourquoy i'ay iugé à propos d'en parler premierement en general, & commencer par ſes entrées & aduenuës, & par ſes Cours, qui font voir la face, l'ordonnance & la diſpoſition de ce Lieu ; me reſeruant par apres à décrire le tout en détail. I. Raiſons qui ont meu l'Autheur à dreſſer ce Chapitre.

II. Cinq aduenuës principales de ce Chasteau.

CETTE Maiſon a quatre aduenuës principales, ou cinq, ſi l'on compte celle de la Conciergerie qui regarde l'Orient.

La premiere, qui a ſon aſpect au Midy, & eſt en vne grande plaine où ſont plantez quantité de pins, & ſe termine par les bois de la foreſt & par quelques roches; où à ſon abord l'on découure tous les edifices de ce Chaſteau, qui ſont & paroiſſent en ſi grand nombre, qu'ils ſemblent pluſtoſt compoſer vne grande ville qu'vne maiſon particuliere.

II. La plus belle & conſiderable eſt celle de la Chauſſée.

L'ON y entre par vne Chauſſée, à l'abord de laquelle eſt vn pauillon, & eſt cette Chauſſée entre l'Eſtang & le grand Iardin du Roy, laquelle a ſix rangées d'arbres qui font vne grande allée Royale, & a de long cent ſoixante & quatre toiſes, & dix de large; elle aboutit à la Cour du Donjon.

La ſeconde aduenuë, & comme la porte principale du Chaſteau, eſt du coſté du Bourg qui regarde le Soleil couchant, par laquelle l'on entre dans la Cour du Cheual blanc.

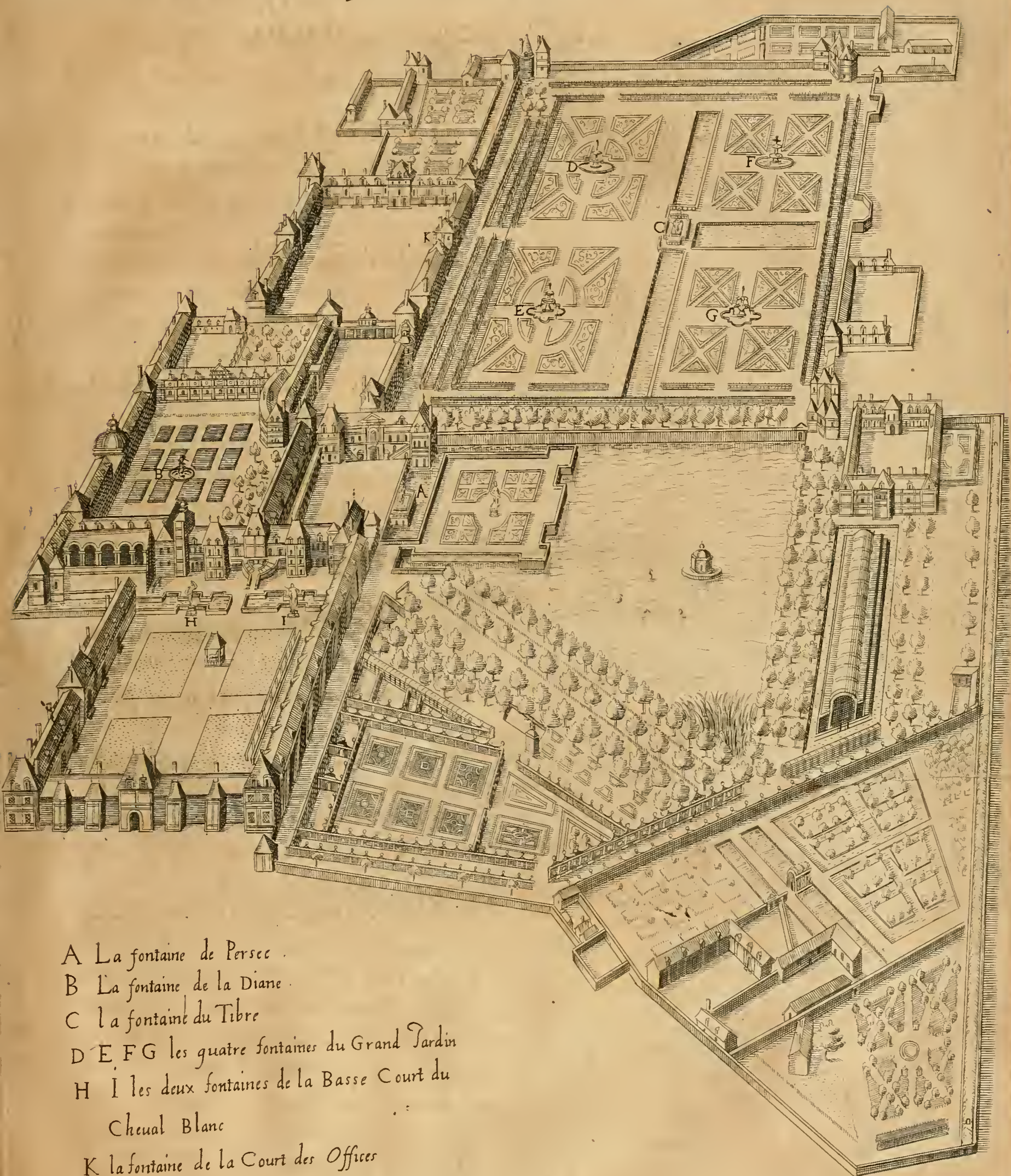
La troiſiéme eſt celle qui vient du Bourg pareillement, laquelle eſt au Septentrion, & qui donne entrée au milieu de ladite Cour.

Et la quatriéme eſt l'aduenuë du coſté encore du Bourg, le long de la ruë appellée la ruë Baſſe, laquelle eſt auſſi au Septentrion & à l'aduenuë de Paris: au deuant eſt vne belle place fort ſpacieuſe, par laquelle l'on aborde en cette Maiſon vrayement Royale, où eſt vn grand & magnifique portail qui y donne entrée par la Cour des Offices.

III. Le plan de ce Chaſteau eſt dreſſé ſur l'aduenuë de la Cour du Cheual blanc.

MAIS parce que la Cour du Cheual blanc eſt l'vne des principales, & que ſur ſon aduenuë eſt dreſſé le plan, l'aſſiette, & l'éleuation de ce Chaſteau, telle qu'elle ſe void icy; outre que de cette Cour l'on paſſe facilement par tout le reſte des edifices de ce Chaſteau: cela ſemble obliger à commencer par icelle.

PORTRAIT DE LA MAISON ROYALLE DE FONTAINE BELLEAV



A La fontaine de Persee.
B La fontaine de la Diane.
C la fontaine du Tibre
D E F G les quatre fontaines du Grand Iardin
H I les deux fontaines de la Basse Court du Cheual Blanc
K la fontaine de la Court des Offices

T de francini

Bosse fe

DE LA COVR DV CHEVAL BLANC, dite anciennement la Basse Cour, ou la Grande Cour.

CHAPITRE VI.

I. François I. a basty la Cour du Cheual blanc.
II. D'où cette Cour porte le nom.
III. Cinq pauillons en cette Cour.
IV. Il y a vn fort bel Escalier en cette Cour.
V. En cette Cour sont les departemens de Messieurs les Secretaires d'Estat.
VI. Là sont deux fontaines, & deux figures de marbre.

I. François I. a basty la Cour du Cheual blanc.



CETTE Cour doit l'honneur de sa fondation au Roy François I. qui la fit edifier l'an 1529. telle qu'elle est en ses bastimens auiourd'huy, comme il se void par vn Titre que nous en auons, duquel nous parlerons cy-apres.

Elle a 80. toises de long, & 58. de large, laquelle est diuisée en quatre compartimens par le moyen de son paué, qui sont comme quatre parterres de gazons ou prez, d'vne petite herbe qui donne ie ne sçay quoy de gracieux à l'aspect de cette Cour.

Quand ce Roy l'eut edifiée, il ne luy donna point d'autre nom que de Basse Cour, ou la Grande Cour, parce qu'elle est la plus grande de toutes celles de ce Chasteau, & qui se voyent point ailleurs ; nom qu'elle a porté iusques à Charles IX. que Catherine de Medicis sa Mere estant Regente de ce Royaume durant la minorité de ce Prince, y fit mettre la figure d'vn grand Cheual blanc, où estoit vn dôme au dessus soustenu de quatre pilliers : lequel Cheual estoit moulé sur celuy de Marc Aurele, l'vne des rares pieces qui soient re-

ſtées de l'Antiquité, laquelle eſt à Rome deuant la porte du Capitole, & du depuis cette Cour a touſiours porté le nom de ce Cheual blanc, qui en fut oſté l'an 1626. parce que n'eſtant que de platre il auoit eſté rompu de nuict en partie par la malice de quelques ſoldats, comme l'on a conjecturé ſur ce que pluſieurs d'entre eux ont dit, que ce Cheual eſtant au milieu de cette Cour il les incommodoit y entrans en garde quand ſa Maieſté eſt en ce lieu. Ie le repreſente encore en cette figure afin que l'on voye comme il eſtoit autrefois, & combien qu'il n'y ſoit plus, cette Cour ne laiſſe pas toutefois d'en porter encore auiourd'huy le nom. II. D'où cette Cour porte le nom.

Elle eſt de moillon & de brique en la pluſpart de ſon baſtiment, ou pour le moins en ſon enrichiſſement & en ſes amortiſſemens, laquelle eſt compoſée de trois pauillons du coſté de ſon entrée principale au Soleil couchant, & d'vn quatriéme qui eſt ſur la ſeconde porte au Septentrion.

AV bout de cette Cour qui regarde l'entrée ſont cinq hauts & grands pauillons tous de pierre de grés, qui ſont ſeparez de cette Cour par vn foſſé que l'on paſſe ſur vn pont de pierre. III. Cinq Pauillons en cette Cour.

Le premier eſt appellé le Pauillon des Armes, parce que là François I. y auoit dreſſé deux grandes chambres & cabinets, où il auoit ramaſſé tout ce qu'il auoit pû trouuer d'armes dont vſoient les Anciens tant à pied qu'à cheual, auec d'autres curioſitez qu'il y auoit miſes, dont il s'en void encore quelque marque.

Auprés de ce Pauillon ſont deux Tripots, l'vn couuert des plus beaux & des plus grands qui ſe voyent point, lequel a eſté baſty par Henry le Grand, & l'autre qui n'eſt pas couuert.

Le ſecond Pauillon eſt à huict toiſes de ſuite de ce premier.

Le troiſiéme tient le milieu, à pareille diſtance du ſecond; vulgairement l'on l'appelle la Chambre & Cabinet des Peintures; dont nous parlerons amplement cy-aprés.

Le quatriéme ſuit les autres & de meſme ordre, & à ſemblable diſtance que le premier & le ſecond.

Et le cinquiéme eſt tout de meſme que l'on nomme le Pauillon des Poëſles, tous leſquels ſe communiquent par le moyen d'vne grande terraſſe bien voutée & garnie de balluſtrades.

IV. Il y a vn fort bel Eſcalier en cette Cour.

ENTRE ces Pauillons & au milieu eſt vn grand Eſcalier de pierre & hors d'œuure: il eſt à deux rampans à viſſe, enrichy de balluſtres, chacun rampant de trente toiſes de long, & deux & demy de large; il eſt d'vne tres-belle ordonnance & architecture, par lequel l'on entre dans la petite Gallerie, & de là au departement du Roy, & autres lieux de ce Chaſteau. Sa Maieſté l'a fait edifier 1634. en la place d'vn autre qui eſtoit plus petit que celuy-cy, quoy que d'vne fort belle ordonnance, lequel les iniures du temps auoient ruiné: celuy-cy eſt autant commode que l'autre eſtoit delicat, parce que les caroſſes paſſent facilement ſous celuy-cy entre les deux rampans pour entrer ou ſortir de la Cour de la Fontaine, & de là au reſte du Chaſteau; ce qui eſtoit empeſché par celuy qui eſtoit auparauant. De plus que par le moyen de celuy-cy il y a vne grande aduenuë pour entrer en l'Egliſe de la Saincte Trinité, qui eſt la principale de cette Maiſon; ſomme que la ſtructure de cét Eſcalier reuient à cent mille francs.

Il y auoit autrefois dans cette Cour vn grand portic de pierre, auec de belles colomnes Toſcanes ruſtiques, & vn pont de bois ſur lequel l'on paſſoit à la Cour de la Fontaine, & eſtoit vis à vis de la grande porte par où l'on y entre maintenant; le feu Roy le fit oſter auec ce pont, parce que cela n'auoit pas de ſymetrie auec le reſte.

V. En cette Cour ſont les departemens de Meſſieurs les Secretaires d'Eſtat.

Au coſté droit de cette Cour eſt la grande Gallerie, dont les rares peintures & ſingularitez requierent pluſieurs Chapitres cy-apres.

EN la meſme Cour ſont les departemens de Meſſieurs les Secretaires d'Eſtat, & de pluſieurs & principaux Officiers de ſa Maieſté.

Là

Là eſt auſſi eſtably le Bureau de la Poſte durant le ſeiour du Roy.

L'on y marque encore le logement de pluſieurs Cheualiers & autres Seigneurs, tant cette Cour contient quantité de baſtimens, & de logemens.

Et pour plus grand témoignage de la beauté & de l'étenduë de cette Cour; ie diray que c'eſt le lieu où ſe font les magnificences des Tournois, où l'on court la Bague, où l'on rompt à la Lance & au Faquin, vne grande lice & barriere y eſtant dreſſée exprez le long de la grande Gallerie.

VI. Là ſont deux fontaines, & deux belles figures de marbre.

ENTRE autres embelliſſemens de cette Cour, ſont deux grandes Fontaines aux deux bouts ſur le bord du foſſé, que Henry le Grand y a fait mettre : elles verſent l'eau par deux maſques de bronze ; & ſur chacune de ces Fontaines eſt vne Statuë antique de marbre blanc grande comme le naturel, poſée ſur vn piedeſtal.

La premiere figure repreſente Bacchus ſous le viſage d'vne femme, auec vn Leopard à ſon coſté, & vn pannier de raiſins.

C'eſt ainſi que les Anciens ont quelquefois figuré Bacchus, pour faire voir la force & la vertu du vin, qui fait de ceux qui boiuent de cette liqueur auec trop de largeſſe, les vns hardis, courageux, & cruels comme des Leopards; & d'autres craintifs, laſches, & babillards comme des femmes. *Nat. Com. Myth. l. 5. cap. 13.*

L'autre Statuë qui eſt ſur la ſeconde Fontaine eſt la figure d'vn Chaſſeur, que l'on prend pour Cephale auec ſon chien Lelape.

Quand le Roy eſt icy, il y a en cette Cour deux Compagnies de Suiſſes du Regiment, qui ſont aux deux portes auec leur Corps de Garde. Et voila pour ce qui eſt de la premiere Cour de cette Maiſon Royale.

Où premier que finir ce Chapitre, il ne ſera point hors de propos de remarquer, que cette Cour, & tous les autres edifices qui ſe voyent icy de François I. ſont du deſſein de Sebaſtien Cerlio Architecte fort celebre de ſon temps.

DE LA COVR DE LA FONTAINE.

CHAPITRE VII.

I. Cette Cour est bastie par François I.
II. D'où elle porte le nom.
III. Plusieurs Statuës de marbre & de bronze en cette Cour.
IV. La Terrasse de cette Cour bastie par Henry le Grand.
V. Diuers Bustes de marbre & de bronze dans cette Cour.
VI. Là est vne belle Fontaine.



POVR parler dignement de cette Cour, il faut dire que tout ce qui peut rendre recommandable vn edifice, soit en son architecture & son ordonnance, soit en son aspect, soit en ses diuers ornemens, se rencontre en cét Ouurage Royal, dont nous en verrons en détail les singularitez, apres auoir montré quand elle fut bâtie, par qui, & pourquoy elle est appellée la Cour de la Fontaine.

I. Cette Cour bastie par François I.

CE fut doncques François I. qui la fit edifier l'an mil cinq cens vingt huict, comme il se void par quelques Memoires de ce temps-là; non pas en l'estat qu'elle se void auiourd'huy auec ses enrichissemens, mais seulement en l'ordonnance du plan & de ses bâtimens, qui n'estoient alors que de moilon, lesquels Charles IX. fit reuestir de belles pierres de taille, comme ils sont auiourd'huy.

Cette Cour est ioignant celle du Cheual blanc, & par laquelle l'on y entre passant le pont du fossé & le grand Escalier; dont la face d'vn des costez de ses bâtimens, appellé le Pauillon des Poësles, regarde partie sur l'vne, partie sur l'autre Cour.

ELLE porte le nom de Cour de la Fontaine dés son commencement, parce qu'elle a tousiours eu vne belle fontaine au dedans. II. D'où elle porte ce nom.

Sa longueur est de trente toises, & sa largeur de vingt-huict.

L'on peut dire auec verité, que son aspect est l'vn des plus gracieux qui soit point; car comme cette Cour n'a des bastimens que de trois costez, elle a veuë vers l'Estang, & son Iardin, qui est vn beau parterre; laquelle est fort agreable, & se termine partie par la belle & grande allée & aduenuë de la Chaussée au Leuant, partie par celle du Chenil au Midy, & partie par l'allée Royale au Soleil couchant.

Là du costé de la Salle & de la belle Cheminée, est vn grand Escalier tout de pierre & hors d'œuure, lequel a deux rampans, l'vn qui va à la Salle des Gardes du Corps, & de là au departement du Roy, & à la Salle du Bal; l'autre qui conduit à la Salle de la belle Cheminée, dite anciennement la Grande Salle. Ces deux rampans sont entre deux Pauillons auec vne grande face de bastiment d'vne belle Architecture, comme tout le reste de cette Cour. Sa Maiesté les a fait refaire tout à neuf, les autres estans en ruine par la malice du temps: lesquels ont chacun neuf toises & demy de long, & deux de large.

Entre ces deux rampans d'Escalier, est vne porte qui donne entrée sur la Chaussée, & dans la Cour du Donion.

De ce costé là sont quelques figures de relief posées sur les amortissemens de part & d'autre de ces deux Pauillons, & deux autres dans le frontispice, qui sont du sieur Pilon.

MAIS sur tout ce qu'il y a de remarquable, ce sont deux grandes Statuës de bronze dans deux niches au costé de cette porte; l'vne qui represente vn Apollon, & l'autre vn Commodus. III. Plusieurs Statuës dans cette Cour.

Et quant à cette figure d'Apollon, c'eſt vne des plus rares pieces que l'on ſçauroit voir, & qui donne ſuiet d'admiration à tous les plus ſçauans qui ont excellé en l'art de Sculpture. Il eſt grand comme le naturel, ayant vn carquois ſur le dos & vn arc en main.

Et pour ce qui eſt de l'autre Statuë, elle eſt de pareille grandeur que la precedente, reueſtuë d'vne grande peau de lyon en guiſe d'vn Hercule, auec vn enfant ſur vn bras; qui eſt la maniere dont l'Empereur Commodus ſe faiſoit volontiers dépeindre & repreſenter.

Au deſſus de la porte entre ces deux figures eſt vn buſte de marbre blanc, que l'on dit eſtre le portrait du Philoſophe Socrate.

Deux grandes Statuës de bronze figurans deux Lamies ou Sphinx, ſont poſées chacune ſur vn pied d'étail au bas & entrée des rampans de cét Eſcalier.

Et de meſme coſté ſont deux autres figures encore de bronze dans des niches, l'vne qui repreſente Mercure, & l'autre la Venus de Praxitele, ce fameux Ouurier de l'Antiquité, ce ſont pieces fort eſtimées. Toutes leſquelles figures & enrichiſſemens ſont des témoignages, qui font voir les ſoins que Charles IX. & Catherine de Medicis ſa mere, ont eu d'embellir cette Maiſon Royale.

IV. La Terraſſe de cette Cour baſtie par Henry le Grand.

VNE belle Terraſſe de trente toiſes de long & quatorze pieds de large auec ſes baluſtrades, & laquelle eſt bien voutée & toute pauée de pierres, ayant ſept arcades, donne vn riche ornement à cette Cour. Henry le Grand l'a fait edifier, comme il paroiſt par ſes chiffres & par ſes deuiſes qui ſe voyent entre les tremeaux de ces arcades; là où auſſi entre de grands pilaſtres ſont des niches, & quelques Statuës de marbre blanc. Auparauant cette Terraſſe François I. y auoit fait dreſſer vn grand pont de bois; mais parce qu'il n'enrichiſſoit pas aſſez ce Lieu, le feu Roy le fit oſter, & y baſtir ladite

Terrasse, qui fut l'an mil cinq cens quatre vingts quatorze, & est des premiers ouurages qui soient icy de luy; comme il se iustifie par l'estat que i'en ay veu rendu à la Chambre des Comptes.

AV dessus de cette Terrasse entre les fenestres de la petite Gallerie, sont sept bustes antiques de marbre blanc, qui marquent les portraits de quelques Empereurs Romains, & de leurs femmes. V. Diuers bustes de marbre & de bronze dans cette Cour.

Il y en a encore quelques-vns en diuers endroits de cette Cour; entre autres celuy de l'Empereur Marc Aurele, qui est de bronze, & posé au dessus de la porte qui va à la Cour du Cheual blanc.

ET apres tous ces beaux ouurages il nous reste à parler de la Fontaine de cette Cour, laquelle en sa beauté publie encore la magnificence d'Henry le Grand qui l'a fait dresser, auec les balustrades qui sont tout le long ioignant cette Fontaine, & qui par vn petit canal tout reuestu de pierre de grés bien taillée, separe l'vn & l'autre d'auec le Iardin de l'Estang. VI. Là est vne belle Fontaine.

Cette Fontaine est à l'vn des bouts, & a vn beau bassin quarré de dix sept pieds de diametre, d'où aux quatre coins sortent quatre Dauphins de bronze qui iettent l'eau par la bouche.

Au milieu de ce bassin est vn rocher rustique, & aux quatre coins sont autant de iets d'eau.

Il y a au dessus de ce rocher vne Statuë antique grande comme nature, qui est de marbre blanc, & represente Persée le casque en teste, & aux pieds les talonieres des Muses, le coutelas en main, & le bouclier de Minerue auec vn dragon au dessus, qui est la façon que les Anciens representoient ce Heros.

Où premier que finir ce Chapitre, ie n'oublieray pas à dire, que le Grand Roy François bastissant cette Cour y auoit fait edifier vne autre belle Fontaine, laquelle auoit aux quatre coins quatre grands termes

tout de grés, qui portoient comme vn berceau de meſme matiere. Henry le Grand la fit oſter, parce que eſtant au milieu de cette Cour elle incommodoit au paſſage, & y fit conſtruire celle dont nous venons de parler.





Cecy est la fontaine du Persee qui est dans la Maison Royalle de fontaine beleau.
laquelle ce Voit au lieu Marque A. au Portrait de fontaine beleau

T. de francini. Inuen. | Masne Sculp

DE LA COVR DV DONION, autrement dite de l'Ouale.

CHAPITRE VIII.

I. Effet de la Dignité, & Maiesté Royale.
II. Cette Cour est le lieu où ont esté faites les ceremonies de quelques enfans de France.
III. L'antiquité de cette Cour, qui est la premiere de toutes celles de ce Chasteau.
IV. D'où elle porte le nom de Donion, & de l'Ouale.
V. Louys VII. Fondateur de cette Cour.
VI. Ouurages de cette Cour, partie faits sous François I. partie sous Henry IV. & partie sous Louys XIII.

I. Effet de la Dignité & Maiesté Royale.



LA Dignité de Roy renferme tant de titres d'honneur, de respect, & de maiesté, qu'il n'est pas iusques aux choses inanimées, tels que sont les Palais & les Maisons Royales, qui ne se ressentent de l'éclat de ce Soleil rayonnant; qui fait que comme les personnes des Roys sont sacrées & augustes, leurs Palais aussi empruntent iustement par quelque participation, & par respect de leurs Maiestez, des titres illustres & glorieux.

Quand ce Seiour Royal de Fontainebleau n'auroit pas vn recueil des merueilles & des plus belles singularitez qui se fassent admirer en tout le reste de l'Vniuers, personne ne peut douter que ce ne fust assez pour publier la renommée de sa grandeur, de dire que c'est la Demeure plus delicieuse & considerable de tous les plus grands Roys de la Terre.

Or si en ce sacré Palais il y a lieu aucun que l'on doiue particulierement reuerer, (apres ceux qui sont destinez pour le culte & le seruice de Dieu) c'est nommément

mément la Cour dont nous traittons en ce Chapitre; qui porte le nom de Cour du Donion, ou de l'Ouale; veu que c'est là que paroist quelque reste des bastimens de Sainct Louys, le patron & le modele de perfection de tous les Roys du monde, & l'honneur du Sceptre François; & que là mesme sont les departemens du Roy & de la Reyne: où pendant le seiour de leurs Maiestez l'on void dequoy admirer tous les iours l'éclat des Princes, & des Seigneurs, & vn grand concours d'Officiers & de peuple, qui sont attendans l'ordre, & les commandemens de leurs Maiestez.

Dauantage, c'est en cette Cour que le Roy tient le Thrône de sa Iustice en son Conseil d'Estat, dans vne Salle qui est ioignant la Chapelle basse.

A quoy l'on peut adiouster, que c'est en ce lieu que quelques-vns de nos Roys, & autres Enfans de France, ont eu le bien de receuoir les Graces du Ciel en leur Baptesme: ainsi qu'il se verra cy-apres au Liure troisiéme. II. CetteCour est le lieu où ont esté faites les Ceremonies de quelques Enfans de France.

MAIS pour venir à la description de cette Cour, il est à remarquer qu'elle est la plus ancienne de toutes, & le propre lieu où a esté commencé ce Chasteau: comme il se iustifie par des anciens Memoires; & ainsi qu'il est aisé de iuger, en ce que là est vn Pauillon qui porte encore le nom de Sainct Louys. III. L'antiquité de cette Cour, qui est la premiere de toutes celles de ce Chasteau.

Sa longueur est de quarante toises, & vingt de large.

ELLE est appellée la Cour du Donion, nom qu'elle porte de toute ancienneté, pour montrer que ç'a toûiours esté le lieu fort & particulier destiné pour les personnes du Roy & de la Reyne. Aussi ie trouue qu'auparauant que François I. y fist trauailler, elle estoit enuironnée de fossez. IV. D'où elle porte le nom de Donion, & & de l'Oüale.

L'on l'appelle encore la Cour de l'Ouale, parce que autrefois elle tenoit beaucoup de cette forme, & en a encore quelque chose du costé du Pauillon de Sainct Louys.

L'HONNEVR de sa fondation est deu à Louys VII. si (comme il est assez vray-semblable) ç'a esté luy qui V. Louys VII. Fondateur

de cette Cour.

a commencé à bastir cette Maison Royale, non à la verité en la façon qu'elle est auiourd'huy, puis qu'il y a encore quelque marque de Sainct Louys, comme nous venons de dire, que François I. l'a presque toute changée, & que Henry le Grand l'a aussi amplifiée, & aggrandie de beaucoup : de sorte que l'on peut dire d'elle, comme du Nauire d'Argo, qui a duré des siecles, & seruy à mille exploits heroïques, que pour cela les Poëtes anciens ont placé au nombre des Astres, pour en conseruer la memoire autant que le Ciel durera : quoy que ce Nauire eut esté tant de fois changé & radubé, qu'il ne restoit plus rien de son antiquité.

Le mesme, dis-ie, se peut asseurer de cette Cour ancienne, laquelle a receu tant de changement en ses bastimens & en son ordonnance, qu'il n'y reste plus de son antiquité, que le plan, l'assiete, & le nom.

Deux grandes Portes donnent l'entrée en cette Cour.

La premiere & principale, est celle qui vient de la Chaussée, & de la Cour de la Fontaine, que l'on appelle la Porte dorée, parce que sous son entrée est vne voute où sont diuerses peintures, dorures, & tableaux faits à fresque, du dessein du sieur de Sainct Martin : auec deux Anges qui portent vne Salamandre, accompagnée de ces mots Latins, *Nutrisco & extinguo*, qui estoit la Deuise du grand Roy François.

Et pour particulariser dauantage cette entrée, il faut remarquer qu'elle est composée d'vn fort haut Pauillon à sept estages, dans le milieu duquel sont trois voutes & arcades, l'vne sur l'autre, soustenuës chacune de quatre colomnes, auec leurs bases & leurs chapiteaux ; le tout d'vn ordre composé.

L'autre entrée est du costé de la Cour des Offices, sur laquelle il y a vn fort beau & grand dôme percé à iour, auec quelques figures qui portent les Armes de France, & autres enrichissemens qui s'y voyent.

Là ſont deux buſtes de bronze fort antiques du coſté de la Cour ; & de l'autre coſté qui regarde la Cour des Offices, eſt vn grand Portail ſouſtenu de quatre groſſes colomnes Toſcanes ruſtiques, auec d'autres ornemens, & deux grandes teſtes ou maſques antiques de marbre blanc. L'honneur de tout cét ouurage eſt deu à Henry le Grand.

L'on appelle cette entrée la Porte des Dauphins, parce qu'elle eſt ornée de pluſieurs Dauphins de bronze, auec les Chiffres de ce Prince incomparable qui l'a fait conſtruire : autrement l'on la nomme la Porte du Donion.

Et pour enrichir, & donner plus de grace à cette entrée, le Roy auiourd'huy heureuſement regnant, y a fait dreſſer vne petite Chauſſée qui paſſe dans le foſſé, où il y a vne auant porte à ramages & baluſtrades de fer bien peints & dorez, & deux Termes de greſſerie, qui ont chacun dix-huict pieds de haut ; le tout qui embellit merueilleuſement cette entrée.

VI. Ouurages de cette Cour, partie faits ſous François I. partie ſous Henry IV. & partie ſous Louys XIII.

QVANT à ſes edifices, nous auons deſia dit qu'ils ſont de François I. & de Henry le Grand. De François tous les departemens du Roy & de la Reyne, auec le grand Eſcalier à repos & à deux rampans, ſouſtenu de de grands pilaſtres & de colomnes. La Salle du Bal eſt auſſi de luy ; comme il apparoiſt par ſes Chiffres & par ſes Deuiſes qui ſont en diuers endroits de cette Cour ; & particulierement ſur l'entrée de la montée à viſſe, qui conduit en ladite Salle ; où au deſſus de la porte, ce Roy eſt en figure de relief à demy-corps, accompagné de quelque Architecture, & de deux autres figures entieres ; l'vne repreſentant Pallas, & l'autre Iunon : leſquelles figures ſont ſouſtenuës par de petits enfans de relief.

Le reſte de ſes edifices ſont du feu Roy, qui a fait aggrandir cette Cour depuis la Chapelle baſſe d'vn coſté, & de l'autre depuis ledit Eſcalier par où l'on va au departement de la Reyne : cét ouurage conſiſtant en vne continuation de bâtimens de meſme ordonnan-

ce, lesquels se terminent par deux grands Pauillons de part & d'autre; l'vn qui finit le departement de la Reyne, ordinairement affecté à quelque Prince du sang.

Et l'autre appellé le Pauillon de Monseigneur le Dauphin, qui tient à la Chapelle haute & basse, composé de diuers estages: lequel est ainsi appellé à cause que c'est le departement destiné pour le Dauphin, & premier enfant de France. Henry le Grand l'ayant à ce dessein fait orner de figures de Dauphins en bosse, au dehors de son Architecture en suite de la Salle du Bal.

Et pour plus grande commodité, afin que l'on puisse communiquer à tous ces departemens sans descendre en la Cour, il y a vn Parapet de pierre, auec des barrieres de fer peintes & dorées; le tout soustenu de quarante cinq colomnes de gresserie, auec leurs bases & leurs chapiteaux: ce qui donne vn bel ornement à cette Cour.

DE LA COVR DES OFFICES.

CHAPITRE IX.

I. Fruits de la paix, & de la guerre bien differens.
II. Premiers bastimens de Henry le Grand faits à Fontainebleau.
III. La Cour des Offices bastie mil six cens neuf.
IV. Vne belle Fontaine se void en cette Cour.
V. Cette Cour a vn fort beau Portail.
VI. Dernier ouurage de Henry IV. en ce lieu.

I. Fruits de la guerre & de la paix bien differens.



COMME les fruits de la Guerre sont aigres & amers au possible; aussi sont gracieux & doux ceux de la Concorde: & comme ceux-là semblent ne conspirer qu'au renuersement des Estats; de mesme ceux-cy ne tendent qu'à leur restablissement, & accroissement.

La France ayant gouſté de ces premiers par les guerres Ciuiles, ſe veid alors ſi malade qu'elle eſtoit en danger eminent, ſi Dieu prenant pitié de cette premiere Monarchie du monde, & tres-Chreſtienne, n'euſt ſuſcité Henry le Grand pour luy apporter le remede requis, & pour ſa ſanté, & pour ſon reſtabliſſement.

Ce fut cette verité qui parut bien dés le commencement de ſon regne: & ſans m'arreſter aux belles Ordonnances qu'il fit alors, leſquelles ne font à mon propos; ie me contenteray de faire paroiſtre le ſoin qu'il prit (comme vn bon Pere, & Reſtaurateur de la Patrie) de reſtablir ſes Maiſons Royales, où Fontainebleau fut des premieres qu'il conſidera, ayant commencé à le reparer dés l'an mil cinq cens quatre vingts treize, auparauant meſme qu'il fuſt entier & paiſible poſſeſſeur de cét Eſtat, comme nous auons deſia remarqué cy-deſſus. Lieu qu'il prit en telle affection, qu'il ne s'eſt pas contenté de le reſtablir & releuer de ſes cheutes, mais encore l'a augmenté de beaucoup.

II. Premiers baſtimens de Henry le Grand faits à Fontainebleau. 1593.

Dupleix in Henrico IV.

CETTE Cour, de laquelle nous parlons, en eſt vne preuue aſſeurée, laquelle il fit entierement edifier mil ſix cens neuf, tant pour l'embelliſſement de ce Seiour Royal, que pour l'vtilité & neceſſité de ſes Officiers, qui eſtans en grand nombre, y ont quelques-vns & leurs logemens & leurs Offices; d'où depuis elle a pris le nom de Cour des Offices: où auparauant il y auoit en la place de cette Cour quelques maiſons appartenantes à des particuliers, & vne vieille tour auec le logement d'vn Concierge.

III. La Cour des Offices baſtie 1609.

Quant à la longueur de cette Cour elle a quarante cinq toiſes, & quarante de large.

Pour ce qui eſt de ſes Edifices, elle eſt compoſée de dixſept Pauillons, diuers en hauteur, mais pareils en ordonnance; qui en leur diuerſité rendent vn aſpect tres-gracieux.

Là au deuant d'vn beau Pauillon, qui répond au Portail, eſt vn grand baſſin rond enrichy d'vne Fontaine,

IV. Vne belle Fontaine ſe

void en cette Cour. qui ruisselle par trois grands masques de bronze.

Deux belles Portes & spatieuses donnent entrées à cette Cour.

La premiere qui vient de la Cour du Donion. Et la seconde & principale, est celle par où l'on y entre du Bourg, laquelle a vne belle & grande place au deuant: où à cét abord il fait beau voir vn grand Portail, qui enrichit merueilleusement la face de cette entrée, à laquelle y a vn Corps des Gardes François du Regiment, quand sa Maiesté est en ce lieu.

V. Cette Cour a vn fort beau Portail.

Et pour memoire eternelle de la magnificence de ce grand Prince enuers cette Maison, il y a vne table de marbre au dessus du grand Portail, où sont ces paroles écrites en lettres d'or, qui parlent en general du restablissement, & augmentation de ce Chasteau.

Henricus Quartus, Franciæ & Nauarræ Rex Christianissimus, Bellator fortissimus, Victor clementissimus, rebus ad Maiestatis, & publicæ salutis firmamentum compositis, hanc Regiam auspicatò restaurauit, immensùm auxit, magnificentiùs exornauit. Anno M. DC. IX.

En voicy la traduction.

Henry Quatriéme, Roy tres-Chrestien de France & de Nauarre, Guerrier tres-fort, Victorieux tres-clement, ayant composé & mis en bon estat les choses qui regardent l'establissement de la Maiesté Royale, & du salut public, à la bonne heure a restably cette Maison Royale, l'a augmentée de beaucoup, & l'a ornée plus magnifiquement qu'elle n'auoit esté. L'an mil six cens neuf.

VI. Dernier ouurage de Henry IV. en ce Lieu.

CETTE Cour est le dernier ouurage qu'il a fait en ce Lieu, qui doit à iamais deplorer auec toute la France, la mort d'vn si grand Roy, qui auoit proietté de rendre cette Demeure la plus accomplie du reste du Monde; comme tout ce Royaume le faire aussi fleurissant & heureux, qu'il porte dignement le titre de tres-Chrestien.

DE LA CONCIERGERIE DV CHASTEAV: De l'Hostel d'Albret : De celuy du Chenil : De la Capitainerie : Des Pauillons du Iardin du Roy : De celuy du Sur-Intendant des Finances : Et de la vieille Conciergerie.

CHAPITRE X.

I. Description de la Conciergerie.
II. De l'Hostel d'Albret.
III. Le Pauillon, ou Hostel du Sur-Intendant des Finances.
IV. Le Chenil.
V. La Capitainerie.
VI. Diuers Pauillons.



POVR acheuer de traitter en gros des bastimens de ce Chasteau, il reste à dire quelque chose des Hostels suiuans, parce qu'ils sont partie de cette Maison Royale.

I. Description de la Conciergerie.

LA Conciergerie est vn ouurage moderne en l'estat qu'il est auiourd'huy, que Henry le Grand a fait edifier pour le logement du Capitaine & Concierge de ce Chasteau. Elle tient d'vne part à la Galerie de la Reyne; de l'autre à la Cour du Donion, & à celle des Offices : & son principal bastiment regarde sur le fossé vers le Bourg, lequel consiste en vne belle & grande Salle, en plusieurs Chambres, Cabinets, & en des Offices par bas, où il y a quelques Fontaines pour la commodité de ces lieux.

Ce qu'il y a entre autres de remarquable en cét edifice, est le departement du Roy qui consiste en vne Chambre, Garderobe, Antichambre & Cabinet, enrichis d'vn lambris peint & doré, & de plusieurs grands tableaux de paysage, auec vn Iugement de Paris sur la Cheminée, qui est du sieur du Bois.

Le feu Roy logeoit volontiers en ce departement, quand il venoit en ce Lieu pour ses petites Chasses auec

peu de monde. Sa Maiesté auiourd'huy regnante, y a pris aussi son departement quelquefois qu'elle est venuë icy pour peu de temps, principalement l'Hyuer.

Au haut de ce bastiment est le departement pour le Garde des meubles du Chasteau.

La Cour de cette Conciergerie a son Iardin en parterre, lequel n'est separé de cette Cour que par des balustres de fer, soustenus de quelques pilastres de pierre, auec autant de vases au dessus.

II. De l'Hostel d'Albret.

L'HOSTEL d'Albret est encore vne dépendance du Chasteau, lequel consiste en vn grand corps de bastiment, accompagné de deux Pauillons auec vn beau Iardin, dans lequel sont deux Fontaines iallissantes. La porte de cét Hostel, & la Cour regardent la Conciergerie & la grande place, qui est au deuant du Chasteau du costé de la Cour des Offices.

Cét Hostel porte le nom d'Albret, parce que de long-temps il y auoit vn vieil bastiment appartenant à ceux de cette Maison, que Monsieur Zamet (sous le feu Roy) fit raccommoder pour la décharge de la Conciergerie; & fut vn temps que cét Hostel portoit le nom de Zamet, iusques à ce que Henry le Grand l'augmenta des deux Pauillons qui s'y voyent, & en fit vn des departemens du Chasteau.

III. Le Pauillon ou Hostel du Sur-Intendant des Finances.

ENTRE cét Hostel & la Cour des Offices, est vn grand Pauillon regardant sur le Iardin du Roy, auec des Offices, & vne Cour, que le Roy y a fait edifier depuis quelques années, pour le departement, & le logement du Sur-Intendant des Finances.

IV. Le Chenil.

IE mets en suite l'Hostel du Chenil, non qu'il ne soit plus ancien que les trois precedens, puisque c'est de François I. mais afin de ne point rompre l'ordre & la suite du Chasteau.

Cét Hostel est à l'aduenuë principale de cette Maison Royale, qui regarde la forest au Midy, & est le departement du Grand Veneur, & des Officiers de la Venerie, comme aussi de la petite Escurie de sa Maiesté.

Il

Il est fort bien placé, parce que de là l'on va immediatement à la forest, & consiste en quatre grands corps de bastimens, qui regnent autour d'vne Cour de vingt toises de long, & autant de large, auec quatre Galeries par bas, & autant en haut, pour communiquer aux Chambres, & aux Offices des vnes aux autres. Là est vne Chapelle haute, au dessus de la grande porte.

Ce lieu porte le nom de Chenil, parce que là autrefois estoit le logement pour les Chiens de chasse; qui ayant esté abbatu a esté transporté au bout d'vn grand Pré qui regarde cét Hostel, lequel a esté pareillement edifié par François I. Et auparauant ce lieu s'appelloit le Breau, & ce qui estoit aux enuirons.

V. La Capitainerie.

LA Capitainerie est de l'autre costé du Chenil, à l'extremité du Iardin du Roy, qui a esté bastie sous Henry le Grand, estant auparauant où est auiourd'huy la Cour des Offices.

VI. Diuers Pauillons.

AVX angles du Iardin du Roy sont quatre Pauillons, qui portent les noms indifferemment des Princes, & des Seigneurs, à qui il plaist au Roy d'en gratifier pour leur departement, ou pour leur suite. L'vn porte auiourd'huy le nom de Monseigneur le Prince, & fait vn angle de ce Iardin au Soleil leuant; où tout ioignant est vn Hostel, autrefois dit de Rosny, appartenant de present à mondit Seigneur le Prince. L'autre est appellé le Pauillon de Monseigneur de Cheureuse, vis à vis la Porte du Parc. Le troisiéme est à l'entrée de la Chaussée. Et le quatriéme, celuy de la Porte dorée. Le tout de François I.

Ioignant la Fontaine, qui donne le nom à cette Demeure Royale, est vn ancien bastiment, lequel l'on nommoit autrefois la vieille Conciergerie, & est maintenant le departement du premier Escuyer de la Reyne, de ses Pages, & Officiers des Escuries de sa Maiesté.

FIN DV I. LIVRE.



LE TRESOR DES MERVEILLES DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINEBLEAV.

LIVRE SECOND.

OV IL EST TRAITTE'

DES BASTIMENS EN PARTICVLIER du Chasteau de Fontainebleau.

ET PREMIEREMENT DE L'EGLISE de la Vierge, & de Saint Saturnin, dite la Chapelle Basse.

CHAPITRE I.

I. Poids & mesure particuliere, ordonnée pour les choses saintes.

II. La Chapelle Haute bastie par Louys VII. & rebastie par François I.

III. Cette Chapelle dediée par Saint Thomas de Cantorbery.

IV. Le Roy a fait fort embellir & orner cette Chapelle 1639.

V. Montre d'horloge fort curieuse.

VI. Fondation du premier Chapelain de ce Chasteau.

VII. Ancienne fondation confirmée & augmentée.



ON sans raiſon Dieu auoit ordonné autrefois vne meſure particuliere, & vn poids plus peſant que l'ordinaire pour les choſes ſaintes, & qui eſtoient deſtinées pour ſon Sanctuaire; puiſque c'eſtoit pour nous apprendre myſtiquement l'honneur ſingulier que l'on doit deferer à ce qui le regarde, & en faire vne eſtime preferable à toute autre choſe.

Exodi 30. & Leuitici 5. & 27.

I. Poids & meſure particuliere ordonnée pour les choſes ſaintes.

Ayant à décrire icy en détail des edifices, & departemens anciens & modernes du Chaſteau de Fontainebleau, cette ſainte inſtruction m'eſt venuë auſſi toſt en la penſée, qui me faiſant prendre la meſure & le poids du Sanctuaire; ie veux dire conſiderer le prix incomparable des choſes ſaintes, à l'égard de celles qui ne ſont faites que pour l'vſage des hommes: cela m'a doncques obligé à donner la preference, & à commencer par les edifices deſtinez au culte de Dieu, qui ſont les Temples & Egliſes.

OR il y en a trois dans ce Chaſteau, dont il s'agit maintenant de traitter. La premiere, c'eſt celle de la Vierge, & de Saint Saturnin, laquelle combien qu'elle paroiſſe, & ſoit vn ouurage en effet moderne, elle eſt neantmoins la plus ancienne de toutes en ſon origine, ayant eſté baſtie par Louys VII. l'an mil cent ſoixante & neuf, comme il a eſté remarqué cy-deſſus.

II. La Chapelle haute baſtie par Louys VII. & rebaſtie par François I.

Il eſt vray que ſi l'on la conſidere en l'eſtat, & dans les ordres d'Architecture qu'elle ſe void auiourd'huy, elle eſt moderne, ſon edifice eſtant de François I. comme fait foy la Salamandre, & les Chiffres qui ſont au dehors de ce baſtiment. Mais cela n'empeſche pas auſſi qu'il ne ſoit vray de dire, que c'eſt celle qu'auoit fait edifier Louys VII. laquelle François I. auroit fait reedifier de nouueau, au meſme lieu, ou tout proche. Et de fait qu'elle porte encore le nom de Saint Satur-

nin ; & que mesme par vne tradition du pays continuée iusques à ce iourd'huy, plusieurs personnes sur cette creance y viennent faire leurs deuotions, & implorer l'assistance de ce bien-heureux Martyr.

Saint Louys en la Charte & donation qu'il fit à nos Religieux de cette Chapelle, dattée à Fontainebleau au mois de Iuillet, l'an mil deux cens cinquante neuf, remarque que saint Thomas Archeuesque de Cantorbery l'a dediée & consacrée à Dieu sous l'inuocation de la Vierge, & de saint Saturnin.

III. Cette Chapelle dediée par Saint Thomas de Cantorbery.

ET de fait enuiron le temps que Louys VII. la fit bastir, ce bien-heureux Archeuesque s'estoit refugié en France, fuyant la persecution de Henry II. Roy d'Angleterre ; & nostre Louys faisoit traitter royalement ce saint Prelat en l'Abbaye de Sainte Colombe lez Sens, comme remarque Iean de Sarizbery, Autheur de ce temps-là, és Epistres cent nonante cinq, & deux cens trois : où ce bien-heureux Martyr ayant demeuré quelque temps, & n'estant éloigné de ce lieu que d'vne petite iournée, il y vint dedier cette Eglise à la priere dudit Roy, qui l'honoroit extremement pour ses merites, & sainteté de vie.

Cette Chapelle est au milieu du Chasteau, & dans la Cour principale ; sçauoir est dans la Cour du Donion.

Et c'est en ce lieu où nous celebrons maintenant tous les iours le Seruice Diuin & Canonial, depuis qu'en l'an mil six cens huit nous quittasmes nostre ancienne Eglise de la sainte Trinité, pour donner place aux Peintres, Sculpteurs, & autres Ouuriers.

Elle est extremement commode pour les deuotions de la Cour, quand le Roy & la Reyne sont en cette Maison, à cause qu'elle est proche des departemens de leurs Maiestez, des Princes, & Seigneurs ; & que là dés le grand matin, iusques bien tard, l'on y celebre continuellement le saint Sacrifice de la Messe.

IV. Le Roy a

ELLE a esté long-temps sans aucun enrichissement,

iusques en l'an mil six cens trente neuf, que le Roy, par les soins de Monseigneur de Noyers, l'a fait orner en l'estat qu'elle est auiourd'huy. Fait fort embellir & orner cette Chapelle.

Sa voute & ses parois sont richement peints & dorez, auec diuers ornemens de quelques testes de Cherubins, de fleurons d'or, des Chiffres de leurs Maiestez, & sur tout des noms sacrez de IESVS, & de MARIE.

Où pour memoire immortelle de l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin, l'on y a exprez entremeslé plusieurs figures de Dauphins en or, qui ne donnent pas peu d'ornement à ce lieu, & que l'on n'y sçauroit voir, sans se remettre aussi tost en la pensée cette heureuse naissance, tant & tant desirée de la France; & qui au mesme temps oblige vn chacun d'en rendre mille & mille actions de graces à Dieu, pour estre vn don si precieux de sa Bonté eternelle.

Son lambry peint & doré, lequel regne tout autour de cette Chapelle, est bien vn des mieux trauaillez qui se fassent point.

Aux deux costez de cette Chapelle, sont huit arcades, destinées à de petites Oratoires, & Autels, auec leurs tableaux, dans la mesme ordonnance de ce lambry.

Et quant au grand & principal Autel, il est doré & enrichy comme le reste, auec vn tableau de la Visitation de la Vierge. En cét Autel est la Deuise & le Chiffre de Henry II. par où il apert que ç'a esté de son temps qu'il a esté fait.

Sur l'entrée de la Porte sont les Armes du Roy, auec d'autres enrichissemens de Dauphins, & de fleurons d'or.

V. Montre d'horloge fort curieuse.

Au dehors de cette Chapelle à l'entrée de son Portic du costé de la Cour du Donion, sont deux Tours rondes, qui ne paroissent que par le haut de cette Chapelle, dans lesquelles François I. auoit fait construire vne Montre d'Horloge, des plus belles, & des plus industrieuses qui fut point.

Dans l'vne, tout au haut se voyoient les sept iours de la Semaine, representez par figures d'hommes plus grands que le naturel, qui par ressorts ingenieux faisoient paroistre particulierement la figure du iour qu'il estoit en la Semaine, chaque iour ayant son symbole, & sa marque.

En l'autre Tour il y auoit la Statuë du Soleil, qui tenoit vn Sceptre, duquel il montroit les heures qui sonnoient par le moyen de certaines grandes Statuës, representans des Cyclopes & Forgerons, qui frapoient sur vne enclume autant de coups qu'il estoit d'heures. Là sont encore quelques-vnes de ces figures, & les montres, qui font iuger de la beauté, & rareté de cette Horloge.

Or c'est en cette Chapelle que Louys VII. fonda, & dota à perpetuité vn Chapelain pour la desseruir, dont le premier fut vn nommé Bartelemy, duquel il a esté parlé au commencement. Et pour plus ample témoignage de cette verité, i'ay iugé à propos de transcrire icy la Charte, telle que nous l'auons en son original.

IN NOMINE SANCTÆ ET INDIVIDVÆ Trinitatis. Amen.

VI. Fondation du premier Chapelain de ce Chasteau.

EGO LVDOVICVS *Dei gratia Francorum Rex. Notum facimus omnibus futuris sicut & præsentibus, quòd in honore Dei, & Beatæ Virginis Mariæ, & gloriosi Martyris Saturnini, apud Fontem Bleaudi construximus Ecclesiam, quam dotauimus hoc modo. Domino Bartholomæo quem primum dotauimus, & successoribus suis qui ibi post Bartholomæum deseruierint, aßignauimus tres modios frumenti ad mensuram de Gastinois in festo Beati Remigij annuatim recipiendos, in Grangia nostra apud Capellam* *, *& sex modios vini in nostro clauso de Hericy ad mensuram de Samois, similiter annuatim recipiendos. Quòd si vinea aliqua occasione ad perficiendos sex modios defecerit, de censu vini nostri de Samois perficiantur. Et apud Moretum quatuor libras in*

* *C'est le Bourg appellé la Chapelle la Reyne, esloigné de trois lieuës, ou enuiron, de Fontainebleau.*

denariis de censu terræ arabilis, quam ascensuimus Gilberto de Braia, & cuicumque post ipsum terram illam habuerit, Sacerdoti qui ibi deseruierit quatuor libras annuatim persoluet in præfato festo. Si autem possessor terræ Capellano die statuto non persoluerit censum illum, nobis emendabit. Capellanus verò in luminaribus Ecclesiæ prouidebit. Quidquid autem à Capellano ædificatum fuerit apud FontemBleaudi, siue in domibus, siue in arboribus, siue in viuario & prato, excepto mobili, in perpetuum Ecclesiæ permaneat, & illi qui Ecclesiæ deseruierit. Insuper Capellanus vsuarium suum in nemore habebit ad ardendum. Et quotiens nos, siue Regina, siue filius noster ibi affuerint, Capellanus habebit librationem suam integram, scilicet quatuor panes, & dimidium sextarium vini, & pro quoquina duos denarios, & tesam candellæ. Quod vt ratum in posterum habeatur, sigilli nostri impressione, & nominis nostri caractere muniri & consignari præcepimus. Actum publicè apud Fontem Bleaudi anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo sexagesimo nono: astantibus in Palatio nostro, quorum nomina & signa subscripta sunt. Signum Comitis Teobaudi Armiferi nostri. Signum Guidonis Buticularij. Signum Mathæi Camerarij. Signum Radulphi Constabularij. Data per manum Hugonis Cancellarij. LVDOVICVS.

Le mesme en François.

LOVYS par la grace de Dieu Roy de France. Faisons sçauoir à tous, tant presens qu'à venir; Que nous auons construit vne Eglise à Fontainebleau en l'honneur de Dieu, & de la Vierge Marie, & du glorieux Martyr saint Saturnin: laquelle nous auons doté en cette sorte au sieur Bartelemy, lequel nous auons estably, & doté le premier, & à ses successeurs, qui apres ledit Bartelemy desseruiront cette Eglise, nous auons assigné trois muids de froment, mesure du Gastinois, à prendre & receuoir tous les ans à la Feste de saint Remy en nostre Ferme & Grange de la Chapelle;

(c'eſt le Bourg appellé la Chapelle la Reyne, éloigné de deux lieuës & demie, ou enuiron, de ce lieu de Fontainebleau) & ſix muids de vin, meſure de Samois, à prendre pareillement chacun an en noſtre clos d'Hericy. Que ſi noſtre vigne par quelque occaſion, ou autrement, manque de pouuoir parfaire les ſix muids, nous voulons qu'ils ſoient pris de noſtre vin de Samois. Et à Moret, quatre liures en deniers de cens de terre labourable, que nous auons affermé à Gilbert de Braia: & quiconque apres luy aura cette Ferme, payera annuellement à ladite Feſte, quatre liures au Preſtre & Chapelain qui la deſſeruira. Que ſi le poſſeſſeur de la terre manque au iour aſſigné à payer au Chapelain ladite cenſiue, il ſera mis à l'amande. Le Chapelain fournira le luminaire de l'Egliſe. Or tout ce qui aura eſté baſty à Fontainebleau par le Chapelain, ſoit en maiſons, ſoit en arbres, ſoit en viuier, & pré, (excepté le meuble) demeurera à perpetuité à l'Egliſe, & à celuy qui la deſſeruira. De plus, le Chapelain aura en la foreſt ſon vſage de bois à brûler. Et toutes & quantefois que nous, ou la Reyne, ou noſtre fils, ſerons en ce Lieu, le Chapelain aura ſa liurée entiere; à ſçauoir quatre pains, demy ſeptier de vin, deux deniers pour ſa dépenſe de cuiſine, & vne toiſe de chandelle. Et afin que cét acte demeure ſtable & permanent à l'aduenir, nous auons commandé qu'il ſoit ſcellé, & muny de noſtre Sceau, & ſeing manuel. Fait par acte public à Fontainebleau, l'an de l'Incarnation de noſtre Seigneur mil cent ſoixante neuf: preſens en noſtre Palais, ceux deſquels ſont icy les noms, & les ſeings ſouſcrits. Seing du Comte Tibaud, noſtre Porte Armes. Seing de Guy, noſtre Boutillier. Seing de Matthieu, noſtre Chambellan. Seing de Raoul, noſtre Conneſtable. Donné par les mains de Hugues noſtre Chancelier. LOVYS.

Ayant fait voir la fondation de cette Egliſe & Chapelle par Louys VII. reſtent quelques particularitez touchant icelle, qui ne ſeront pas hors de propos de remarquer icy.

L'vne, que cette fondation & dotation a esté amplement ratifiée, & confirmée par Philippe Auguste fils dudit Louys VII. ainsi qu'il appert par ses Lettres & Chartes, données à Fontainebleau l'an mil deux cens sept, le vingt neufiéme de son regne: desquelles nous auons l'original en nostre tresor, & que ie n'ay pas inseré icy, parce que c'est presque la mesme chose que la precedente.

VII. Ancienne fondation confirmée, & augmentée.

Il appert en second lieu, que ledit Roy Philippe a non seulement confirmé ladite dotation, & fondation, mais encore l'a amplifiée, donnant audit Bartelemy & à ses successeurs, Chapelains en ladite Chapelle, la dixme de vin qui luy appartenoit au Village de Recloses. La Charte est donnée à Fontainebleau en son Palais, l'an de salut mil cent quatre vingts quatre, le cinquiéme de son regne; & en auons encore l'original.

De plus, par vne autre Charte ledit Philippe augmente cette fondation de vingt sols parisis par chacun an pour le luminaire de ladite Chapelle. La Charte est donnée à Fontainebleau, en datte de l'an mil cent quatre vingts neuf, le onziéme de son regne: nous en auons semblablement l'original.



DE LA CHAPELLE HAVTE, DITE autrement la Chapelle du Roy.

CHAPITRE II.

I. La Chapelle haute bastie sous François I.
II. Sa longueur, largeur, & ordonnance.
III. Ses enrichissemens.
IV. Son Balcon fait sous Henry II.
V. Là est vne belle Image du dessein de Michel Ange.
VI. Henry le Grand a fort embelly cette Chapelle.



E Roy François I. qu'à bon droit plusieurs qualifient du titre de Grand, puisque en toutes ses actions & entreprises, il n'a rien fait paroistre que de grand & de magnifique, principalement en la structure d'vne infinité de bastimens qui se voyent de luy en ce Royaume; ne se contentant pas d'auoir reedifié & construit de nouueau la Chapelle basse, dont nous venons de parler, y fit encore edifier au dessus la Chapelle haute, dont nous traittons en ce Chapitre, afin qu'à couuert, & d'vn plain pied de son departement il pût auec commodité y aller faire ses deuotions: laquelle aussi du depuis a tousiours porté le titre de Chapelle du Roy.

I. La Chapelle haute bastie sous François I.

Il y a vn petit Portic au deuant, par lequel l'on y entre de deux costez, l'vn par la Salle du Bal, qui aboutit au departement du Roy; & l'autre par vne Salle qui tient à vn grand Pauillon, lequel est au bout de la Cour du Donion. Il y a encore vne autre Porte, qui vient directement d'vn bout à ladite Salle du Bal, par laquelle l'on entre en cette Chapelle.

II. Sa longueur, largeur, hau-

ELLE a neuf toises de long, quatre de large, & six de hauteur.

Sa forme est belle & gracieuse, & semble vne gon-

dole, parce qu'elle eſt en ouale par les deux bouts. teur, & ordonnance.

Quatre arcades de part & d'autre, qui ont chacune neuf pieds de long, quatre de profondeur, & huit & demy de haut, y ſont tres-bien ordonnées pour des Oratoires, ou pour y dreſſer des Autels.

Son Architecture eſt de deux ordres, Dorique & Compoſé, leſquels y ſont parfaitement bien entendus & ordonnez.

Douze pilaſtres de dix pieds & demy de hauteur, auec leurs baſes & chapiteaux d'vne ordonnance Dorique, ſouſtiennent douze colomnes compoſites de quinze pieds de haut auec leurs chapiteaux, architraues, friſes, & corniches; le tout qui porte les principaux cintres de la voute de cette Chapelle artiſtement trauaillée; laquelle a ſa voute en berceau, compoſée d'vn grand nombre de petits quadres auec leurs moulures, & cardrons: qui eſt vn œuure auſſi delicat & hardy en l'Architecture qu'il s'en voye point, & qui donne dequoy admirer aux plus entendus en cét Art.

III. Ses enrichiſſemens.

Et entre autres, ſon dôme, qui eſt au milieu de cette Chapelle, lequel a douze pieds de diametre, fait à huit pans, percé de huit feneſtres au premier ordre & eſtage, & de huit autres au ſecond, & au plus haut de ſa coupe, le tout de pierre de grés, ſans autre comble que ladite voute, qui eſt ſouſtenuë par le dehors de certains pilaſtres & colomnes de meſme ordre & architecture que le dedans.

IV. Son Balcon fait ſous Henry II.

OR parmy pluſieurs diuers ornemens de cette Chapelle, il y a ſur l'entrée de la Porte vn Balcon ou Pulpite, bien peint & doré, porté de deux riches colomnes Ioniques de marbre gris tacheté, auec leurs baſes & chapiteaux, chacune de dix pieds & demy de haut. Henry II. a fait faire ce Balcon, comme il paroiſt par ſes Chiffres, & par diuers croiſſans qui s'y voyent, & où ſont ces mots Latins, écrits en lettres d'or, *Henricus Secundus Dei gratia Francorum Rex Chriſtianiſſimus*. Sa Maieſté auiourd'huy regnante l'a fait redorer & enri-

chir, ainsi qu'il est, auec quelques peintures & tableaux de plusieurs Anges, qui composent vn concert de musique.

Ce Balcon & Pulpite, est le lieu où se mettent les Musiciens & Chantres de la Chapelle du Roy, quand sa Maiesté y entend la Messe, & diuin seruice.

V. Là est vne belle Image faite par Michel Ange.

DANS vne arcade à main droite de l'Autel, il y a vne grande Image de Nostre Dame de Pitié, qui est moulée sur celle de Michel Ange, laquelle est à Saint Pierre de Rome en la Chapelle, & au dessus de l'Autel, où les Chanoines de cette Eglise celebrent l'Office Diuin.

VI. Henry le Grand a fort embelly cette Chapelle.

ET pour ce qui est des enrichissemens de cette Chapelle Royale, elle a demeuré sans aucun autre que de son Architecture & de son Pulpite, iusques en l'an mil six cens huit, que Henry le Grand faisant paroistre sa pieté, fit peindre & dorer les parois, & orner la voute de quantité de testes de Cherubins, auec les chiffres de son nom dans les quadres qui y sont, & de rosaces auec diuers fleurons, moresques, & autres embellissemens, où l'or, & tout ce que la peinture y peut contribuer de beau, n'y est point épargné.

Là sont six grands tableaux de onze pieds de haut chacun, & huit de large, trois de chaque costé; l'vn representant la Natiuité de nostre Seigneur; l'autre, vn Crucifix; le troisiéme, la Resurrection triomphante du Fils de Dieu; le quatriéme, est vne descente du Saint Esprit sur le Cenacle & sacré College des Apostres; le cinquiéme, est l'Assomption de la Vierge; & le sixiéme, vne representation de l'Eglise militante & triomphante, figurée par les quatre principaux Docteurs de l'Eglise, & autres saints Peres qui adorent & reuerent le saint Sacrement de l'Autel; & pour lequel estans en posture d'Escriuains sacrez, ils témoignent employer leurs plumes & leurs écrits. Les tableaux de la Resurrection & de la Pentecoste, ont esté faits du temps de Henry le Grand par le feu sieur du Bois, Peintre excellent & renommé. L'Assomption, & celuy qui repre-

ſente l'Egliſe, ſont du ſieur Dehoey Peintre du Roy; & la Natiuité & le Crucifix, du ſieur du Bois fils. Il y a encore le tableau du grand Autel, qui eſt vne copie de la Noſtre Dame de Raphaël, dont l'original eſt en ce lieu au Cabinet & Chambre particuliere des Peintures, & Tableaux du Roy.

Et afin que la memoire de Henry le Grand, qui a pris tant de ſoin à l'embelliſſement de ce lieu ſacré, y demeuraſt à iamais pour vn témoignage de ſa pieté, ces trois vers Latins ſont écrits en lettres d'or au deſſus de la Porte de cette Chapelle.

Imperio, natiſque potens, & coniuge fœlix,
Alta pace, ſacram decorat Rex inclytus ædem,
Æternum vt pietas auguſta reſplendeat aula.

Leſquels vers i'ay ainſi traduits.

Riche en biens, en enfans, en Royaume, & en femme,
Au milieu de la paix ce Monarque indompté
Decore ce lieu ſaint, dans l'ardeur qui l'enflamme,
Pour faire dans ſa Cour regner la pieté.



DE L'EGLISE DE LA SAINTE TRINITE': & de ses Peintures, & autres singularitez qui s'y voyent.

CHAPITRE III.

I. Cette Eglise est ancienne, & moderne en quelque façon.
II. Deuise de la Duchesse de Valentinois.
III. Henry le Grand, & Louys XIII. ont fait orner cette Eglise.
IV. Les principaux Mysteres de la Religion Chrestienne, peints en cette Eglise.
V. Les actions principales de la vie de IESVS-CHRIST *sont icy dépeintes.*
VI. Le grand Autel de cette Eglise est l'vn des plus riches, & des plus beaux qui se voyent.
VII. Le paué y est tres-exquis.



ANS la suite & la description de cette Maison Royale, ayant à traitter maintenant de la troisiéme Eglise & Chapelle de ce Chasteau, i'y trouue vn sacré Ternaire, qui semble m'obliger au mesme deuoir que les Seraphins d'Isaye : ie veux dire, à chanter leur diuin Trisagion en commençant ce Chapitre, pour y décrire les merueilles & singulieres raretez de cette Eglise, laquelle est dediée particulierement à la tres-sainte, & tres-auguste Trinité. Apres auoir doncques humblement satisfait à ce deuoir, & à la semonce de ces esprits celestes, ie viens à ce qui est de son ancienneté, de son fondateur, & de ses ouurages, & enrichissemens.

Isaiæ c. 8.

I. Cette Eglise est ancienne & moderne en quelque façon.

OV à vray dire, elle est en quelque façon ancienne, & moderne tout ensemble, si l'on s'arreste à son origine, & à son restablissement. Et pour donner plus de iour à cette verité, il faut remarquer que saint Louys establissant nos Religieux en ce Chasteau,

leur fit baſtir vne Egliſe en l'honneur de la ſainte Trinité, ainſi qu'il appert par ſa Charte (dont il ſera parlé au Chapitre ſuiuant) & eſtoit cette Egliſe edifiée en partie où eſt auiourd'huy l'entrée de celle-cy; comme il apparoiſt encore par vne vieille arcade d'vn ordre Gothique, qui ſe void au fond de la Nef en la derniere Chapelle à main droite en entrant, qu'il ſemble que l'on y ait laiſſé à deſſein pour montrer le lieu où auoit eſté baſtie cette ancienne Egliſe, & pour y faire voir encore quelques marques de ſon antiquité en memoire de ſaint Louys ſon fondateur.

L'autre partie de cette Egliſe eſtoit à l'endroit où ſe void auiourd'huy le grand Eſcalier en la Cour du Cheual blanc. Et de fait quand l'on en ietta les fondemens i'eſtois preſent, lors qu'il s'y trouua pluſieurs oſſemens de trépaſſez, auec des petits pots de terre où ſe mettoit de l'encens que l'on y bruloit, ſelon la pratique ancienne, & que l'on iettoit dans les foſſes & ſepultures des defunts.

Or le grand Roy François deſirant amplifier ce Chaſteau fit abbatre cette Egliſe ancienne de la ſainte Trinité, & y baſtir ſous le meſme nom celle qui y eſt, de laquelle ie traitte à preſent: de ſorte qu'il eſt vray de dire, que celle-cy eſt ancienne & moderne tout enſemble, ſi l'on a égard à ſon origine, qui eſt de quatre cens ans, & à ſon reſtabliſſement, ou pluſtoſt nouuelle fondation, l'an mil cinq cens vingt neuf.

Quant à ſa ſituation, elle eſt entre la Cour du Cheual blanc, & le Iardin de la Reyne, ayant ſon entrée principale au Midy, ioignant ledit Eſcalier.

Sa longueur eſt de vingt toiſes, quatre de large, & huit de haut.

Elle eſt compoſée de ſeize Chapelles voutées, huit de chaque coſté, ſans y comprendre le grand & principal Autel.

Diane de Valentinois eſtant en faueur ſous le Roy Henry II. fit orner vne de ces Chapelles, qui eſt la qua-

triéme à main gauche entrant dans cette Eglise ; & là y fit dresser vne table d'Autel d'argent, & vn beau & riche lambry, auec vne grande cloison à balustres qui la fermoit ; où se voyoient plusieurs chiffres de cette Dame, & des fléches ; vne entre autres qui estoit sa Deuise, enuironnée d'vn écriteau, contenant ces mots Latins : *Consequitur quodcumque petit.* C'est ainsi que i'ay veu cette Chapelle il n'y a pas encore longtemps, auparauant que le Roy y fit trauailler. L'on a osté maintenant cette cloison pour y en remettre vne autre de mesme ordre que celles qui sont de nouueau aux autres Chapelles. Et pour ce qui est de l'Autel, c'est le mesme, & aussi le lambry, horsmis que l'vn & l'autre sont peints, & dorez depuis peu.

II. Deuise de la Duchesse de Valentinois.

C'est en cette Eglise, où en suite de la premiere & ancienne nous auons tousiours celebré le diuin seruice, iusques en l'an mil six cens huit, quand l'on commença d'y trauailler pour l'orner ainsi qu'elle est à present.

III. Henry le Grand & Louys XIII. ont fait orner cette Eglise.

L'HONNEVR de son embellissement, & des merueilles de peintures, & d'autres ouurages singuliers qui s'y voyent, en est deu à Henry le Grand, & au Roy son fils, auiourd'huy heureusement regnant ; dont l'vn a fait commencer ses peintures & sculptures, & l'autre les a continuées. Mais pour parler comme il faut de ces ouurages, il est à propos de dire vn mot de chacun en particulier, selon l'ordre, & le temps qu'ils ont esté faits.

La voute est le premier ouurage où l'on a commencé, laquelle est vn cintre en berceau composé d'vn grand compartiment, qui regne depuis vn bout iusques à l'autre de cette Eglise, auec son arrachement ou grande corniche, qui soustient la voute.

Ce compartiment est distingué particulierement en trois grands quadres, ou bordures de tableaux, qui sont au milieu de cette voute, & de deux autres bordures en forme de cartouches ou de cuirs, qui sont aux deux

extre-

extremitez de cette voute, auec deux Anges de relief plus grands que le naturel, qui ſouſtiennent les Armes de France, & de Nauarre.

Vingt deux grandes autres bordures ouales, & ſeize quadres, embelliſſent merueilleuſement ce compartiment, qui eſt de ſtuc d'vn pied ou enuiron de relief, enrichy de moulures, cardrons, oues, aüec diuerſes moreſques & fleurons d'or, lequel n'y eſt point épargné non plus qu'en tout le reſte de la voute & de ſon compartiment, qui eſt tout remply, auec leſdits quadres & bordures, d'autant de riches tableaux.

Le lambry de cette Chapelle bien peint & doré, eſt vn des plus beaux qui ſe voyent point, lequel a dix ſept pieds & demy de haut, d'vn ordre de Corinthe, & eſt composé de vingt pilaſtres auec leurs baſes, chapiteaux, corniches, friſes, & de diuers autres enrichiſſemens; comme des noms ſacrez de IESVS & de MARIE, de teſtes de Cherubins, de feſtons, de fleurs de Lys, & des Chiffres du Roy & de la Reyne; le tout en baſſe taille. Outre les cloſtures en baluſtres deſdites Chapelles, de meſme ordonnance que le reſte.

Sur la grande corniche de ce lambry au bas des tremeaux des feneſtres, ſont poſez vingt huit Anges de relief, qui tiennent d'vne main vn Sceptre, & de l'autre les Chiffres de leurs Maieſtez.

Et entre les tremeaux au deſſus de ces Anges, ſont quatorze ouales, ſept de chaque coſté, toutes remplies de tableaux, auec ſeize teſtes de Cherubins au deſſus, accompagnez de feſtons.

Au bas de la Nef au deſſus de la porte eſt vn grand Balcon, ſouſtenu de dix groſſes colomnes Corinthes canelées, chacune de quinze pieds de haut, de pareil ordre & enrichiſſement de dorure que le lambry.

Ie viens maintenant à la deſcription de ſes Tableaux qui rempliſſent tout ce compartiment, pour parler en ſuite du grand Autel, & du paué rare & exquis de cette Egliſe.

Henry le Grand ayant appris les merites du ſieur Freminet Peintre celebre, en fit choix pour trauailler aux Tableaux qui enrichiſſent cette Egliſe. Luy doncques apres auoir ordonné & deſſiné tout le compartiment de la voute de cette Egliſe, lequel eſt bien vn des mieux entendus, & des plus beaux qui ſe rencontrent ailleurs, deſireux de contenter ſa Maieſté, chercha vn ſuiet releué & myſterieux qui fût conuenable au lieu où il auoit à trauailler; & ſur ce conſiderant que rien n'y pouuoit eſtre mieux approprié que les principaux myſteres de la Religion Chreſtienne, cela l'obligea à executer ce deſſein en la ſorte qui ſuit, où bien ſouuent la diſpoſition du lieu a contraint & obligé l'Art & la Peinture.

IV. Les principaux Myſteres de la Religion Chreſtienne peints en cette Egliſe.

LE premier Tableau commençant la teſte de la voute, qui eſt au deſſus de la porte de l'Egliſe, repreſente Dieu, qui voulant punir l'iniquité des hommes, ſelon l'excez de leurs crimes, & ſauuer les bons, commanda au iuſte Noé de dreſſer vne Arche pour flotter ſur les eaux, & qu'il prît auec luy ſa femme, ſes trois enfans, Sem, Cham, & Iaphet, & vne couple d'animaux de chacune eſpece; ce que l'Art & le pinceau ont excellamment exprimé en ce Tableau, & riche peinture.

Or comme par ce premier Tableau l'on recognoiſt le courroux & la iuſtice de Dieu ſur la terre, par le ſecond eſt auſſi repreſenté vn autre chaſtiment dans le Ciel contre Lucifer & ſes complices, iuſtement precipitez dans les abyſmes de l'Enfer par l'Archange Michel, aſſiſté des Anges Raphaël, & Vriel, ſelon le commandement qu'ils en auoient receu de Dieu.

Au troiſiéme Tableau poſé dans le milieu de la voute, ſe void l'Image de Dieu enuironné des Puiſſances celeſtes, qui ſelon les degrez de la Hierarchie viennent ſe preſenter auec des geſtes diuers, témoignans leur obeyſſance; accompagnées de la Iuſtice, & de la Miſericorde,

qui ſemblent interceder pour la conſeruation du Genre Humain ; & ces deux ſe trouuent plus bas dedans vn Temple ouuert, lequel eſt ſuperbement enrichy de colomnes, portics, architraues, friſes, corniches, & les entrecolomnes remplis de pluſieurs figures peintes en couleur de bronze, qui repreſentent des Vertus. Et parce que les effets de tout ce qui arriue au monde ſont arreſtez par la Prouidence diuine, qui eſt l'ordre qu'elle a preſcrit par vne loy eternelle aux choſes humaines, leſquelles apres ſont produites & découuertes par le Temps ſelon la volonté diuine ; la figure du Deſtin eſt repreſentée dans ce Temple, auec celle du Temps, & le bon & mauuais Genie qui l'accompagnent.

Là auſſi eſt donnée place aux Heures, qui ſont les filles du Temps, & les Portieres du Ciel, dans lequel eſt ce Temple : & toutes ces figures ſont ſi bien colorées, qu'elles expriment parfaitement le ſuiet qu'elles marquent.

Le quatriéme Tableau, eſt comme l'Ange Gabriel s'incline deuant Dieu pour receuoir le commandement de l'ambaſſade pour la reparation du Genre Humain ; ce qui eſt repreſenté par vn rayon, qui partant des yeux de ſa Diuinité, reluit ſur la face de ce celeſte Ambaſſadeur, lequel eſt accompagné d'vn nombre infiny d'Anges qui paroiſſent deſireux de le ſeruir, ſemblans s'offrir à luy, & s'enquerir de ce Myſtere : il part du Ciel empiré & trauerſe le Firmament, pour de là venir en Terre.

Au cinquiéme Tableau, qui regarde en face la premiere teſte de la voute, & eſt au deſſus du grand Autel, ſe void comme les Anciens Peres retenus au Limbe, reçoiuent auec d'extremes allegreſſes les nouuelles du Myſtere de l'Incarnation du Fils de Dieu, d'où leurs tenebres ſemblent ſe changer en des clartez & des lumieres ; & eſt ce Tableau le dernier qui lie & enchaine l'ornement de ladite voute.

Le reſte de ce deſſein ſe termine par vn Tableau de l'Annonciation de la Vierge, qui eſt en la paroy derriere le grand Autel.

Or parce que dans le fond de la voute il reste quatre grandes Ouales separées, & trois petites, pour conuenablement receuoir les Tableaux qui sont de la suite de ce dessein ; là sont representez les quatre Elemens qui peuuent bien estre du corps de ce suiet, puisque ce sont les premieres & principales parties dont le monde est composé, simples comme la Diuinité, par qui toutes choses commencent, & en qui elles se resoluent.

En la premiere Ouale est representé l'Element du Feu, qu'à bon droit l'on prefere à tous les autres pour son actiuité viue, continuelle, & tendante toûiours en haut ; il est designé sous le symbole d'vne femme, qui porte sur sa teste vn Phenix se consumant sur vn bucher, & d'vne main elle tient vne foudre flamboyante.

La seconde Ouale porte la figure de l'Air, exprimé encore par vne femme, laquelle est enuironnée de l'Arc en Ciel, & a sur sa teste vne Calandre les aisles estenduës & le bec ouuert, & sous les pieds de cette femme est vn Cameleon ; par qui cét Element est naïfuement bien declaré sous le symbole de ces animaux qui ne viuent que d'air.

A la troisiéme Ouale, est representée l'Eau par vne femme qui tient vn Nauire, & est assise sur vn Dauphin.

La Terre remplit la quatriéme Ouale, & est pareillement exprimée par vne femme, qui porte vn Chasteau sur sa teste, & tient en main diuerses sortes de plantes, de fleurs, & de fruits.

Les autres figures & Tableaux de cette voute, sont suiets détachez qui ne dépendent pas expressément de ce dessein, & qui neantmoins l'ornent & l'embellissent fort : ce sont quelques Roys d'Israël & de Iuda, comme Saul, Dauid, Salomon, Roboam, Abia, Asar, Iosaphat, & Ioram, & ces huit Roys occupent les huit places qui portent sur les tremeaux de costé & d'autre, & donnent naissance aux quatre cintres qui font le compartiment de cette voute.

Ces huit Roys regardent ſous eux de chaque coſté dix Patriarches, & dix Prophetes, & ce ſont les Tableaux qui portent tous ſur le iour des feneſtres, & ſont ces derniers monocoomes & camaieux, tous les autres eſtans bien colorez, & le tout à huile, & peint ſur le fond de ladite voute.

Là ſont encore dix Ouales, dont il y en a quatre qui font les angles de la voute, où eſt repreſentée la Religion, la Foy, l'Eſperance, & la Charité, qui ſont les Vertus qui ſemblent appartenir ſimplement à l'ame. Les autres, comme la Preuoyance, la Patience, la Diligence, la Clemence, & la Paix, qui regardent la vie humaine, & nous conduiſent à l'immortalité: leſquelles ainſi repreſentées rempliſſent les dix Ouales qui ſont de la ſuite.

Il y a encore huit petites places au deſſus des Roys, & entre celles des Elemens, où ſont des embelliſſemens de fantaiſie, & des ornemens de caprice & d'imagination, conformes à la matiere de ce ſuiet. Et voila pour ce qui eſt de la voute & du lambry.

Ie viens maintenant à la deſcription du reſte des Tableaux de cette Egliſe, de ſon grand Autel, & de ſon parterre & paué.

Il y a quatorze Tableaux outre les precedens, ſept de part & d'autre, entre l'arrachement & grande corniche de la voute & du lambry, tous en Ouale, ornez de leurs bordures de ſtuc bien dorées: dans leſquels Tableaux Ouales ſont repreſentez les merueilles & principaux Myſteres de la Vie de noſtre Seigneur IESVS-CHRIST; œuure conſiderable, où ledit ſieur Freminet a fait paroiſtre, comme en tout le reſte de ſes ouurages, combien il excelloit en ſon Art, & qu'il y eſtoit auſſi ſçauant que iudicieux.

Quant à l'ordre & à la ſuite de ces Tableaux, le premier commence proche du grand Autel au premier tremeau du coſté du Iardin de la Reyne, où eſt repreſenté la Sybille Cumée, auec l'Empereur Auguſte Ce-

ſar, auquel elle fait voir, & montre dans le Ciel vne vierge tenant vn enfant entre ſes bras, qu'elle predit deuoir vn iour naiſtre pour le ſalut du monde ; par où eſt repreſenté la naiſſance temporelle du Fils de Dieu. Les autres vont de ſuite, dont

V. Les Actions principales de la vie de IESVS-CHRIST, ſont icy dépeintes.

Le ſecond, eſt comme l'Ange s'apparoiſt à ſaint Ioſeph, luy annonçant que la Vierge ſa femme eſtoit enceinte par l'operation du ſaint Eſprit.

Le troiſiéme, eſt la Preſentation que fait la Vierge de ſon Fils dans le Temple.

Le quatriéme, comme IESVS-CHRIST eſt entre les Docteurs au Temple.

Le cinquiéme fait voir ſon Bapteſme au fleuue du Iourdain.

Le ſixiéme repreſente les nopces de Cana en Galilée.

Le ſeptiéme, comme IESVS-CHRIST fut tenté au Deſert par le diable.

Le huitiéme, qui commence prés du Balcon du coſté de la Cour du Cheual blanc, figure l'entretien qu'eut le Fils de Dieu auec la Samaritaine, & la conuerſion de cette femme.

Le neufiéme, comme il écrit en terre, & pardonne à la femme trouuée en adultere.

Le dixiéme, eſt la Transfiguration.

Le onziéme, la guariſon du Paralytique.

Le douziéme, comme il chaſſe du Temple les vendeurs, & les acheteurs.

Le treiziéme, eſt le commandement que fait IESVS-CHRIST de payer le tribut à Ceſar.

Et le quatorziéme & dernier, repreſente le banquet que luy fit Simon le Lepreux, où la Magdelene luy laua les pieds de ſes larmes, & luy eſſuya de ſes cheueux.

VI. L'Autel principal de cette Egliſe eſt l'vn des plus ri-

MAIS apres toutes ces merueilles, il faut encore mettre au rang des plus belles & rares pieces qui ſe voyent point, le grand & principal Autel, & le paué de cette Egliſe. Tout cét Autel eſt entierement de marbre blanc, de cinq toiſes de haut, & quatre & de-

my de large, dont l'ouurage & fabrique eſt du ſieur Bourdoni. Il y a quatre grandes colomnes Corinthes d'vn marbre tauelé fort rare & exquis, auec leurs baſes & chapiteaux de bronze dorée à feu; elles ont chacune leur piedeſtal enrichy des Chiffres du Roy, & de palmes de bronze dorée; comme auſſi aux friſes de la corniche qui eſt ſouſtenuë de petites conſoles, ſont des palmes & des chiffres, le tout de bronze, & doré à feu comme le reſte: ce qui rend cét ouurage d'vn merueilleux & gracieux aſpect.

ches & beaux qui ſe voyent.

Entre ces colomnes, au milieu de l'Autel, eſt vn Tableau de treize pieds de haut, & ſept de large, repreſentant la tres-ſainte Trinité; la bordure eſt richement embellie de diuers petits compartimens de marbre, fort rares & precieux. Auec ce que la table d'Autel eſt d'vne grande pierre de marbre blanc, dont le deuant eſt orné d'vn grand Soleil, au milieu duquel eſt vn nom de IESVS, le tout de bronze dorée à feu, & poſé ſur vn marbre gris, ayant à chaque coſté deux autres petites tables de meſme marbre toutes parſemées de fleurs de Lys de bronze, & dorées comme le reſte.

Il y a de plus, de part & d'autre, deux grandes niches, où en l'vne eſt l'Image de ſaint Charles-Magne, & en l'autre celle de ſaint Louys; elles ſont de marbre blanc, & chacune d'enuiron ſept pieds de haut.

Il fait fort beau voir au deſſus de ces colomnes quatre Anges de bronze, chacun de ſix pieds de hauteur. Le premier tient vne eſpée d'vne main, & vne balance de l'autre. Le deuxiéme, & troiſiéme, tiennent chacun vn encenſoir. Et le quatriéme porte de la main droite vne couronne d'eſpine, & de la gauche vne palme.

Au deſſus de ces Anges dans l'amortiſſement de l'Autel ſont quatre grands vaſes d'où ſortent des flammes, qui embelliſſent fort cét ouurage, parce qu'ils ſont de bronze dorée; comme ſont auſſi les Armes du Roy poſées au deſſus du Tableau, & accompagnées de feſtons.

Et plus haut vn autre grand feſton de meſme matiere, auec vne table de marbre noir, où ſont écrites en lettres d'or les paroles ſuiuantes, qui font foy de l'année que le Roy a fait dreſſer cét Autel.

In honorem ſanctiſſimæ & indiuiduæ Trinitatis, Ludouicus Iuſtus XIII. Francorum, & Nauarræ Rex Chriſtianiſſimus, dedicauit. Anno Domini M. DC. XXXIII.

VII. Le paué eſt tres-exquis. IL reſte à parler maintenant du parterre & du paué de cette Egliſe, où pluſieurs Chapitres ne ſuffiroient pas pour en décrire dignement la beauté & la richeſſe, que toutefois ie deduiray ſommairement. Il eſt tout de marbre blanc, ſur lequel ſont pluſieurs grands & diuers compartimens, compoſez d'vne infinité de diuerſes pieces de marbres differens, des plus rares & des plus beaux qui ſe voyent point: dont l'aſpect eſt ſi gracieux, & en la diuerſité de ſes ouurages, & en ſa matiere, qu'il faut aduoüer que c'eſt bien le plus conſiderable qui ſoit, non ſeulement en ce Royaume, mais encore en quelque part que ce ſoit ailleurs; & qui eſt de l'ouurage & du deſſein dudit ſieur Bourdoni.



DE

DV CONVENT DE L'ORDRE DE LA sainte Trinité, & Redemption des Captifs, fondé en ce Chasteau de Fontainebleau par saint Louys.

CHAPITRE IV.

I. L'Ordre de la sainte Trinité fort obligé à la memoire de saint Louys.
II. Le temps de la fondation dudit Conuent.
III. Dons faits par saint Louys.
IV. Nombre des Religieux de fondation.
V. Bulle touchant la Dedicace de l'Eglise de la sainte Trinité.
VI. Confirmations & octroys par plusieurs Roys, & nommément par Henry le Grand.
VII. La Cure d'Auon & Fontainebleau annexe dudit Conuent.
VIII. Les saintes Reliques qui sont en ce Conuent.



ENTRE les Ordres de Religieux qu'vn nombre de bien-faits remarquables rendent infiniment obligez à la memoire de saint Louys, celuy de la sainte Trinité & Redemption des Captifs n'est pas des derniers. Car sans mettre icy en ligne de compte beaucoup de grandes charitez que ce saint Roy a faites à plusieurs Conuents de cét Ordre; comme à celuy de Verberie prés de Compiegne; de Montagne au Perche; & de Paris, dit les Mathurins : ce Conuent de Fontainebleau qu'il a fondé & doté, est vn témoignage tout asseuré de cette bonté liberale en son endroit. I. L'Ordre de la Sainte Trinité fort obligé à la memoire de saint Louys.

Plusieurs motifs peuuent auoir inuité ce deuot & illustre Prince à cette fondation, comme seroit l'affection qu'il portoit à l'estat Religieux, & autres pareilles considerations : mais il n'en faut point chercher d'autre que celuy de la Redemption des Chre-

ſtiens Captifs , où il auoit pluſieurs fois recogneu les ſoins que les Religieux de cét Ordre prenoient & auoient pris en cét œuure de Charité , dans les armées d'outremer contre les Infideles ; ce qui inuita depuis ce ſaint Roy à fauoriſer particulierement cét Ordre. Et de fait que Ioinuille, Autheur de ce temps-là, remarque, comme témoin oculaire, les grands ſeruices & l'aſſiſtance que nos Religieux rendoient alors aux armées de ce Prince ; & que meſme quand il fut arreſté Captif par ces Barbares, le Reuerendiſſime Pere Nicolas Sixiéme General de noſtre Ordre eſtoit auec luy : comme i'ay remarqué plus amplement en l'Hiſtoire de Barbarie.

Hiſtoire de Barbarie Liure 6. Chap. 4. & 5.

II. Le temps de la fondation dudit Conuent.

Or la Charte de fondation de ce Conuent de Fontainebleau eſt en datte du mois de Iuillet, mille deux cens cinquante neuf: par laquelle il appert que ſaint Louys a fondé , non ſeulement vne Egliſe & Conuent en ce Chaſteau aux Religieux dudit Ordre , auec le conſentement du Dioceſain Guillaume de Broſſe Archeueſque de Sens , & du Curé d'Auon, qui eſtoit, & en eſt encore la Parroiſſe ; mais auſſi qu'à la priere & reſignation d'vn nommé Nicolas , alors Chapelain de ce Chaſteau , il donna à perpetuité audit Conuent & Religieux, la Chapelle de la Vierge & de ſaint Saturnin de cette Maiſon Royale , auec le pourpris , logement, rentes, droits, priuileges, & reuenus appartenans à ladite Chapelle ; leſquels tous il ſpecifie en ſes Lettres de donation, & dit auoir eſté donnez par ſon Biſayeul Louys VII. & Philippe Auguſte ſon Ayeul , dont les Chartes ont eſté rapportées cy-deſſus : par leſquelles l'on peut voir en détail les reuenus & droits appartenans alors à ladite Chapelle & Chapellenie.

Et quant à la fondation de ce Conuent Royal, en voicy les conditions & obligations : Qu'il y aura ſept Religieux Clercs, dont cinq au moins doiuent eſtre Preſtres , du nombre deſquels vn ou deux celebreront tous les iours durant ſon viuant audit Con-

uent, ou en ladite Chapelle de la Vierge, & de saint Saturnin deux Messes, vne au moins du saint Esprit ou de la Vierge; & apres son deceds vne tous les iours pour les Trépassez, exceptez certains iours que l'Eglise ne celebre point pour les morts. Comme aussi vn Anniuersaire pour le feu Roy Louys son pere, la Reyne Blanche sa mere; Robert Comte d'Artois son frere; pour la Reyne Marguerite sa femme; & pour luy apres son trépas. C'est le sommaire des Lettres & Chartes de ladite fondation par saint Louys.

Et pour cét effet considerant par apres que le reuenu n'estoit pas suffisant pour les charges portées en sa fondation, il confirme, & donne ausdits Religieux & Conuent la somme de soixante sols parisis à prendre sur sa Preuosté de Moret, dont ledit Nicolas Chapelain iouyssoit par chacun an pour luy auoir vne robe.

III. Dons faits par saint Louys.

DE plus, il donne annuellement douze muids de bled froment mesure de Sens, & huit muids d'auoine sur son Domaine dudit Sens, & quarante liures parisis de reuenu annuel sur ladite Preuosté de Moret.

Auec cette clause remarquable: Que si les Fermiers & Receueurs de ces Domaines manquent à payer aux iours deus, sçauoir moitié à la Feste de la Toussaints, & l'autre à l'Ascension de nostre Seigneur, en partie ou en total; les Receueurs & Fermiers seront tenus de payer par amande audit Conuent & Religieux cinq sols parisis, autant de iours qu'ils auront tardé à satisfaire ausdits droits & reuenus.

Dauantage, il fait don à ce Conuent de son Pressoir de Recloses, auec tous les droits à luy appartenans.

Outre plus, il donne ausdits Religieux leur vsage de bois pour bastir & chauffer, à prendre dans sa forest de Bierre.

Item, le droit & pouuoir par chacun an de mettre cent porcs en la glantée & paisson en sadite forest.

Il declare de surplus; que quand il sera en ce Chasteau de Fontainebleau, ou la Reyne sa femme, ou ses

enfans, ledit Conuent & Religieux auront les oblations de la Chapelle de la Vierge & saint Saturnin; comme aussi la liurée & ordinaire de pain, de vin & de cuisine, mentionnée cy-dessus en la Charte de Louys VII. son bisayeul.

Et d'autant que ces reuenus sembloient ne pas bien estre encore suffisans pour cette fondation & charges; par vne autre Charte, donnée à Melun au mois de Decembre, mil deux cens soixante, il augmente le susdit reuenu de ce Conuent de soixante arpans de terre situez à Fontainebleau, & de cent quatorze sciz à Samois, & Corbisson: de huit cens septante sept, au terroir de Boisleroy, Sermese & Brosles : vn arpant au Fay: & à Barbison, à saint Martin, & à Macherin, deux cens cinquante quatre arpans : à Erbonne vingt-cinq arpans : à Franchart dix arpans : à Meun, Achere & Bury, cent soixante arpans : à Recloses & Cumieres, cent quatorze arpans : à Bourron & Gormeuial, dix-sept arpans : à Montfalcon, huit arpans : & de plus toutes les terres à luy appartenantes scizes au lieu dit Mont-Chaton, pour estre essartées, cultiuées, & mises en labour, iusques au nombre de deux cens cinquante arpans.

Se reseruant, & à ses successeurs Roys, la Iustice haute & basse sur lesdits heritages.

Auec cette permission & priuilege toutefois, que lesdits Religieux & Conuent pourront gager des Iuges particuliers pour leur faire rendre Iustice, touchant les cens, ventes, & reuenus qui ne leur auront pas esté payez.

IV. Nombre des Religieux de fondation.

DE plus, il specifie en cette mesme Charte, que outre les sept Religieux de fondation, il a permis, & voulu estre receu en ce Conuent deux Religieux de cét Ordre; sçauoir Frere Pierre, & Frere Iean, lesquels il declare auoir auprés de luy en sa Cour : apres le deceds desquels ledit Conuent ne seroit obligé d'auoir que sept Religieux, si ce n'est que le reuenu en augmente. Voicy les mesmes termes de la Charte, laquelle est en

Latin selon la pratique & coustume de ce temps-là. *Præter numerum autem septem Fratrum superiùs annotatum, de nostra voluntate pariter & assensu, recepti sunt in eadem domo duo Fratres eiusdem Ordinis, Petrus scilicet, & Ioannes, circa nos commorantes*, &c.

De cette fondation Royale l'on peut inferer, que ce Conuent ainsi edifié dans ce Chasteau, deuoit estre vn bastiment qui témoignât la grandeur & magnificence de saint Louys son fondateur.

Et pour preuue encore combien il l'auoit en affection, & du soin qu'il prit pour en faire dedier & benir l'Eglise nouuelle qu'il auoit fait bastir; la Bulle du Pape Alexandre IV. en est vn témoignage euident : où ce Souuerain Pontife declare par cette Bulle, donnée le sixiéme des Ides d'Octobre, l'an sixiéme de son Pontificat, comme à la priere de ce grand Roy il octroyoit au iour qu'elle deuoit estre dediée & consacrée, & durant trois mois immediatement suiuans, à tous vrais penitens & confessez qui visiteroient ladite Eglise, trois années, & autant de quarantaine, de Pardons & d'Indulgences. Comme aussi à ceux qui en l'Anniuersaire de cette Dedicace, & huit iours apres visiteroient ladite Eglise, vn an & quarante iours d'Indulgences. Voicy les termes de ladite Bulle que i'ay iugé à propos de rapporter icy, parce qu'elle est fort briefue : m'estant contenté cy-dessus de faire seulement vn extraict des Lettres & Chartes de saint Louys touchant ladite fondation, parce qu'elles sont extremement longues; de plus qu'estans en Latin elles pourroient ennuyer le Lecteur.

ALEXANDER *Episcopus seruus seruorum Dei, carissimo in Christo Filio Regi Franciæ illustri, salutem & Apostolicam benedictionem. Licet is, de cuius munere venit vt sibi à fidelibus suis dignè ac laudabiliter seruiatur, de abundantia pietatis suæ quæ merita supplicum excedit, & vota benè seruientibus multo maiora retribuat quàm valeant promereri: nihilominus tamen desiderantes reddere Domino populum acce-*

V. Bulle touchant la Dedicace de l'Eglise de la sainte Trinité.

ptabilem, fideles Christi ad complacendum & quasi quibusdam illectiuis muneribus, Indulgentiis scilicet & remissionibus inuitantur, vt exinde reddantur diuinæ gratiæ aptiores. Cùm igitur, sicut ex parte tua fuit propositum coram nobis, tu Ecclesiam domus de Fonte Bliaudi Ordinis sanctæ Trinitatis & Captiuorum, de nouo fundaueris, & dotaris, intendásque ipsam in proximo facere dedicari : Nos cupientes vt Ecclesia ipsâ congruis honoribus frequentetur, omnibus verè pœnitentibus & confessis illuc die Dedicationis ipsius, & per tres menses immediatè sequentes accedentibus, tres annos & totidem quadragenas : illis autem qui in eiusdem Dedicationis Anniuersario, & infra octo dies post idem Anniuersarium immediatè sequentes ad Ecclesiam ipsam accesserint annuatim, annum vnum & quadraginta dies, de omnipotentis Dei misericordia, & beatorum Petri & Pauli Apostolorum eius authoritate confisi, de iniuncta pœnitentia misericorditer relaxamus. Datis Anagniæ sexto Idus Octobris, Pontificatus nostri anno sexto.

Et quant à la confirmation de cette fondation & donation faites par Louys VII. par Philippe Auguste, & par saint Louys, plusieurs Roys leurs successeurs les ont ratifiées. Entre autres Philippe le Bel, par ses Lettres & Chartes données à Paris ; l'vne au mois de Mars mil trois cens ; & l'autre au mois de Ianuier mil trois cens quatre : & depuis par François I. Henry II. Charles IX. Henry III. & Henry IV. en datte du mois d'Octobre mil six cens quatre ; où il confirme non seulement ce que les Roys ses predecesseurs ont donné audit Conuent & Religieux, mais encore luy fait don de vingt arpans de terre sciz derriere l'Hostel du grand Ferrare, auec les droits de lots & ventes ; portans toutes droit d'amortissement.

VI. Confirmation, & octroy par plusieurs Roys, & nommément par Henry le Grand.

Ce Conuent iouyt de plusieurs beaux priuileges, comme estant de fondation Royale : & entre autres par vne Bulle particuliere du Pape Clement V. donnée à la requeste & priere de Philippe le Bel, outre les indults & priuileges de nostre Ordre, octroyez par plu-

ſieurs Souuerains Pontifes, ſur la décharge & exemption de la viſite des Eueſques Dioceſains; celuy-cy en eſt particulierement exempt: ainſi qu'il ſe verra plus amplement cy-apres au Liure troiſiéme Chapitre 3.

Les droits Seigneuriaux de lots & ventes de ce lieu de Fontainebleau appartiennent audit Conuent, qui luy ont eſté donnez par ſaint Louys, & confirmez par les Roys ſes ſucceſſeurs, dont il a touſiours iouy, & & iouyt encore à preſent.

VII. La Cure d'Auon & Fontainebleau annexe dudit Conuent.

LA Cure & droits de la Parroiſſe d'Auon, & de ce lieu de Fontainebleau, eſt encore de ce Conuent, par annexe & vnion qui en a eſté faite il y a cent ans & plus; & quiconque en eſt Miniſtre & Superieur, ſe met en meſme temps en poſſeſſion de ladite Cure.

Pluſieurs ſaintes Reliques rendent encore ce Conuent recommandable. Entre autres il y a vne Croix d'argent doré d'vn pied & demy de haut, dans laquelle ſont les Reliques ſuiuantes: ſçauoir, au milieu vn morceau de la vraye Croix, & aux autres endroits vne épine de la Couronne de noſtre Seigneur, vn morceau du ſaint Suaire, & linceul, duquel le Fils de Dieu fut enſeuely.

VIII. Les ſaintes Reliques qui ſont en ce Conuent.

PVIS eſt vn autre Reliquaire d'argent doré d'vn pied de haut, repreſentant l'Image de ſaint Bonauenture, laquelle tient entre ſes mains vn criſtal, où eſt enchaſſée la mandibule auec les dents de ce ſaint & celebre Docteur de l'Egliſe.

Là eſt encore vn Reliquaire d'argent doré d'vn pied de haut, où ſont trois oſſemens; l'vn de ſaint Lucian, l'autre de ſaint Iulien, & le troiſiéme de ſaint Maximin, tous trois Martyrs.

De plus, il y a vn manteau, ou chappe de S. Louys.

Outre ces ſaintes Reliques il y a vn coffre, lequel eſt tout d'iuoire, & où ſont taillées diuerſes hiſtoires de la Vie & Paſſion de noſtre Seigneur; il eſt auſſi orné & fort enrichy d'argent doré au lieu de ferremens. Et dans ce coffre ſont les Reliques, dont voicy les noms.

Des Cheueux de Nostre Dame : des Reliques de sainte Anne : de la Robe de la Vierge, & de son Couure-chef: du Tombeau & Sepulcre de nostre Seigneur : de saint Iacques : vne teste de l'vn des saints Innocens : de saint Paul : de S. Clement : de S. Benoist : des saintes Marte & Magdelene : de saint Sebastien : de saint Didier : de saint Maurice : de sainte Sapience : de la haire de saint Yues : de l'habit de saint Bernardin : de sainte Gerasine, Reyne de Sicile : de sainte Emerentianne : de sainte Christine : de saint Gilles Abbé : de saint Theodore, Roy : de saint Amand, Duc & Martyr : & de quelques autres Saints, dont ie ne sçay les noms.

Ce coffre & Reliques ont esté apportez d'Angleterre, & furent icy presentez au Roy Henry II. par vn Euesque, fuyant la persecution des Heretiques dudit Royaume : le Roy alors en fit present & don à nostre Eglise. Et pour preuue que ce Reliquaire vient d'Angleterre, c'est que les noms & écriteaux desdites Reliques sont écrits en langue Angloise.

Or quant audit Conuent, il n'est plus en l'estat que saint Louys l'auoit edifié, le Roy François I. l'ayant fait démolir pour y bastir la Cour du Cheual blanc, telle qu'elle se void auiourd'huy, auec dessein de nous en faire construire vn autre plus magnifique tout proche. Et de fait, il commença & acheua bien vne autre Eglise, qui est celle de la sainte Trinité de ce Chasteau ; mais les grandes guerres qu'il eut à supporter, & la mort qui preuint ses saintes intentions, le détournerent, & empécherent ce bon dessein. Où par ses Lettres patentes, données en ce lieu de Fontainebleau au mois de Decembre, l'an mille cinq cens vingt neuf, il apparoist que ledit Conuent estoit d'vn grand pourpris & estenduë : car voicy comme il en parle esdites Lettres, *Qu'attendu qu'il se plaisoit en ce Lieu pour le déduit de la Chasse, & que pour cela il estoit deliberé d'y faire la plusspart du temps sa demeure ; & qu'estant en volonté d'amplifier & augmenter ce Chasteau, pourtant il luy auroit conuenu prendre,*

dre & recouurer des Ministre & Religieux de l'Ordre de la sainte Trinité de ce Lieu de Fontainebleau, leur Logis, leur Iardin, leur grand Clos, leur Pré, leur Estang & Viuiers, auec la maison du Chapelain; donnant pour recompense desdites heritages deux cens liures de rente annuelle & perpetuelle, à prendre & receuoir sur son Domaine & Seigneurie de Moret. Et depuis nostre demeure & Conuent a toûiours esté en vn grand logis où nous sommes encore, ioignant d'vn costé le fossé du Chasteau, & de l'autre tenant à la Cour du Cheual blanc, par laquelle est nostre entrée au Chasteau, estant nostre logis vne dépendance de cette Maison Royale, & sous son entretien ordinaire.

DV PAVILLON DE SAINT LOVYS, contenant sa Chambre, & le Cabinet des Curiositez.

CHAPITRE V.

I. Ce Pauillon contient quatre estages.
II. L'Iliade d'Homere dépeinte en la Chambre de saint Louys.
III. Du Cabinet des Curiositez.
IV. Hidre ou serpent à sept testes.
V. Portrait d'vne fille qui a esté dixhuit mois sans boire ny manger.
VI. Image de la Vierge que portoit Louys XI.


APRES auoir traitté en gros cy-dessus au Liure premier des edifices de cette Maison Royale, i'ay en suitte commencé ce second par vne description en détail de ces mesmes lieux, donnant place premierement aux bastimens destinez pour le culte & seruice de Dieu; apres quoy l'ordre de l'antiquité m'oblige maintenant à parler de celuy-cy.

Ce Pauillon porte le nom de saint Louys, parce que

ç'a esté cét illustre Monarque qui l'a basty. Il est bien vray que si l'on le considere en l'estat qu'il est auiourd'huy, il n'a plus rien de son antiquité que le nom, ayant esté refait & rebasty par le grand Roy François sur les fondemens de ce premier, à raison dequoy il en a toûiours porté, & porte encore auiourd'huy le nom. Et pour plus grand témoignage de cette verité, c'est que ledit Roy François restablissant ce Pauillon y a fait mettre, ou laisser exprés le Chiffre de S. Louys, sçauoir est vne grande L. qui paroist encore par le dehors dans la Cour de la Fontaine en vne cheminée de ce Pauillon.

I. Ce Pauillon contient quatre estages.

CE corps de bastiment consiste en quatre estages. Le premier en bas, où est la Garderobe du Roy. Le second au dessus, qui est vne grande Chambre qui porte le nom de sainct Louys. Le troisiéme plus haut, & est le logement du premier Gentilhomme de la Chambre du Roy qui est en année. Et le quatriéme compose vn Cabinet où sont diuerses curiositez; mais parce que cette Chambre & ce Cabinet sont les pieces plus remarquables de ce Pauillon, ie me contenteray de traitter icy particulierement de l'vn & de l'autre.

Quant à cette Chambre de S. Louys elle est fort belle, & bien ordonnée, ayant deux fenestres qui se regardent d'vn bout à l'autre. Vn lambry doré & son platfond regnent tout autour, dont les Salamandres qui s'y voyent taillées dessus, montrent assez les soins que François I. a pris d'embellir ce lieu.

Mais ce qu'il y a de plus considerable sont les peintures, qui consistent en huit grands Tableaux ornez de leurs bordures, accompagnées de grandes figures termes de relief & de stuc, posées sur vn fond d'or, & enrichies de dorures, auec des petits enfans de mesme matiere, lesquels tiennent chacun vne cartouche, où en l'vne sont écrits ces mots: *Tartara quid cessant.* En l'autre ceux-cy: *Agitur pars tertia mundi.* La troisiéme porte ces paroles: *Non potes inuitæ Cereris gener esse.* Et la quatriéme, & derniere: *Roganda non rapienda fuit.*

OR en ces huit Tableaux sont representées quelques histoires, & principales actions de ce grand Heros de l'Antiquité Vlisse, que le Prince des Poëtes Grecs a tres-bien décrites en son Iliade, dont les argumens & suiets en sont tirez; & que le sieur de saint Martin a icy parfaitement exprimez dans ces ouurages de son dessein, peints à frais par Messere Nicolo. II. L'Iliade d'Homere dépeinte en la Chambre de saint Louys.

Le premier represente comme Paris aborde Helene, & les grandes submissions qu'il luy fait.

Le second Tableau, est le rauissement de cette Princesse par ce ieune Prince.

Le troisiéme exprime les regrets & les pleurs de Menelas, ayant appris l'enleuement d'Helene sa femme.

Dans le quatriéme se void comme Vlisse engagé dans les amours de sa Penelope, feint d'auoir perdu le sens & l'esprit, labourant & semant du sel au lieu de bled, pour n'estre obligé d'aller au siege de Troye.

Le cinquiéme est vne assemblée des Princes Grecs, qui ayans éleu Agamemnon pour Chef de leur armée luy presentent vn Sceptre, témoignans par là qu'ils le reconnoissent pour tel.

Dans le sixiéme, qui est à l'entrée de la porte, est vn Sacrifice qu'Vlisse, & les autres Princes Grecs, presentent aux Dieux, pour les auoir propices en leur voyage & entreprise.

Sur la cheminée où est le septiéme Tableau, se void Thetis, qui par l'ordre de Iupiter commande à Vulcan de forger des armes pour Achille son fils.

Le huitiéme & dernier Tableau, represente comme Achille caché par sa mere au Palais de Lycomede auec les filles de ce Roy, est découuert par la ruse d'Vlisse déguisé en Marchand, le reconnoissant au moyen des armes, qu'il prefera à tout le reste de cette marchandise. *Calchas ayant predit que Troye ne pouuoit estre prise sans Achille, c'est pourquoy il est si soigneusement cherché par Vlisse.*

Ces Tableaux se ressentent vn peu des iniures du temps, où l'histoire ne semble pas bien entresuiuie: ce qui peut auoir esté ainsi ordonné pour accommoder les

ſuiets ſelon le lieu & les places ; parce que de ces Tableaux les vns ſont plus grands que les autres, ſelon la diſpoſition de cette Chambre.

III.

DV CABINET DES *Curioſitez.*

FRANÇOIS I. eſt celuy qui a dreſſé & commencé ce Cabinet, y ayant ramaſſé tout ce qu'il auoit pû trouuer de petites pieces curieuſes, comme medailles antiques, argenterie, vaſes, figures, animaux, veſtemens, & ouurages des Indes & Pays eſtrangers, & vne infinité de petites gentilleſſes, afin qu'en cette Maiſon Royale il y euſt de tout ce qui ſe pouuoit deſirer de curieux : comme i'ay deſia parlé du Cabinet des Armes, & que cy-apres ie traitteray du Cabinet ou Chambre des Peintures particulieres, des Antiques, & de la Librairie.

Or ce Cabinet eſt par dedans en forme d'vn dôme quarré, où aux quatre coins par le haut ſont quatre grands Tableaux de payſages, qui embelliſſent fort ce lieu, & que l'on tient eſtre du ſieur de ſaint Martin.

Tout autour eſt vne forme d'armoires garnies de veloux verd, qui ne ſe ferment par deuant qu'auec de grands rideaux de taffetas de meſme couleur: où voyant le déchet de ce lieu, en comparaiſon de ce qu'il a eſté autrefois, il faut en accuſer en partie les guerres ciuiles, qui ayans apporté du deſordre par tout, ont eſté la cauſe que l'on a diſſipé tout ce qu'il y auoit de plus rare, & de plus curieux.

Il s'y void encore quelques vaſes, & vaiſſelles de porcelaine & de criſtal fort curieuſement trauaillées, auec vne infinité de petites gentilleſſes, dont l'on auoit fait preſent à ce Roy, & à Henry II. auec quelques ouurages des Indes, de la Chine, & de Turquie, & autres

curiositez de Cabinet, qui ne se peuuent pas décrire.

IV. Hidre ou serpent à sept testes.

ENTRE autres choses de remarque, il y a vn Hidre ou serpent à sept testes que i'ay veu & manié plusieurs fois, lequel a enuiron vn pied & demy de long : c'est celuy dont parle Conradus Lycostenes en son Traitté des Prodiges, rapporté par Pierre Boaistuan dit Launay, en ses Histoires Prodigieuses Chapitre trente troisiéme; où ledit Lycostenes écrit, que cét animal monstrueux fut apporté de Turquie embaûmé aux Venitiens, & apprecié à six mille ducats, duquel pour sa rareté, ils firent present au grand Roy François de Valois: mais le malheur du temps, ou le peu de curiosité que l'on en a eu depuis, est cause que les rats en ont mangé les testes, n'y restant plus que le corps & les bouts des cols qui se reconnoissent fort bien encore, & que i'ay curieusement consideré; parce que plusieurs croyent que ce soient fables ce que les Anciens ont écrit des Hidres, à raison de ce que les Poëtes ont feint touchant celuy, ou serpent à sept testes, qu'ils disent auoir esté terrassé & dompté par Hercule, dont il renaissoit vne nouuelle teste autant que ce Heros de l'antiquité en coupoit.

V. Portrait d'vne fille qui a esté dix-huit mois sans boire ny manger.

EN ce mesme Cabinet est le portrait d'vne fille qui fut dix-huit mois sans boire ny manger, dont les vers suiuans font la description.

Ora, manus, habitum cernis si fortè labores,
Nosce solum patriæ, Spirica villa Rodum.
Fortè meum si quis percontabitur æuum,
In cursu messem ter quater esse scias,
Vicenos menses, mirùm, nec pasta, nec illo
Tempore deme duos pota liquore fui.

VI. Image de la Vierge que portoit Louys XI.

I'ay memoire qu'il y a enuiron vingt ans que l'on m'y montra vne petite Image de plomb representant la Vierge, que l'on tenoit estre la mesme que Louys XI. portoit ordinairement à son chapeau, de laquelle parle Philippe de Commines au Liure second de ses Memoires Chapitre 8. & de fait i'ay ouy dire à plusieurs

Anciens de ce lieu, qu'ils auoient appris que c'estoit la mesme: mais retournant voir ce Cabinet depuis peu ie l'y ay cherché, & ne l'ay pû trouuer ; ce qui me fait croire que comme elle estoit petite enuiron la longueur d'vn doigt, elle peut estre égarée : elle estoit alors attachée au veloux de ces Armoires. Il se peut faire aussi que depuis ceux qui ne sçauoient ce que c'estoit, la voyans de plomb & de peu de prix en sa matiere, ne l'ayent ostée, ne la croyans pas de consideration.

DE LA GALLERIE DE FRANCOIS I. autrement dite la petite Gallerie, auec la description de ses Tableaux, & Emblemes.

CHAPITRE VI.

I. Quatorze grands Tableaux auec de riches bordures ornent cette Gallerie.
II. Embleme, par lequel se void le soin qu'a pris le Roy François I. pour les Sciences & les Arts.
III. Autre Embleme touchant encore le grand Roy François.
IV. Pieté memorable de Cleobis & de Biton.
V. La vie & faits memorables de François I. representez sous diuerses histoires & fictions.



TOVT le corps de cét edifice consiste en trois estages. Le premier par bas, qui contient les Bains, les Estuues, diuerses Salles, & entre autres celle dite de la Conference. Le second est cette Gallerie de laquelle il est parlé icy. Et le troisiéme, est le lieu où estoit autrefois la Librairie; tout lequel bastiment a esté fait par le grand Roy François. Il faut traitter premierement de cette Gallerie, parce que c'est vne des pieces plus remarquables de ce Chasteau, pour dire quelque chose en suitte des deux autres estages.

Cette Gallerie porte le nom de François I. ou parce qu'il l'a fait edifier & orner, ou bien d'autant que là en plusieurs endroits paroit son portrait en relief à demy corps sur la porte du petit Cabinet, & ailleurs; & que là encore par tout se voyent sa Deuise & son Chiffre : & pour autres raisons que ie toucheray à la fin de ce Chapitre. L'on l'appelle aussi la petite Gallerie à la distinction de la grande, qu'il fit bastir le long de la Cour du Cheual blanc.

Quant à celle-cy, elle tient d'vne part à ladite Cour où est sa principale entrée par le grand Escalier; & de l'autre bout elle se termine au departement du Roy, laquelle a trente toises de long, & trois de large; & regarde d'vn costé au Midy sur la Cour de la Fontaine; & de l'autre dans le Iardin de la Reyne au Septentrion. C'est vn des premiers ouurages de François I. principalement quant aux peintures qui s'y voyent, lesquelles sont du sieur Rousse Peintre fort renommé de son temps.

Les ornemens & enrichissemens de cette Gallerie, consistent en vn beau & grand platfond doré, composé de plusieurs compartimens, d'vn parterre fait à parquets, & d'vn lambry orné de cartouches, où sont les armes de France & des Salamandres, auec des trophées diuers, des basses tailles, & ces mots Latins : *Franciscus Francorum Rex.*

LA entre les tremeaux des fenestres, où posent les poutres & le platfond, sont quatorze Tableaux de huit pieds de haut, & dix-huit de large, y comprenant les bordures & ornemens, lesquels representent diuers suiets d'histoires, d'emblemes, & de fictions poëtiques; & sont tous ces Tableaux enrichis de leurs bordures de stuc, auec diuerses figures de relief & de basse taille, qui ornent merueilleusement ce lieu: & parce que comme i'ay desia dit, ce sont suiets differens qui n'ont point de suite, c'est pourquoy i'ay creu estre à propos de commencer la description de ces Tableaux par celuy qui est

I. Quatorze grands Tableaux auec de riches bordures ornent cette Gallerie.

le premier du costé de la Cour de la Fontaine, à l'entrée qui vient du grand Escalier.

II. Embleme, par lequel se void le soin qu'a pris François I. pour les Sciences & les Arts.

EN celuy-cy, qui est vn Embleme, sont plusieurs hommes & femmes qui ont les yeux bandez, & dont quelques-vns se conduisent auec vn baston comme des aueugles, & semblent aller vers vn Temple, à l'entrée duquel est le grand Roy François, ayant vne couronne de laurier sur la teste, vn liure sous vn bras, & vne épée en main, témoignant vouloir ouurir la porte de ce Temple pour y conduire, & faire entrer ces aueugles. Où par cét Embleme l'on peut voir le soin qu'a pris cét illustre Monarque à chasser l'aueuglement de l'ignorance qui estoit de son temps, & donner entrée au Temple des Muses pour cultiuer les Sciences & les Arts.

Professeurs Royaux, fondez & instituez à Paris 1530. Genebrar. in Chronolog.

Et de vray c'est luy qu'à bon droit plusieurs celebres Escriuains appellent le Pere & Restaurateur des Sciences & des bonnes Lettres, ayant exprés fait venir en France de tous les endroits du monde, les plus sçauans hommes en toute sorte d'Arts & de Sciences qu'il y eut pour lors, ausquels il donna des gages & de riches appointemens: dont nous font foy les Chaires Royales & publiques, qu'il a fondées l'an 1530. en la celebre Vniuersité de Paris, pour la Philosophie, pour la Medecine, pour les Mathematiques, & pour des Professeurs és Langues saintes, Hebraïque, Chaldaïque, & Arabique, & pour les Grecque & Latine.

I'estois en volonté de ne faire qu'vne description generale de toutes les bordures & enrichissemens de ces Tableaux, mais i'ay esté conseillé de traitter de celles-cy en particulier, sur ce que elles sont toutes diuerses, & accompagnées de fort rares, & des plus beaux ornemens qui se puissent voir; le tout de stuc & de relief: qui ont vn grand rapport aux suiets contenus en ces Tableaux. Et quant à celles du premier Tableau, elle est composée d'vne Salamandre d'or, qui est au haut dans vne petite architecture; au bas est vn cuir, où est vne basse taille accompagnée de festons; & aux costez

de

de cette bordure sont deux grandes figures de Satyres en relief auec des petits enfans : le tout sur vn fond d'or, où sont quelques autres figures de femmes, & d'animaux.

Au second Tableau est encore representé le mesme Roy armé, & tout de bout au milieu d'vne Salle, tenant vne grenade en main que luy presente vn enfant à genoux à ses pieds ; & est ce Prince accompagné de quantité de personnes, les vns vieillards, & comme des Senateurs, les autres representans des Capitaines & Soldats. Ce qui est pareillement vn Embleme en suite du precedent, par lequel l'on peut entendre que si tost que ce Roy fut éleué à la Couronne, & eut pris le maniement des affaires de cét Estat, son dessein ne fut pas seulement de chasser l'aueuglement de l'ignorance de son Royaume, mais encore y establit vn bon ordre & police, soit aux choses ciuiles, ou soit au gouuernement de la guerre : voulant signifier de plus par cette grenade, que tandis que tous ses suiets demeureroient bien vnis ensemble, & auec sa Maiesté, comme les grains de ce fruit, tout ce Royaume iroit fleurissant.

III. Autre Embleme touchant encore le grand Roy François.

Sa bordure est comme la precedente, & toutes les autres qui suiuent, auec leurs ornemens, posez sur vn grand fond d'or ; où à ses deux costez sont deux grandes ouales remplies de peintures, & ornées de figures de relief, auec des testes de Lions qui soustiennent de grands festons, & vne Salamandre d'or qui est tout au dessus de la bordure, & quelques autres petits enrichissemens.

DANS le troisiéme Tableau qui suit les precedens, se voyent Cleobis, & Biton, deux freres, qui traisnent dans vn chariot leur mere, vieille à l'extremité, allant sacrifier au Temple de Iunon, pour cause d'vne grande mortalité qui estoit au pays ; & en reconnoissance de la pieté de ses deux enfans, elle prie la Deesse de leur donner la meilleure chose & plus souhaittable qui soit au monde ; laquelle aussi tost leur enuoya la mort.

IV. Pieté memorable de Cleobis & de Biton.

Plutarque en la vie de Solon.

La bordure de ce Tableau eſt poſée ſur vne grande ouale accompagnée de deux chiens de relief, dans laquelle eſt vne baſſe taille repreſentant la pieté Romaine; autrement cette Dame qui allaita de ſes mamelles ſon pere detenu en priſon, & condamné à mourir de faim. Aux deux coſtez de la bordure ſont deux grands ronds, & des figures en termes; le tout de relief auec les Chiffres, & la Deuiſe du Roy.

Le quatriéme Tableau figure Danaé auec vne pluye d'or.

Sa bordure eſt vne grande ouale, où à chaque coſté ſont trois femmes en terme de relief, qui ſouſtiennent vn grand pannier de fruits, & autour ſont des enfans peints ſur vn fond d'or, qui tiennent des liures, & des inſtrumens de Muſique, dont ils ſemblent compoſer vn concert harmonieux.

Se void au cinquiéme Tableau Adonis mourant, aſſiſté des Graces, de petits Amours, & de Venus qui paroit au deſſus dans ſon chariot tiré par deux colombes, laquelle ſemble deſeſperée, ſe tirant les cheueux, & fondant en larmes de regret de cette mort.

En la bordure de ce Tableau ſont deux quadres de part & d'autre, auec quatre enfans de relief; & au deſſus ſont des figures grandes comme le naturel peintes ſur vn fond d'or; & plus bas des enfans auec pluſieurs chariots en baſſe taille, repreſentans les ieux Olympiques.

Pour ce qui eſt du ſixiéme Tableau, l'on le prend ordinairement pour la Fontaine de Iuuance, parce que là ſont peints diuers vieillards d'vn aage decrepité, hommes & femmes, ſe conduiſans auec des bâtons, & d'autres qui s'eſtans plongez dans cette Fontaine, reprennent nouuelles forces, & ſemblent recouurer la grace & l'embonpoint de leur premiere ieuneſſe. Où par le ſerpent qui s'eſleue de cette Fontaine, peut bien eſtre repreſenté Eſculape Dieu de la Medecine, que les Anciens ont aſſez ſouuent figuré par vn ſerpent.

La bordure de ce Tableau eſt ſouſtenuë de deux chiens, auec deux grands ronds ornez de feſtons & de maſques, & ſouſtenus par deux enfans ; le tout de relief, & diuers petits enfans au deſſus ſur vn fond d'or.

Le ſeptiéme repreſente le combat entre les Lapithes & les Centaures, quand ceux-cy épris de vin au banquet & nopces de Pirythous auec Hipodame, ils voulurent rauir & forcer cette Dame.

Les enrichiſſemens de la bordure de ce Tableau ſont tels : il y a deux enfans au deſſus, qui tiennent dans vn linge vne Salamandre d'or : au bas eſt vne cartouche auec des maſques, & aux deux coſtez ſont deux termes, qui portent la Deuiſe & le Chiffre du Roy François : & ſont ces termes ſouſtenus par deux enfans aiſlez, auec diuers autres enrichiſſemens.

Le huitiéme enſuiuant commence du coſté du Iardin de la Reyne, c'eſt vne Venus chaſtiant l'Amour d'auoir abandonné Pſiché.

Sa bordure eſt ornée comme les autres ; au bas eſt vn quadre d'vn pied de diametre, dans lequel ce Chaſteau de Fontainebleau ſe void dépeint en petit. Aux deux coſtez de cette bordure ſont deux fort grandes figures de boſſe, d'homme & de femme aſſiſes, qui ſouſtiennent deux cuirs où ſont diuers ornemens, accompagnez de quatre enfans : & ſous ces deux grandes figures ſont deux cartouches, où ſe voyent peints deux combats ; l'vn par terre, & l'autre par mer ; & tout au deſſus eſt vne Salamandre, & quelques petits maſques peints à fonds d'or.

Le neufiéme Tableau eſt Chiron le Centaure qui inſtruit Achille en diuers exercices, comme à tirer & faire des armes, à courre & rompre au faquin, & à nager.

Aux deux coſtez de la bordure ſont peints deux figures d'hommes grands comme nature, leſquels ſont attachez à deux arbres. Là ſont auſſi de petits enfans, & diuerſité de croteſques.

Le dixiéme repreſente vn naufrage dans vne nuit

sombre, où sont diuerses personnes en action de desesperées; & est ce Tableau fort estimé entre les autres.

Sa bordure est enrichie de part & d'autre de niches, accompagnées de quatre petits enfans aislez de relief, & d'autres peints à fond d'or, auec vne Salamandre dans vne cartouche: en l'amortissement & tout au bas est vn Neptune & vne Naiade.

Au milieu de cette Gallerie est vn petit Cabinet de mesme costé du Iardin, où est vn Tableau, qui fait l'onziéme, dans lequel se void la fable de Semelle bruslée du feu de Iupiter, pour l'auoir voulu voir en l'éclat de sa Maiesté celeste.

La bordure de ce Tableau est en ouale, au bas sont des figures de femmes couchées, accompagnées de petits enfans; & tout au haut de cette bordure il y en a d'autres tenans vn F couronnée, le tout de relief.

En ce mesme Cabinet est vne cheminée fort enrichie de figures, les vnes de relief, les autres en basse taille, auec diuerses moresques & crotesques.

Et tout au dessus de l'entrée de ce Cabinet est vn grand buste de relief, representant le portrait à demy corps du grand Roy François porté par diuerses testes de Cherubins; & aux costez il y a deux Anges qui tiennent chacun la Deuise de ce Prince. Outre que de part & d'autre sont deux grandes figures peintes sur vn fond d'or, l'vne representant la Victoire, & l'autre la Renommée, auec pareils embellissemens.

Au douziéme Tableau suiuant, est figuré la ruine & embrasement de Troye la grande, où paroit Enée portant son pere Anchise sur ses épaules, & vn autre sa mere, auec le petit Ascagne qui emporte vn chien, & d'autres enfans chargez de petites bagatelles pueriles, qu'ils taschent de sauuer de cét incendie.

Aux deux costez de la bordure sont deux niches remplies de deux grandes figures, auec deux termes de part & d'autre; où au dessus de chacune niche sont quatre enfans posez sur des festons, dont les vns tiennent vne

cartouche où eſt vne Salamandre d'or auec des FF couronnées ; & tout au deſſus de la bordure eſt vne autre cartouche appuyée de deux grands maſques de relief, & là eſt dépeint vne ruine de baſtiment.

Se void au treiziéme Tableau comme vn triomphe repreſenté par vn Elephant auec vne Cicogne à ſes pieds : ce que pluſieurs eſtiment eſtre vn Embleme, repreſentant quelques victoires de François I.

Les ornemens de la bordure de ce Tableau conſiſtent en deux grandes figures peintes à fond d'or de chaque coſté , l'vne repreſentant le rauiſſement d'Europe par Iupiter ſous la figure d'vn Taureau, & l'autre vn Neptune ſous la forme d'vn cheual marin qui enleue Amphitrite ; il y a au deſſus deux figures de relief, qui tiennent d'vne main des feſtons où ſont attachez les Chiffres du Roy : & entre ces figures eſt vne Salamandre auec quelques autres embelliſſemens.

Dans le quatorziéme & dernier Tableau ſe void l'appareil d'vn celebre Sacrifice , dont la bordure eſt enrichie de part & d'autre de grandes figures de relief poſées entre deux colomnes, qui forment encore vne maniere de Sacrifice , l'vn d'vn taureau , & l'autre d'vn mouton : où au deſſous ſont des enfans qui tiennent des cornets, dont ils ſonnent vne danſe de Nimphes qui paroiſſent plus bas : & tout au deſſus eſt vne Salamandre dans vne cartouche.

Il y a de l'apparence , & c'eſt l'opinion de pluſieurs, que le ſieur Rouſſe qui a deſtiné & ordonné tous les Tableaux & ornemens de cette Gallerie ; comme il eſtoit non ſeulement ſçauant & intelligent en l'Art de Peinture , mais auſſi bien verſé és Sciences humaines, a voulu repreſenter par les diuerſes hiſtoires , & ſuiets de ces Tableaux , les actions principales de la vie du grand Roy François, telle qu'eſtoit ſon inclination aux Sciences & aux Arts, ſa pieté, ſon courage, ſon adreſſe, ſes amours, ſes victoires ; notamment la bataille de Ceriſoles exprimée par le combat des Lapithes. Com-

V. La vie , & faits memorables de François I. icy repreſentez ſous diuerſes hiſtoires , & fictions.

me auſſi l'on croit eſtre repreſentées ſes diſgraces par ce Tableau où eſt figuré vn naufrage ; & le tout bien à propos & par modeſtie, figuré par emblemes, & ſous ces fictions des anciens Poëtes.

DES ESTVVES, DES BAINS, DE LA Salle de la Conference, & de la Librairie : où ſe voyent pluſieurs Tableaux, contenans diuerſes fictions Poëtiques.

CHAPITRE VII.

I. Diuers & ſinguliers ouurages de François I. rendent ſa memoire immortelle.
II. Pluſieurs & diuers Tableaux dont les ſuiets conuiennent aux lieux.
III. Salle de la Conference enrichie ſous Henry le Grand.
IV. La Bibliotheque, & la cauſe de ſon tranſport à Paris.



SI les Mauſolées & les Pyramides baſtiès en l'honneur des Princes combattent en leur faueur contre l'oubly pour perpetuer à iamais la gloire de leur nom, il faut aduoüer que celle de François I. durera autant que le monde, puis qu'vn bon nombre de Mauſolées & de Pyramides, ie veux dire de marques glorieuſes de ſes magnificences, rendent ſa loüange immortelle. Nous en auons deſia veu cy-deuant des preuues ſignalées, & ce Chapitre nous en fournira encore de memorables. Ce grand Roy, qu'vne gentilleſſe d'eſprit animoit auſſi bien aux choſes curieuſes, comme ſon cœur genereux le portoit aux exploits heroïques, recherchant les moyens de rendre accomplie cette Maiſon Royale, n'oublia rien de tout ce qui la pouuoit faire & plaiſante, & vtile. Conſiderant donc que des Eſtuues, des Bains, & vne Librairie, n'y ſeroient pas

I. Diuers & ſinguliers ouurages de François I. rendent ſa memoire immortelle.

moins agreables que neceſſaires, ce fut ce qui l'incita à dreſſer magnifiquement toutes ces choſes en ce Lieu Royal.

Et pour ce qui eſt de ces Eſtuues & de ces Bains, elles conſiſtent en pluſieurs Salles baſſes, leſquelles ſont au deſſous de la petite Gallerie, dont la diſpoſition eſt telle. Il y a vn Cabinet vouté enrichy de pluſieurs baſſes tailles, & de peintures; & ſert ce Cabinet d'Eſtuues chaudes, que l'on échauffe au moyen d'vn grand fourneau fort bien pratiqué, qui exhale ſa chaleur par certains petits ſouſpiraux qui ſont au paué.

Tout ioignant eſt vne Salle voutée qui ſert encore d'Eſtuues, & là par l'inuention d'vne grande cuue d'airain qui eſt cachée à coſté où eſt le fourneau, l'on tire de l'eau chaude ou tiede, telle qu'il en eſt beſoin. Cette Salle eſt fort enrichie de diuerſes peintures, de moreſques, croteſques, & arabeſques, & de pluſieurs baſſes tailles, qui rendent ce lieu fort delicieux, & agreable.

Suit vne autre Salle où eſt le Bain au milieu, qui eſt vn baſſin de trois pieds & demy de profondeur, quatorze de longueur, & dix de large, enuironné d'vne baluſtrade, où l'eau deſcend par vn tuyau de bronze qui vient de ladite Cuue. La Salle de ce Bain eſt belle & bien peinte, où ſe voyent en ſa voute pluſieurs figures, repreſentans diuerſes fictions des Anciens. Autour de cette Salle ſont cinq grands Tableaux, dont les ſuiets conuiennent au lieu; car au premier ſont repreſentez les Dieux des eaux, Neptune, Triton, & pluſieurs Nimphes & Diuinitez, que les Poëtes feignent preſider ſur cét Element. Aux autres ſe voyent les amours de Iupiter & de Caliſto; & ſont ces peintures du ſieur du Perat Peintre François, qui a eſté autrefois en eſtime.

II. Diuers Tableaux dont les ſuiets conuiennent aux lieux.

Il y a en apres de ſuite vne troiſiéme Salle, ornée de quatre grands Tableaux, qui figurent des ruines de baſtimens; où ſur la cheminée eſt vn autre Tableau repreſentant Leda accompagnée de Iupiter, ſous la figure

Da mihi Leda Io-

uem cygno decepta parentem. Ouid. in epist. Helenæ ad Paridem.

d'vn Cygne. Puis ſur vne des portes eſt vn Tableau d'Hercule, dont la bordure eſt enrichie de vaſes, de feſtons, & de maſques ; le tout de ſtuc & de relief. Et ſur l'autre eſt vn Mercure le coutelas en vne main, & la teſte d'Argus en l'autre. Sa bordure eſt pareillement embellie d'ouales, de feſtons, & de maſques de meſme matiere, & de relief comme la precedente : & au deſſus de ce Tableau ſont écrits ces mots, *Henricus Quartus Galliarum Cæſar Auguſtiſſimus reſtaurauit.* Par où il appert que ç'a eſté Henry le Grand, lequel a orné & reparé cette Salle, comme il apparoit encore par ſes Chiffre & Deuiſe qui s'y voyent.

En la quatriéme Salle ſuiuante eſt vne cheminée enrichie de marbre, & de quelques maſques, feſtons, & autres ſemblables ornemens, où eſt vn Tableau qui repreſente Cephale & l'Aurore. Plus ſont quatre autres Tableaux de payſages. Là encore ſur l'vne des portes eſt vn Tableau de Iudith, dont la bordure eſt accompagnée de pluſieurs figures de relief : & ſur l'autre eſt vn Portrait de S. Iean Baptiſte au Deſert, où eſt vne bordure ornée pareillement de petits enfans, de cartouches, & des Chiffres d'Henry le Grand.

III. Salle de la Conférence fort enrichie ſous Henry le Grand.

VNE cinquiéme Salle finit ce departement, laquelle de plein pied ſuit les precedentes, & qui porte maintenant le nom de Salle de la Conference, depuis celle qui y fut tenuë par l'ordre du feu Roy, entre Monſieur le Cardinal du Perron, pour lors Eueſque d'Eureux, & le ſieur du Pleſſis Mornay. Cette Salle a pluſieurs pieces remarquables, entre autres vne Table de porphire de ſix pieds de long, & enuiron trois de large. Puis s'y void vn lambry qui regne tout autour de cette Salle, lequel eſt curieuſement trauaillé, & ſon platfond ; le tout par parquets de pluſieurs bois de marqueterie, les vns en onde, les autres d'vne autre façon, où ſont vne infinité de pieces rapportées de petits morceaux de bois artiſtement appliquez, & qui eſt d'vn long trauail, & trés-curieux.

Outre

Outre ces choses il y a encore douze Tableaux qui embellissent fort cette Salle. Le premier est le rauissement de Proserpine.

Le deuxiéme represente la guerre des Geans contre les Dieux, lors que ces temeraires entreprenans d'escalader le Ciel en amoncelant montagne sur montagne; ils se veirent foudroyez par Iupiter. Où entre chacun de ces Tableaux & leurs bordures, sont de petits enfans de relief de deux pieds de haut, qui soustiennent des quadres & des ouales; & au dessus des figures de Sphinx & de Harpies, le tout de stuc; & dont l'honneur en est deu à Henry le Grand, pour ce qui est de ces Tableaux, & de leurs enrichissemens, comme il se reconnoit là par ses Chiffres & Deuise.

Suit en apres vn troisiéme Tableau, où paroit Apollon qui écorche le Satyre Marsias, pour auoir esté si presomptueux que de le défier à qui iouëroit mieux de la fluste.

Au quatriéme Tableau est Ixion attaché à vne rouë, qu'il tourne aux Enfers pour vn supplice eternel de son crime.

Le cinquiéme represente la cheute de Phaëton.

Se void au sixiéme la fable de Tantale, que les Poëtes feignent estre en perpetuel tourment aux Enfers; tantost apprehendant la cheute d'vn rocher, tantost affligé de malle rage de faim & de soif, parmy l'abondance des fruits, & des eaux.

Sur la cheminée en suite est vn beau & grand Tableau, qui fait le septiéme, dans lequel est dépeinte vne Charité, telle que l'on la represente ordinairement, accompagnée de plusieurs petits enfans. Cette cheminée est enrichie de marbre, & ornée de figures de relief de plusieurs enfans, auec des festons, & autres pareils embellissemens.

L'histoire ou fable de Prométhée compose le huitiéme Tableau.

Le neufiéme represente la naissance & la mort des

enfans de Niobé, sçauoir sept fils tuez à coups de fléches par Apollon, & sept filles par Diane; en vengeance de ce que Niobé enflée d'orgueil & de superbe de se voir vne si belle & grande lignée, se vantoit estre la plus heureuse, & mieux meriter des Autels, que Latone mere d'Apollon, & de Diane.

Au dixiéme Tableau est dépeint le iugement de Midas, en faueur de Pan contre Apollon.

Dans le onziéme se void Lycaon metamorphosé en Loup, & quelques-vns de ses enfans.

Le douziéme semble estre encore vne histoire de Phaëton.

Le treiziéme exprime la metamorphose de Bacchus déguisé en Acete, lors que embarqué se voyant trompé par Medon, Licabas, Libys, & autres Mariniers, il les changea tous alors en Dauphins.

Et pour ne rien obmettre de tous ces Tableaux, il y en a encore vn sur la porte qui va à l'escalier de la petite Gallerie, & est le portrait de Gaston de Foix.

Apres la description de ces Bains & de ces Estuues, ie viens au dernier estage de ce departement, qui est la Gallerie où a esté autrefois la Librairie, que le grand Roy François auoit dressé en cette Maison Royale, auec vn grand soin & curiosité, dont il en donna la charge au docte Pierre Gillius : & tout ce qui s'en peut dire de present, est que le malheur de nos guerres ciuiles a esté la cause, que pour ne la voir dissipée l'on en transporta les Liures alors à Paris, où ils sont encore. C'estoit bien vne des choses plus considerables de ce Lieu, où ce Prince n'auoit rien épargné pour recouurer tous les Liures, & tous les manuscrits les plus rares & les plus curieux qui fussent point ailleurs, ayant pour cét effet enuoyé ledit Gillius, & plusieurs autres personnages, en Asie, en Grece, & en diuerses parties du monde pour en chercher; & où l'on ne pouuoit auoir les propres manuscrits, il fit en sorte par sa faueur de les faire transcrire. Il se lit que quelques Princes & Sei-

IV. La Bibliotheque, & la cause de son transport à Paris.

Belleforest Cosmograph. fol. 333.

gneurs estrangers venans en France, ont infiniment plus desiré de venir icy visiter ce tresor de Liures, que toute autre chose que l'on pût admirer ailleurs. Le Docte Genebrard en sa Chronologie remarque que ce fut à l'instance & suscitation de Ianus Lascart, & de Guillaume Budée, deux des plus sçauans personnages de leur siecle, que ledit Roy François dressa cette Bibliotheque. *Lascart & Budeo authoribus Franciscus Primus Bibliothecam Fontenablæam instruxit.* Genebrar. in Chronolog.

DE LA SALLE DU BAL, ET DE SES rares Peintures.

CHAPITRE VIII.

I. Les Princes suiets aux ennuis comme les autres hommes.
II. Peinture figurant l'Automne.
III. Figure du Printemps.
IV. Embleme de l'Hyuer.
V. Vn autre representant l'Esté.
VI. Histoire memorable, & combat contre vn Loup Ceruié.
VII. Autre combat remarquable.
VIII. Tableaux figurans les gestes d'Alexandre le Grand.



ES Monarques & Souuerains de la Terre pour riches & puissans qu'ils soient, ne sont point pour cela garentis des accidens de la condition des humains; leur Sceptre pour estre d'or est aussi bien tributaire aux disgraces de la vie, comme les houlettes des Bergers; & leurs Palais magnifiques & superbement enrichis, n'ont pas bien souuent plus de priuileges contre les ennuis, que les cabannes de ceux-là: c'est pourquoy ils ont autant besoin de recourir aux remedes de leurs maux, comme eux; où à proportion de qualité & de condition, il est loisible aux vns & aux autres de chercher les licites moyens qui peuuent les soulager: & comme ceux-là ont droit de bannir le chagrin & l'ennuy par I. Les Princes suiets aux ennuis comme les autres hommes.

les charmes de leur musette ; aussi ceux-cy n'ont pas moins de raison & de priuilege, d'auoir recours à mesme fin aux esbats, & aux honnestes diuertissemens conformes à leur grandeur ; tels que sont les Bals & les Balets, quand ils ne tendent qu'à mettre les esprits dans le calme & dans le repos, pour par apres les rendre plus capables des actions heroïques, & royales. C'est ce que le Roy François I. ayant consideré, cela l'obligea d'edifier cette Salle, de laquelle ie traitte icy, qui pour auoir esté destinée, & estre fort commode & bien disposée pour cette sorte de recreation, en porte aussi le nom de Salle du Bal.

Sa longueur est de quinze toises, & sa largeur de cinq.

Cinq grandes arcades de chaque costé, qui seruent comme de fenestres, y donnent vn beau iour, & rendent ce lieu fort propre & commode pour y placer vn grand nombre de peuple, & laisser si l'on veut tout le parterre libre pour les Bals & les Balets, & machines.

Le corps de ce bastiment est bien du grand Roy François, mais toutes les peintures & enrichissemens sont de Henry II. son fils, comme il apparoit par ses Chiffres & Deuise.

Là est vn riche platfond de menuiserie composé de vingt-sept quadres octogones, embellis de leurs concauitez, d'architraues, de frises, & de corniches ; où sur le fond de ces quadres se voyent de relief, aux vns les Chiffres d'Henry II. aux autres des rosaces, & des Croissans entrelassez, auec deux grandes cartouches, où se lisent ces paroles en lettres d'or, *Donec totum impleat orbem*, qui est l'ame de la Deuise de ce Prince, comme le Croissant en est le corps ; & le tout bien doré & enuironné d'vne grande corniche au pourtour seruant d'arrachement qui termine ce platfond, vn des plus grands, & des mieux entendus qui soient point ailleurs.

Dans cette Salle est vne belle cheminée de deux ordres Dorique & Ionique, lesquels sont supportez de

part & d'autre de deux Satyres de bronze, chacun de huit pieds de haut, lesquels ont sur leurs testes vn grand pannier de fruits au lieu de chapiteaux, & sont aussi de bronze : & là se voyent diuers Croissans, auec les armes de France & des palmes & des lauriers, qui montrent encore que cét ouurage est du mesme Henry II.

Vn beau lambry orné des mesmes armes & de Croissans, enuironne six contreforts ou tremeaux, lesquels soustiennent lesdites arcades & platfond, & qui regne tout autour de cette Salle, auec pareil enrichissement que dessus.

Sur l'entrée de cette Salle est vn Balcon ou Pulpite de menuiserie à parquets dorez & enrichis des mesmes ornemens que dessus, & sert pour mettre la Musique.

Pour ce qui est des Peintures, c'est bien vne des belles choses qui se voyent, elles sont du dessein du sieur de saint Martin, faites à frais par le sieur Nicolo, & composent diuers suiets & fictions des Anciens, n'y ayant point de suite d'histoire. Entre autres Tableaux plus remarquables, il y en a huit grands, quatre de part & d'autre.

Le premier à commencer du costé de la Cour du Donion vers le Balcon, represente Bacchus assisté de Faunes & de Satyres, auec la Deesse de Ieunesse Hebé, & quelques Lions & Leopards, qui tous ensemble figurent les effets du vin. Quelques-vns prennent cette Peinture pour vne representation de l'Automne, laquelle est sur le premier tremeau entre les deux premieres arcades de cette Salle, & se lie auec les autres par vne cartouche, où sont les Chiffres de Henry II. & de Diane de Valentinois, que soustiennent deux enfans posez parmy des festons ; & au bas de ce Tableau, comme à tous les autres, est vn trophée d'armes dans vn quadre ou bordure de stuc.

II. Peinture figurant l'Automne.

Le second Tableau, & tous les suiuans, sont de mesme ordre & de pareille grandeur, où se void en celuy-cy le Mont de Parnasse auec Apollon, & les neuf Muses.

Le troisiéme est vne assemblée de Dieux & de Deesses, où dansent Iunon, Minerue, & Venus.

Au quatriéme paroit le Banquet des nopces de Thetis & de Peleus, où sont assemblez les Dieux & les Deesses, & le petit Momus bouffon de Iupiter qui y réiouyt la compagnie, que la Deesse Discorde tasche de troubler par vne pomme d'or qu'elle y apporte, fachée de n'auoir pas esté conuiée à ce festin.

Le cinquiéme, qui commence vn des costez de cette Salle vers le Iardin du Roy, est vn autre Banquet de Iupiter & de Mercure déguisez, & traittez par Philemon & Baucis sa femme, au refus des habitans d'vn Bourg de Phrygie, dont leur cabane & chaumiere, pour recompense de ce bienfait, fut changée en vn Temple, & ce Bourg & ses habitans furent à l'instant submergez.

III. Figure du Printemps.

AV sixiéme est representé le cours du Soleil en son zodiaque, assisté du Printemps & des autres saisons, auec les heures sous figures de femmes; & Phaëton au pied du Soleil qui le supplie de luy donner la conduite de son Char, afin de se faire reconnoistre pour son fils. Il y en a qui croyent que ce Tableau figure le Printemps.

IV. Embleme de l'Hyuer.

SE void au septiéme Vulcan, à qui Venus commande de forger des traits & des armes pour son fils Amour. Ce qui est pris par quelques-vns pour signifier l'Hyuer.

V. Vn autre representant l'Esté.

AV huitiéme & dernier est Cerés, auec quelques moissonneurs; où par cette Peinture peut bien estre representé l'Esté; si tant est que par les precedens Tableaux soient figurées les autres saisons de l'année.

Il y a encore de suitte au dessus du Balcon vne grande Peinture qui contient toute la muraille, où se void vn concert de Musique d'instrumens.

Dans les dix arcades de part & d'autre de cette Salle sont encore diuers Tableaux, auec leurs bordures de stuc, cinq à chacune arcade.

PREMIERE ARCADE.

Elle commence du costé de la Cour du Donion, dont le premier Tableau represente Neptune.

Au second est vne figure nuë, auec des enfans qui portent des fruits, que quelques-vns estiment estre la Deesse Pomone.

Le troisiéme qui fait le haut de la voute & arcade, est vn enfant qui s'égaye dans l'air.

Au quatriéme se voyent des Naiades parmy les eaux.

Et le cinquiéme est la figure de Thetis.

DEVXIESME ARCADE.

Le premier Tableau represente Iupiter couché, tenant vn foudre en main.

Au dessus est le second Tableau, où se void Charon accompagné d'vn autre Nautonnier.

Le troisiéme qui compose le haut de l'arcade, represente Mars.

Au quatriéme sont des vieillards assis auec vn ieune homme.

Et le cinquiéme est vne figure de Iunon.

TROISIESME ARCADE.

Au premier Tableau se void le Satyre Pan.

Le second represente Comus Dieu des danses, & des festins nocturnes, que les Anciens figuroient auec vn flambeau en main.

Au troisiéme dans le haut de l'arcade, paroit la Deesse d'Abondance.

Se void au quatriéme la figure d'Esculape, ayant sous ses pieds vn serpent autour d'vne baguette.

Et dans le cinquiéme est la Deesse Cerés couronnée d'espics, & tenant en main vne corne d'abondance.

QVATRIESME ARCADE.

Hercule couché ayant sa massuë auprés de luy, compose le premier Tableau.

Au second paroit Charon, ayant à ses pieds Cerbere son chien à trois testes.

Celuy du haut de l'arcade, qui est le troisiéme Ta-

bleau, represente le Sommeil sous la figure d'vn vieillard dormant.

Au quatriéme sont figurez Saturne & Mercure.

Et le cinquiéme represente Deianire femme d'Hercule, tenant la chemise empoisonnée de cét Heros de l'Antiquité.

CINQVIESME ARCADE.

Au premier Tableau se void Adonis couché.

Le second represente deux vieillards qui sont couchez.

Dans le troisiéme, au haut de l'arcade, est vn petit enfant.

Le quatriéme est vne figure seule, laquelle a vn coq à ses pieds, que l'on prend pour la Vigilance.

Et au cinquiéme se void vne representation de Minerue.

SIXIESME ARCADE.

Elle commence prés la cheminée du costé du grand Iardin, dont le premier Tableau represente Venus auec Cupidon.

Plus haut au second Tableau, paroit Narcisse qui se mire dans vne Fontaine.

Au troisiéme, qui fait le fond de l'arcade, est Iupiter sous la forme d'vn Aigle qui enleue Ganimede.

Suit le quatriéme, où se void la Deesse Bellonne.

Et le cinquiéme est vne figure de Mars couché, & dormant.

SEPTIESME ARCADE.

Au premier Tableau est dépeinte vne Naiade parmy les eaux.

Le second represente Amphion.

Dans le troisiéme est vn vieillard tenant vn rets.

Au quatriéme sont deux autres figures, l'vne d'vn vieillard, & l'autre d'vn ieune homme, tous deux couchez sur vn Lion; que l'on peut prendre pour vn embleme representant l'Asseurance.

Et le cinquiéme est Neptune appuyé sur vn Dauphin.

HVITIESME ARCADE.

Dans le premier Tableau eſt repreſenté Hebé Deeſſe de la ieuneſſe, laquelle tient vne coupe en main, ayant pluſieurs vaſes auprés d'elle, ainſi figurée par les Poëtes, qui feignent que c'eſt elle qui verſe à boire aux Dieux dans leurs feſtins.

Au ſecond ſont deux vieillards aſſis.

Le troiſiéme eſt la figure de Ianus tenant vn flambeau en main.

Puis au quatriéme ſe voyent quelques Nymphes & Naiades.

Et le cinquiéme eſt Bacchus, auprés duquel eſt vn grand pannier de raiſins, & pluſieurs vaſes.

NEVFIESME ARCADE.

Le premier Tableau repreſente Cybelle, ou la Terre, ſous la figure d'vne femme qui porte vn Chaſteau ſur ſa teſte.

Dans vn autre au deſſus ſe voyent Mars & Venus.

Au troiſiéme, qui compoſe le fond de l'arcade, eſt vne figure tenant vn flambeau en main, repreſentant Hymen, ou Hymenée Dieu des nopces, & des mariages.

Se void en apres vn quatriéme Tableau, où ſont deux Cupidons couchez, & vne Nymphe toute deſolée.

Le cinquiéme eſt vne figure de Saturne couché.

DIXIESME ARCADE.

Au premier Tableau eſt repreſenté la Deeſſe Flore tenant des fleurs en main; aucuns eſtiment que cette peinture ſignifie le Printemps.

Le ſecond eſt la figure de Morphée Dieu des ſonges, ayant le Sommeil couché auprés de luy enuironné de pauots.

Suit en apres au troiſiéme Tableau vne figure de Iupiter aſſis dans vn Trône.

Au quatriéme ſont deux vieillards aſſis ayans auprés d'eux vn vaſe plein de feu, que quelques-vns pren-

nent pour vne peinture qui represente l'Hyuer.

Et le cinquiéme & dernier est Vulcan couché auprés de la fournaise.

Auant que finir ce Chapitre, ie m'arresteray vn peu sur le narré de deux Tableaux qui sont en haut au costé de la cheminée de cette Salle. Où en l'vn à main droite est representé le combat d'vn homme auec vn Loup Ceruié, que l'on tient estre vne histoire veritable d'vn Gentilhomme, lequel condamné à mort pour crime, fut receu en l'offre qu'il fit de combattre cette furieuse beste qui couroit la campagne és enuirons de cette forest, & auoit desia deuoré plusieurs personnes, & causé de grands maux : ce Gentilhomme ayant eu asseurance de sa grace dés aussi tost qu'il auroit garenty le pays, & tué ce dangereux animal, executa heureusement son entreprise. Or ce qui fait croire ce combat veritable, outre le commun bruit, c'est que cét homme est reuestu, non à l'antique, & d'vne maniere qui ressente la fable, mais en habit tel que l'on portoit il y a enuiron cent ou six vingts ans, auec vne escoupette sous vn bras & vne épée en la main, de laquelle il tuë cette monstrueuse beste.

VI. Histoire memorable, & combat contre vn Loup Ceruié.

Et ie ne sçay si ce n'est point de là qu'vn Autheur moderne ait pris occasion de vouloir faire passer vn conte fabuleux pour vne verité, qu'il décrit en cette sorte, disant ; Que le grand Roy François ayant appris qu'il y auoit dans cette forest de Fontainebleau vne monstrueuse beste ; qui estoit vn serpent de dixhuit pieds de long, qui se cachoit dans les rochers, & auoit défait plusieurs personnes, laquelle ne paroissoit point que quand elle n'en voyoit qu'vne seule : ce qui ayant esté rapporté au Roy, il voulut auoir le plaisir de combattre luy seul ce serpent ; & que pour cét effet il auoit exprés fait fabriquer des armes complettes qui se fermoient à ressort sur les brassars, tassetes, cuissars, & habillement de teste, lesquelles, dit cét Autheur, se voyent encore à present parmy les armes du Roy : mais qu'vn

Morin en ses Antiquitez du Gastinois.

Gentilhomme l'en ayant accommodé d'autres toutes couuertes de rasoirs en plusieurs endroits, ce serpent l'estant venu attaquer, & entortiller de sa queuë & replis, il se trancha en pieces. Discours & narré fabuleux s'il en fut iamais mis en auant, auec aussi peu d'apparence de verité, que peu de iugement : outre qu'il n'est pas vray ce qu'il dit, que ces armes sont icy gardées pour marque de ce combat ; non plus ce qu'il adioute encore parlant de ce Lieu, que le Roy a vn Cabinet dans cette forest où sont les statuës & figures d'Alexandre le Grand, de Iules Cesar, de Demosthene, & de Ciceron, toutes au naïf, & faites de leur temps. Ce que i'ay crû estre à propos de rapporter icy, afin que la posterité ne s'arreste point en la croyance de tels discours fabuleux.

L'autre & dernier Tableau de cette Salle, est encore vn combat d'vn homme contre vn sanglier d'vne monstrueuse & furieuse grandeur, que l'on reconnoist assez n'estre qu'vne histoire à plaisir ; veu que celuy qui attaque cét animal est vestu à l'antique, & plus grand que le naturel, & qu'il y a apparence auoir esté dépeinte en ce lieu, pour répondre & accompagner ce premier ; & que ie crois figurer vn Hercule qui terrasse d'vn épieu le sanglier d'Erymanthe.

VII. Autre combat remarquable.

Sortant de cette Salle pour aller en celle des Gardes du Corps, l'on trauerse vne Chambre, qui sert maintenant de passage, laquelle a esté autrefois vne des plus belles qu'il y eut point icy. Là sont encore quelques Tableaux peints à frais par le sieur Nicolo, du dessein du sieur de sainct Martin : ils sont tous ornez de bordures de stuc, auec plusieurs figures de femmes grandes comme le naturel ; où en ces Tableaux sont representées quelques actions memorables d'Alexandre le Grand. En l'vn se void comme il dompte son cheual Bucephale ; en l'autre comme il se dompte luy mesme, donnant en mariage au Peintre Apelles Compaspé, vne de ses Dames plus fauories.

VIII. Tableaux figurans les gestes d'Alexandre.

Iustinus lib. 2.

Puis en vn autre qui est sur la cheminée, est dépeinte l'histoire de Thalestris Reyne des Amazones, qui vient trouuer Alexandre sur le grand recit qu'elle auoit appris des faits tous heroïques de ce Prince.

Plutarch. in Alexandro, & Quintus Curtius lib. 59. de rebus Alexandri.

Là se void encore l'estime qu'il faisoit du Poëte Homere, lors que pour tout butin de plusieurs richesses qu'il se pouuoit promettre de toutes ses conquestes, il se contenta des œuures & poësies de ce Prince des Poëtes Grecs, lesquelles au mesme temps il renferma dans vn Cabinet ou petit coffre trouué parmy les meubles de Darius, estimé cent quatre vingts mille talens.

Restent encore en cette Chambre quelques autres Tableaux, dont les iniures du temps en ostent presque entierement la connoissance, tant ils sont gastez.

DE LA GRANDE GALERIE, OV EST dépeint l'Odissée, ou Trauaux d'Vlisse.

CHAPITRE IX.

I. La longueur, largeur, & enrichissemens de cette Galerie.
II. Elle a esté bastie sous François I.
III. Ses Peintures faites sous plusieurs Roys.
IV. Tableaux de cette Galerie, ouurage singulier des sieurs de saint Martin, & de Nicolo.
V. Cinquante huit Tableaux, dont les suiets sont tirez du Poëte Homere.



EN continuant l'ordre que i'ay proposé, & gardé iusques icy, de traitter des ouurages de cette Maison Royale selon leur ancienneté, & non pas selon la suite qu'elles ont dans le total de ce Chasteau: il est question maintenant de parler de la grande Galerie, laquelle est bien sans contredit vne des plus rares pieces de l'Europe, tant pour la richesse de ses Pein-

tures, que des autres diuerses choses qu'elle contient.

Et si l'on a admiré autrefois l'art & l'industrie de cét Ancien, qui sur l'escorce & l'estenduë d'vne petite noix y sceut comprendre & décrire l'Iliade d'Homere; ou si l'on a fait aussi grand cas de cét autre ouurier, qui dressa vn nauire auec ses mats, ses antenes, ses voiles, ses gumenes, & le reste de son équipage, le tout si artistement trauaillé, qu'vne mouche à miel le couuroit facilement de ses aisles : il faut franchement aduoüer que cette Galerie merite autant & infiniment plus d'estre considerée & admirée que ces vains petits ouurages, puisque celuy-cy est autant vtile & agreable dans sa vaste estenduë, que ceux-là sembloient inutils pour leur petitesse.

OR la longueur de cette Galerie est de septante six toises, & la largeur de trois. I. La longueur, largeur, & enrichissemés de cette Galerie.

Elle est voutée en berceau, & en sa voute sont plusieurs & diuers compartimens de stuc, ensemble quantité de bordures dorées, & autres enrichissemens de relief, auec quelques figures; le tout qui accompagne diuers Tableaux; outre vne infinité de moresques, crotesques & arabesques.

LE corps de ce bastiment est entierement du Roy François I. lequel il edifia l'an mille cinq cens vingt-huit; mais la pluspart des ornemens ne sont pas de luy. Il paroist qu'il a bien commencé l'ordre des compartimens de la voute iusques à prés de la moitié; ce qui se reconnoist par les Salamandres, & par les Chiffres de son nom qui s'y voyent : mais il est euident aussi que ç'a esté Henry II. son fils qui a continué le reste, ainsi qu'il se verifie par les Croissans & par ses Chiffres, & de la Duchesse de Valentinois sa fauorie. Où Charles Neufiéme y a contribué aussi quelque chose, comme il y a apparence, en ce que tout à l'extremité de cette voute & Galerie le Chiffre de son nom y paroist, sçauoir vn K. II. Cette Galerie bastie sous François I.

MAIS Henry le Grand l'a merueilleusement em- III. Ses Pein-

tures faites sous plusieurs Roys. belly, & s'en peut dire le Restaurateur, puisque l'ayant trouuée en vn estat qui menaçoit de ruine cette œuure incomparable, que les mouuemens des troubles & des guerres ciuiles auoient laissée comme à l'abandon, il a reparé ces defauts; & de plus l'a orné d'vn lambry peint auec plusieurs Camaieux, ainsi qu'il se verifie par les lettres suiuantes de son nom H. IV. D. G. F. R. Il a pareillement fait orner cette Galerie de tous les Emblemes ou Deuises qui se voyent à chacun costé des fenestres, dont ie me reserue à parler cy-apres en vn Chapitre exprés, pour traitter maintenant de ses rares Tableaux, plus admirables en l'art & dans leur dessein, que dans l'apparence du colori, que les iniures du temps ont de beaucoup terni.

IV. Tableaux de cette Galerie, ouurage singulier des sieurs de saint Martin & de Nicolo.

ET pour en sçauoir le prix & le merite, il suffit de dire que c'est vn des plus beaux & des plus excellens ouurages qui soient sortis du dessein du sieur de saint Martin, que le sieur Nicolo a parfaitement bien peints à frais; contenant cinquante sept Tableaux de six pieds & demy de haut, & huit de large, auec chacun leur bordure de stuc, & plusieurs beaux & diuers ornemens dorez.

En ces Tableaux est artistement representée l'histoire des Trauaux d'Vlisse à son retour du siege de Troye, dont le suiet est tiré de l'Odissée d'Homere : où au iugement de tous les plus intelligens en l'art de Peinture, il n'y a Tableau qui ne soit vne merueille & vn riche tresor, qui sert aussi tous les iours à plusieurs d'vne escole tres-parfaite, pour rendre & sçauans & bien instruits non seulement en cét Art tous ceux qui y estudient, mais encore qui porte coup & enseigne doctement tous ceux lesquels en considerent l'histoire, & le sens moral qui s'en peut tirer.

Et si cette histoire est plus fabuleuse que veritable, (comme plusieurs estiment) à tout le moins est-il asseuré, que le Poëte qui l'a si parfaitement décrite, a eu intention de representer par là les mœurs & les nobles

qualitez d'vn grand Prince, & d'vn Heros illuſtre, tel qu'il fait voir Vliſſe, pour ſeruir de patron & d'inſtruction à tous les autres.

I. Le premier Tableau commence à l'entrée de cette Galerie du coſté du Iardin des Pins, où paroiſt l'embraſement de la ville de Troye par les Grecs, en ſuite dequoy ils remontent en leurs vaiſſeaux tous victorieux pour retourner en leur pays. I. Cinquante huit Tableaux, dõt les ſuiets ſont tirez du Poëte Homere.

II. Au ſecond eſt Vliſſe qui ſacrifie aux Dieux, tant pour l'heureuſe iſſuë de ſon entrepriſe, que pour les inuoquer de luy eſtre fauorables à ſon retour.

III. Le troiſiéme repreſente le mauuais traittement que receut Vliſſe eſtant embarqué auec ſes compagnons, où la mer leur fut ſi contraire, que leur vaiſſeau agité des vents & des flots par Neptune, les penſa tous perdre.

IV. Vliſſe deſcendu à terre prend la ville des Cyconiens qu'il met au pillage, où ſont tuez pluſieurs de ſes compagnons; qui eſt le ſuiet du quatriéme Tableau. Les autres ſuiuent ſelon la deſcription, l'ordre & les chiffres mis cy-apres.

V. L'orage de la mer ayant ietté Vliſſe en la coſte des Lotophages, il y enuoye quelques-vns de ſes compagnons, que la douceur des fruits qu'ils y mangent charme de telle ſorte, qu'ils en oublient leur patrie; mais qu'il range ſi bien à la raiſon, qu'il les contraint de retourner en ſes vaiſſeaux.

VI. L'Iſle des Cyclopes où aborde Vliſſe, & où il boit en vne belle fontaine, tandis que ſes gens vont à la chaſſe aux cheures ſauuages, eſt l'argument du ſixiéme Tableau.

VII. En celuy-cy Agamemnon arriuant en ſon pays en baiſe la terre, tout ioyeux de s'y voir heureuſement de retour.

VIII. Vn banquet funeſte où Agamemnon eſt tué par Egiſthe, & Caſſandre par Clytemneſtre, eſt le ſuiet du huitiéme Tableau.

IX. Vliſſe auec quelques-vns de ſes compagnons paroiſt au neufiéme, ayant pris terre en la demeure du Geant Polypheme, pour y apprendre les mœurs, & le gouuernement de ceux du pays.

X. Icy ſe void comme Vliſſe creue l'œil à Polypheme apres l'auoir enyuré.

XI. Vliſſe auec ſes compagnons trouue l'inuention de fuir la rage de Polypheme, & ſe ſauuer de ſes mains, s'eſtans liez ſous ſes moutons.

XII. Polypheme dépité de ce que Vliſſe, & ſes gens s'eſtoient enfuis, les maudit, & iette vn rocher apres eux.

XIII. Vliſſe s'eſtant rafraichy en Eolie pendant quelques iours remonte en ſes vaiſſeaux, ayant receu d'Eolus Roy de cette contrée vne peau de bœuf, où eſtoient enfermez les vents.

XIV. Paroiſt en ce Tableau le vent Zephyre qui ſouffle fauorablement les vaiſſeaux d'Vliſſe.

XV. Icy les vents continuënt leur faueur enuers Vliſſe, & ſes compagnons.

XVI. Les gens d'Vliſſe ayans ouuert par indiſcretion la peau où eſtoient enfermez les vents, de là s'en enſuit vne furieuſe tempeſte.

XVII. Vliſſe à ſon grand regret void deux de ſes compagnons mangez par le Roy des Loſtrigons.

XVIII. Vliſſe apres s'eſtre ſauué du pays des Loſtrigons, arriue & prend terre au pays des Æiens, qui eſtoit la demeure de Circé.

XIX. Quoy que les enchantemens de Circé ſoient grands, Vliſſe toutefois ſçait s'en garentir par le moyen de la racine de Molli, dont il vſe par le conſeil de Mercure; qui eſt le ſuiet du dix-neufiéme Tableau.

XX. Apres qu'Vliſſe eut long-temps demeuré chez Circé, il prend congé d'elle, en ayant receu des boucs noirs, pour en faire boire le ſang aux Eſprits & Manes dans les Enfers.

XXI. Vliſſe nauige & puis prend terre, d'où par le conſeil

conſeil de Circé il deſcend aux Enfers.

XXII. En ce Tableau ſe void comme Vliſſe fait tuer des boucs noirs pour les ſacrifier à Pluton.

XXIII. Apres que le Deuin Tyreſias a beu du ſang des boucs noirs, il conſeille Vliſſe ce qu'il doit faire pour ſon heureux retour.

XXIV. Vliſſe void Hercules aux Enfers, auec lequel il s'entretient quelque temps; & là eſt touché de pitié ſur les triſtes obiets de pluſieurs choſes qu'il y rencontre.

XXV. Vliſſe à ſon retour des Enfers va reuoir Circé, & luy diſant adieu, bruſle chez elle à ſon depart le corps d'Elpenor.

XXVI. Vliſſe paſſant le deſtroit de Scylle, & de Charybde, ſix de ſes gens y ſont mis à mort par de furieux Dragons; en ſuitte dequoy il fait rencontre des Syrenes, dont il éuite les charmes, ſe faiſant lier au mats de ſon vaiſſeau.

XXVII. Les compagnons d'Vliſſe tandis qu'il dormoit, preſſez de la faim ayans dérobé les bœufs du Soleil, ils furent tous ſubmergez, luy ſeul excepté.

XXVIII. Ce Tableau repreſente comme Vliſſe ayant euité le naufrage où perirent ſes compagnons, il fut ietté en l'Iſle d'Ogigie, où il ſeiourna huit ans chez la Nymphe Caliпſo charmé de ſon amour; mais enfin à l'inſtance de Minerue, Iupiter enuoya Mercure faire commandement à cette Nymphe de ne plus retenir dauantage ce Prince Grec; à quoy ſe voyant contrainte elle prend le ſoin de luy faire dreſſer vn vaiſſeau pour ſon depart.

XXIX. Apres quelque ſeiour qu'Vliſſe eut fait chez le Roy Alcinous, il prend congé de luy; puis s'embarque pour aller à Ithaque.

XXX. Vliſſe endormy eſt mis en ſon pays par les Phraciennes.

XXXI. Icy paroiſt Minerue, qui aſſeure Vliſſe qu'il eſt arriué en ſa Patrie, en reconnoiſſance dequoy il en baiſe la terre.

XXXII. Se void encore icy Minerue, qui apparoiſt derechef à ce Prince Grec, mais ſous la forme de ſon fils Telemachus.

XXXIII. Vliſſe ayant ſceu l'affection de ſon Porcher Eumée, ſe donne enfin à connoiſtre à luy.

XXXIV. Le ſuiet du trente quatriéme Tableau, eſt comme Vliſſe reueſtu en gueux accompagné d'Eumée ſon Porcher, s'achemine en ſon logis, où il eſt reconnu par ſon Chien Argus.

XXXV. Vliſſe eſtant à la porte de ſa maiſon y reçoit l'aumoſne d'vne ſeruante.

XXXVI. L'on void en ce trente ſixiéme Tableau comme Vliſſe eſt traitté en gueux par ceux qui recherchoient ſa femme Penelope.

XXXVII. Vn certain gueux nommé Irus s'eſtant voulu ioüer à Vliſſe deuant ſa maiſon, eſt par luy terraſſé, & chaſtié comme il meritoit.

XXXVIII. Paroiſt en ce Tableau Minerue, qui donne conſeil à Vliſſe de bander l'arc que ſa femme Penelope deuoit preſenter à ceux qui la recherchoient.

XXXIX. L'adreſſe d'Vliſſe ſe fait icy aſſez connoiſtre, tirant auec vne grande iuſteſſe au trauers de certaines boucles que l'on auoit exprés plantées.

XL. Ce Tableau repreſente comme Vliſſe ſe donne à connoiſtre à ceux qui recherchoient Penelope ſa femme, & au meſme temps perce d'vn trait de ſon arc Antinous banquetant.

XLI. Vliſſe apres s'eſtre fait armer eſtant accompagné de Telemachus, Eumée & Philexius, fait vne iuſte vengeance de ceux qui auoient recherché ſa femme.

XLII. Il ne paroiſt en ce Tableau qu'vne iuſte punition; d'vn coſté les pourſuiuans de Penelope qu'Vliſſe auoit tuez; & de l'autre les ſeruantes de cette ſienne femme, leſquelles ſont toutes éplorées attendans le chaſtiment qu'il en vouloit faire, pour l'auoir voulu ruiner ſous pretexte de la ſeruir.

XLIII. L'on void icy Vliſſe qui ſe laue les mains; apres auoir fait pendre douze ſeruantes de ſa femme.

XLIV. Le Peintre n'a rien obmis de tout ce qui ſe deuoit en ce Tableau, pour y faire paroiſtre comme Euriclée nourriſſe d'Vliſſe vient donner aduis à Penelope du retour de ce Prince ; ce qui oblige auſſi toſt ſes domeſtiques à luy venir baiſer les mains, & le reconnoiſtre.

XLV. Minerue témoigne en ce Tableau le ſoin qu'elle prend d'Vliſſe, l'ornant & l'embelliſſant pour le rendre agreable à ſa femme.

XLVI. On remarque en celuy-cy les careſſes & embraſſemens de Penelope enuers ſon mary.

XLVII. Paroiſſent icy Vliſſe & Penelope, que leurs domeſtiques conduiſent allans coucher.

XLVIII. Eſtans couchez, Vliſſe raconte ſes auantures à Penelope.

XLIX. L'on reconnoiſt en ce Tableau les inquietudes & apprehenſions qu'a Penelope ſi Vliſſe eſt ſon mary.

L. Minerue vient releuer de doute Penelope, & l'aſſeurer qu'Vliſſe eſt tel qu'il ſe dit.

LI. Vne grande nuée de la part de Minerue enuelope Vliſſe allant viſiter ſon pere Laërtes, où ce Prince ne va pas ſeul, mais eſt accompagné de ſon fils Telemachus, d'Eumée & Philexius.

LII. Tandis qu'Vliſſe va trouuer ſon pere en ſon Iardin, il ſe décharge de ſes armes qu'il donne à Eumée, & l'enuoye deuant preparer le diſner.

LIII. Se void icy d'vne part les careſſes que fait Vliſſe à ſon pere ; & de l'autre comme ils s'entretiennent de quelques fruits particuliers de ce Iardin.

LIV. Si toſt que les parens d'Vliſſe apprennent ſon retour, ils le viennent ſaluer au logis de ſon pere.

LV. Vliſſe ayant tué ceux qui recherchoient Penelope, icy l'on met leurs corps en terre.

LVI. A l'occaſion de la mort des pourſuiuans de Pe-

nelope, ceux d'Ithaque ſe ſouſleuent, & viennent les armes en main attaquer Vliſſe en la maiſon de ſon pere.

LVII. Les mutinez contre Vliſſe s'appaiſent, voyans le ſecours & l'aſſiſtance qu'il a de Minerue & de Iupiter.

LVIII. Enfin en ce dernier Tableau, apres tant de trauerſes, Vliſſe eſt reconnu Prince d'Ithaque, & ſes ſuiets pacifiez & humiliez luy viennent rendre hommage.

Voila pour ce qui eſt des principaux Tableaux de cette grande Galerie. Les deux autres Chapitres ſuiuans fourniront le reſte de ſes ornemens, & enrichiſſemens.

DE QVELQVES TABLEAVX QVI ſont à la voute de la grande Galerie, & particulierement de ceux où ſe void la reddition des Villes du Havre de Grace, & d'Amiens.

CHAPITRE X.

I. Quatorze grands compartimens compoſent la voute de cette Galerie, auec diuers ornemens.
II. Le banquet des Dieux & des Deeſſes icy repreſenté.
III. Les Anglois rendent le Havre à Charles IX.
IV. Table de marbre contenant le narré de la priſe & repriſe dudit Havre.
V. Henry le Grand reprend Amiens.

I. Quatorze grands cõ partimens compoſent la voûte de cette Galerie, auec diuers ornemens.

A voute de cette Galerie eſt compoſée de quatorze grands compartimens de ſtuc; dans leſquels, comme il a eſté deſia remarqué cy-deſſus, ſont pluſieurs Tableaux auec leurs bordures, & autres ornemens: le tout en ſi grand nombre, & qui repreſentent tant de diuers ſuiets & fictions des Anciens, qu'il ſeroit difficile d'en faire la deſcription, à moins que d'y

employer vn long temps. C'eſt pourquoy i'ay crû qu'il ſuffiroit, & ſeroit plus à propos d'en remarquer ſeulement les plus rares, & principaux.

Le premier entre autres conſiderable, ſe void au milieu de cette Galerie au bas de la voute, lequel eſt du ſieur de ſainct Martin, comme auſſi les deux autres ſuiuans.

LA eſt repreſenté le banquet des Dieux & des Deeſſes, qui eſt vn fort grand Tableau, & vne piece tres-rare. II. Le banquet des Dieux, & des Deeſſes, icy repreſenté.

Au ſecond peint dans le haut de la voute, eſt vne danſe des Deeſſes.

Et le troiſiéme repreſente le mont de Parnaſſe auec Apollon, & les neuf Muſes : tous de pareille grandeur que le premier, & qui eſt à l'oppoſite de celuy-là.

Il y a de plus à l'entrée de la porte, & de meſme coſté deux autres Tableaux, qui ſont Flora & Cerés : & tout au bas de cette Galerie de part & d'autre de la cheminée, ſe voyent encore Bacchus & Saturne, de meſme deſſein que les precedens; & que quelques-vns eſtiment repreſenter les quatre Saiſons de l'année.

MAIS ce qu'il y a outre ceux-cy de remarquable, eſt le Tableau qui eſt au fond ſur l'entrée de la porte, où ſe void la reddition de la ville du Havre de Grace par les Anglois au Roy Charles IX. & là paroiſt ce Prince en ſon Thrône, & les habitans à ſes pieds, qui auec de grandes ſubmiſſions luy en preſentent les clefs. Cét ouurage eſt pareillement du ſieur de ſainct Martin. Au bas il y a vne table de marbre noir ſouſtenuë de deux grandes figures de relief, où en lettres d'or ſont grauées les paroles ſuiuantes, qui rancontent le ſuiet de ce Tableau. III. Les Anglois rendent le Havre à Charles IX.

D. O. M.

Cùm per occaſionem ciuilium armorum & ob impuberem Principis ætatem, quibus tota ferè Gallia exarſerat, Elizabetha Anglorum Regina, Portum oppi- IV. Table de marbre cõtenant le narré de la

prise, & reddition dudit Havre.

dúmque Gratiæ, quod eſt ad oſtium Sequanæ poſitum, natura, manúque munitiſſimum, inſigni fraude occupaſſet, firmiſſimóque præſidio teneret; Auſpiciis Caroli Noni Chriſtianiſſimi Regis, conſilióque & prudentia ſingulari Catharinæ Matris Reginæ, paucis diebus oppugnari, ſumma vi cœptum, deditione receptum eſt. Anno M. D. LXIII.

Voicy la traduction de cét écrit.

Eliſabeth Reyne d'Angleterre ſur l'occaſion des guerres ciuiles, qui auoient preſque tout embraſé la France, & à raiſon du bas aage de ſon Prince, s'eſtant emparée par vne inſigne fraude, du Port & de la Ville du Havre de Grace à l'emboucheure de la riuiere de Seine, laquelle eſt tres-bien fortifiée par la nature du lieu, & par l'art, où elle tenoit vne puiſſante garniſon; enfin par les heureux Auſpices du Roy tres-Chreſtien Charles IX. & par le conſeil & ſinguliere prudence de la Reyne Catherine ſa mere, cette place vigoureuſement combatuë peu de iours apres a eſté priſe, & renduë, l'an mille cinq cens ſoixante trois.

V. Henry le Grand reprend Amiens.

A l'autre bout de cette Galerie eſt encore vn Tableau de pareille grandeur que le precedent, qui eſt du feu ſieur du Bois, dans lequel eſt repreſenté Henry le Grand à cheual, & le ſiege & la reddition de la Ville d'Amiens en ſon obeyſſance; où il fit paroiſtre que ſi l'Eſpagnol par ſurpriſe s'eſtoit emparé de cette Ville, il l'en auoit ſceu chaſſer par ſa valeur & ſon courage, laiſſant la honte à ſes ennemis de n'auoir pû conſeruer cette Place, & acquerant par ce moyen vn trophée immortel, d'auoir dompté & mis à la raiſon cette ſuperbe Nation: ce qui a donné ſuiet à vn excellent Poëte, de faire ces vers à la memoire de cét illuſtre Monarque.

Le ſieur Bertaud.

Si iamais quelque Prince habitant icy bas
Merita que ſon peuple adoraſt ſa vaillance,
C'eſt le Roy ſi fameux, & ſi craint és combats,
Que les Cieux ont donné pour Monarque à la France.
Nul ne peut ſans merueille entendre auec quel heur,

De ses suiets captifs la chaisne il a coupée,
Et par combien d'effets de prudente valeur,
Ses mains ont obligé son Sceptre à son espée.
La gloire des lauriers qui luy ceignent le front
S'esleuoit bien desia iusques aux voutes celestes,
Et sembloit que du monde éclairant tout le rond,
Rien ne pût augmenter le lustre de ses gestes.
Mais plus clair que iamais il reluit auiourd'huy,
D'auoir repris par force, & remis en franchise,
Cette ville imprenable à tout autre qu'à luy,
Que le fier Espagnol nous rauit par surprise.

DES EMBLEMES, OV DEVISES, QVI sont en ladite grande Galerie.

CHAPITRE XI.

I. Le present Chapitre est vne continuation des merueilles de la grande Galerie.
II. Emblemes au nombre de 85.
III. Marque de generosité, que de pardonner à plus foible que soy.
IV. La vigilance tutrice des Royaumes.
V. Le peché traisne apres soy le repentir.
VI. Symbole de la Fidelité.



OMME les fleuues & les ruisseaux sortent du sein de la mer, ainsi que de leur source & de leur origine, pour faire paroistre les merueilles de ce vaste Element par la communication & l'abondance de ses eaux: de mesme ce Chapitre, & le precedent sortent des diuerses raretez de cette grande Galerie, comme d'vn Ocean & profond, & fertil, dont les richesses à peine peuuent estre exprimées. Où apres celles que i'ay desia fait voir, il faut maintenant parler des autres qui restent, lesquelles sont diuers Emblemes, ou Deuises, au nom-

Omnia flumina intrant in mare, & mare non redundat. Ad locum vnde exeunt flumina reuertuntur, vt iterũ fluant. Ecclesiastæ cap. 1. vers. 1.

I. Le present Chapitre

est vne continuation des merueilles de la grande Galerie.

bre de quatre-vingts cinq, que ie rapporteray icy comme elles sont dépeintes, & qu'elles se suiuent en ladite Galerie, à commencer à l'entrée de la porte du costé de la Cour du Cheual blanc.

I. Vn Cupidon assis au milieu d'vne fontaine enuironné de flammes, auec ces mots : *Nostros non deleat ignes.*

II. Vne femme en posture de marcher ayant vn casque en teste, & portant à chaque bras vne colomne, auec cette inscription : *Nusquam meta meis.*

III. Vne femme reuestuë d'vne belle robe, estant droite, & portant sur sa teste vn vase tout percé, d'où l'eau découle ; & là se lisent ces paroles : *Vero finis non vllus amori.*

IV. Vn petit Amour assis sur vn rocher, tenant de la main droite des éponges, s'efforçant d'épuiser vne fontaine, & de l'autre main pressurant ces éponges, où sont ces deux mots : *Labor irritus.*

II. Emblemes au nombre de 85.

V. Vne fille ayant vn voile de nauire attaché par vn bout à sa teste, & l'autre à ses pieds, portant sous vn bras vn fagot de branches d'oliue, & de palmes, & autant à ses pieds, auec cette Deuise : *Et pacem & prælia curo.*

VI. Vn Cupidon mettant deux flambeaux ardens en vne fontaine, s'efforçant de les esteindre, mais ne peut; où sont écrites ces paroles : *Meus haud extinguitur ignis.*

VII. Vn autre Cupidon ayant vn pied sur vn rocher, & de sa main droite écrasant vn Scorpion sur son genoüil blessé. Là se lisent ces deux mots : *Mors & vita.*

VIII. Vn ieune homme tout nud couché sur vn rocher au bord de la mer, ayant vn Dauphin à son costé, tous deux comme morts, auec telle Deuise : *Tales in amore beati.*

IX. Vn Cupidon assis sur vn coq, auec tel dicton : *Nihil Amore vigilantius.*

X. Deux flammes fort lumineuses dans des nuées au dessus d'vne mer. Au bas est cette inscription : *Splendent fœliciter ambo.*

XI.

X I. Les trois teſtes de Gerion, ſur leſquelles eſt appuyée la maſſuë d'Hercules, où au deſſus ſont trois eſtoilles, auec ces paroles : *Virtute & numine fretus.*

XII. Vne Tortuë qui chemine vers vn terme, où ſe voyent ces mots : *Tandem perueniam.*

XIII. Vn Soleil auec vn globe au bas, enuironné de lumiere & de nuage, dont telle eſt l'inſcription : *Sic lumen ab vmbra.*

X I V. Vn bras ſortant d'vne nuée, qui tient vn ioug enuironné de fleurs de Lys, eſtant au deſſus de pluſieurs montagnes; où ſe liſent ces paroles : *iuga ſub iuga mittet.*

X V. Cupidon allumant vn flambeau aux rayons du Soleil auec vn miroir ardent, & de ce brandon en allume des branchages qui ſont ſur vn Autel; auec ces mots : *Proprios ſibi ſuſcitat ignes.*

XVI. Vn petit Dieu d'Amour poſé ſur vn piedeſtal, tenant vn flambeau de la main gauche, & de la droite vne couronne de laurier; où ſe void ce dicton : *Firmo nihil obſtat amori.*

XVII. Vne Cypris aſſiſe ſur vne roche, tenant à ſa main droite vne branche de laurier, de la gauche vne branche de myrthe, deux pigeons à ſes pieds, & vne eſtoille au deſſus de ſa teſte; auec cét écrit : *Virtutem atque aſtra ſequetur.*

X V I I I. Vn ieune homme qui ſe brûle ſur vn bucher, & vne fille qui ſemble ſe ietter dans ce meſme feu; dont telle eſt l'inſcription : *Caſtus trahit ignis in ignes.*

X I X. Vne fille tenant vne branche d'oliuier de la main gauche, & de la droite ſouſtenant vn pillier, auec cette Deuiſe : *Pax lapſa reponit.*

X X. Vne Vierge qui brûle ſur vn bucher, auec des vaſes & des branches de roſier, au deſſus duquel eſt vne Aigle qui fond ſur ce bucher pour y

brûler auſſi ; où ſe voyent ces paroles : *Amor morte fortior.*

XXI. Vne Pallas ſon caſque en teſte ; laquelle eſt bleſſée au cœur d'vne fléche que l'Amour luy a tiré ; le dicton eſt tel : *Nec virtus amore peccat.*

XXII. Vn Capitaine qui tient de la main gauche vn rameau de laurier, duquel il ombrage des ſoldats qui ſont à ſes pieds, & a l'autre main eſtenduë ; dont l'inſcription porte ces mots : *Qua vicit victos protegit ille manu.*

XXIII. Vn Hercule qui tient ſa maſſuë, & foule aux pieds vne Fortune, auprés de laquelle paroiſt rompu ſon voile & ſa rouë ; & pour dicton porte ces paroles : *Sortem virtute ſubegit.*

XXIV. L'Amour enchaiſné par vn pied à vne roche, & vn Soleil qui rayonne ſur luy ; où ſont ces mots: *Tua lumina mea ſola fata.*

XXV. Vne femme qui tient de la main droite vne branche de laurier, & de l'autre vne branche de cyprés ; ayant cette inſcription : *Victoriam mors vel honeſta.*

XXVI. Vn Cupidon qui tient vne monſtre de quadran, auec cét écrit : *Solus Amor meas metitur horas.*

XXVII. Vne plante appellée Amaranthe, laquelle eſt fleurie ; & au bas ſe liſent ces paroles : *Nunquam marceſcere videbor.*

XXVIII. Vn roſier fleury, & ces mots : *Creſcit flos, gaudia creſcunt.*

XXIX. Cupidon aſſis ſur vn aix, qui flotte ſur la mer agitée de vents, & de tempeſte : dont le dicton eſt exprimé en ces termes : *Ingenio ſeruata procellis.*

XXX. La fleur appellée Eliotrope, qui d'vn coſté eſt regardée du Soleil, & de l'autre eſt enuironnée d'vne

nuit où paroiſt la Lune, auec cette inſcription : *Obſequium nihil impedit vmbra.*

XXXI. Vn Palmier, au ſommet duquel ſont des carquois, où ſe void cét emiſtiche : *Pondera vincit Amoris.*

XXXII. Vn Lion qui tient vn Lievre entre ſes pattes, dont il ſemble ſe ioüer, & ces paroles : *Pulchrum ignouiſſe minori.* III. Marque de generoſité, que de pardonner à plus foible que ſoy.

XXXIII. Vne grenade ſur vne couronne de laurier, & tels mots : *Vero quis finis amori.*

XXXIV. Vn Autel ſur lequel ſont des branches de laurier, & plus bas cette inſcription : *Hæc homines placátque Deos.*

XXXV. Vn oiſeau de Paradis volant, où ſont écrites ces paroles : *Quæ ſunt terrena recuſo.*

XXXVI. Vn Amour debout, à demy caché dans des lauriers, tenant vn arc en ſa main droite, & vn brandon à ſa gauche, où ſe lit ce mot : *Latet atque videtur.*

XXXVII. Vn Aigle qui regarde fixement le Soleil, auec cette inſcription : *Vlterius ſperare nefas.*

XXXVIII. Vn Amour qui tient vn caſque aiſlé, où ſe liſent ces paroles : *Amor addit fortibus alas.*

XXXIX. Vne couronne à fleurs de Lys, laquelle eſt toute enuironnée d'yeux, auec cette inſcription : *Seruat vigilantia regna.* IV. La vigilance tutrice des Royaumes.

XL. Vn globe du monde parſemé d'étoilles, où ſe voyent les deux Poles, Arctique & Antarctique, ayant au bas ces mots : *Subdet vtrumque polum.*

XLI. Vn Myrthe entouré de Lys, & ce dicton : *Viret inter lilia myrthus.*

XLII. Vne Syrene qu'vn Roy lie par les bras ; & ſont écrits ces mots : *Venit ſub vincula Protheus.*

XLIII. Vne colomne de trophée, où au milieu ſont attachées des armes, & au ſommet vne trompette, & vn liure, là où ſe lit cette inſcription : *His fama hiſce.*

XLIV. Vn ieune garçon aislé, sur lequel l'Amour frappe d'vn baston, où est cét écrit: *Vitauit fulmen, non vitat Amorem.*

XLV. Vne chemise estenduë sur vn Autel, sur laquelle vn Cupidon met vn flambeau d'vne main, & verse de l'eau de l'autre, auec ces paroles: *Innocuo non vritur igne.*

XLVI. Vn ieune homme habillé en chasseur, qui tient vne couronne de laurier au dessus d'vn diamant posé sur vn petit piedestal, & telle inscription: *Castis castus amor.*

XLVII. Plusieurs vapeurs qui s'esleuent vn peu de terre, au dessus est vn Soleil, & plus bas ces mots: *Phœbo radiante facessent.*

XLVIII. Vn Amour dans vn globe celeste, tenant son arc prest à décocher, où est tel écrit: *Primúmque tenemus amorem.*

XLIX. Cupidon qui épreuue vne piece de monnoye sur vne pierre de touche, & là sont ces mots: *Examina nulla veretur.*

L. Vne femme qui tient vn rosier dans vn vase, & cét écrit: *Mea clauditur hæc spes.*

LI. Vn Soleil qui darde ses rayons dans vn Croissant, auec tels mots: *Mox toto radiabit in orbe.*

V. Le peché traisne apres soy le repentir.

LII. Vn Cupidon qui foüille dans vne ruche de mouches, lesquelles viennent aussi tost le picquer, tel est le diction: *Comitantur furta dolores.*

LIII. Vn réchaud plein de charbons ardents que les vents soufflent, auec cette inscription: *Agitatus cresco.*

LIV. L'Amour dans vn batteau où il rame, & vn Soleil au dessus de luy, où se lit cét écrit: *In splendore tuo labor & quies.*

LV. Vne vigne entrelassée d'vn laurier, dont tel est le mot: *Casus hærebit in omnes.*

LVI. Vn Cupidon au pied d'vn rocher enuironné d'vn Serpent qui mord sa queuë, & vn Soleil au

dessus, où est cette inscription : *Nec cæcus nec vagus ardor.*

LVII. Vne lame entrelassée d'vne branche de laurier, & deux couronnes au bout, & ces paroles : *Suam fert vtraque laudem.*

LVIII. Vn Amour qui tient des roses, au dessus duquel est vn vent qui soufflé, où à costé est vn Cameleon ; tel est le mot : *Hunc ventus, sed me spes fouet.*

LIX. Vn Cupidon qui tient vn vase plein de feu, & vn Soleil au dessus, auec cét écrit : *Puro ardet & vno.*

LX. Vn Amour qui crible des plumes, & deux mains entrelassées en alliance dans ce crible, où est cette inscription : *Nunquam labitur ista fides.* VI. Symbole de la Fidelité.

LXI. Vn arbrisseau qui est crû au trauers d'vne muraille, auec tel écrit : *Perrumpit obstacula lentè.*

LXII. Vn Cupidon qui amasse vn cœur parmy des diamans & des perles, où sont ces paroles : *Preciosius illis.*

LXIII. Vn Amour tout de bout, les deux pieds sur vne tortuë, & tient vn flambeau renuersé, auec cette inscription : *Tutum secreta silere.*

LXIV. Vn laurier enuironné d'vn dragon, & telles paroles : *Vigilantia regna tuetur.*

LXV. Vn corcelet d'armes, du haut duquel sortent deux branches d'oliuier, où est cét écrit : *Pax floret ab armis.*

LXVI. Vne ruche, au haut de laquelle est en rond vn essein de mouches à miel, & leur Roy au milieu, & ces mots : *Plebis amor Regis custodia.*

LXVII. Vn laurier d'où pend vne horloge, & telle inscription : *Amat victoria curam.*

LXVIII. Vne main qui sort d'vne nuée, laquelle tient vn cœur couronné, & de l'autre costé vne main estenduë, au bas de laquelle, est vne mer, & ces paroles : *Cor Regis in manu Dei est.*

LXIX. Vn Amour qui portrait, & tel écrit : *Periturum non scripsit amorem.*

LXX. Vne Lamie qui tient vn rameau en vne patte, elle est dépeinte à visage de femme, & derriere de Lion; tel est l'écrit : *Arcani custodia fida.*

LXXI. Vn champ chargé de casques & de picques, & telle inscription : *Dabit Deus iis quoque finem.*

LXXII. Vn Aigle fort proche du Soleil, auec ces mots : *Mens ardua tendit in astra.*

LXXIII. Vne Salamandre dans vn feu, & ces paroles : *Mihi dulcis amor.*

LXXIV. Vne queuë de Paon, au costé de laquelle est vn Caducée, & de l'autre costé deux flustes, auec cét emistiche : *Eloquium tot lumina claudet.*

LXXV. Vn Eliotrope épanoüy, sur lequel rayonne vn Soleil, auec ce mot : *Mihi oritur Sol.*

LXXVI. Vne fléche qui tasche de passer au trauers d'vne pierre, & ces paroles : *Non frangunt obstacula vires.*

LXXVII. Vne fléche ardente haute éleuée en l'air, & telle inscription : *Nulla altiùs ardet.*

LXXVIII. Vne fille assise sur vne pierre, & laquelle tient en la main droite vne palme enuironnée de lys, & en la gauche vn casque, auec ces mots : *Manet victoria constans.*

LXXIX. Vn Amour qui tient deux cœurs liez ensemble, où se lit cét écrit : *Animos alligat æquos.*

LXXX. Vn homme armé parmy plusieurs armes, lequel a vn coq au dessus de sa teste, & tient de la main gauche vne boule au dessus d'vn bassin, auec ces paroles : *Decus & tutamen.*

LXXXI. Deux Cupidons, au haut desquels est vn Soleil, où l'vn de ces Amours tenant vn miroir ardent brûle son compagnon, dont tel est le symbole : *Innocuos hinc eligit ignes.*

LXXXII. Deux Amours qui se tiennent d'vne main,

& de l'autre tiennent des lys ; auec cette inſcription : *Hoc fœdere lilia florent.*

LXXXIII. Vn homme couronné de laurier, qui tient vn flambeau à chaque main, leſquels ſont enuironnez de feuillages, qu'il allume en vn vaſe plein de feu ; & là ſont ces mots : *His ſunto perennes.*

LXXXIV. Deux femmes, dont l'vne foule aux pieds vne corne d'abondance, & ſemble dédaigner & reietter vn portrait que l'autre luy preſente, où eſt cét écrit : *Nec Amor nec fallit imago.*

LXXXV. Vne femme aiſlée, qui tient deux trompettes en ſes mains, & laquelle a ſes deux pieds ſur vne Sphere ; auec cette inſcription : *Ortus occaſibúſque æquat.*

DV PAVILLON ET DEPARTEMENT, dit des Poëſles, où ſont dépeints la vie, & les Trauaux d'Hercule.

CHAPITRE XII.

I. Ce Pauillon eſt le logement des Reynes Meres, baſty ſous François I.
II. Ouurage ſous Henry II.
III. Ornemens faits ſous diuers Roys.
IV. Vingt-ſept Tableaux du deſſein du ſieur du Breüil.
V. Portrait excellent de Madame la Ducheſſe de Beaufort.
VI. Ancienne Salle du Conſeil.



COMBIEN que ce Pauillon, quant à ſon edifice, ſoit des derniers ouurages qui ſe voyent icy du grand Roy François, il n'en eſt pas moins parfait, ny moins excellent ; & peut-on bien dire que c'eſt vn des plus beaux, & accomplis qu'il y ayt point : auſſi eſt-il ordinairement deſtiné pour le logement des Reynes Meres.

I Ce Pauillon eſt le logement des Reynes Meres, baſty ſous François I.

I'ay remarqué cy-deuant comme Charles IX. a fait reueſtir de belle pierre de taille tout le corps du baſtiment qui tient à ce Pauillon, lequel n'eſtoit auparauant que de moillon. Tout ce departement eſt compoſé de trois eſtages, qui ſont fort commodes & logeables. Celuy d'en bas eſt pour des Seigneurs ſuiuans la Cour. Celuy du milieu eſt le propre logement des Reynes, qui conſiſte en pluſieurs Salles, Chambres, Antichambres, & Cabinets, que l'on trauerſe de ſuite, premier que d'entrer en la principale. Et le troiſiéme & dernier eſtage ſert pour les Dames d'honneur & d'atour, & pour les filles & femmes de ſa Maieſté.

Ce departement porte le nom des Poëſles, parce que François I. y en auoit fait conſtruire à la mode d'Allemagne, pour échauffer ce grand corps de baſtiment, leſquelles en ont eſté oſtées depuis.

II. Ouurage ſous Henry II.

OR la principale Chambre eſt tres-belle & grande, laquelle Henry II. a fait embellir d'vn riche platfond, où ſont les Chiffres de ce Roy & ſa Deuiſe, auec ceux de Diane de Valentinois, & autour eſt vn lambry tout de meſme ordre.

La Cheminée eſt de marbre blanc, auec diuerſes baſſes tailles de meſme matiere, & vn grand Tableau au dedans, figurant Mars & Venus. Ce Tableau eſt du ſieur du Breüil.

A coſté de cette Chambre il y a vn Cabinet orné tout de meſme, d'vn beau lambry, & d'vn platfond doré; où ſur la Cheminée ſe void le Palais du Louure en Perſpectiue.

III. Ornemens faits ſous diuers Roys.

En l'eſtage au deſſus de ladite Chambre, il y en a encore deux autres belles & grandes, enrichies & ornées de figures de relief de ſtuc, leſquelles ſont au deſſous du platfond, & entre leſquelles ſe voyent les Chiffres & les Deuiſes de François I. de Charles IX. de Henry le Grand, & de la Ducheſſe de Beaufort : ce qui fait iuger que ces ornemens ont eſté commencez par les Roys François, & Charles, & continuez & acheuez par le feu Roy.

Quant

Quant au lambry de la premiere Chambre, les Salamandres donnent à connoiſtre de qui il eſt: mais pour ce qui eſt des Peintures & Tableaux, ils ſont tous du regne de Henry le Grand; dans leſquels ſont repreſentez en ces deux Chambres, & en nombre de vingt-ſept, la vie & quelques faits heroïques, ou trauaux d'Hercule, dont il y en a vne partie au nombre de quatorze en la Chambre qui regarde ſur la Cour de la Fontaine, & les autres en la Chambre ioignante, qui a veuë ſur la Cour du Cheual blanc.

I'auois propoſé de me contenter de cette generale deſcription de ces Tableaux, mais attendu qu'il y en a de difficile explication, & qui ne ſe peuuent bien connoiſtre que par ceux qui ſont verſez en la Mythologie, i'ay eſté conſeillé d'en faire vne narration particuliere.

I. Le premier doncques où ſe commence l'hiſtoire, eſt en la Chambre ſur la Cour de la Fontaine, & du meſme coſté, où ſe void la naiſſance d'Hercule.

II. Au ſecond de ſuite eſt repreſenté comme ſon pere Iupiter luy fait ietter tout ce qu'il auoit de mortel. IV. Vingt-ſept Tableaux du deſſein du ſieur du Breüil.

III. Dans le troiſiéme paroiſt Hercule qui dés ſon berceau eſtouffe les Serpens: les nombres ſuiuans declareront l'ordre, & l'entreſuite des autres Tableaux.

IV. Se void ce ieune Heros que l'on dreſſe à bien tirer de l'arc.

V. Mercure preſente icy à Hercule, & luy fait don de ſon épée; & Minerue luy fait offre de ſon bouclier & de ſes armes.

VI. Suit en apres comme il deliure Heſione d'vne Baleine qui la vouloit deuorer.

VII. Le combat qu'il eut auec le Geant Antée.

VIII. Icy il ſe iouë des Pygmées, & les emporte.

IX. L'on void en celuy-cy le combat entre luy & Archeloys, repreſenté ſous la forme d'vn Serpent.

X. Comme il terraſſe encore le meſme, qui auoit pris la figure d'vn Taureau.

XI. Icy eſt ſon mariage auec Deianire, apres auoir ainſi vaincu Archeloys ſon riual.

XII. Ce Tableau repreſente comme pluſieurs viennent ſe conioüir auec luy de l'honneur de ſes victoires.

XIII. Se remarque icy comme puiſant de l'eau hors de ſon vaiſſeau il fut arreſté par des Naiades, & Nymphes des eaux.

XIV. Celuy-cy eſt le meſme ſuiet du precedent. Tous leſquels Tableaux à freſque ſont du deſſein du ſieur du Breüil Peintre fort fameux, dont le quatriéme eſt peint de ſa propre main.

V. Portrait excellent de Madame la Ducheſſe de Beaufort.

OVTRE ceux-cy il y en a encore vn tres-beau & excellent dans le manteau de la cheminée entre deux grandes figures de relief, lequel eſt du feu ſieur du Bois, & repreſente le portrait au naïf de Madame Gabrielle Deſtré Ducheſſe de Beaufort, ſous la figure d'vne Diane.

Dans l'autre Chambre ioignante celle-cy, eſt la ſuite de l'hiſtoire & trauaux de cét illuſtre Heros de l'Antiquité, compris en treize autres Tableaux, de meſme ordre que les precedens; & ſont ces derniers du ſieur Roger Peintre encore renommé.

I. Au premier deſquels poſé ſur la cheminée, eſt la ſuite de ladite hiſtoire d'Hercule, où il ſe void auec Deianire ſa femme comme ils banquettent enſemble.

II. Paroiſt en apres le meſme, qui tenant ſon arc tire ſur le Centaure Neſſe.

III. Icy le Centaure rauiſſant Deianire eſt bleſſé à mort par Hercule.

IV. Ce Centaure donne ſa chemiſe à Deianire pour la faire veſtir à Hercule, luy faiſant entendre que deſlors qu'il l'auroit miſe iamais il n'en aimeroit point d'autre.

V. Deianire porte cette chemiſe empoiſonnée à Hercule.

VI. Icy il veſt cette chemiſe.

VII. L'ayant reueſtuë l'on void comme enuenimé & empoiſonné, la voulant oſter, il ne peut ſans tout ſe déchirer le corps; ce qui le trauaille en deſeſperé.

VIII. Il paroiſt en ce Tableau ſur vn bucher ardent, où d'homme mortel, il eſt fait par ce moyen immortel.

IX. Celuy-cy repreſente comme il tuë le Serpent qui gardoit les pommes d'or des Heſperides.

X. L'on le void en apres comme il tire Cerbere des Enfers.

XI. Puis comme il en retire encore Proſerpine.

XII. Il ſurprend icy vn Satyre qui le croyoit eſtre Deianire.

XIII. Le chaſtiment qu'il fait de ce Satyre, amoureux de ſa Deianire.

VI. Salle ancienne du Conſeil.

Où premier que finir ce departement, il ne faut pas oublier de parler de la Salle baſſe qui eſt au deſſous de la terraſſe, par laquelle l'on entre en la grande Galerie, puis qu'elle fait partie de ce Pauillon, & departement. Elle ne ſert plus maintenant que de paſſage pour entrer de la Cour de la Fontaine au Iardin des Pins. L'on l'appelloit autrefois la Salle du Conſeil, parce que c'eſtoit là où la Cour eſtant icy, l'on le tenoit pour les parties. Ce qui reſte de ſa beauté fait bien paroiſtre qu'elle a eſté en grande conſideration, eſtant compoſée de vingt colomnes canelées auec leurs baſes & chapiteaux; le tout qui porte les arcades, & cintres de ladite terraſſe, laquelle eſt par parquets: ouurage des mieux entendus qui ſe voyent point pour de la greſſerie. Là eſt vn lambry auec les Chiffres & Deuiſe de François I. Mais ce qui s'y voyoit de plus remarquable, c'eſtoient pluſieurs Tableaux à frais, les vns du ſieur Rouſſe, & les autres du ſieur de ſaint Martin; enſemble leurs bordures de ſtuc, & quelques figures de relief qui ſeruoient d'ornemens, que les iniures du temps ont preſque entierement ruinées.

Tout ioignant cette Salle il y en a vne autre qui ſert

de magazin, où sont quelques figures antiques de relief, & de basse taille, les vnes de marbre, & les autres de bronze.

DV PAVILLON, ET CABINET DES Peintures, & Tableaux particuliers de ce Chasteau.

CHAPITRE XIII.

I. Le merite & l'estime de l'Art de Peinture.
II. Deux Tableaux anciens, l'vn achepté quarante huit mille escus, & l'autre soixante mille.
III. Ce Pauillon basty sous Charles IX.
IV. Ouurage de Michel Ange.
V. Plusieurs Tableaux de Raphaël d'Vrbin.
VI. Autres ouurages de Leonard da Vinci.
VII. Autres d'André del Sart.
VIII. Oeuures des sieurs Rousse, & de saint Martin.
IX. Tableaux de Petro Perugino, de frere Sebastien del Piombe, & du Bordonono.
X. Autres du Tissian, du Pontorno, de Hierome de Bresse, de Bartelemy Venitien, de Vignole, de Messere Nicolo, & de Ianet.


CEVX qui pour releuer le merite de la Peinture ont dit, que c'estoit vn exercice autant illustre & noble qu'il est agreable, n'ont pas mal rencontré, puisque cét Art imitant Dieu & la nature, approche de si prés la ressemblance de leurs ouurages, que bien souuent la veuë y est trompée, & a peine de distinguer l'artificiel du naturel; témoins Xeuxis & Parrasius ces deux artistes Peintres de l'Antiquité; dont l'vn auec ses raisins déceut si dextrement les oiseaux; & l'autre les hommes par son voile, & son rideau. Mais bien

plus, puiſque cét Art, comme brauant la mort par ſon pinceau & ſes couleurs, ſemble meſme faire reuiure dans ſes naïfs portraits, ceux que d'vne main cruelle elle couche au tombeau. Auſſi cét Art a touſiours eſté en telle reputation parmy les Anciens, & particulierement parmy les Grecs, qu'ils ne ſouffroient pas autrefois qu'aucuns autres que des nobles, & des grands Seigneurs s'employaſſent à cét exercice : ſoit pour en faire paroiſtre d'autant plus grand le merite, & ne le voir profané par le vulgaire ; ſoit qu'ils iugeaſſent (comme il eſt vray) que tant de bonnes parties & de ſciences eſtans requiſes pour y atteindre à la perfection, en y gardant vne iuſte obſeruance & dans le colori, & dans les ombres, & les dimenſions & proportions, cela n'appartenoit proprement qu'aux Princes & aux Grands, qui pouuoient fournir aux frais, que le temps, & vn iuſte loiſir demandent aucunement pour tel employ.

I. Le merite, & l'eſtime de l'Art de Peinture.

ET c'eſt de là que l'on a veu des Tableaux monter à vn ſi haut prix, que Iules Ceſar en achepta deux du Peintre Ariſtides quatre-vingts talens, le talent reuenant à ſix cens eſcus de noſtre monnoye, & ainſi le tout montant à quarante huit mille eſcus. Et il ſe lit encore que le Roy Atalus paya ſoixante mille eſcus d'vn Tableau de ce meſme Peintre ; ce qui eſt vn témoignage ſans reproche de l'eſtime que l'on a touſiours fait de cét Art.

II. Deux Tableaux anciens, l'vn achepré quarante huit mille eſcus, & l'autre ſoixante mille.

Pline.

A l'imitation de ces grands Princes de l'Antiquité, pluſieurs de nos Roys, entre autres François I. Henry II. Charles IX. Henry le Grand, & ſa Maieſté regnante, ſçachans iuger des choſes par leur merite, n'ont pas moins fait d'eſtime qu'eux des rares Peintures ; comme il ſe void en cette Maiſon Royale, par pluſieurs riches Tableaux qu'ils y ont ramaſſez de Michel Ange, de Raphaël d'Vrbin, de Tiſſian, d'André del Sart, de Leonard da Vincy, de Rouſſe, du Primatiche, dit de ſaint Martin, & d'autres modernes fort

excellens & renommez, desquels il a esté parlé cy-deuant.

Quant à la structure de ce Pauillon, il est en suite du departement des Poësles, & regarde directement le milieu de la Cour du Cheual blanc au dessus du grand Escalier. Charles IX. l'a fait edifier l'an mille cinq cens soixante cinq; comme il apparoist par vne grande table de marbre noir posée dans vn amortissement d'architecture, enuironnée de quelques enfans de relief, tout au haut de ce Pauillon, où sont grauez ces mots:

III. Ce Pauillon basty sous Charles IX.

D. O. M.
KAROLVS IX. DEI GRATIA FRANCORVM REX.
ANN. DOM. M. D. LXV.

En l'estage du milieu de ce Pauillon est ledit Cabinet des Peintures, où il y a vn grand nombre de diuers Tableaux de plusieurs fameux Peintres; desquels ie me contenteray icy de rapporter, & faire vne élite particuliere des Tableaux plus rares, & plus estimez.

IV. Ouurage de Michel Ange.

VN chacun sçait en quel credit sont les ouurages & de Sculpture, & de Peinture de Michel Ange de bonne rote: or il y a en ce Cabinet vn Tableau de luy, qui est vne Leda couchée; il est vray qu'il faut dire auec regret, que la malice du temps l'a presque entierement gasté; & quoy qu'il soit ainsi, i'ay crû neantmoins pour la recommandation de ce Cabinet Royal, estre obligé d'en faire icy mention.

Raphaël d'Vrbin, qui a esté si fameux pour son colori, & pour l'intelligence, & le merite qu'il auoit en la Peinture (que pour cela Georges Vassari luy donne hardiment le titre de Diuin) enrichit, & rend ce Cabinet tres-considerable, pour quatre de ses Tableaux qui s'y voyent.

Vassari en son Traitté des Peintres, & Sculpteurs illustres.

V. Plusieurs Tableaux

LE premier est vne Nostre Dame auec vn petit IESVS, accompagné de saint Ioseph, sainte Elisabeth, saint

Iean, & de deux Anges qui versent des fleurs; piece qui est des plus rares de cét excellent Peintre, que le Roy François I. achepta vingt quatre mille francs; & de ce Tableau il s'en void vn grand nombre de copies, que l'on appelle ordinairement la Nostre Dame de Raphaël. Il n'y a pas long temps qu'vn fameux Peintre le considerant exactement offrit d'en faire donner vingt mille escus s'il estoit à vendre. de Raphaël d'Vrbin.

Le second est Sainct Michel, lequel fut fait exprés pour ledit Roy François, dont le Pape Clement VII. luy fit present.

Le troisiéme est Saincte Marguerite grande comme le naturel, qu'vn Seigneur Florentin donna à l'Eglise & Prieuré de Sainct Martin des Champs à Paris, & dont depuis l'on fit present à Henry le Grand.

Et le quatriéme est vn grand portrait de Ieanne d'Aragon Reyne de Sicile, estimée la plus belle Princesse de son temps; duquel portrait le Cardinal Hipolyte de Medicis fit present au Roy François I.

VI. Autres ouurages de Leonard da Vincy.

Vassari en sa vie.

Ie donneray icy le troisiéme lieu aux Tableaux & riches Peintures de Leonard da Vin, ou da Vinci, homme aussi fameux qu'il y en ait eu en cét Art, & duquel François premier faisoit tant d'estime, que l'ayant fait venir d'Italie en France, quelque temps apres estant tombé malade en ce lieu de Fontainebleau, ce grand Roy luy fit l'honneur de le visiter; & l'on remarque mesme qu'il mourut entre ses bras: & de cét excellent Peintre il y a cinq Tableaux en ce Cabinet.

Le premier est Nostre Dame auec vn petit IESVS qu'vn Ange appuye, le tout dans vn paysage fort gracieux.

Le second est Sainct Iean Baptiste au Desert.

Le troisiéme est vn CHRIST à demy corps.

Le quatriéme vn portrait d'vne Duchesse de Mantoüe.

Mais le cinquiéme en nombre, & le premier en estime, comme vne merueille de la Peinture, est le por-

trait d'vne vertueuſe Dame Italienne, & non pas d'vne Courtiſane (comme quelques-vns croyent) nommée *Mona Liſſa*, vulgairement appellée Ioconde, laquelle eſtoit femme d'vn Gentilhomme Ferrarois appellé François Iocondo, amy intime dudit Leonard, lequel l'ayant prié de luy permettre de faire ce portrait de ſa femme, il luy accorda. Le grand Roy François achepta ce Tableau douze mille francs.

VII. Autres d'André del Sart.

ANDRE' del Sart tiendra icy le quatriéme rang. Ce Cabinet eſt enrichy de deux de ſes Tableaux.

Le premier eſt vne Charité; lequel Tableau il fit en ce Chaſteau, le Roy François I. y eſtant, qui fut la cauſe que luy agreant, il luy augmenta auſſi ſa penſion, & l'inuita fort de ne pas quitter ſon ſeruice, ce qu'il luy iura ſur la Saincte Euangile, comme remarque Vaſſari.

Idem Vaſſari feuillet 751.

L'autre Tableau eſt vne Vierge, auec Noſtre Seigneur, Saincte Eliſabeth, Sainct Iean, & deux Anges.

VIII. Oeuures des ſieurs Rouſſe, & de Sainct Martin.

AV Chapitre De la petite Galerie cy-deſſus, i'ay monſtré que les Peintures & Tableaux qui s'y voyent, ſont de Rouſſe, Peintre fort en credit de ſon temps. Or en ce Cabinet il y en a encore deux particuliers de ſa main. Le premier vne Iudith, & l'autre eſt vn Mars, & vne Venus en petit. Cét excellent ouurier eſtoit icy en grande eſtime ſous François I. lequel il auoit fait venir d'Italie, & dont il regretta fort la mort, tant pour la perte d'vn ſi braue homme, qu'à raiſon des ouurages qu'il auoit commencées, auquel ſucceda le Primatice, dit Sainct Martin, ou Boulogne, en la charge & intendance de toutes les Peintures, & ouurages de cette Maiſon, dont il s'en void icy vn tres-grand nombre, où il a fait paroiſtre qu'il a eſté vn des plus excellens qui fut iamais en cét Art; auquel auſſi pour reconnoiſſance de ſes merites, outre les penſions & appointemens ordinaires qu'il auoit du Roy, ſa Maieſté donna auſſi l'Abbaye de Sainct Martin de Troye en Champagne, d'où depuis il porta le nom de Sainct Martin.

LA

LA mesme sont encore trois Tableaux de Pietro Perugino, autre fameux Peintre.

IX. Tableaux de Pietro Perugino, de Frere Sebastien del Piombe, & du Bordonono.

L'vn est vn CHRIST en forme de Pelerin, qui appa-roist à la Magdelene apres la Resurrection, vulgairement appellé, vn *Noli me tangere*.

Le second est vne Cleopatre.

Et le troisiéme vn Sainct Hierôme à genoux deuant vn Crucifix.

Plusieurs autres Tableaux enrichissent encore ce rare Cabinet, où il y en a trois excellens de Frere Sebastien del Piombe, homme en credit parmy ceux de cét Art.

Le premier est vne Visitation de la Saincte Vierge, & de Saincte Elisabeth : & croit-on que le visage de Nostre Dame a esté fait par Michel Ange.

Le deuxiéme est vn portrait du Pape Clement VII.

Et le troisiéme est celuy de la Sœur de ce mesme Pape, peint sur vn grand fond d'ardoise ; duquel sa Sainteté fit present, & qu'elle enuoya au Roy Henry II.

Icy pareillement se void vn beau & riche Tableau, representant vn CHRIST auec Pilate, & vn Iuif qui tient nostre Seigneur lié ; & est du Bordonono.

X. Autres du Tissian, du Pontorno, de Hierôme de Bresse, de Barthelemy Venitien, du Vignole, de Messere Nicolo, & de Ianet.

LE Tissian, dont le colori mignard, gracieux, & admirable ne se peut assez estimer, orne & enrichit aussi ce Cabinet d'vne Magdelene à demy corps. Piece qui est icy tenuë des plus rares.

Pontorno, amy intime de Raphaël, & fort habille homme, desireux de monstrer l'amitié reciproque qui estoit entre eux deux, fit le portrait de celuy-là, & le sien, tous deux ensemble, lesquels se regardent ; qui est pareillement vn des bons Tableaux qui se voyent dans ce Cabinet.

Hierôme de Bresse, dit Sauoldy, voulant faire paroistre l'excellence de la Peinture au dessus de la Sculpture, fit vn grand portrait de Gaston de Foix à demy couché, lequel est à l'opposite de plusieurs miroirs, &

ainſi paroiſt de tous coſtez ; afin de monſtrer le merite de la Peinture, qui par cette inuention repreſente comme la Sculpture, vne figure de toutes parts. Ce Tableau en ſon original eſt encore vne piece conſiderable de ce Cabinet.

Là on fait pareillement fort eſtime d'vne Noſtre Dame en façon d'Annonciade, accompagnée de pluſieurs Saincts & Sainctes ; le tout de Frere Bartelemy Venitien.

Et pour ce qui eſt de l'Architecture & de la Perſpectiue, vn chacun ſçait combien Vignole en a parfaitement bien écrit. Or icy eſt de luy vn grand Tableau de Perſpectiue, où ſe voyent dépeints excellemment bien tous les ordres d'Architecture.

Là ſont encore huit grands payſages faits à détrempe par Meſſere Nicolo ; & ſont ces Tableaux fort eſtimez.

Vn grand nombre d'autres Tableaux enrichiſſent pareillement ce Cabinet, leſquels quoy que fort beaux, pour n'eſtre pas toutefois dans l'eſtime des precedens, ie n'en feray icy mention.

Seulement me contenteray-ie de dire, que là ſont auſſi les portraits de François I. & de François II. qui ſont de Ianet, Peintre fort renommé par la Muſe du
Ronſard. Prince de nos Poëtes.



DE LA SALLE DE LA BELLE Cheminée, autrement dite de la Comedie.

CHAPITRE XIV.

I. Cette Salle a diuers noms.
II. Description de la Cheminée de cette Salle.
III. Statuë à cheual de Henry le Grand.
IV. Escrit contenant ses eloges, & la structure de cette Cheminée.



ETTE Salle est la plus grande de toutes celles de ce Chasteau, aussi estoit elle autrefois appellée la Grande Salle, ayant vingt toises de long, & cinq de large.

L'ON la nomme maintenant la Salle de la belle Cheminée, depuis qu'en l'an mille cinq cens quatre vingts dixneuf, Henry le Grand y fit edifier à l'vne de ses extremitez celle qui y est, laquelle luy donne ce nom, & qui est bien vne des plus belles qui se voyent point en quelque lieu que ce soit. I. Cette Salle a diuers noms.

Elle est encore appellée la Salle de la Comedie, à cause d'vn grand theatre, lequel y est à l'vn des bouts qui regarde directement ladite Cheminée, & sert pour cét effet. Le feu Roy auoit dessein d'enrichir de Tableaux cette Salle, & auoit desia fait commencer quelques bordures de stuc, qui n'ont pas esté continuées.

OR ce qui rend maintenant ce lieu fort considerable, est cette rare Cheminée, laquelle merite icy vne description particuliere pour plusieurs belles parties qu'elle contient; elle a vingt trois pieds de haut, & vingt de large, laquelle consiste en quatre grandes colomnes Corinthes d'vn marbre brogatelle bien diuersifié, fort rare & exquis, auec les bases & chapiteaux de marbre blanc; elles posent sur deux grands piedestaux, enrichis de diuerses figures de petits enfans en II. Description de la Cheminée de cette Salle.

baſſe taille de marbre blanc, qui ſouſtiennent les Chiffres de ce grand Prince ; où là ſont encore aux quatre coins des conſoles de bronze.

Au milieu de chacun piedeſtal eſt vne niche, où il y a vn beau & grand vaſe de bronze, auec pluſieurs enrichiſſemens, & ornemens de diuers marbres fort precieux.

III. Statuë à cheual de Henry le Grand.

DANS le milieu de cette Cheminée entre les colomnes, eſt vne grande table de marbre noir, ſur laquelle eſt la figure & ſtatuë à cheual du Roy Henry le Grand à demy relief, & grande comme le naturel ; il eſt armé, & a la teſte couronnée d'vn laurier, où au deſſous de ſes pieds eſt vn caſque de marbre blanc ; & plus bas dans vn quadre de meſme matiere & couleur, eſt vne baſſe taille, où eſt repreſentée la bataille d'Iury, & la reddition de la Ville de Mante.

Aux deux coſtez de cette figure du Roy entre deux colomnes de part & d'autre, il y a deux autres grandes Statuës, encore de marbre blanc ; l'vne figurant l'Obeyſſance, qui tient en main vn ioug auec vne dépoüille de Lion ; & l'autre la Paix auec vn flambeau d'vne main, duquel elle ſemble mettre le feu dans vn amas d'armes qui ſont à ſes pieds. Pour dire que ce grand Monarque, apres que par la force de ſon bras & de ſon courage, il a eu mis ſes ennemis & ſes ſuiets rebelles au deuoir & à la raiſon, il a enfin donné la Paix à tout ſon Royaume : auſſi fut-ce incontinent qu'il eut terminé les Guerres Ciuiles, qu'auec vn ſoin tout particulier il fit conſtruire cette rare Cheminée, comme vn immortel trophée de ſes victoires ; & c'eſt ce que porte vn écrit qui eſt au deſſus de ſa figure à cette Cheminée en vn marbre noir, où ſe liſent en lettres d'or ces paroles :

IV. Eſcrit contenant ſes Eloges, &

HENRICVS IV. *Francorum & Nauarræ Rex, Bellator, Victor, & Triumphator, bello Ciuili confecto, Regno recuperato reſtauratóque, Pace domi foriſque*

constituta, Regiis Penatibus, regali sumptu focum extruxit. M. D. IC.

la structure de cette Cheminée.

Le mesme en François.

HENRY IV. Roy de France & de Nauarre, Guerrier, Victorieux, & Triomphateur, ayant donné fin à la Guerre Ciuile, recouuré & restauré son Royaume, & estably la Paix au dedans & au dehors, a construit auec vne dépense Royale cette Cheminée, l'an M. D. IC.

Au dessus de cét écrit en l'amortissement de la Cheminée est le Chiffre de cét illustre Prince, auec vne couronne & deux cornes d'abondance à chacun costé, le tout de bronze, & deux grands Lions de part & d'autre; pour monstrer qu'en guise d'vn Lion genereux, ayant dompté ses ennemis, il a versé l'abondance, & donné vne plantureuse paix à ses Suiets.

L'ouurage de cette Cheminée est du sieur Iacquet dit Grenoble, Sculpteur fort excellent, où il a employé cinq ans au trauail de cette rare piece. Et à propos de Henry le Grand, & de sa figure, vn de nos Poëtes luy a dressé ces beaux vers.

Le sieur le Mesme.

Voicy d'vn second Mars l'image redoutable,
Rends luy la contemplant, l'honneur qu'ont merité
Les triomphes heureux de ce Prince indomptable,
Qui maint peuples domptant, s'est luy mesme dompté.
Tel fut Henry le Grand qu'est sa figure armée,
Semblable fut son œil vraye estoille de Mars,
Les lauriers de son chef, fruits de sa renommée,
Monstrent ce qu'on peut voir en guerre de hasards.
Exemple de Vertus, parure de l'Histoire,
L'amour & la terreur sont cachez en tes yeux
Aux combats tres-heureux, tres-doux à la victoire,
Qui te regarde void tout l'ornement des Cieux.
Tu gagnas par amour des François le courage,
Et par force vainquis le superbe estranger,
Aussi nous regardons, & gardons ton image,
Et croyons la gardans éuiter le danger.

La France deliurée ainsi qu'vne Andromede,
Append à ta vertu ce riche monument,
Comme viuant tu fus de ses maux le remede,
Estant mort ton portrait luy sert d'allegement.

DES DEPARTEMENS DV ROY, ET DE la Reyne, où se voyent plusieurs excellens Tableaux de l'Histoire de Theagenes & Cariclea, de Clorinde & Tancrede, & autres.

CHAPITRE XV.

I. Feu symbole de la Royauté.
II. Chambre de l'Ouale, lieu de la naissance de Louys XIII.
III. Quinze grands Tableaux du feu sieur du Bois Peintre fort renommé.
IV. Du Departement de la Reyne.
V. Le Cabinet dit des Empereurs.
VI. Huit Tableaux, dont le suiet est tiré de Torquato Tasso.

I. Feu symbole de la Royauté.



PVISQVE le Feu a tousiours esté le symbole de la Royauté; pour apprendre aux hommes auec quel respect il faut s'en approcher, ny de trop prés, ny de trop loing, & mesme reuerer par vne humble submission toutes les choses qui la touchent : C'est doncques dans ce iuste sentiment que ie m'en approcheray ; ie veux dire, qu'il est question de traitter des Departemens particuliers du Roy & de la Reyne en cette Maison Royale. Or ils commencent, & nommément celuy du Roy, au Pauillon & Chambre de Sainct Louys (dont il a esté parlé amplement cy-dessus) laquelle Chambre est maintenant le lieu où le Roy prend d'ordinaire ses repas, & sert comme de Salle à ce Departement, d'où l'on entre dans l'Antichambre ou Cabinet

de ſa Maieſté, en laquelle ſe void vn tres-beau & riche platfond de menuiſerie, compoſé de pluſieurs quadres & parquets renforcez, auec leurs moulures, & autres diuers ornemens dorez, & bien enrichis. Le reſte de ce lieu eſt pareillement embelly d'vn lambry doré, & de peintures, qui couurent pluſieurs grandes armoires fort bien pratiquées dans l'épaiſſeur du mur, ſur leſquelles ſont peintes pluſieurs figures repreſentans la Force, la Prudence, la Temperance, la Iuſtice, & autres Vertus Morales, que quelques-vns veulent croire y auoir eſté faites à deſſein de ſeruir d'auis à tous ceux qui s'approchent de ce lieu ſacré, qu'ils doiuent ſoigneuſement pratiquer ces Vertus. Là ſont encore quelques payſages, & autres ornemens. Mais ſur tout ce qu'il y a de plus conſiderable, ſont deux Tableaux poſez ſur la cheminée, qui eſt d'vn beau marbre : l'vn où ſont pluſieurs Cyclopes & Forgerons, qui battent ſur l'enclume auec Vulcan : & l'autre eſt vne Hiſtoire repreſentant Ioſeph, comme ſes freres le ſont venus viſiter en Egypte ; & ſont ces deux Tableaux du ſieur de Sainct Martin.

De cette Antichambre ou Cabinet l'on paſſe à la Chambre du Roy, où eſt ſur la cheminée vn fort beau Tableau, repreſentant la Deeſſe Flora ; & eſt du feu ſieur du Bois.

LA au coſté de cette Chambre il y a vn tres-excellent & grand Cabinet, ou Chambre, communément appellée la Chambre en Ouale, parce qu'elle eſt de cette forme & figure : lieu fort conſiderable pour deux raiſons.

II. Chambre de l'Ouale, lieu de la naiſſance de Louys XIII.

La premiere, d'autant que c'eſt la Chambre où ſa Maieſté auiourd'huy regnante eſt née. L'autre, à cauſe de ſes riches Tableaux, où ledit ſieur du Bois a fait voir d'vn colori, & d'vn deſſein tres-gracieux, l'excellence & la mignardiſe de ſon pinceau, & l'intelligence parfaite qu'il auoit en cét Art : Tableaux qui en leur merite répondent heureuſement bien au ſuiet qu'ils repre-

ſentent ; ſçauoir les amours toutes chaſtes de Theagenes & de Cariclea, ou l'hiſtoire Ethiopique d'Heliodore, tant & iuſtement eſtimée d'vn chacun : dont les principales matieres ſont dépeintes en quinze grands Tableaux qui ſont autour de cette Chambre, & en ſon platfond, auec des riches bordures de ſtuc, & diuers ornemens des Chiffres de Henry le Grand, & de la Reyne ; car ç'a eſté le feu Roy qui a fait orner entierement cette Chambre comme elle eſt auiourd'huy, en memoire de cette naiſſance de Monſeigneur le Dauphin, l'an mille ſix cens vn.

III. Quinze grands Tableaux du feu ſieur du Bois Peintre fort renommé.

Et de fait qu'à l'vne des extremitez de ce platfond ſe void ce Dauphin que le Roy y fit peindre, tenant vn Sceptre d'vne main, vn laurier de l'autre, & vne couronne Royale ſur ſa teſte, ſouſtenuë par quelques petits Amours, tandis que d'autres verſent ſur luy des fleurs en abondance. Où ie n'oublieray de dire encore, que le lambry de cette Chambre eſt parfaitement embelly, outre l'or qui y éclatte, de diuers petits payſages, & autres gracieux enrichiſſemens. Ie ne feray point vne plus particuliere deſcription de ces Tableaux, d'autant qu'il n'y a gueres de perſonnes, à qui le ſuiet, & l'hiſtoire n'en ſoit connuë.

IV.

DV DEPARTEMENT de la Reyne.

POVR commencer à décrire ce qui eſt du logement & departement de la Reyne, lequel ſuit immediatement celuy du Roy, ſuffit de dire que l'on y aborde par deux coſtez : l'vn, & eſt le principal, par l'eſcalier qui vient de la Cour de l'Ouale, par où l'on entre au Iardin de la Reyne : & l'autre, celuy en ſortant de la Chambre du Roy, par où ie continuëray cette deſcription pour ſuiure l'ordre de ce baſtiment.

V. Le Cabinet des Empereurs.

OV d'abord l'on entre par vn grand Cabinet, appellé le Cabinet des Empereurs, parce que là en douze

Tableaux

Tableaux ſont les portraits des douze Ceſars à cheual, au milieu deſquels dans le manteau de la cheminée paroiſt celuy de Henry le Grand, auſſi à cheual, le caſque en teſte, & de meſme ordre que les precedens : place qui eſtoit bien deuë à ſes Vertus, comme ayant eu luy ſeul les merites de tous ces grands Monarques : ce qui m'a obligé ſur cette heureuſe rencontre, d'emprunter, & accommoder à ce propos les vers ſuiuans du plus celebre de nos Poëtes, pour en honorer la memoire de ce Prince.

Quand entre les Ceſars i'apperçois ton image,
Découurant ton beau chef d'vn caſque reueſtu,
Voyez ce dis-ie alors, combien peut la Vertu,
Qui fait de noſtre Roy vn Ceſar en courage.
Ton peuple en ton portrait reuere ton viſage,
Et la main qui naguere a ſi bien combatu,
Quand l'ennemy par terre, & par mer abbatu,
A la France rendit ſon ancien riuage.
Ce n'eſt petit honneur que d'eſtre portrait, Sire,
Entre les vieux Ceſars qui ont regi l'Empire,
Comme toy valeureux, magnanimes, & iuſtes.
Ce ſigne te promet, grand Roy victorieux,
Puiſque vif on t'eſleue au nombre des Auguſtes,
Qu'eſtant mort tu es fait le compagnon des Dieux.

De ce Cabinet l'on entre en la Chambre de la Reyne; & paſſant plus outre, l'on fait rencontre d'vne Salle, où eſt au bout vn autre tres-beau Cabinet, dont le lambry & platfond doré eſt composé de pluſieurs quadres, où ſont peints à fond d'or diuerſes hiſtoires, payſages, fleurs, & autres ſemblables ornemens; qui rendent ce lieu parfaitement agreable.

VI. Huit Tableaux, dont l'argument eſt tiré du Taſſo.

MAIS ſur tout ce qui le fait conſiderer, ſont huit grands Tableaux tout autour, qui ſont du feu ſieur du Bois, où il n'a pas moins fait paroiſtre la gentilleſſe de ſon eſprit, & de ſon pinceau, qu'en tous les autres ouurages, qui ſont & de ſa main, & de ſon deſſein. En ceux-cy ſe void l'hiſtoire des amours de Tancrede, & de

Clorinde, dont le ſuiet eſt pris de ce qu'en écrit Torquato Taſſo en ſa Hieruſalem deliurée : ouurage ſi conneu, qu'il ſembleroit hors de propos d'en faire vne plus ample deſcription.

Il eſt bon de remarquer, que ces departemens en leur edifice ſont doubles, ayans deux corps de baſtimens qui ſe ioignent, & communiquent l'vn à l'autre, & les rendent fort commodes; dont l'edifice qui eſt du coſté de la Cour du Donion eſt de François I. (comme il ſe reconnoiſt par ſes Chiffres) & celuy qui eſt du coſté du Iardin de la Reyne eſt de Charles IX. ainſi qu'il apparoiſt de ce meſme coſté au dehors par ſes Chiffres, poſez entre deux buſtes de bronze.

Et ſont ces deux departemens ſi logeables, qu'eſtans compoſez de trois eſtages, celuy du milieu eſt occupé par leurs Maieſtez, & celuy d'en haut & d'en bas ſont deſtinez pour les Dames d'honneur & d'atour de la Reyne, & pour ſes filles d'honneur, & ſes femmes.



DE LA GALERIE DE LA REYNE, OV font plusieurs Tableaux; contenans, les vns les Batailles, & Victoires de Henry le Grand; & les autres diuerses fictions Poëtiques.

CHAPITRE XVI.

I. Henry IV. a fait bastir, & orner cette Galerie.
II. Plusieurs Statuës de marbre blanc ornent le dehors de cette Galerie.
III. Diuers embellissemens de cette Galerie.
IV. Tableau où se void la reddition des Villes de Mante, & de Vernon.
V. Tableaux contenans les amours d'Apollon, & ceux de Diane.
VI. Cabinet, dit de la Voliere.

PARMY le nombre des merueilles de ce Palais Royal, celle de cette Galerie n'est pas des moindres; qui en beauté, & en singulieres excellences, ose bien disputer de merite auec les plus accomplies qui se voyent point ailleurs.

ELLE a vingt huit toises de long, & trois de large, laquelle doit à Henry le Grand l'honneur de l'auoir edifiée, ornée, & enrichie, l'an mille six cens, en l'estat qu'elle est: comme font foy ses chiffres qui sont en diuers endroits, auec ces lettres H. D. B. & ces autres M. D. M. accompagnées des armes de France & de Nauarre, écartelées d'autre part de Medicis. *I. Henry IV. a fait bastir & orner cette Galerie.* *Henry de Bourbon. Marie de Medicis.*

Cette Galerie est bastie de pierre & de brique, laquelle du costé du Iardin de la Reyne est enrichie par le dehors de quatre grandes figures de marbre blanc, posées dans des niches en la face, & milieu de cét edifice; l'vne representant Apollon; l'autre vne Diane; la troisiéme Bacchus; & la quatriéme Cerés: les deux premieres modernes, & les deux dernieres antiques. Ou- *II. Plusieurs Statuës de marbre*

blanc, ornent le dehors de cette Galerie.

tre dix bustes, aussi de marbre & antiques, qui ornent fort la façade de ce bastiment.

D'vn costé cette Galerie tient, & est encore du departement de la Reyne, dont elle en porte aussi le nom; & de ce costé cy l'on y monte par huit degrez, & est son entrée & portail de marbre blanc, enrichy de deux cornes d'abondance, & autres ornemens; le tout porté de deux colomnes Corinthes de marbre noir, auec leurs chapiteaux, bases, & piedestaux. De l'autre part cette Galerie aboutit à la Conciergerie, & sur le fossé.

Vn beau lambry regne tout autour, il est de bois peint & doré, remply des Chiffres du Roy, & de la Reyne, de petits Tableaux en camaieul, & de plusieurs pots de fleurs en or.

III. Diuers embellissemés de cette Galerie.

SA voute est extremement agreable à voir dans la beauté de l'or qui y éclatte, & des belles Peintures & Tableaux que l'on y void en grand nombre, representans diuers fictions des Anciens, le plan & l'aspect de quelques Villes, & paysages, & plusieurs crotesques & arabesques, auec diuers camaieux.

Là sont deux cheminées, où en l'vne est le portrait grand comme le naturel de Henry IV. sous la figure d'vn Mars, assis sur vn trophée d'armes; & sur l'autre est la Reyne vestuë à la Royale, sous la ressemblance d'vne Diane; de laquelle vn de nos Poëtes parle ainsi:

Malherbes.

Et quand i'auray peint ton image,
Quiconque verra cette ouurage,
Aduouëra que Fontainebleau,
Le Louure, ny les Tuilleries,
En leurs superbes Galeries,
N'ont point vn si riche Tableau.

De plus sur l'entrée de la grande porte de cette Galerie, est encore le portrait de ce Roy en vn buste de sirage: & à ses costez sont deux beaux & grands Tableaux, l'vn representant la Paix, le second la Iustice: & tout à l'autre bout de la Galerie, est vn excellent Tableau, figurant la France victorieuse.

MAIS ſur tout ce qui rend ce lieu remarquable, eſt vn grand nombre de Tableaux auec leurs bordures, de ſept pieds de haut, & ſeize de large; dont il y en a dix qui ſont au milieu de cette Galerie, cinq de chaque coſté, où ſe voyent les Batailles & Victoires de cét illuſtre Prince; entre autres celle d'Iury, qui fut ſuiuie incontinent de la reddition des Villes de Mante, & de Vernon ſur Seine, dont quelques Bourgeois paroiſſent en ce Tableau dans les ſubmiſſions de tres-humbles Suiets, proſternez aux pieds de ſa Maieſté; & apres luy auoir demandé pardon luy preſentent les clefs de leurs Villes, auec proteſtation, & aſſeurance de leur fidelité. IV. Tableau, où ſe void la reddition des Villes de Mante, & de Vernon.

Dans les autres Tableaux qui ſont de meſme grandeur, paroiſſent diuerſes fictions des Poëtes, dont il y en a vn au deſſus du portrait du Roy, qui repreſente la Nymphe Syrinx, lors que Pan la pourſuiuant dans vn marais, & penſant l'embraſſer, il ſe veid trompé, ne trouuant entre ſes bras que des roſeaux; en quoy elle auoit eſté changée par les Naiades qui l'eſtoient venuës ſecourir.

LES deux premiers Tableaux, à commencer à l'entrée de la porte du coſté du Iardin de la Conciergerie, ſont les amours de Diane, & d'Hipolyte. V. Tableaux contenans les amours d'Apollon, & ceux de Diane.

Le troiſiéme eſt Diane, qui ſe vange d'Oenée par le moyen du ſanglier Calydon d'vne prodigieuſe grandeur, lequel gaſta les pays de ce Roy d'Etolie, pour auoir mépriſé cette Deeſſe, ne luy ayant offert les ſacrifices ordinaires.

Au quatriéme ſe void le rencontre de Diane, & de la Nymphe Caliſto, vne de ſes filles ſuiuantes.

Puis au cinquiéme paroiſt comme cette Deeſſe ſe baigne, & contraint Caliſto de ſe lauer, & baigner en ſa compagnie.

En l'autre bout de cette Galerie, & de ce meſme coſté, apres les Tableaux des Batailles & Victoires de Henry le Grand, il y en a encore quelques autres, dont

en l'vn eſt le iugement de Midas en faueur de Marſias contre Apollon.

Puis au ſuiuant, comme Achille fut donné au Centaure Chiron pour l'eſleuer.

En apres eſt repreſenté la punition du Corbeau par le changement de ſon plumage de blanc en noir, pour le rapport qu'il auoit fait à Apollon contre Coronis, qui fut cauſe de luy auoir fait laſcher vn trait de ſon arc, qui coucha au tombeau cette Nymphe, non ſans mille regrets de cette action trop precipitée.

Dans le Tableau ſuiuant ſont les amours d'Apollon, & de cette Coronis ; & ainſi celuy-cy doit preceder en ordre.

Se void au fond de la voute, comme Phaëton monte au Ciel reconnoiſtre ſon pere Apollon.

Icy paroiſt Apollon, qui ayant vaincu le Satyre Marſias, l'écorche attaché à vn arbre, pour s'eſtre voulu temerairement comparer à luy à bien ioüer de la fluſte.

Eſt repreſenté en apres comme la Nymphe Clymene montre à ſon fils Phaëton Apollon, ou le Soleil ſon pere.

Dans le Tableau en ſuite, eſt repreſenté Apollon qui pourſuit Daphné : & là meſme comme Apollon mépriſe l'Amour, faiſant paroiſtre ſa victoire, & la force de ſon bras, d'auoir ſceu tuer le Serpent Pithon qui paroiſt à ſes pieds.

Dans le penultiéme Tableau de meſme coſté ſe void Latone, qui voulant faire boire Apollon, & Diane, ſes enfans, elle change en grenoüilles des Faucheurs qui auoient voulu troubler l'eau : & c'eſt le premier Tableau d'Apollon, & de Diane, qui tous deux paroiſſent en leur enfance ; l'ordre de ces Tableaux n'ayant pas eſté bien obſerué.

Où dans l'entreſuitte de ces meſmes Tableaux, il y en a d'entremeſlez de couleur de ſirage, repreſentans des Dieux, & des Deeſſes des Anciens.

EN l'vn des bouts de cette Galerie à costé de la Voliere, est vn beau Cabinet auec son lambry, orné & embelly de diuerses Peintures ; & de six grands paysages; où sur la cheminée est vn fort beau Tableau du feu sieur du Bois, qui represente l'Art de Peinture & de Sculpture. Ce Cabinet porte le nom de Cabinet de la Voliere, parce qu'il est en partie ouuert de ce costé-là, où l'on void dedans, & d'où l'on entend la melodie, & le chant gracieux d'vn grand nombre d'oiseaux.

VI. Cabinet, dit de la Voliere.

DE LA GALERIE DES CERFS ; OV SE voyent les portraits des Forests, & Maisons Royales de France.

CHAPITRE XVII.

I. Quarante trois testes de Cerfs, auec diuers ornemens.
II. Cerf aislé, Deuise de Charles VI. & pourquoy.
III. Cerf pris en cette Forest par Louys XIII.
IV. Autre Cerf qui tua vn des Veneurs du Roy.
V. Quinze Cartes en forme de Tableaux, chacune de treize pieds de haut, & vingt cinq de large.


N considerant les excellens & diuers ouurages de l'Art, dont cette Galerie est enrichie par ses Peintures ; il y a dequoy admirer quant & quant les merueilleux effets de la nature, en la diuersité des beaux bois & testes de Cerfs, qu'elle contient au nombre de quarante trois ; lesquels sont si bien ordonnez, & rangez de part & d'autre, auec des ornemens de feuillages d'or, & remarquables, soit en l'estenduë de leurs bois, ou soit en leur forme extremement bigearre, qui monstrent le grand aagé & vieillesse des bestes fauues qui les ont portées, que l'on peut iuger de trois

I. Quarante trois testes de Cerfs, auec diuers ornemens.

ou quatre cens ans, & plus; si tant est que ces animaux viuent si long temps, comme asseurent ceux qui ont écrit des choses naturelles. Témoin celuy dont parlent diuers Autheurs, que Charles VI. prit en la Forest de Senlis, l'an mille trois cens quatre vingts vn, qui auoit vn collier de cuiure doré, auec ces mots grauez: *Cæsar hoc me donauit*. Cesar me l'a donné. A raison dequoy ce Prince (dit le Bien-aimé) choisit alors pour sa Deuise vn Cerf volant, ayant vne couronne d'or au col, pour memoire de cette prise, sur la creance que ce Cerf estoit du temps de Iules Cesar qui luy auoit mis ce collier, ainsi que plusieurs en écriuirent alors. Et pour cause de ces bois & testes de Cerfs, cette Galerie en porte le nom.

Iuuenal des Vrsins, & Paradin en ses Deuises.

II. Cerf aislé, Deuise de Charles VI. & pourquoy.

III. Cerf pris par Louys XIII.

OV entre les autres s'en void vn fort beau & grand, lequel est le second en nombre, à commencer du costé de la porte de la Conciergerie, que le Roy prit icy, & que l'on mit alors en cette Galerie; où se lisent ces mots écrits en lettres d'or dans vne cartouche, qui pend au col de la teste de ce Cerf.

Le premier iour d'Octobre mille six cens vingt six, le Roy prit en sa Forest de Fontainebleau le Cerf, duquel voicy la teste.

De ce mesme costé s'en void vn autre, qui fait le quatriéme, & est encore considerable, tant pour sa grandeur, que pour l'accident qui arriua en sa prise, ainsi que porte l'écriteau qui y pend, auec ces paroles en lettres d'or.

IV. Autre Cerf qui tua vn des Veneurs du Roy.

Mille six cens huit, le quatorziéme iour d'Octobre, fut laissé courre vn Cerf dans la Forest de Senac par le Roy, & aux abbois tua le ieune Sainct Bon, l'vn des Veneurs de sa Maiesté, de trois coups d'andouliere, dont la teste est cy-dessus.

Ie ne m'arresteray point à particulariser dauantage la beauté & rareté des autres bois, & testes de Cerfs: non plus qu'à parler du lambry de cette Galerie, lequel est peint & embelly de diuers paysages & camai-

eux.

eux. Comme aussi de son plancher enrichy de plusieurs ornemens de peinture concernans la Chasse, pour venir à la description des Forests & Maisons Royales de France, tres-bien representées & dépeintes à huille sur la muraille dans cette Galerie, en quinze grandes Cartes & forme de Tableaux, auec leurs bordures, chacune de treize pieds de haut, & vingt-cinq de large.

V. Quinze Cartes en forme de Tableaux.

En la premiere desquelles à vn bout vers la porte de la Conciergerie, est representé cette Maison Royale de Fontainebleau, enuironnée du Bourg & de la Forest, auec les routes, les Villages, & autres choses notables qui sont en ladite Forest, laquelle contient vingt-cinq mille neuf cens soixante & quinze arpents.

La seconde Carte est le plan & portrait de Folambray, & de sa Forest, qui contient 7040. arpents, où sont pareillement dépeints tous les Villages, Hameaux, maisons, & routes qui sont dans son pourpris; ce qui est ainsi de toutes les autres Cartes suiuantes.

On void en la troisiéme la Ville & la Forest de Compiegne, qui contient vingt huit mille arpents.

La quatriéme Carte represente le Chasteau, le Bourg & la Forest de Villiers-Costerests de 24556. arpents.

Suit apres la cinquiéme Carte & portrait de la Ville & Chasteau de Blois, auec sa Forest, dont le parterre & estenduë est de 6750. arpents.

La sixiéme est la Ville & Chasteau d'Amboise, auec le plan & portrait de sa Forest, de 4025. arpents.

Dans la septiéme se void le plan & portrait du Chasteau de Chamborg auec son Parc, qui contient en son parterre 4803. arpents.

Puis en la huitiéme est le plan & portrait du Chasteau de Sainct Leger, & de la Ville de Montfort, auec sa Forest, de 5050. arpents.

La neufiéme Carte represente Charles-Val, Chasteau commencé par Charles IX. dont il porte le nom, & qui est demeuré imparfait, & a vne Forest, laquelle contient 27800. arpents.

En la dixiéme ſe void le Chaſteau & Bourg de Monceaux, vne des plus belles & agreables demeures de nos Roys, qui eſt adiacente aux bois de Meaux, dits autrement la Foreſt de Monceaux, de 2000. arpents, laquelle eſt auſſi dépeinte en cette Carte.

Dans la onziéme eſt le plan & portrait du Chaſteau de Verneüil, auec la Foreſt de Hallatte, qui contient en ſon parterre 8986. arpents.

Suit en apres la douziéme, contenant le plan & le portrait du Chaſteau de Madrid, & de ſon Parc, dit autrement le Bois de Bologne, de 4305. arpents.

En la treiziéme & derniere Carte qui ſuit les autres, & eſt au bout de cette Galerie, répondante à celle de Fontainebleau, eſt pareillement le plan & le portrait des Chaſteaux de Sainct Germain en Laye, auec ſa Foreſt, de 5019. arpents.

Reſtent les Maiſons Royales & Chaſteaux du Bois de Vincennes, & du Louure, dont les plans & portraits ſont dépeints dans la meſme Galerie du coſté du Iardin, où le Chaſteau & Maiſon du Louure ſe void entierement repreſenté auec ſon pourpris, ainſi qu'il eſt proietté dans ſon deſſein ; & c'eſt tout ce qui eſt de cette Galerie.



DE LA GALERIE DES CHEVREVILS, & de la Voliere.

CHAPITRE XVIII.

I. Sept grands Tableaux auec diuers enrichissemens, le tout fait sous Henry le Grand.
II. Sept sortes de Chasses icy representées.
III. Vingt quatre testes de Cheureuils dans cette Galerie.
IV. La Voliere bastie sous Henry IV.
V. Ses Eloges.



CES deux pieces fort belles & agreables publient encore hautement la loüange immortelle de Henry le Grand, lequel les a fait edifier, & orner ainsi qu'elles sont; où en cette Galerie (qui est entre le Pauillon des armes & la Voliere, & regarde le Leuant) se void par tous ses Tableaux le portrait de cét illustre Monarque vestu en Chasseur, & accompagné de quelques Seigneurs & de ses Veneurs. Prince, qui apres auoir donné la chasse aux ennemis de son Estat, & rangé ses Suiets rebelles à la raison, commençant vn peu à respirer, & gouster les fruits de ses trauaux passez, & cultiuant les fruits de la Paix, se mit à se diuertir parmy les exercices de toutes sortes de Chasses, lesquelles sont icy dépeintes en sept Tableaux, chacun de douze pieds de haut, & vingt de large.

I. Sept grãds Tableaux auec diuers enrichissemens; le tout fait sous Henry le Grand.

DANS le premier, à commencer du costé dudit Pauillon des armes, est representé la Chasse du Loup.

II. Sept sortes de Chasses icy representées.

Au second se void la Chasse du Sanglier.

Le troisiéme contient la grande Chasse du Cerf.

La mesme Chasse se void continuée au quatriéme Tableau.

Puis au cinquiéme la Chasse du Lievre auec les chiens courans.

En apres au sixiéme la Chasse du Renard.

Et au septiéme & dernier paroist la Chasse, & vol de l'oiseau ; toutes lesquelles Chasses sont parfaitement bien representées.

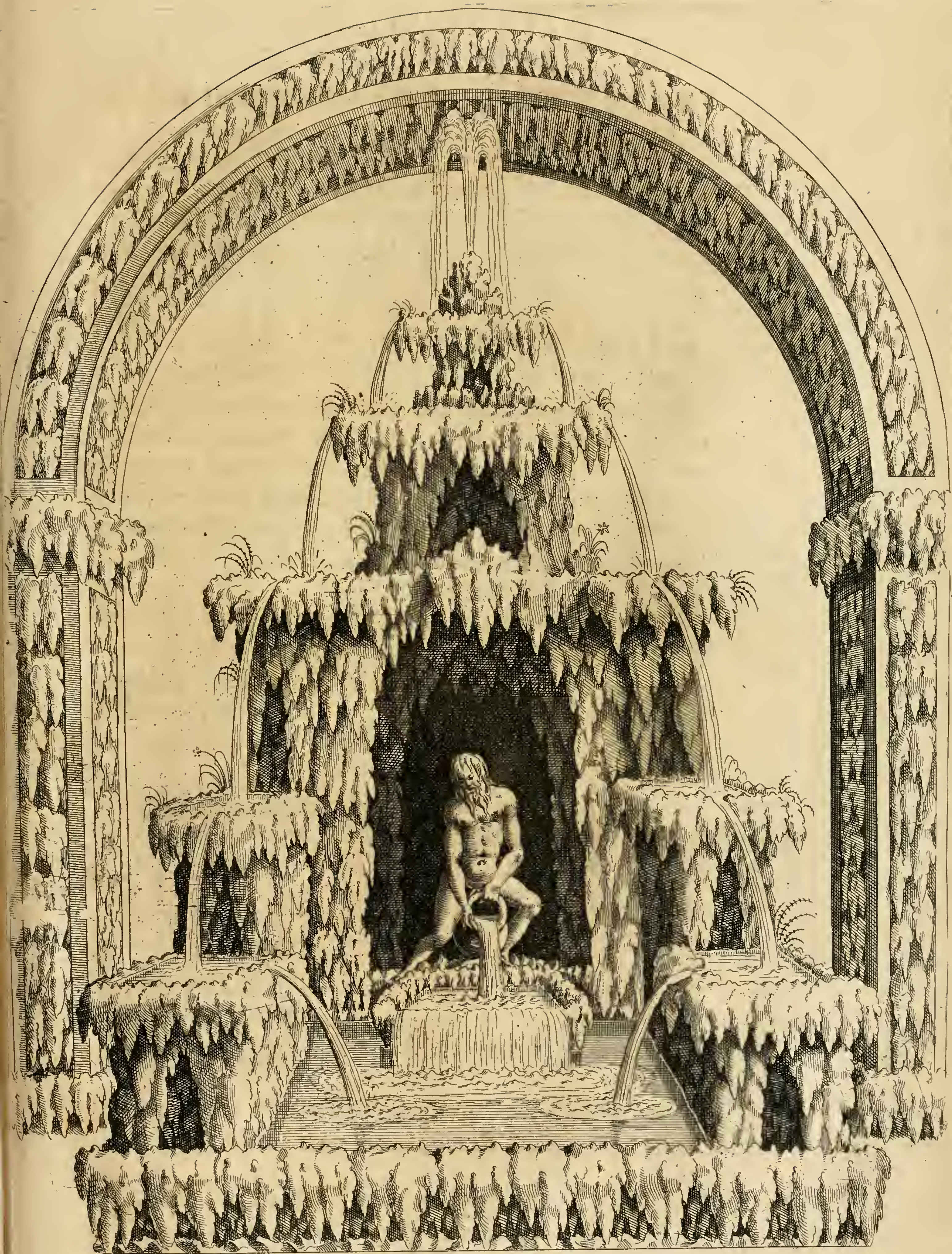
III. Vingt quatre testes de Cheureuils en cette Galerie.

CETTE Galerie porte le nom des Cheureuils, à cause des bois & des testes de ces bestes fauues, au nombre de vingt quatre, qui y sont posées contre la muraille de part & d'autre. Il y a encore dans cette Galerie vn beau lambry peint, & diuers autres petits ouurages de Peinture, qui embellissent fort ce lieu. Outre six bustes antiques de marbre blanc, qui sont par le dehors en la face de cette Galerie, qui est partie de pierre de taille, & partie de brique.

DE LA VOLIERE.

TOVT ioignant ladite Galerie est la Voliere, de mesme ordre & de mesme matiere. C'est bien l'vne des plus belles & des plus grandes qui se voyent, ayant trente toises de long, & trois de large : dans le milieu est esleué vn grand Dôme, qui l'enrichit merueilleusement.

Sous ce Dôme est vn beau & grand rocher d'artifice, d'où sortent diuers iets de fontaine, qui iallissent & vont ruisselans le long de cette Voliere dans de petits canaux de pierre ; duquel se void icy la figure qui suit.


T. de francini Inuen.
A Bosse Sculp.

Là l'on void des oiseaux de diuerse peinture,
Dont le vol est borné d'vne riche closture,
Démentir par leur chant, ceux qui contre raison
Soustiennent qu'il n'est point d'agreable prison:
Dans le ressentiment de leur bonheur extreme,
Leurs nœuds leur sont plus doux, que la liberté mesme;
Et ie crois en effet que ce lieu de plaisir,
Ne les retient pas tant que leur propre desir.

Car à n'en point mentir, c'est vn lieu fort gracieux, où sont renfermez vne infinité d'oiseaux de toutes sortes, qui par leur chant melodieux semblent témoigner estre satisfaits de cette riche, & Royale demeure.

IV. La Voliere bastie par Henry IV.

OR pour marque immortelle que Henry le Grand a basty cette Voliere là, au dessus du rocher sous le dôme, se void en lettres d'or ce Chiffre,

H. IV. D. G. F. R.

Et pour plus grande memoire, sont dépeints au costé droit deux Anges qui tiennent des fleurs, & au dessous sont ces vers:

V. Ses Eloges.

Tot populos victor iusto Rex marte subegit,
Regius iste tenet quot sibi carcer aues.

Ainsi traduits:

Autant que cette belle, & royale prison,
Te peut monstrer d'oiseaux de differens plumages,
Autant ce Roy vainqueur dans sa verte saison,
A iustement sousmis de rebelles courages.

A l'autre costé se voyent aussi deux autres pareils Anges tenans des fleurs, & ces vers au dessous:

Qui Ianum clausit volucres hîc sponte reclusas
Detinet, æternum quæ sua facta canant.

Ce qui ſignifie en noſtre langue:

Ce grand Roy qui ferma le Temple de la guerre,
Enferme dans ce lieu des eſcadrons aiſlez,
Qui chanteront touſiours ſes exploits ſignalez,
Et ſe feront oüyr des deux bouts de la terre.

Et au deſſous de ces vers de part & d'autre, ſont deux grandes figures peintes par le feu ſieur du Bois; l'vne figurant Apollon, & l'autre Diane.

Il eſt à propos de remarquer auſſi, que hors du dôme de cette Voliere par dedans le Iardin, il y a vn beau & grand buſte de marbre blanc au deſſus de la porte, repreſentant le portrait de Henry le Grand.



DV IARDIN DV ROY, ET DE ſes Fontaines.

CHAPITRE XIX.

I. Le Roy François I. a fait dreſſer ce Iardin.
II. Riche, & belle Statuë de Cleopatre.
III. Henry le Grand a embelly ce Iardin des Fontaines qui s'y voyent.
IV. La premiere Fontaine appellée le Tibre, enrichie de dixhuit iets d'eau.
V. La ſeconde Fontaine de ce Iardin.
VI. La troiſiéme Fontaine.
VII. La quatriéme Fontaine.
VIII. La cinquiéme Fontaine.
IX. La ſixiéme Fontaine.



OMME ce Chaſteau Royal eſt des plus remarquables à cauſe de ſa grandeur, du nombre de ſes baſtimens, & de ſes rares Peintures; auſſi l'eſt-il pour l'excellence de ſes Iardins, de ſes Parterres, de ſes Canaux, & de ſes Fontaines.

Quant aux Iardins, le premier eſt celuy que l'on appelle le Iardin du Roy, autrement dit le grand Iardin; parce que en ſes diuers Parterres de buys, en ſes rares Fontaines, & Allées en palliſſades, il a cent nonante ſept toiſes de long, & cent ſoixante & quatre de large.

I. Le Roy François I. a fait dreſſer ce Iardin.

LE Roy François I. l'a fait dreſſer, & enuironner de murailles, auec vne grande terraſſe toute de pierre, laquelle commençoit depuis la Chapelle haute iuſques au Pauillon, qui eſt à l'vne des extremitez de ce Iardin vers l'entrée du Parc; de laquelle il n'en reſte plus qu'vn bout, parce que le feu Roy Henry le Grand l'a fait démolir en partie pour agrandir la Cour de l'Ouale, & baſtir vn coſté de la Cour des Offices.

II. Riche & belle Sta-

EN ce Iardin ſe void vne tres-belle & grande figure de bronze, qui repreſente Cleopatre; & tout proche eſt

vn

vn auge de marbre blanc, où ſont des trophées d'armes en baſſe taille; ce qui a ſeruy de tombeau à quelque Ancien. tuë de Cleopatre.

Là au milieu de ce Iardin ſont trois beaux & grands canaux reueſtus de pierre, leſquels ſont remplis de poiſſon.

Il y a de plus quatre Pauillons aux quatre coins, qui luy donnent bien de l'ornement; deſquels il a eſté deſia parlé.

III. Henry le Grand a embelly ce Iardin des Fontaines qui s'y voyent.

MAIS il faut aduoüer que Henry le Grand n'a pas moins contribué que François I. à l'embelliſſement de ce Iardin, pour l'auoir enrichy de cinq belles Fontaines & iets d'eau, deſquelles voicy la deſcription; outre vne ſixiéme, qui y eſtoit deſia dés long temps.



IV. *DE LA PREMIERE FONTAINE, appellée le Tibre.*

CETTE premiere, & principale Fontaine est au milieu de ce Iardin, posée en vn grand quarré qui est entre les canaux. L'on l'appelle le Tibre à cause d'vne fort grande, & excellente figure de bronze, laquelle represente ce fleuue, sous la forme d'vn homme couché, & par le moyen d'vne Louue qui allaicte Remus & Romulus; le tout pareillement de bronze, & qui est ioignant cette premiere figure, laquelle tient vne corne d'abondance, d'où sort vn tres-beau iet d'eau, & est posée sur vn rocher si bien trauaillé, qu'il semble comme naturel.

Autour de ce Tibre, & principale figure, il y a quatorze iets d'eau; & de plus quatre autres figures de bronze aux coins de ce rocher, deux desquelles representent des Cygnes, & les deux autres des Dragons; toutes versent de l'eau en abondance, & sont au milieu d'vn bassin quarré de pierre, qui a six toises de diametre, autour duquel regne vne ballustrade de mesme matiere, enrichie de marbre: & sur les quatre angles de ce bassin se voyent quatre grands vases de bronze, qui versent l'eau dans autant de coquilles de pierre; le tout posé dans vn autre grand quarré, enuironné semblablement de ballustres: ce qui embellit merueilleusement ce Iardin, & qui le rend vne des belles choses qui se voyent gueres: somme que cette Fontaine a dixhuit iets d'eau, dont voicy le portrait, où n'est pas representée la derniere ballustrade.



Ce cy est la fontaine du Tibre qui est dans le Grand Jardin de la Maison Royalle de fontaine Belleau au lieu Marqué C. au portrait dudit fontaine belleau

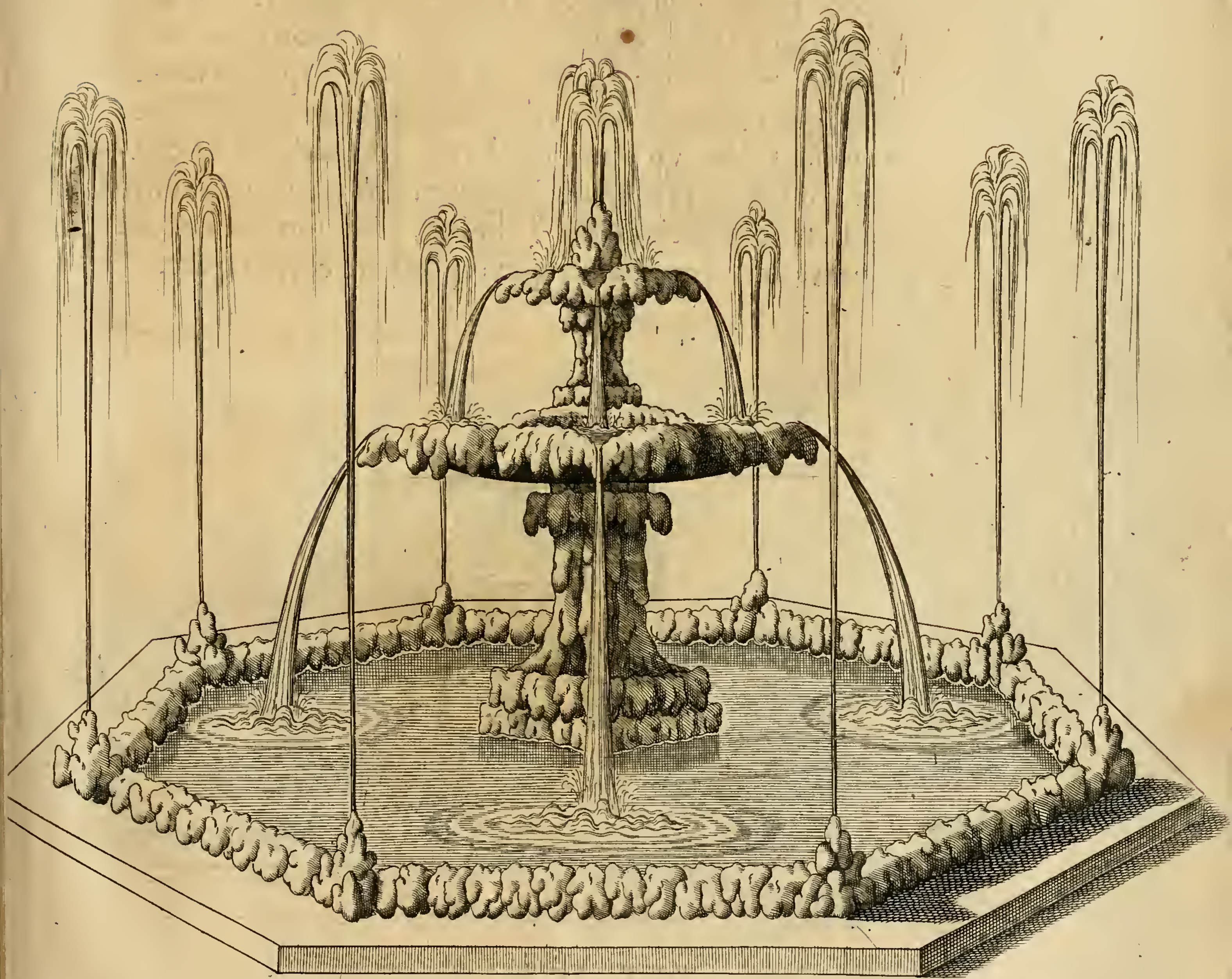
T. de francini Inuen

Marne sculp.

V. *LA SECONDE FONTAINE de ce Jardin.*

CETTE Fontaine d'vne façon ruſtique, eſt dans le Parterre à l'entrée de ce Iardin, vers la Terraſſe & le Pauillon, qui regarde la grande porte du Parc. C'eſt vn grand iet d'eau, d'où en ſortent quatre autres, qui ſe déchargent dans vn baſſin, d'où découle l'eau par huit endroits, & retombe dans vn autre plus grand baſſin par autant d'endroits; puis ſe décharge dans le grand & principal baſſin fait à huit angles, d'où ſortent encore huit grands iets d'eau; leſquels derniers ne vont pas d'ordinaire, mais ſeulement quand il plaiſt à celuy lequel a la conduite des Fontaines. Ce qui eſt pareillement des autres iets d'eau, qui ſont aux angles des Fontaines ſuiuantes. En voicy la figure.



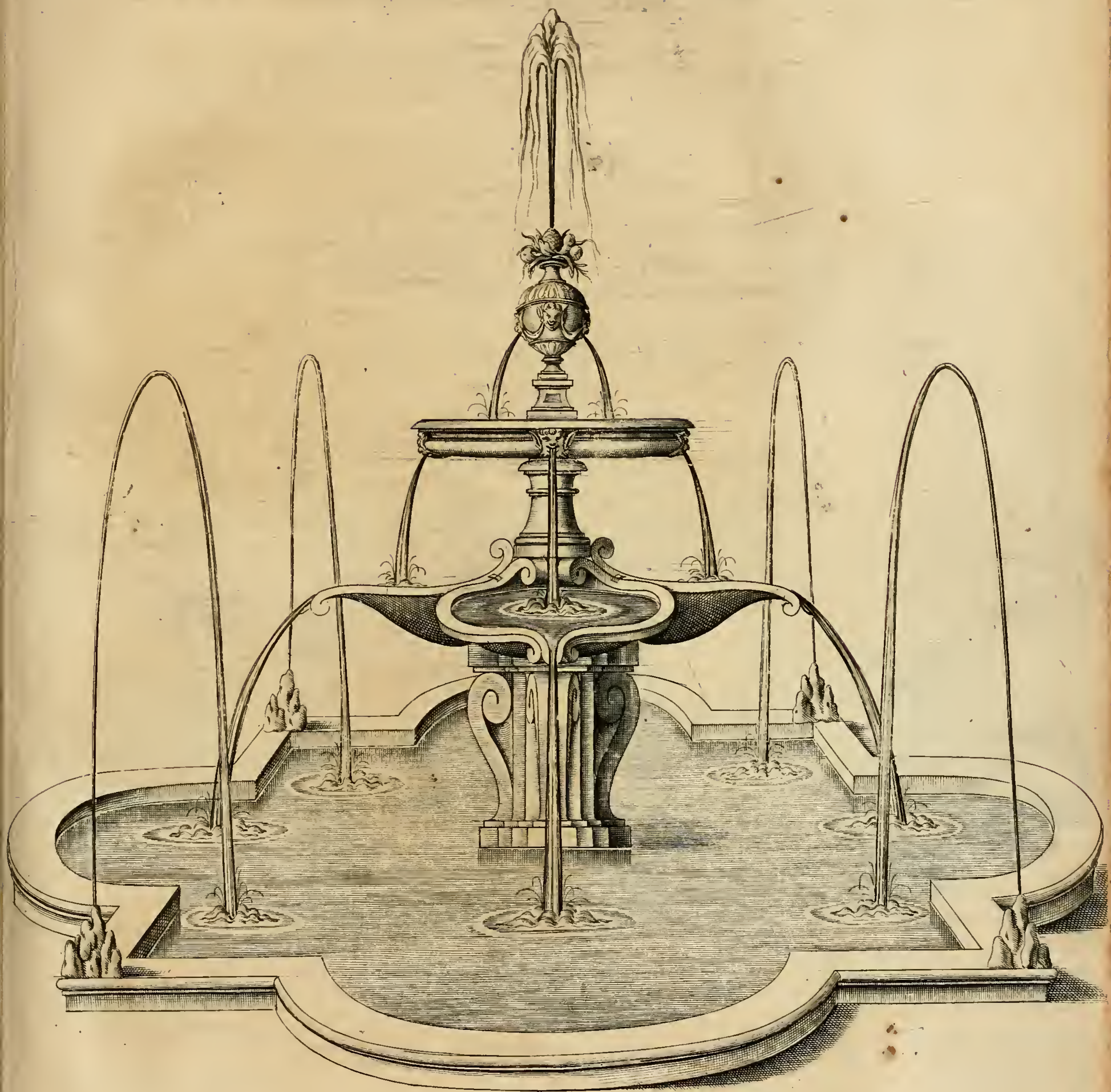


Cecy est une Fontaine en Rustique qui est dans le grand Iardin de
ladite maison de fontaine beleau Laquelle est au͂d portrait Marqué G

VI. *LA TROISIESME FONTAINE.*

CELLE cy n'eſt pas moins conſiderable, que les precedentes; elle ſe void dans le Parterre du coſté de la porte du Iardin, qui répond à l'entrée de la porte dorée, par où l'on paſſe en la Cour du Donion: vn grand iet d'eau qui ſort d'vn pot de fleurs de bronze en eſt la premiere beauté; de ce pot ruiſſellent quatre autres iets, qui tombent dans vn baſſin de pierre, & de là retombent dans vn plus grand, qui eſt ſouſtenu de quatre conſoles; puis ſe déchargent dans vn autre baſſin, qui eſt le principal fait à angles; d'où ſortent encore quatre iets d'eau, ainſi que repreſente cette figure.





Ceci est une fontaine qui est dans le grand Jardin de fontaine beleau laquelle se peut voir au portrait de fontaine belleau au lieu Margué · E ·

T · de francini · Inuen · M[illegible]

VII. *LA QVATRIESME FONTAINE.*

L'ON void cette Fontaine dans l'vn des quarrez de ce Iardin du costé du Parc, vers le Pauillon de Monseigneur le Prince : elle est d'vne maniere rustique fort agreable, composée de quatre bassins de pierre, soustenus l'vn sur l'autre, d'où découle l'eau tout autour, auec vne distance proportionnée à la grandeur de chaque bassin ; en sorte que le grand iet d'eau de cette Fontaine tombe de l'vn à l'autre, d'autant qu'ils ne sont pas égaux en grandeur ; mais le premier, & plus haut, est plus petit que le second ; celuy-cy moins que le troisiéme, & le troisiéme beaucoup moins que le quatriéme, & principal, où retombent toutes les eaux. En voicy le portrait.



Ce cy est une fontaine Rustique qui est dans le Grand Jardin de fontaine beleau laquelle ce peut voir dans le portrait de fontaine beleau Margué F

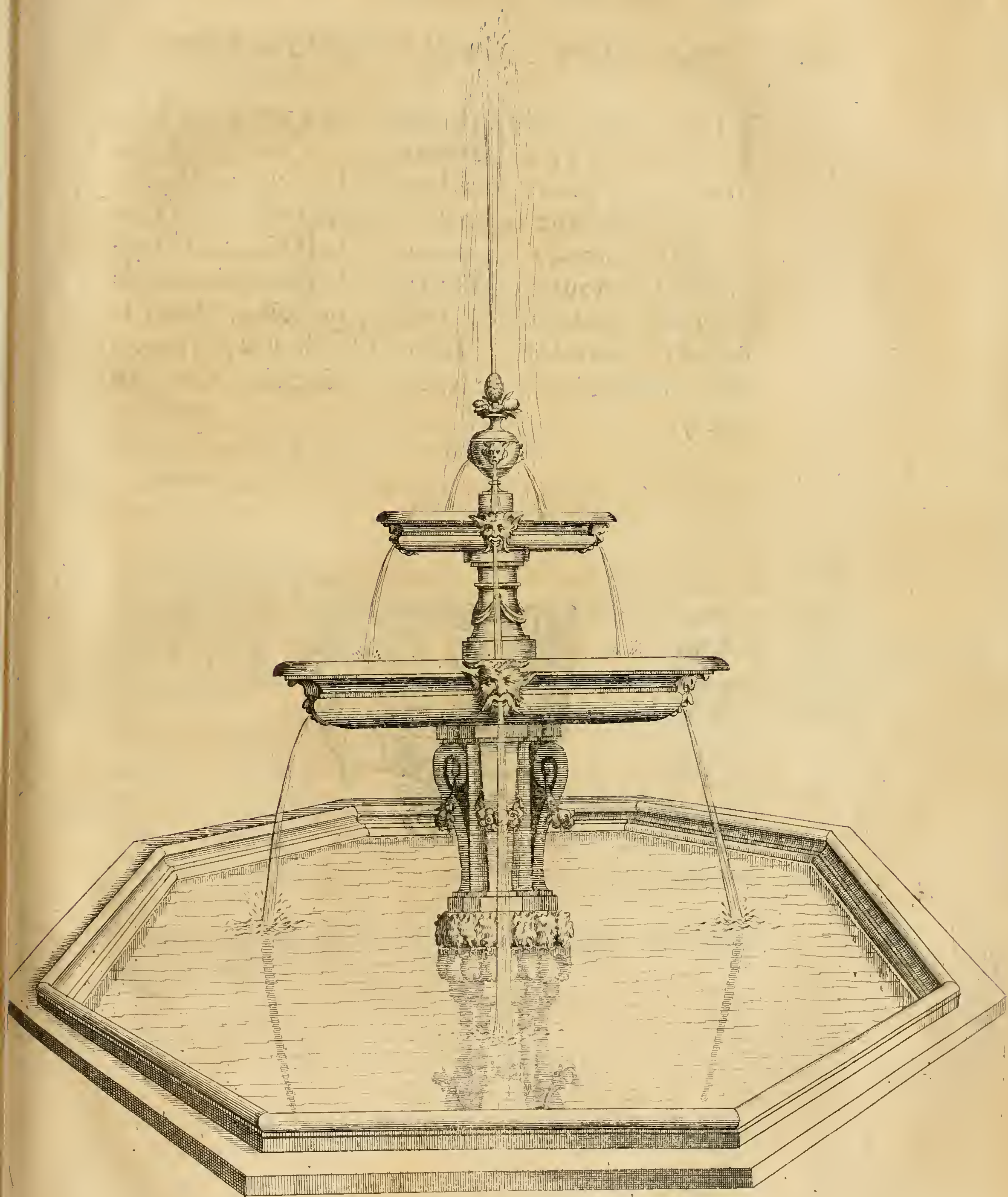
T. de francini Inuen

MLasne Sculp.

VIII. ## *LA CINQVIESME FONTAINE.*

DV costé de la Capitainerie, & vis à vis est cette cinquiéme Fontaine, composée d'vn beau iet d'eau.





le Grauain Pinx. Bosse sculp.

IX. *LA SIXIESME FONTAINE.*

IL y a encore dans ce mesme Iardin vne autre Fontaine, qui n'a pour tout ornement qu'vn grand bassin quarré de pierre; mais laquelle iette vn gros boüillon qui forme vne façon de vase d'eau : elle est à l'entrée de la porte qui regarde celle de la Cour du Donion. Et sont toutes ces Fontaines de l'inuention, & de la conduite du Sieur de Francine, que le Roy Henry le Grand fit venir de Florence pour les dresser, & toutes celles qui sont icy, auec les Grottes de Sainct Germain en Laye.



DV IARDIN DE LA REYNE, DE LA Fontaine, & des Statuës qui se voyent en ce Iardin.

CHAPITRE XX.

I. Le Iardin de la Reyne, autrefois appellé le Iardin des Buys.
II. De la Fontaine de la Diane.
III. Belle Statuë d'vn ieune homme se tirant vne épine d'vn pied.
IV. Autre riche Statuë representant Laocoon.
V. Vers excellens en la recommendation de ces Statuës.
VI. Toutes ces Statuës & Figures faites sous la Regence de Catherine de Medicis.



E second Iardin considerable de ce Lieu, est celuy que l'on appelle le Iardin de la Reyne, qui autrefois estoit nommé le Iardin des Buys, à cause de ses grandes & hautes pallissades qui en sont faites: il est tout enuironné de bastimens, ayant la Galerie de la Reyne, & celle des Cerfs au Leuant; les Departemens du Roy, & de la Reyne, & la petite Galerie de François I. au Midy; l'Eglise de la Saincte Trinité, & la Galerie des Cheureuils au Couchant; & la Voliere au Septentrion.

I. Le Iardin de la Reyne, autrefois appellé le Iardin des Buys.

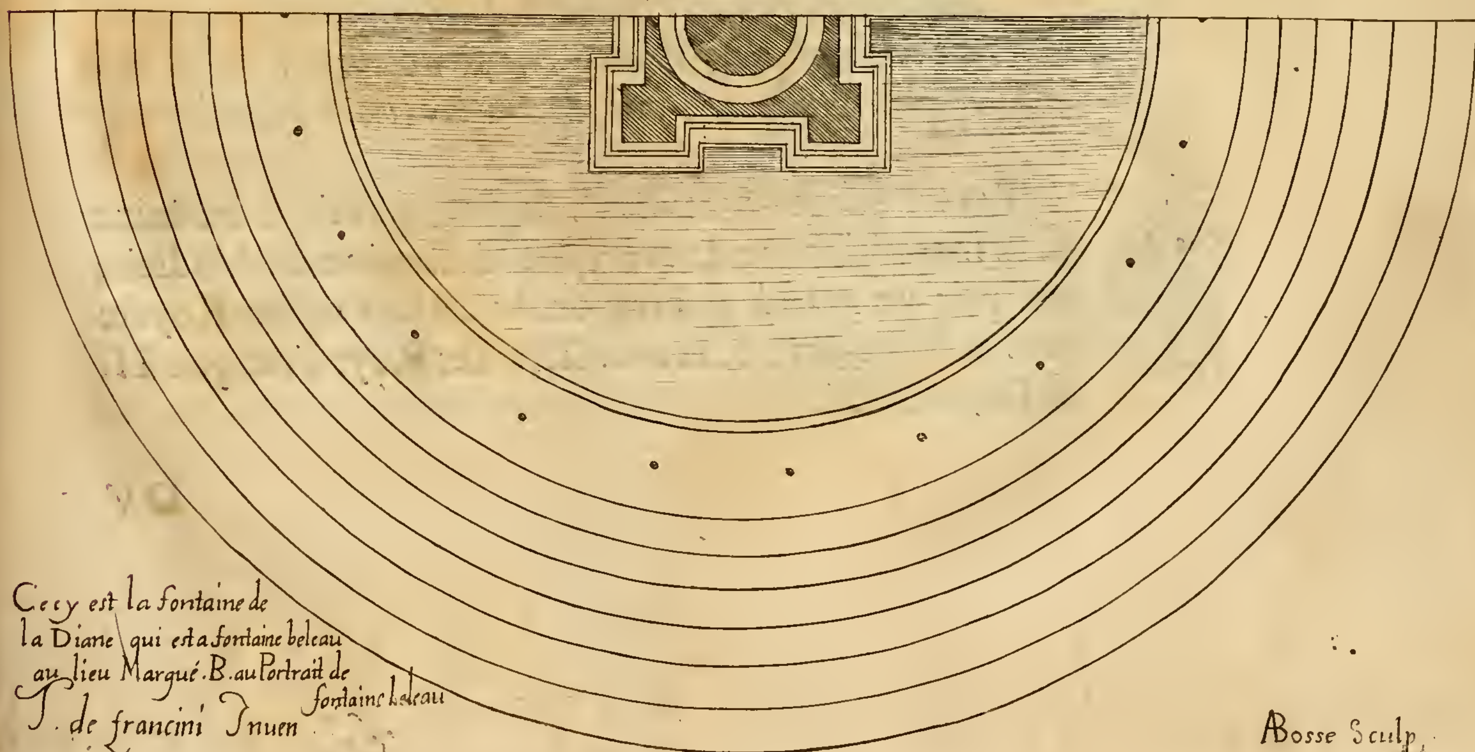
Son estenduë est de trente toises de long, & vingt-huit de large.

II.

DE LA FONTAINE *de la Diane.*

AV milieu de ce Iardin eſt vne belle Fontaine, que le feu Roy y a fait dreſſer auec vn grand baſſin rond, dans lequel eſt eſleuée ſur vn haut piedeſtal vne riche Statuë de bronze de cinq pieds de haut, repreſentant vne Diane : celle-cy a eſté moulée ſur l'original de marbre, qui eſtoit en ce meſme lieu & Iardin ; & que Henry le Grand faiſant edifier cette Fontaine, a fait tranſporter à Paris au Cabinet, & Salle des Antiques du Louure : laquelle figure l'on tient eſtre la meſme, qui eſtoit autrefois au Temple de Diane d'Epheſe, tant celebrée parmy les Anciens, à cauſe des Oracles qu'elle rendoit, ou pluſtoſt les Demons par icelle. Au bas de cette Statuë ſont quatre grands Chiens de bronze, aux quatre coins de ſon piedeſtal ; & plus bas ſortent quatre teſtes de Cerfs de meſme matiere, qui verſent l'eau par la bouche, laquelle tombe dans vn grand baſſin rond, auquel l'on deſcend par ſix degrez. En voicy la figure.




Cecy est la fontaine de
la Diane qui est a fontaine beleau
au lieu Margué. B. au Portrait de
fontaine beleau
T. de francini Inuen
ABosse Sculp.

III. Statuë du Tireur d'épine.

TOVT proche cette Fontaine est vne Statuë de bronze, qui represente vn ieune homme, lequel se tire vne épine d'vn pied, dont l'original de marbre blanc est dans le Capitole à Rome.

IV. Statuë de Laocoon.

Virgil. 2. Æneid.

EN ce mesme Iardin est encore vne grande figure de bronze, representant Laocoon auec ses deux enfans, que des Serpens estraignent & entrelassent, dont l'accident est si bien décrit par le Prince des Poëtes Latins : c'est vne piece des plus rares qui soient auiourd'huy, & qu'vn de nos plus celebres Poëtes ayant bien consideré, auec les autres Statuës & Figures qui sont dans le grand Iardin, fut si viuement touché de ces rares ouurages, qu'ils luy firent aussi tost prendre la plume, pour en publier les merites par ces vers.

V. Vers excellens en faueur de ces Figures.

Monsieur Bertaud Euesque de Seës.

Toy qui vis affamé de voir vn bel ouurage,
Assouuy maintenant ta genereuse faim,
Voicy les plus beaux traits, dont le cizeau Romain,
Ou la fonte Gregeoise ait orné le vieil âge.
Là de Laocoon la douloureuse rage,
Fait plaindre le métail par vn art plus qu'humain,
Icy git Cleopatre, ô ! qu'vne docte main
A viuement portrait la mort en son visage.
Là Diane chemine, icy le Tibre ondeux,
Verse ses flots de bronze, arrestant auprés d'eux
Le passant transformé de merueille en Statuë ;
Aussi rauiroient-ils l'esprit le plus brutal :
Et qui n'est point émeu d'vne si rare veuë,
Il est certes comme eux, de marbre, ou de métail.

VI. Ces Statuës faites sous Catherine de Medicis.

TOVTES ces Statuës & Figures publient les soins & la magnificence de la Reyne Catherine de Medicis, qui prit vn grand plaisir à orner cette Maison Royale sous sa Regence, & la minorité des Roys François II. & Charles IX.

DV

DV IARDIN DE L'ESTANG, ET DE celuy des Pins.

CHAPITRE XXI.

I. La longueur, & largeur de ce premier Iardin, dreßé sous Henry IV.
II. Statuë d'Hercule faite par Michel Ange.
III. Autre Iardin dreßé par François I.
IV. Allée Royale, où sa Majesté touche les malades des écroüelles.
V. Petit Pauillon, où sont quelques Tableaux du Sieur Rousse.
VI. L'Estang, & son estenduë.



CE premier Iardin prend son nom de ce qu'il est basty dans l'Estang de ce Chasteau; il est tout reuestu de belle gresserie, auec vne muraille d'appuy tout autour, & l'on y entre par vn petit pont de bois. Sa forme est quarrée, ayant trente quatre toises de long, & autant de large; lequel est dans l'aspect de la Cour de la Fontaine. C'est ainsi que Henry le Grand l'a fait dresser auec quatre beaux quarrez de parterre de buys, l'an mille cinq cens quatre-vingts quatorze, quand il fit edifier la grande Terrasse. I. La longueur, & largeur de ce premier Iardin, dressé sous Henry IV.

CE qui rend sur tout recommandable ce Iardin, est vne tres-belle & grande Statuë de marbre blanc, qui represente Hercule, que le feu Roy ayant trouuée en ce Chasteau y fit dresser & esleuer sur vn piedestal. Elle est de Michel Ange, laquelle il fit à Florence dans le Palais de Strozzi, & qui fut apportée en France par le Sieur Iean Baptiste della Palle, de l'vne des meilleures familles de cette ville là, & fut presentée au Roy Henry II. II. Statuë d'Hercule faite par Michel Ange.

DV IARDIN DES PINS.

III. Autre Iardin dressé par François I.

QVANT au Iardin des Pins, il est ainsi dit à raison de quantité de ces arbres dont il estoit remply autrefois, & a esté dressé par François I. lors qu'il fit bastir la grande Galerie, laquelle a son aspect dessus, du costé du Midy.

Son estenduë ou longueur est de cent soixante toises, & quatre-vingts de large.

IV. Allée Royale, où sa Maiesté touche les malades des écroüelles.

A l'entrée de ce Iardin du costé de la Cour de la Fontaine, est vne tres-belle, & grande allée le long de l'Estang, plantée à la ligne de fort beaux & grands arbres, & l'appelle-t'on l'Allée Royale; ou parce qu'elle est la plus grande, & la plus large de toutes, & aussi bien la plus agreable; ou d'autant que c'est en ce lieu que le Roy a coustume de toucher les malades des écroüelles, quand sa Maiesté s'employe icy à cét acte de Pieté, & vrayement Royal. Cette Allée a cent soixante toises de long, & cinq & demie de large.

Tout ioignant est vn Canal de mesme longueur, reuestu de pierre, & remply de poisson.

Il y a là encore plusieurs belles allées, & vn riche parterre de buys, où sont quelques Cedres, & vn Plane, arbre qui n'est pas commun en ce pays; autour de ce parterre sont quatre grandes, & belles allées en pallissades, taillées en forme d'Architecture. Et pas loing de là est vne belle, & grande Fontaine quarrée, ou source d'eau, toute reuestuë de pierre, laquelle se décharge dans vn petit estang tout proche.

V. Petit Pauillon où sont quelques Tableaux du Sieur Rousse.

IL ne faut icy oublier, qu'à l'vn des angles de ce Iardin au bout de la grande Galerie, est vn Pauillon quarré dressé par le grand Roy François, comme il paroist par ses Chiffres, & sa Deuise, auquel sont deux grands Tableaux, peints à frais par le Sieur Rousse, où sont representées les amours de Vertumnus, & de Pomone.

Tout au bout ioignant ce Iardin eſt à coſté vne autre grande Allée plantée à trois rangs d'arbres, laquelle regarde d'vne part ſur le bout de l'Eſtang au Septentrion, & de l'autre au Midy, vers vne Allée toute de Meuriers blancs, qui eſt enuironnée d'eau par deux canaux, tout reueſtus de greſſerie, & remplis de poiſſon. Cette premiere Allée eſt nommée l'Allée Solitaire, ou du Chenil, parce qu'elle y aboutit, & que cét Hoſtel a vn des coſtez de ſes baſtimens qui regarde deſſus; & l'autre porte le nom des Meuriers, dans laquelle l'on n'y peut entrer que par deux petits ponts, qui ſont à ſes deux extremitez.

QVANT à l'Eſtang de ce Chaſteau, il eſt ſitué entre leſdites Allées Royale, du Chenil, & celle de la Chauſſée; lequel a cent cinquante toiſes de long, & cent quatorze de large: au milieu eſt vn petit Pauillon rond couuert en terraſſe, & enuironné d'vne balluſtrade de pierre: là eſt vne Salle qui ſert à prendre du frais l'Eſté, & ſe recreer au milieu des eaux. VI. L'Eſtang, & ſon eſtenduë.



DV IARDIN, OV BOIS DES CANAVX, & de celuy des Fruits ; enſemble du Mail, & de la Fontaine, qui a cauſé le nom à ce Lieu de Fontainebleau.

CHAPITRE XXII.

I. Ordre, & ſuite des Iardins.	*III. Le Mail.*
II. Longueur, & largeur du premier & ſecond Iardin.	*IV. Fontaine de Fontainebleau.*

I. Ordre, & ſuite des Iardins.



CE n'eſt pas ſeulement le nombre des beaux & diuers Iardins, qui rend cette Demeure Royale fort accomplie, auec ſes autres merueilles, mais encore cette particularité, de ce que ils ſont tous d'vne meſme ſuite & contigus, & ſous vn meſme circuit, & enclos de ce Chaſteau, paſſant des vns aux autres parmy vne agreable diuerſité : laquelle a cela encore de remarquable, qu'en quelque ſaiſon, & quelque temps que ce ſoit l'on y peut facilement aller & ſe promener ſans y receuoir aucune incommodité du chemin, à cauſe du terroir ſabloneux, qui y tient touſiours le pied ſec, & la route agreable.

Quant au premier Iardin, l'on y entre par celuy des Pins, auquel il aboutit d'vn coſté, paſſant entre deux beaux canaux où ſont les Truittes, & qui en porte auſſi le nom, & l'appelle-t'on le Iardin ou Bois des Canaux, parce qu'il eſt remply de grands arbres, qui forment comme vn petit bois d'vn coſté ; & d'autant auſſi qu'il eſt diuiſé de pluſieurs canaux remplis de poiſſon, qui compoſent quatre grands quarrez, comme parterres verds ; le tout montant à quatre-vingts huit toiſes de long, & ſeptante deux de large.

II. Longueur, & largeur du premier & ſecond Iardin.

Et au bout de ce Iardin il y en a encore vn autre, lequel a quatre-vingts quatre toises de long, & quatre-vingts de large, que l'on appelle le Iardin des Fruits, parce que il est planté de plusieurs arbres fruitiers. Le feu Roy fit dresser ce Iardin, & prenoit vn grand plaisir à faire cultiuer ses arbres.

A costé de ces deux Iardins, qui regarde le Midy, est le Mail, lequel a trois cens toises de long, & trois de large, dont l'allée est parfaitement agreable pour la beauté de ses arbres, qui à leur sommet venans comme à s'vnir ensemble font vne forme de berceau tres-gracieux, où l'on y gouste le frais à plaisir au fort des chaleurs. Il s'en seroit pû faire vn plus grand en ce lieu, mais non pas si commode que celuy-cy, qui se rencontre si bien à propos dans l'enclos de ce Chasteau, commençant à l'entrée de l'Hostel & Departement du Chenil, & finissant au bout du Iardin à fruits. III. Le Mail.

DE LA FONTAINE de Fontainebleau. IV.

COMBIEN que nous mettions cette Fontaine comme la derniere en ordre des belles choses remarquables de cette Maison Royale; ce n'est pas que ce ne soit ce qu'il y a de plus ancien, puisque elle a donné, ou plustost occasionné, de faire porter le nom à ce Lieu, & ce qui a inuité en partie d'y bastir, ainsi qu'il a esté desia dit cy-deuant, où nous auons remarqué, que ç'a esté Henry le Grand qui l'a fait dresser & orner comme elle est auiourd'huy, estant auparauant en forme d'vne petite grotte. Or ce qui est cause, que ne suiuant pas son antiquité nous luy donnons cét ordre posterieur, est pour n'interrompre cette suite, & la faire voir en son propre lieu, & en ses accompagnemens.

Elle est ioignant le Iardin, ou Bois des Canaux, entre celuy-cy, & vn autre petit Iardin à fruits, & se va déchargeant dans le canal des Truittes; sa source est

basse, où l'on descend par trois degrez; mais son eau est belle & agreable, enclose d'vn bassin de huit pieds de diametre de pierre, à huit angles, enuironné d'vne belle Architecture de pierre de taille, qui la couure en partie, auec plusieurs niches, dans lesquelles sont des sieges de mesme matiere, d'où l'on a le plaisir de contempler à couuert cette source, & la voir ruisseler; qui n'est pas vn petit contentement, parmy vn nombre presque infiny de merueilles de ce Seiour Royal: où il faut aduoüer que la beauté, & les delices sont si grandes, qu'il n'est pas inconuenient de croire, que plusieurs s'en trouuans insensiblement charmez, n'y voulussent establir leur souueraine felicité, si par vn contrecharme l'on ne leur mettoit en ieu aussi tost ce petit mot d'aduis:

Malherbe.

Vois-tu Passant, couler cette onde
Et s'écouler incontinent;
Ainsi fuit la gloire du Monde,
Et rien que Dieu, n'est permanent.



DV PARC ET DE SON CANAL, &c.

CHAPITRE XXIII.

I. Henry le Grand a fait dresser ce Parc 1607.
II. Plusieurs allées, & autres diuersitez.
III. Vne belle & grande Fontaine, où aboutissent huit allées.
IV. Canal, l'vn des plus considerables qui se voyent.
V. Deux Fontaines iaillissantes au milieu de ce Canal.
VI. Logis, dit les Heronieres.
VII. Celuy dit la Mi-voye.
VIII. Lieu où sont diuerses sortes d'oiseaux.



TANT de singularitez, & tant de diuertissemens se rencontrent dans l'enclos de ce Parc Royal, qu'en sa description il faut que i'aduouë, que le mesme accident m'arriue, qu'autrefois au fameux Apelles, tirant le portrait de Compaspé par le commandement du grand Alexandre; où autant de traits de beauté de cette Dame qu'il traçoit auec son pinceau, luy estoient autant de charmes, qui l'engageoient à son amour : car il est vray qu'il faut estre tout à fait priué de sentiment, & auoir les yeux bandez, ou il faut franchement confesser, qu'autant d'allées, & d'autres telles merueilles qui s'y voyent, auec son Canal, sont autant de charmes qui gagnent les cœurs, & les affections : & ie m'asseure qu'il n'y aura personne, qui apres auoir bien consideré ce lieu, ne se sente obligé à publier hautement auec moy cette verité. Ce Parc a son entrée principale qui regarde le Soleil couchant, & n'est separé de ce Chasteau, & du Iardin du Roy, que par vne ruë qui vient du Bourg, & va en la campagne, & à la Forest.

HENRY le Grand l'a fait entierement dresser l'an 1607. auec ses belles allées, son Canal, & le tour de ses I. Henry le Grand a

fait dresser ce Parc 1607. murailles; où il prenoit vn extreme contentement, & vn soin merueilleux à faire aduancer cét ouurage, qu'il a veu acheué.

Ce lieu a six cens cinquante toises de longueur, & quatre cens de large.

II. Plusieurs allées, & autres diuersitez.

LA premiere chose considerable qui s'y void à son abord, est vne grande Allée à quatre rangs d'ypreaux dressez à la ligne, laquelle a six cens toises de long, & quatorze de large, y comprenant les deux petites qui l'accompagnent de part & d'autre, & de mesme longueur.

Tout ioignant à la droite de cette Allée, est vn petit boccage remply de viues sources d'eau; le tout qui rend ce lieu agreable, & fort delicieux.

Et à gauche, il y en a vne autre tres-belle, qui se void pareillement dés l'entrée de ce Parc, laquelle est dressée en pallissades de sept à huit toises de haut, & a six cens quarante toises de long, & cinq de large.

Au milieu de laquelle est vne place ronde de quinze toises de diametre, où aboutissent huit autres allées, toutes en pallissades comme la precedente; & cette place s'appelle l'Estoille, à cause de ses angles, & de ses allées, qui font cette figure.

III. Vne belle, & grande Fontaine, où aboutissent huit allées.

LA tout au milieu est vn bassin rond de pierre, de vingt-quatre pieds de diametre, auec vne Fontaine & iet d'eau, lequel en contient quinze pouces, & iette & pousse son eau dix-huit pieds de haut: & ce qui le rend encore fort remarquable est qu'il se fait voir de toutes ces allées, qui ne sont pas seules; car il y en a encore vingt qui trauersent ces huit grandes; somme que les allées en pallissades, montent à dix mille cent quatre-vingts deux toises.

Dans l'enclos, & quarrez de ces diuerses allées, sont aux vnes plusieurs bosquets & cheuieres; dans les autres sont diuers arbres fruitiers de toutes les sortes, & des meilleurs que le feu Roy pût recouurer.

MAIS ce qui rend encore ce Parc plus conſidera-ble, c'eſt le Canal qui s'y void, vne des belles & rares pieces qui ſe rencontrent ailleurs : car il a ſix cens toiſes de long, & vingt de large, & eſt tout reueſtu de pierre, ayant ſix pieds d'eau à ſon entrée, où ſe viennent dé-charger toutes les Fontaines, & les autres canaux de ce Chaſteau, & quinze pieds à ſa décharge.

IV. Canal l'vn des plus conſidera-bles qui ſe voyent.

L'on tient que le feu Roy fut porté à le faire, ayant veu celuy qui eſt dans le Parc du Chaſteau de Fleury, vn des plus beaux qui fuſſent alors ; & que le Sieur de Fleu-ry ayant depuis veu celuy-cy de beaucoup plus grand, plus large, & plus maieſtueux que le ſien, y fit écrire, ou pour le moins dit ces paroles : *Voluit me vincere Cæ-ſar* ; aduoüant que celuy-cy eſtoit bien plus conſidera-ble que le ſien.

DANS ce Canal (qui eſt fort remply de poiſſon) ſont deux Fontaines, vne à chaque bout, à dix toiſes prés du bord ; à la premiere, qui eſt à l'entrée, ſe void vne grande teſte de Dauphin de bronze, poſée à fleur d'eau, d'où ſortent neuf Iets de dixhuit pieds de haut, portans trente pouces d'eau : l'autre Fontaine eſt de pareille façon. Leſquelles, comme auſſi celle de l'Eſtoil-le, le Roy a fait conſtruire, l'an mille ſix cens trente deux.

V. Deux Fon-taines ial-liſſantes au milieu de ce Canal.

Et pour plus grand ornement de ce Canal, ſont à huit toiſes proche de part & d'autre deux grandes allées d'Ypreaux, chacune de ſix cens toiſes de long, & cinq de large ; le tout rend ce lieu admirablement beau, & d'vn aſpect tres-gracieux.

PREZ ce Canal au Midy, eſt vn grand logis com-poſé d'vne Cour, & de quelques baſtimens, appellé les Heronieres, autrement dit les Cages ; ainſi nommé à cauſe que le Roy François I. qui l'a fait baſtir, y auoit dreſſé de grandes Cages par arcades de pierre, & de treillis de fer, dont vne partie ſe void encore, pour y nourrir des Herons, auſquels quelques années apres l'on a donné l'eſſor, pour peupler ce pays au plaiſir

VI. Logis dit les Hero-nieres.

de la Chasse, & vol de cét oiseau, qui est fort agreable.

VII. Celuy dit la Mi-voye.

Av milieu de ce mesme Parc est vn autre logis de plaisance, appellé la Mi-voye, parce qu'il est au milieu, où il y a vn beau Iardin, & quelques Fontaines & canaux. La Reyne Mere Catherine de Medicis achepta ce lieu, où elle fit dresser vne Ménagerie, auec quelque bestail, & vne belle Laicterie, pour là quelquefois y aller se diuertir, & prendre du frais, & du laictage l'Esté.

VIII. Lieu où sont diuerses sortes d'oiseaux.

ET pour rendre encore ce Parc plus agreable, Henry le Grand y a fait edifier vn lieu particulier, où sont diuerses sortes d'oiseaux estrangers, & non communs, comme Aigle, Vautour, Cygnes, Grües, Cicognes, Herons rouges, Pallars, Tadores, Goalans, Opalles, Aigrettes, Poacres, Cormorans, Cannes de Barbarie, Cannes musquées, Oyes de Canada, Cannes de Hollande, Fesans, & Perdrix priuées, Paons, & autres semblables, auec quelques animaux non communs. Il y a quelque temps qu'il y auoit deux Autruches, qui y sont mortes.



DES HOSTELS, ET MAISONS QVI sont hors l'enclos de ce Chasteau, & qui en dépendent.

CHAPITRE XXIV.

I. La Chancellerie bastie sous le Cardinal & Chancelier du Prat, & depuis augmentée.
II. L'Hostel de Ferrare.
III. La Coudre, autrement dite la grãde Escurie du Roy.
IV. Escurie de la Reyne Mere.
V. L'Aqueduc, ou Reseruoir des Fontaines.
VI. L'Hostel du grand Preuost.
VII. Les Pressoirs du Roy.



APRES auoir assez amplement traitté des edifices qui sont dans l'enclos de cette Maison Royale, i'ay crû qu'il estoit encore à propos de parler en ce Chapitre de ceux qui se voyent hors de son acceint, mais qui en dépendent, & sont sous son entretien.

I. La Chancellerie bastie sous le Cardinal & Chancelier du Prat, & depuis augmentée.

IE commenceray par l'Hostel de la Chancellerie, comme plus proche de ce Chasteau, estant presque ioignant le fossé, où il regarde la Voliere au Midy. Il consiste en vn corps, & face de bastiment, de vingt-huit toises de long; outre vne longue Galerie, auec vne grande Cour, dont l'entrée principale est au Septentrion.

Cét Hostel basty sous le Cardinal & Chancelier du Prat, comme il appert par ses armes, qui se voyent là en diuers endroits, a esté augmenté sous le Chancelier d'Aligre; & depuis peu amplifié d'vne belle Chappelle sous Monsieur le Chancelier Seguier, personnage dont les merites remplissent auiourd'huy tres-dignement cette Illustre charge.

Du commencement que cét Hostel fut edifié, c'estoit vne maison particuliere, appartenante audit du

Prat; mais le Roy François I. l'ayant remboursé des deniers qu'il y auoit employez, elle a tousiours depuis esté destinée pour le Chancelier, & porté le nom de l'Hostel de la Chancellerie.

II. L'Hostel de Ferrare.

A vingt-cinq toises, ou enuiron, de la Cour du Cheual blanc de ce Chasteau vers le Soleil couchant, est l'Hostel de Ferrare, vn des plus beaux, & des mieux bastis qui soient point, lequel le Cardinal de Ferrare a fait bastir; comme il se iustifie par ses armes posées en plusieurs endroits de cét Hostel: il consiste en trois grands corps, & faces de bastimens, fort commodes, & logeables, contenans diuerses Salles, Chambres, Cabinets, & Offices, auec de fort belles Estuues; le tout du dessein de Sebastien Cerlio, Architecte celebre, duquel il a esté parlé cy-dessus. La Cour principale de ce logis a dix-sept toises de long, & vingt-deux de large, dont l'entrée est embellie d'vn riche Portic d'vne ordonnance rustique. Là est aussi vne basse Cour de vingt-cinq toises de long sur neuf de large, où sont les Escuries: & est cét Hostel accompagné d'vn fort grand Iardin: le tout acquis de Monsieur le Duc de Guise par le Roy Henry le Grand, en l'an 1603.

III. La Coudre, autrement dite la grande Escurie du Roy.

LA Coudre, ainsi nommée à cause que là autrefois il y auoit quantité de Coudriers, est l'Hostel du Grand Escuier de France: ce logis est vn peu esloigné du Chasteau, & consiste en trois corps, & faces de bastimens, & en vne Cour spacieuse, auec vn fort grand Clos, ou Verger, qui tient au Parc de ce Chasteau. Là sont les sources principales des Fontaines de cette Maison Royale. Cét Hostel est aussi appellé la Grande Escurie du Roy.

IV. Escurie de la Reyne Mere.

EN suite de ce logis, il ne sera pas hors de propos de donner icy lieu à celuy qui porte le nom d'Escurie de la Reyne Mere, ainsi appellé parce qu'il est ordonné pour ses Officiers qui seruent en icelle. C'est vn grand bastiment, auec vne Cour, & vn petit Clos. L'acquisition de cette maison a esté faite par Catherine de Medicis; & est ce lieu vn peu au dessus de l'Hostel de Fer-

rare dans la mesme ruë, laquelle aboutit à celle dite des Sablons.

V. L'Aqueduc, ou Reseruoir des Fontaines.

LE logis appellé l'Aqueduc, est encore vne dépendance de ce Chasteau; c'est le reseruoir de toutes les eaux qui se distribuënt aux Fontaines par le moyen d'vn grand bassin de pierre de douze pieds en quarré, posé sous vne belle voute. Il est appellé Aqueduc, parce que de là iusques aux sources de ces Fontaines, les eaux découlent dans vn petit canal, sous vne voute de six pieds de haut, trois de large, & de sept cens toises de long. Ce logis est composé d'vn petit Pauillon, auec quelques autres bastimens, vne Cour, & vn Iardin, pour celuy qui a la conduite des Fontaines. L'honneur de tout cét ouurage est deu à Henry le Grand, qui l'a fait edifier l'an mille six cens huit, & est situé en la ruë basse.

VI. L'Hostel du Grand Preuost.

PAS loin du Chasteau, & presque vis à vis du portail de la Cour des Offices, est l'Hostel du grand Preuost de France, où il tient son Siege quand la Cour est icy; & qui est le lieu aussi ordinaire où les Officiers de la Iustice, tant de la Preuosté de ce Bourg, que des Eaux & Forests, tiennent leur Siege.

VII. Les Pressoirs du Roy.

RESTE à dire quelque chose du logis appellé les Pressoirs du Roy; cette maison est esloignée de ce Chasteau d'vne lieuë, ou enuiron, & est au bord de la Riuiere de Seine du costé de la Brie. C'est vn grand corps de bastiment fait sous le Roy François I. comme il se void par ses Chiffre & Deuise; & là auoit fait dresser deux grands Pressoirs auec des Cuues, pour l'vsage de cinquante arpents de vignes & plus, qu'il y auoit fait planter en vne coste tout ioignant ce logis, dont l'aspect est au Midy, & au Couchant.

L'on tient que ce qui inuita le Roy à faire ce lieu, ce fut sur ce qu'vn iour chassant apres vn Cerf en cette Forest de Fontainebleau, le Cerf passa l'eau, & obligea sa Maiesté à passer aussi, le poursuiuant auec ses Veneurs; où alors le Roy se trouuant saisi de soif, l'on fut querir du vin en vn petit logis là és enuirons; lequel

fut trouué excellent par sa Maiesté : laquelle s'estant informée d'où il venoit, comme elle eut appris qu'il prouenoit de cette coste, où il y auoit desia vn peu de vignes, cela l'inuita de l'achepter; & pour la rendre encore plus considerable, elle fit venir du plan de Grece, de Gascogne, & de tous les meilleurs vignobles, qu'elle y fit planter, & bastir au mesme temps cette maison qui s'y void, laquelle depuis a tousiours porté le nom des Pressoirs du Roy, à cause de ceux qu'il y auoit fait dresser. En effet le vin en est fort excellent.

DE QVELQVES DEVISES ROYALES qui se voyent en ce Chasteau.

CHAPITRE XXV.

I. Deuise de François I.
II. Diuerses explications de cette Deuise.
III. Deuise de Henry II.
IV. Trois explications de la Deuise precedente.
V. Deuise de Charles IX.
VI. Deuise de Henry le Grand.
VII. Deuise de Louys XIII.
VIII. Deuise de Anne de France, & de Pierre de Bourbon son mary.


POVR donner vn accomplissement des merueilles de cette Maison incomparable de Fontainebleau, i'ay crû estre bien à propos de remarquer en ce Chapitre les Deuises Royales qui s'y voyent.

I. Deuise de François I.

LA premiere est celle du grand Roy François, à sçauoir vne Salamandre au milieu de feux & de flammes, auec ces mots Latins : *Nutrisco & extinguo. Ie nourris & esteins :* ou bien ie m'en nourris & l'esteins, parce que les Naturalistes remarquent que cét animal (qui est presque de la forme d'vn grand Lezard) sortant des eaux où il naist, demeure volontiers parmy les flammes

& les braziers, & les esteint aussi par son extreme froideur; voire mesmes comme asseurent d'autres, s'en repaist quelquefois.

DEVISE autant remarquable qu'elle est mysterieuse, par laquelle cét illustre Monarque vouloit signifier le soin qu'il prenoit de conseruer les gens de bien, & punir les méchans. Et de fait vn Autheur de son temps écrit que ce Prince estant encore ieune fit faire quelques medailles; où d'vn costé il estoit representé, & sur le reuers il y auoit vne Salamandre parmy des flammes, & cette inscription Italienne: *Nudrisco il buono, & spengo il reo.* Ie nourris le bon, & tuë & chastie le méchant. II. Diuerses explicatiõs de cette Deuise.

Si nous ne voulons dire encore, que la Salamandre estant le symbole de la Constance, parce que cét animal semble se resioüir au milieu des braziers; de mesme que ce grand Roy touché des iustes sentimens d'vne Ame Chrestienne, supportoit volontiers pour l'amour de Dieu, les afflictions qui luy arriuoient de sa part. Paradin remarque auoir veu en cette Maison de Fontainebleau vne riche tapisserie, où estoit cette Deuise, & ces vers Latins: *Paradin en ses Deuises heroïques.*

Vrsus atrox, Aquilæque leues, & tortilis Anguis,
Cesserunt flammæ iam Salamandra tuæ.

L'Ours fier, l'Aigle legere, & le Serpent tortu,
Salamandre, ont cedé à ton feu, & vertu.

Qui estoit vn digne Eloge de ce Prince, representant plusieurs beaux exploits de ses victoires; l'Ours signifiant le Duc de Sauoye, à raison que ce pays-là abonde en telle sorte d'animaux; l'Aigle estant le symbole des armes de l'Empire; & le Serpent des armes de la Ville, & Duché de Milan pretendu par les Sforces.

L'AVTRE Deuise, qui se void icy en diuers endroits comme la precedente, est celle du Roy Henry II. vn Croissant montant d'argent surmonté d'vne couronne, ou trois Croissans entrelassez, & ces paroles: *Donec to-* III. Deuise de Henry II.

tum impleat orbem. Iusques à ce que tout le rond soit remply.

Plusieurs rendent differentes raisons de cette Deuise. Il y en a qui croyent que ce Prince la prit en consideration de Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois, laquelle estoit en grand credit auprés de luy, & qu'il representoit par ce Croissant de Lune, à qui les Poëtes font porter le nom de Diane.

III. Trois explications d'icelle.

QVELQVES autres disent, que ce fut à dessein de contrecarrer l'orgueil, & le faste de l'Empereur Charles-Quint, qui auoit pour Deuise les colomnes d'Hercule, auec cette inscription: *Plus vltrà. Plus outre;* pour signifier qu'il pousseroit ses conquestes plus auant que celles de cét Heros de l'Antiquité, osant mesme se promettre la France: ce qui obligea ainsi Henry II. à prendre telle Deuise, pour dire que si la vanité, & l'ambition de l'Empereur le poussoit iusques à ce poinct, nostre grand Roy Henry passeroit bien plus auant, iusques à ce qu'il eust conquis tout le monde, designé par ce mot d'*Orbis*, ou de *rond*, figure de toute la terre.

Mais i'aime bien mieux m'arrester à la creance de ceux, qui asseurent que Henry II. prit cette Deuise pour faire paroistre le desir qu'il auoit de conseruer l'Eglise Catholique, troublée en France, & ailleurs par les Protestans Religionnaires qui commençoient alors, desquels il faisoit vn iuste chastiment. De fait que l'Eglise dans les Lettres sainctes est souuent figurée sous ce symbole de Lune. Où à ce propos nous pouuons rapporter ce que raconte vn Autheur celebre du Pape Calixte II. lequel eut en vision la nuict immediatement precedente qu'il fut esleué au Souuerain Pontificat, qu'vn enfant luy auoit apporté, & mis dans le sein vne Lune.

Paul Emil.

V. Deuise de Charles IX.

IE ne diray qu'vn mot touchant la Deuise de Charles IX. parce qu'à peine se reconnoist-elle encore icy en quelques ouurages qu'il y a fait faire, nommément en la Salle des Gardes du corps. Deux colomnes forment le corps de cette Deuise, dont l'ame est telle: *Pietate, & Iustitia. Par la Pieté, & par la Iustice.* Donnant assez à con-

connoistre que son intētion n'estoit que de regner par la Pieté enuers Dieu, & par la Iustice à l'endroit de ses Suiets; ces deux Vertus estans cōme deux fortes colomnes, qui soustiennent puissamment tout l'edifice d'vn Estat.

CETTE Maison Royale a tant d'obligations à Henry le Grand, que ie meriterois auec raison vne censure rigoureuse, si i'oubliois à donner place icy à sa Deuise, qui paroist en diuers endroits de ce Chasteau, & particulierement à la grande Terrasse de la Cour de la Fontaine: c'est vne épée en pal, auec deux Sceptres en sautoir, & ces mots: *Duo protegit vnus. Vn en defend deux.* Voulant montrer par là le soin qu'il a eu comme vn digne Prince de defendre ses deux Royaumes, de Frãce, & de Nauarre. VI. Deuise de Henry le Grand.

MAIS apres toutes ces belles, & ingenieuses Deuises, il faut aduoüer que celle de nostre inuincible Monarque Louys XIII. n'est pas moins considerable; c'est vne Massuë, auec ces paroles: *Erit hæc quoque cognita monstris. Elle sera pareillement connuë aux monstres.* Faisant allusion & rapport à celle d'Hercule, de laquelle cét Heros dompta vne infinité de monstres, comme ce braue Prince a surmonté les monstres de la Rebellion, & de l'Heresie, qui auoient osé attenter à la ruine de cette premiere Monarchie tres-Chrestienne. VII. Deuise de Louys XIII.

IE finiray ce Chapitre par la Deuise de Anne de France fille aisnée du Roy Louys XI. & femme du Duc Pierre de Bourbon; de laquelle la Deuise estoit vne grande nuée d'azur, d'où sortoient des langues de feu, & au milieu vn Cerf volant, qui portoit au col vne ceinture d'azur, où se voyoit écrit ce mot, *Esperance*: qui est l'ancienne Deuise, & le mot de la Royale Maison de Bourbon, par lequel ceux de cette Famille tres-Illustre donnoient à entendre l'esperance qu'ils auoient de paruenir vn iour à la Couronne de France; comme l'experience l'a fait voir en la personne sacrée de Henry le Grand, issu du sang Royal de S. Louys. Cette Deuise paroist icy seulement en des riches ornemens, que cette Princesse Anne a donné à nostre Eglise de ce Chasteau; au bas de laquelle Deuise, & en VIII. Deuise de Anne de France, & de Pierre de Bourbon son mary.

d'autres endroits eſt le Chiffre, & la premiere lettre du nom de ſon mary, à ſçauoir vn grand P. en or, qui ſignifie Pierre de Bourbon; & le ſien, qui eſt vn grand A. qui veut dire Anne. Elle nous fit preſent de ces ornemens, tandis qu'elle eſtoit icy auec le Roy Charles VIII. ſon frere, duquel Louys XI. ſon pere luy auoit donné la charge de la nourriture, & du gouuernement en ſon bas âge, & minorité.

DE LA MANIERE ORDINAIRE QVE l'on void, & montre ce Chaſteau.

CHAPITRE XXVI.

I. Raiſons qui ont obligé l'Autheur à dreſſer ce Chapitre.
II. Par où il faut commencer à voir ce Chaſteau.
III. La ſuite des pieces plus remarquables de ce Chaſteau.
IV. Apres la viſite du Chaſteau, l'on void le Parc, & l'Aqueduc.

I. Raiſons qui ont obligé l'Autheur à dreſſer ce Chapitre.



PARCE que cette Maiſon Royale eſt fort ample, & que ſes baſtimens, tant anciens que modernes, ſont entremeſlez les vns dans les autres, leſquels l'on a couſtume de montrer ſelon l'ordre qu'ils s'entreſuiuent; & en la deſcription d'iceux ayant traitté des vns & des autres ſelon leur ancienneté, & non point ſelon cette entreſuite: c'eſt pourquoy i'ay iugé qu'il ſeroit icy bien à propos d'adiouſter ce Chapitre pour y cotter les lieux, & y faire vn renuoy des choſes: afin qu'en voyant, & viſitant cette Maiſon, comme l'on a couſtume de la montrer; c'eſt à ſçauoir dans l'ordre, & entreſuitte de ſes baſtimens; l'on puiſſe icy trouuer facilement la deſcription des choſes qui y ſont, & que l'on y doit voir.

II. Par où il faut commencer à voir ce Chaſteau.

L'ORDINAIRE eſt, premierement de venir en la Conciergerie de ce Chaſteau, qui ſe trouue de ſuite. Liure 1. chap. 10.

De là l'on entre, & commence-t'on à voir la Galerie des Cerfs. Liure 2. chap. 17.

Puis l'on paſſe au Iardin de la Reyne. Liu. 2. chap. 19.

L'on pourſuit ſon chemin pour voir la Galerie des Cheureuils. Liu. 2. chap. 18.

De ſuite ſe voyent les Salles des Eſtuues, des Bains, & celle de la Conference. Liu. 2. chap. 7.

L'on monte par apres en la Galerie du Roy François I. dite la petite Galerie. Liu. 2. chap. 6.

Et de là paſſant vne Salle, ſe void l'Egliſe de la Saincte Trinité, dite la grande Chapelle. Liu. 2. chap. 3.

Comme l'on eſt ſorty de ce lieu l'on paſſe au Pauillon des Poëſles, appellé autrement le Departement de la Reyne Mere. Liu. 2. chap. 12.

III. La ſuite des pieces plus remarquables de ce Chaſteau.

LA grande Galerie ſe monſtre de ſuite, en laquelle eſt dépeint l'Odiſſée d'Homere, & où ſont diuers autres Tableaux, & pluſieurs Emblemes & Deuiſes. Liu. 2. chap. 9. 10. & 11.

A la ſortie de là l'on monte vn Eſcalier pour voir les Chambres, où ſont dépeints la vie, & les Trauaux d'Hercule. Liu. 2. chap. 12.

Eſtant deſcendu de ces Chambres l'on paſſe ſur vne Terraſſe, où ſe void à plaiſir la Cour du Cheual blanc, & le grand Eſcalier. Liu. 1. chap. 6.

Cela veu on repaſſe par ladite Galerie de François I. ou par la grande Terraſſe qui regarde la Cour de la Fontaine, & le Iardin de l'Eſtang. Liu. 1. chap. 7. & Liu. 2. chap. 20.

Par apres l'on entre en la Salle des Gardes du Corps, pour paſſer en la Salle de la belle Cheminée. Liu. 2. ch. 14.

L'on void de ſuite vne Chambre, où ſont diuerſes Peintures, qui ne ſert que de paſſage, & entre-t'on en la Salle du Bal. Liu. 2. chap. 8. D'où d'vn coſté eſt la Cour du Donion, & de l'autre le grand Iardin du Roy. Liu. 2. chap. 19.

De là ſe void la Chapelle haute, autrement dite la Chapelle du Roy. Liu. 2. chap. 2.

Puis reuenant ſur ſes pas l'on entre au Departement du Roy, & premierement au Pauillon, &

Chambre de Sainct Louys. Liure 2. chapitre 5.

De suite se void l'Antichambre, & Chambre du Roy, & le Cabinet, ou Chambre de l'Ouale. Liu. 2. chap. 15.

Au sortir de la Chambre du Roy l'on passe au Departement de la Reyne, & premierement au Cabinet des Cesars, ou Empereurs, en la Chambre de la Reyne, & en son Cabinet, dit de Tancrede & Clorinde. Liu. 2. chap. 15.

Poursuiuant chemin l'on entre en la Galerie de la Reyne. Liu. 2. chap. 16. D'où se void la Conciergerie, & la Cour des Offices. Liu. 1. chap. 9.

De là entrant dans vn petit Cabinet l'on void la Voliere. Liu. 2. chap. 18. Et c'est tout ce que l'on montre d'ordinaire du Chasteau.

Si l'on est curieux, & que le loisir le permette, ou plustost que l'on soit porté de deuotion, l'on visite la Chapelle basse pour y entendre la Messe, & se trouuer au seruice Diuin & Canonial, qui s'y fait tous les iours. Liu. 2. chap. 1.

En apres l'on peut aller voir le Cabinet, & Chambre des Peintures particulieres. Liu. 2. chap. 13.

Puis l'on se va promener au Iardin des Pins. Liu. 2. chap. 20. & en celuy des Canaux pour voir la Fontaine de Fontainebleau, les Canaux des Truittes, & le Mail. Liu. 2. chap. 21.

De là l'on repasse, si l'on veut, par l'allée du Chenil pour voir l'Estang, & passer au Iardin du Roy, & y voir les belles Fontaines. Liu. 2. chap. 19.

IV. Apres la visite du Chasteau, l'on void le Parc, & l'Aqueduc.

ET pour ne rien obmettre à voir, l'on passe du Iardin du Roy au Parc, pour y admirer la beauté de son Canal, de ses Allées Royales, & les oiseaux. Liu. 2. chap. 22. L'on void en apres l'Aqueduc, & Reseruoir des Fontaines. Liu. 2. chap. 23.

Cela fait l'on se repose, & doit-on estre satisfait d'auoir veu tant de belles, & singulieres raretez.

FIN DV II. LIVRE.



LE TRESOR DES MERVEILLES DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINEBLEAV.

LIVRE TROISIESME.

CONTENANT LES EVENEMENS, & les choſes memorables arriuées en ce Lieu.

D'VNE GRANDE MALADIE QV'EVT Sainct Louys à Fontainebleau, & de l'exhortation qu'il fit alors à Louys ſon fils aiſné.

CHAPITRE I.

L'an de IESVS-CHRIST 1239.

I. Les dignitez du Monde, proprement appellées des Charges.
II. Sainct Louys ſçauoit dignement pratiquer la qualité de Roy.
III. Belle penſée, & dit notable de Philippe de Valois.
IV. Enfans de Sainct Louys.

I. Les dignitez du monde, propremẽt appellées des Charges.



OVS ceux qui voyent les Sceptres, & les Couronnes, en reconnoissent bien l'éclat & la beauté, mais souuent n'en sçauent pas le poids, & le fardeau. De là fort à propos appelle-t'on les dignitez du monde des Charges, pour dire que tels Offices, si parmy leur splendeur, & le haut éclat de leur merite, semblent couronner de gloire tous ceux qui les occupent, ils ne manquent pas aussi de les charger de soins, de deuoirs, & d'obligations; en sorte qu'on peut bien aduancer cette verité, que si ces nobles qualitez sont autant de couronnes d'honneur, elles sont plus composées de Soucis, que d'autres fleurs; & que s'il y a des roses, il n'y manque pas aussi d'épines. C'estoit bien où visoit la pensée de la Reyne Esther, lors que par vne faueur toute celeste ayant esté esleuée à cette noble Dignité, & en sçachant le poids & les deuoirs, elle disoit parlant de son Sceptre, *Que son peril estoit entre ses mains.* Pour montrer que les Roys ayans esté establis de Dieu, & tenans de sa Maiesté toute Puissante, à foy, & à hommage, leurs Sceptres, & leurs Couronnes, ils se doiuent souuenir, que comme ils sont les Images viuantes de Dieu sur la Terre, il faut qu'ils en imitent aussi les Vertus, & particulierement la Bonté, pour en fauoriser leurs Suiets, & en acquerir l'amour, & le respect par les soins qu'ils en doiuent auoir, leur procurant toute sorte de biens, & de faueurs. Que si iamais Prince a sceu dignement pratiquer ce bel aduis, ç'a esté particulierement le grand Roy Sainct Louys: car comme il estoit tres-bien éclairé de toutes les lumieres, & orné de toutes les bonnes parties qui sont necessaires pour former vn Roy sans reproche, & auec toutes les qualitez requises à cette noble Dignité; aussi s'en est-il si bien acquité, qu'apres auoir merité sur la terre les affections

Esther 14. cap.

II. S. Louys sçauoit dignement pratiquer la qualité de Roy.

de ſes Peuples, & l'honneur d'auoir parfaitement bien gouuerné cette Monarchie Françoiſe, il a en fin eſté recompenſé d'vne immortalité de gloire.

Et voila pourquoy ſe voyant vn iour atteint d'vne grande maladie eſtant en cette Maiſon Royale, & en iugeant l'iſſuë douteuſe; qui le menaçoit plus de mort, qu'elle ne luy faiſoit eſperer de vie; il ſe reſolut de diſpoſer de ſa derniere volonté, en declarant Louys ſon fils aiſné heritier de cette Monarchie; & pour le faire heritier auſſi bien de ſes Vertus, comme de ſa Couronne, luy propoſa pluſieurs beaux enſeignemens.

Mais entre les autres il luy donna celuy-cy: *Beaü fils, ie te prie que tu te faſſe aimer au Peuple de ton Royaume; car vrayement i'aimerois mieux qu'vn Eſcoſſois vint d'Eſcoſſe, ou quelque autre loingtain eſtranger, qui gouuernaſt le Peuple du Royaume bien & loyaument, que tu te gouuernaſſe mal à poinct, & en reprouche.* Belles paroles de Sainct Louys, par leſquelles faiſant paroiſtre le deu de cette illuſtre qualité de Roy, il aduertiſſoit ce ſien fils de s'en acquitter dignement, & à ne ſe point laiſſer eſbloüir les yeux de l'éclat des grandeurs de la terre: mais ſe ſouuenir qu'entre le Prince, & le Suiet, quoy qu'il y ait vne grande diſproportion, il y a neantmoins cette obligation de part & d'autre; que l'vn comme Souuerain porte quant & quant la qualité de Pere, & l'autre comme Suiet celle de fils; qui inuite celuy-là à vn amour, & ſoin tout particulier de leur defenſe; comme elle oblige celuy-cy à vn reſpect, & fidelité inuiolable. Et à n'en point mentir, il n'y a rien qui gagne tant les cœurs des Suiets enuers leur Prince, que quand ils en reconnoiſſent l'amour, & reſſentent les douces influences de leurs faueurs.

AVSSI peut-on bien croire, que la plus aſſeurée garde du corps d'vn Roy, eſt ſans doute l'amour de ſes Suiets; & que les forces d'vn Eſtat ne conſiſtent pas tant aux Fortereſſes, & aux Chaſteaux de ſon Royaume, qu'aux eſprits bien affectionnez de ceux qui les gardent. Ce qui faiſoit dire autrefois à Philippe de Valois, III. Belle penſée de Philippe de Valois.

en cette entreueuë qu'il eut à Amiens auec Edoüard III. Roy d'Angleterre : *Qu'il valoit bien mieux estre Roy des François, que de la France.*

Pour reuenir à S. Louys, Dieu prenant pitié de ce Royaume, qui estoit prest de faire vne si grande perte en la mort de ce Prince ; & considerant les iustes desirs, & glorieuses entreprises que cét illustre Monarque proiettoit pour la gloire de son sainct Nom, dans le dessein qu'il auoit de porter ses armes contre les Infidelles, luy rendit la santé, auec vne longue suite d'années ; ayant mesme suruécu ce sien fils Louys son aisné, & auquel Philippe, surnommé le Hardy, succeda au droit d'aisnesse ; comme aussi recueillit cette Couronne apres la mort de son pere. Car Dieu benissant le mariage de Sainct Louys, luy donna vne grande lignée, sçauoir cinq fils, & quatre filles, dont le premier fut ce Louys, duquel nous parlons, qui auoit fiancé la fille du Roy de Castille, nommée Berengere, dont le mariage ne fut consommé. Le second fut ledit Philippe, auquel en luy laissant cette Couronne, il luy laissa encore diuers enseignemens, autres que les precedens, qu'il écriuit de sa propre main, estant tombé malade au Camp deuant Tunis, en son second voyage d'outremer contre les Infidelles, où il mourut, ainsi que nous auons remarqué amplement en nostre Histoire de Barbarie. Les autres fils sont, sçauoir le troisiéme Pierre, qui eut le Comté d'Alençon : le quatriéme, Robert Comte de Clairmont en Beauuoisis, dont est descendu la Royale Maison de Bourbon : & le cinquiéme & dernier, fut Iean surnommé Tristan, à raison de ce qu'il estoit né à Damiette durant la tristesse de sa mere, où elle apprit la captiuité du Roy son mary.

IV. Enfans de S. Louys.

C'est ce que i'ay recueilly de Ioinuille en l'Histoire de S. Louys Chapitre 94. selon quelques editions : mais page 5. selon l'Edition de Paris 1617. reueuë, & corrigée par le Sieur Menard, il est remarqué que cette premiere exhortation fut faite à Louys pour lors l'aisné, & non pas à Philippe, tous deux fils dudit Sainct Louys.

DE

DE LA NAISSANCE, ET DE LA mort du Roy Philippe IV. surnommé le Bel, à Fontainebleau.

CHAPITRE II.

L'An de IESVS-CHRIST 1268.

I. Plusieurs motifs ont inuité l'Autheur à dresser ce Chapitre.
II. Eloges de Philippe le Bel.
III. Malice, & suppositions de quelques Autheurs.
IV. Raisons qui combattent les Autheurs alleguez.
V. Autres fortes raisons.
VI. Le cœur de Philippe le Bel enterré en l'Eglise Parroissiale d'Auon.



L'HONNEVR qu'a receu Fontainebleau par la naissance de Philippe IV. dit le Bel, & par son trépas arriué en ce Lieu, nous oblige particulierement à dresser ce Chapitre, pour releuer la gloire de ce grand Roy, & conuaincre de faux les ennemis de cette Couronne : qui pour tâcher de ternir le haut éclat de ses merites, ont aduancé malicieusement qu'il estoit mort par vne punition Diuine, à cause de la mauuaise intelligence qu'il auoit eu auec le Pape Boniface VIII. & pour le chastiment qu'il fit des Cheualiers Templiers.

I. Plusieurs motifs ont inuité l'Autheur à faire ce Chapitre.

Or comme pour l'excellente beauté de son corps, & pour les graces de son esprit, il acquit ce surnom de Bel; aussi est-il vray qu'il a bien merité encore celuy de Prince tres-accomply, ayant eu toutes les illustres qualitez requises à vne eminente Dignité, auec cette gloire qu'il a tousiours fait grand cas des personnes de Vertu, & qu'il honoroit extremement les bonnes Lettres, & tous ceux qui en faisoient profession. Ce qui n'est pas vne petite loüange à vn Monarque, puisque c'est vn témoignage qu'il auoit l'ame marquée au coin d'vn chara-

II. Eloges de Philippe le Bel.

ctere tout celeste. A quoy pour ne pas obmettre ce qui contribuë à rehausser sa grandeur, ie ne puis passer sous silence son insigne Pieté, ayant basty plusieurs Eglises, & autres lieux de deuotion, & grandement obligé par ses bienfaits nostre Conuent de ce Lieu : outre que pour ne demeurer ingrat enuers la memoire de S. Louys son ayeul, mais en reconnoistre les merites, il en fit releuer les Reliques & les Ossemens, & poser dans vne Chasse d'or, l'année d'apres sa Canonization.

Que si son regne & sa vie ont semblé vn peu moins illustres à quelques-vns, à cause des grands deniers qu'il leua sur ses Suiets ; l'on sçait bien aussi les puissantes guerres, & les affaires importantes qu'il luy fallut supporter pour l'honneur de ce Royaume, & les aduantages qu'il eut sur ses ennemis, s'estant signalé de plusieurs batailles, & victoires ; entre autres de celle qu'il gagna contre les Flamans, laquelle se donna prés le Mont de Penelle, entre l'Isle, & Doüay ; qui fut si sanglante, que l'on y compta trente six mille des ennemis morts au champ de bataille, où de la part des François il ne s'y perdit que cinq cens Gentilshommes.

Si en second lieu l'on obiecte les grands differends qu'il eut auec le Pape Boniface : ne sçait-on pas aussi qu'ayant vsé enuers ce Roy, & son Estat, de passion, & de rigueur, cela à la verité poussa sa Maiesté à ce ressentiment qu'il luy en témoigna ; mais non pas auec ces lettres de part & d'autre, remplies de conuices, dont les anciens, & non passionnez Escriuains ne font aucune mention ; & se parle seulement d'vne certaine Bulle.

Paul. Æmil.

III. Malice, & suppositiõs de quelques Autheurs.

ET de cette difficulté ainsi aduenuë entre Boniface, & nostre Philippe, Meyer, & autres Autheurs estrangers ont rapporté à miracles, & écrit malicieusement, que Dieu pour punir ce Prince le chastia par vne cheute, qu'ils font arriuer de cette sorte : disant, qu'vn iour comme il estoit en la Forest de Bierre, autrement dite de Fontainebleau, se diuertissant à la Chasse, apres vn

Sanglier, ſon cheual fut bleſſé de ſes defenſes, qui le porta à ſe cabrer de ſorte des pieds de deuant, qu'il renuerſa bruſquement le Roy, le pied duquel demeura à l'eſtrié, & peu s'en fallut qu'il ne le tuaſt alors; mais qu'eſtant venu du ſecours auſſi toſt, il fut dégagé, & on l'apporta icy, où il mourut ſoudain, tout fracaſſé de cette cheute.

En quoy ie veux faire voir euidemment la malice de Meyer Autheur Flamand, & des autres Eſtrangers, & que c'eſt vne ſuppoſition en l'Hiſtoire, & vne calomnie pour blaſmer la memoire de ce grand Roy; veu que nos Hiſtoriens anciens diſent au contraire, qu'il mourut de mort naturelle, & non pas violente, telle que ſeroit celle-là, ſi ces Eſtrangers diſoient vray. Car Nangis qui écriuoit enuiron ce temps, remarque expreſſément qu'il n'y auoit aucun Medecin, tant fut-il expert, qui ſceut dire quelle eſtoit cette maladie du Roy, & moins reconnoiſtre ſi elle eſtoit mortelle, n'y ayant ny poux, ny autre ſigne qui menaçaſt ce Prince de mort, bien qu'il ſentiſt ſes forces diminuer, & qu'il s'en alloit mourant. Que ſi cette maladie fut ainſi arriuée à cauſe de cette cheute, il n'en falloit pas chercher la cauſe ailleurs, & il auroit fallu que ces Medecins euſſent eſté ignorans, & aueugles tout enſemble, pour ne pas reconnoiſtre la cauſe de cette maladie, cela eſtant.

Belleforeſt Liu. 4. chap. 52.

Guillaume de Nangis en ſa Chronique.

IV. Raiſons qui combattent les Autheurs alleguez.

Où l'on peut dire encore à ce propos, ce qu'a écrit Gaguin Hiſtorien celebre, que tant s'en faut que la mort de noſtre Philippe ſoit arriuée de cette cheute pretenduë, que tout au contraire l'on accuſa de cette maladie, & de la mort du Roy, Pierre Eueſque de Chaalon, & vn certain Raoul de Preſle Aduocat à la Cour; où Gaguin ne parle en aucune façon de l'accident de cette cheute.

Gaguin. in Annal. Franc. lib. 7.

D'ailleurs pour faire voir encore cette ſuppoſition, c'eſt que ces Autheurs eſtrangers, & malicieux, ne conuiennent pas bien enſemble: car les vns diſent, que cét accident arriua par la rencontre d'vn Sanglier, & que ce

fut en la Foreſt de Bierre, ou de Fontainebleau; il y en a d'autres qui aſſeurent que ce fut auprés de Corbeil à l'occaſion d'vn Cerf. Surquoy i'ay crû à propos de rapporter les propres termes de la vieille Chronique de Flandre, qui finit l'an mille trois cens quatre-vingts trois. *Apres que le Roy fut venu à Corbeil, vn iour luy prit talent d'aller chaſſer, & ainſi qu'il auoit leué vn Cerf, il veid venir le Cerf vers luy, ſi ſacqua ſon épée, & ferit ſon cheual des éperons, & cuida ferir le Cerf; & ſon cheual le porta encontre vn arbre de ſi grande roideur, que le bon Roy cheut à terre, & fut moult durement bleſſé au cœur; puis le prirent ſes gens, & fut porté à Corbeil, là luy agreua ſa maladie moult fort; & quand il veid que mourir luy conuenoit, ſi fit ſon Teſtament, & prit ſes derniers Sacremens, & puis mourut le beau Roy Philippes à Fontainebleau.*

La Chronique de Flandre miſe en lumiere par Denis Sauuage, & imprimée à Lyon 1562. fol. 138.

Ie ſçay bien qu'vn de nos Eſcriuains modernes raconte cette Hiſtoire ſelon Meyer cy-deſſus; mais en cela il faut croire que ç'a eſté ſeulement pour dire quelque choſe de nouueau, que nos anciens Hiſtoriens n'auoient pas remarqué; ayant eſté en ce poinct plus curieux que veritable. Et puis encore qu'il raconte cét accident de mort, il n'en fait aucun iugement deſauantageux à ce Roy, mais ſe contente d'vn ſimple narré.

Et quand bien nous aduoüerions cét accident tragique, pourquoy rapporter ce fait à miracle, & à punition diuine? comme ſi ç'auoit eſté le premier Prince bleſſé en telles occurrences, & qu'il ne ſe ſoit pas veu d'autres accidens auſſi eſtranges. Témoin Druſus, qui fut tué d'vne tuile, qui tomba d'vn toict entrant dans Rome en triomphe. Témoin encore le Poëte Eſchines, qui mourut de la cheute d'vne Tortuë, qu'vne Aigle luy laſcha ſur la teſte: & pluſieurs ſemblables faits, que l'on ne peut, ſans offenſe, rapporter ailleurs, qu'à vn cas fortuit, ſans en iuger temerairement, & par vn excez de malice, en vouloir accuſer la Diuine Prouidence.

DE dire que ce fut à l'occasion que ce Prince auroit consenty en la punition qui fut faite contre les Cheualiers Templiers ; cela ne peut pas estre non plus, puisque ce chastiment ne fut qu'en suite du Decret du Pape Clement V. & du Concile General tenu à Vienne en Dauphiné : & il n'y a point d'apparence qu'vne si rude Iustice eust ainsi esté executée, si ces Templiers n'eussent esté conuaincus, sinon de tous les crimes dont ils estoient chargez, au moins de suffisans pour faire leur procez, & les punir selon l'excez de leurs démerites : car ce Prince estoit trop religieux, & debonnaire, pour consentir à la mort de tant de Cheualiers ; & tout ce Concile, qui estoit composé de trois cens Euesques, & de plusieurs Cardinaux, & Patriarches, n'y eussent iamais engagé leur conscience, si les preuues n'en eussent esté toutes apparentes, & vrayes semblables ; auec ce que trop de bons Autheurs font foy des grands excez de malice de nos Templiers. V. Autres fortes raisons.

Ie concluray doncques à la gloire de nostre Philippe, que si bien comme homme il choppa quelquefois, comme Chrestien aussi il sceut bien vser de la Grace de Dieu, pour se releuer de ses manquemens par des actes d'vne ame repentie, tels qu'il les fit paroistre estant icy couché au lict de la mort, où il fit vne pieuse exhortation à ses enfans, & plus particulierement à Louys son fils aisné, & son successeur : & apres s'estre muny du sacré Viatique du Corps du Fils de Dieu, & auoir receu le dernier Sacrement, il échangea cette vie mortelle en l'immortelle du Ciel, qui fut le vingt-neufiéme de Nouembre veille de Sainct André, l'an de Salut mille trois cens quatorze, le quarante-sixiéme de son âge, & le vingt-huitiéme de son regne, selon quelques-vns de nos Historiens ; & selon quelques autres, le vingt-neufiéme de son regne, & le quarante-huitiéme de son âge. *Robert Gaguin, Paul Æmile, & Belleforest, & autres.*

PLVSIEVRS écriuent que son cœur fut porté à Poissy en l'Eglise des Religieuses de Sainct Dominique, laquelle il auoit fait edifier en l'honneur de Sainct Louys VI. Le cœur de Philippe le Bel enterré

en l'Eglise d'Auon. son ayeul; mais il y a icy vne Tombe & Epitaphe en l'Eglise de Sainct Pierre d'Auon; Parroissiale de ce lieu de Fontainebleau, par laquelle il apparoist du contraire, & qu'il est enterré audit lieu d'Auon, auec celuy de la Reyne sa femme : ainsi que nous verrons plus amplement au Traitté de l'Eglise d'Auon.

Quant à son corps, il fut conduit à Sainct Denys auec l'appareil d'vne pompe funebre; où se void son Tombeau, qui est de marbre noir, & son Effigie de marbre blanc, laquelle est posée prés & à costé gauche de Philippe III. son pere.

BVLLE DV PAPE CLEMENT V.

touchant l'exemption de la Visite du Diocesain, en faueur des Religieux de l'Ordre, & Conuent de la Saincte Trinité, Chapelains de ce Chasteau de Fontainebleau, obtenuë à la priere du Roy Philippe le Bel.

CHAPITRE III.

L'An de IESVS-CHRIST 1305.

I. Difficulté suruenuë entre l'Archeuesque de Sens, & les Religieux Chapelains de ce Chasteau.
II. Les Chapellenies Royales releuent immediatement du Sainct Siege.
III. Le contenu de ladite Bulle.
IV. Traduction en François de cette Bulle.

I Difficulté suruenuë entre l'Archeuesque de Sens, & les Chapelains de ce Chasteau.



PVISQVE mon dessein en ce troisiéme Liure est de traitter des euenemens, & des choses memorables arriuées en ce Lieu; i'ay crû estre obligé de donner icy place à ce Chapitre, pour faire le narré d'vne grande difficulté, & d'vn differend suruenu dans ce Chasteau de Fontainebleau, à l'occasion d'vn droit de Visite, pretendu autrefois par Monsieur l'Archeuesque de Sens, comme Diocesain, ou ses Officiers, sur nostre Eglise, Conuent, & Chapellenie Royale : où alors le

Roy Philippe le Bel ayant ſceu la violence, dont ledit Archeueſque auoit vſé enuers les Religieux dudit Conuent, ſes Chapelains ordinaires, par l'interdiction qu'il auoit faite de ladite Egliſe ; voire meſme vſé de Cenſures, & d'Anatheme enuers eux pour s'eſtre voulus maintenir dans les droits, & priuileges anciens de noſtre Ordre, par leſquels pluſieurs Souuerains Pontifes exemptent, & déchargent nos Egliſes, & Conuents de la Viſite des Archeueſques, ou Eueſques Dioceſains, & de leurs Officiers, pour de bonnes, & puiſſantes conſiderations.

OVTRE que les Chapellenies Royales, telle qu'eſt celle-cy, ne releuent, & ne reconnoiſſent ordinairement pour le fait du Spirituel, que le Sainct Siege Apoſtolique ; cela fut doncques vne iuſte occaſion, que le Roy voyant la iuſtice de noſtre cauſe, & l'intereſt de cette ſienne Maiſon, fit plainte à ſa Saincteté, qui eſtoit Clement V. duquel ſa Maieſté obtint vne Bulle pour exemption, & priuilege encore tout particulier de ce Conuent, & Chapellenie. Et d'autant que cette Bulle eſt de conſequence pour l'honneur, & aduantage de ce Palais Royal, & qu'elle contient pluſieurs belles particularitez, i'ay iugé eſtre à propos de l'inſerer icy, comme nous l'auons au Treſor de nos Chartres en ſon original, ſaine, entiere, & auec ſon Seau : de laquelle voicy la teneur. II. Chapellenies Royales releuent immediatement du Sainct Siege.

CLEMENS *Epiſcopus ſeruus ſeruorum Dei, cariſſimo in Chriſto filio Philippo Regi Francorum illuſtri, ſalutem & Apoſtolicam benedictionem.* III. Le contenu de la Bulle.

Vt Te, & Regiam domum tuam, ex qua filij prodierunt benedictionis & gratiæ, amplis beneuolentiæ paternæ fauoribus & condignis honoribus attollamus, progenitorum tuorum recolenda memoria & ſinceræ deuotionis integritas, quam Tu ipſorum veſtigia clara ſequens ad Deum, & Romanam Eccleſiam Matrem tuam habere dignoſceris, meritò nos inducunt. Sanè nobis exponere curaſti, quòd S. Ludouicus Confeſſor, olim

Rex Franciæ auus tuus, inter alia Sanctitatis opera, quæ constitutus in sæculo iugiter exercebat, in Domo seu Manerio Regio de Fonte Bliaudi, Senonensis Diocesis, Fratres Ordinis Sanctæ Trinitatis & Captiuorum, præparatis sibi in certa parte ipsius Manerij pro eorum accommoda mansione habitaculis congruis, & competentibus pro eorum sustentatione percipiendis de bonis regalibus redditibus aßignans, motu piæ deuotionis instituit, vt iidem Fratres tanquam proprij Capellani in Capella regia ipsius loci laudibus diuinis insisterent, & perpetuum ibidem impenderent famulatum. Et licèt ipsi, sicut & cæteri Capellani Regij, à solutione procurationum quorumlibet legatis vel nuntiis Apostolicæ Sedis, & Ordinariis quibuscumque præstandis immunes esse consueuerint ab antiquo: nihilominus tamen venerabilis Frater noster Archiepiscopus Senonensis, Ius Visitationis sibi vindicans, & procurationem pro suo voluntatis arbitrio exigens ab eisdem in eos, quia ipsum ad huiusmodi Visitationem admittere, ac prædictam procurationem sibi soluere non curabant, suspensionis & excommunicationis, ac in loco prædicto interdicti sententias pro suo libito promulgauit. Quare nobis humiliter supplicasti, vt prouidere super his de opportuno remedio paterna solicitudine dignaremur. Nos itaque Fratres ipsos ob præfati reuerentiam Confessoris, tuæque deuotæ supplicationis obtentu, condigni fauoris Apostolicis munire præsidiis, & exhibitione prosequi gratiæ specialis, vt & liberiùs, atque feruentiùs diuinis insistant obsequiis, quò ampliori Apostolicæ Sedis dono, & maiori fuerint libertatis prærogatiua dotati; Fratres prædictos, eorúmque posteros qui in Capella prædicta succedent eisdem, necnon & Capellam ipsam, à præfati Archiepiscopi & successorum suorum, & quorumlibet aliorum Ordinariorum potestate & iurisdictione, auctoritate Apostolica ex certa scientia prorsus eximimus, ac penitus liberamus; districtiùs inhibentes ne Archiepiscopus, successores, vel alij Ordinarij supradicti in Capellam & Fratres prædictos iurisdictionem aliquam deinceps exercere præsumant, ac decernentes irritum & inane, si secus in hac parte contigerit attemptari. Nos autem venerabili Fratri nostro Siluanectensi Episcopo absoluendi

uendi præfatos Fratres iuxta formam Ecclesiæ ad cautelam à prædictis sententiis, in eos per memoratum Archiepiscopum promulgatis, ac Interdictum relaxandi prædictum, ac cum illis de prædictis Fratribus, qui huiusmodi ligati sententiis sacros ordines receperunt, aut aliàs immiscuerunt illicitè se diuinis, vt præmissis nequaquam obstantibus, in sic susceptis ordinibus & diuinis officiis ministrare, & ad superiores etiam promoueri licitè valeant, dispensandi plenam & liberam tenore præsentium communicamus potestatem. Nulli ergo omninò hominum liceat hanc paginam nostræ exemptionis, liberationis, inhibitionis, constitutionis, & commissionis infringere, vel ei casu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei & Beatorum Petri & Pauli Apostolorum eius, se nouerit incursurum. Datum Lugduni Kal. Ianuarij, Pontificatus nostri anno primo.

Voicy la traduction de cette Bulle.

CLEMENT Euesque, seruiteur des seruiteurs de Dieu, à nostre tres-cher fils en Iesus-Christ, Philippe Roy Illustre de France, Salut, & Apostolique benediction. IV. Traduction en François de cette Bulle.

La memoire venerable de vos Ayeuls, & l'integrité de vostre deuotion sincere, de laquelle vous faites paroistre que vous estes touché enuers Dieu, & enuers l'Eglise Romaine vostre Mere, en suiuant leurs glorieuses traces, nous ont inuité auec raison, de vous départir des amples faueurs de benediction, de grace, & de bienueillance paternelle, & par des honneurs dignes de vostre grandeur vous loüer, & exalter, & vostre Maison Royale, de laquelle sont sortis plusieurs enfans. Estant ainsi, comme vous nous auez fait representer, que Sainct Louys Confesseur, iadis Roy de France, & vostre Ayeul, entre les autres œuures de Saincteté qu'il a exercé continuellement tandis qu'il estoit au monde, auroit estably, & fondé en son Palais, & De-

meure Royale de Fontainebleau, Diocese de Sens, des Religieux de l'Ordre de la Saincte Trinité, & Redemption des Captifs, leur ayant fait edifier des lieux propres, & conuenables pour leur demeure en vn certain endroit de cette Maison Royale: leur assignant de plus, par vne pieuse deuotion, des rentes, & reuenus de son Domaine pour leur entretien; afin que ces mesmes Religieux, comme les propres Chapelains, celebrent le Diuin Office, & desseruent à perpetuité en la Chapelle Royale du mesme Lieu. Et iaçoit que ceux-cy, comme les autres Chapelains du Roy, soient exempts de tout temps d'aucune redeuance, ou droits de procuration deus aux Legats, ou Nonces du Siege Apostolique, & Ordinaires des lieux: toutefois nostre venerable Frere l'Archeuesque de Sens, qui s'attribuë le droit de Visite, & qui exige des mesmes le droit de procuration, ainsi qu'il luy plaist, a publié de son authorité Sentences de Suspension, & d'Excommunication, & mesme d'Interdiction audit lieu, contre ceux qui ne vouloient le receuoir à ladite Visite, ny luy payer ledit droit de procuration. C'est pourquoy vous nous auez humblement supplié, que par vn soin paternel nous daignassions pouruoir sur ces choses d'vn remede opportun. Nous doncques, en consideration, & honneur dudit Confesseur, & de vostre deuote priere, accordons ausdits Freres & Religieux leur requeste; les auons iugez dignes d'estre munis fauorablement des defenses Apostoliques, & leur départir des graces speciales, afin qu'ils puissent d'autant plus librement, & ardemment seruir Dieu, qu'ils auront esté amplement doüez par le Sainct Siege Apostolique, de grands dons, & de plus grande prerogatiue de franchise, & de liberté. A cét effet, d'authorité Apostolique, & de nostre certaine science, & connoissance, nous exemptons absolument, & deliurons pleinement, tant lesdits Freres, & Religieux, que leurs successeurs, qui seront cy-apres en ladite Chapelle, & mesme ladite Chapelle, de la puissance, & iuris-

diction, tant dudit Archeuesque que de ses Successeurs, & autres Ordinaires ; faisant defenses tres-étroites, tant audit Archeuesque, qu'à ses Successeurs, ou aucuns desdits Ordinaires ; de n'entreprendre desormais d'exercer aucune acte de Iurisdiction sur ladite Chapelle, ny sur lesdits Freres, & Religieux. Nous auons cependant en vertu des presentes, communiqué tout libre, & plein pouuoir à nostre venerable Frere l'Euesque de Senlis, d'absoudre lesdits Freres, entant que besoin seroit, selon les formes de l'Eglise, desdites Sentences publiées par ledit Archeuesque, relascher ledit interdit, & dispenser enuers lesdits Freres, lesquels bien que liez par lesdites Sentences, auroient receu les Ordres sacrez, ou se seroient illicitement, & sans permission immiscez aux choses Diuines, leur donner pouuoir de seruir aux Ordres qu'ils ont ainsi pris, administrer au Diuin seruice, & mesme estre licitement promeus aux Ordres superieurs.

Qu'il ne soit doncques permis à qui que ce soit d'enfraindre, ou par entreprise temeraire, de contreuenir à cét écrit de nostre Exemption, Absolution, Defense, Constitution, & Commission. Que s'il arriue qu'aucun presume de l'attenter, qu'il sçache, qu'il encourra l'indignation de Dieu Tout-puissant, & des Bienheureux Apostres Pierre, & Paul. Donné à Lyon, aux Kalendes de Ianuier, l'an premier de nostre Pontificat.

ISABEAV DE FRANCE, REYNE d'Angleterre, vient trouuer à Fontainebleau le Roy Charles IV. son Frere; & le motif de son voyage.

CHAPITRE IV.

L'An de IESVS-CHRIST 1323.

I. Diuerses opinions touchant le motif de ce voyage.
II. Ce qu'en disent plusieurs Autheurs François, & Anglois.
III. Isabeau menage la Paix entre la France, & l'Angleterre.
IV. Pratiques des Spensers contre la Reyne Isabeau.
V. Punition des Spensers.



ENTRE les euenemens singuliers arriuez en ce lieu de Fontainebleau, celuy-cy n'est pas des moins considerables, qu'Isabeau de France, fille du Roy Philippe le Bel, & femme d'Edoüard II. Roy d'Angleterre, l'an mille trois cens vingt-trois, vint trouuer en cette Maison le Roy Charles IV. son Frere. Tous nos Historiens conuiennent bien touchant ce voyage: mais tous ne s'accordent pas du suiet, ny du motif qui emmena cette Reyne en France.

I. Diuerses opinions touchant le motif de ce voyage.

IL y en a qui ont écrit, que ce fut à l'occasion des mécontentemens extremes qu'elle auoit receus du Roy son mary: & c'est ce qu'en remarque particulierement la Chronique de Flandre, dont ie rapporteray icy les termes anciens, parce qu'ils font notamment mention comme elle trouua le Roy en ce lieu de Fontainebleau, où elle fit quelque seiour auec sa Maiesté. *Quand le Roy d'Angleterre sceut qu'il estoit ainsi échappé, si fut conseillé qu'il prit la Reyne. Tantost qu'elle le sceut, si prit son fils Edoüard, & se mit en vn passager *, & emporta moult grand tresor, & emmena le Comte Kent en sa compagnie, &*

* C'est vn vaisseau de passage.

passerent la mer, & arriuerent à Boulogne; & de là alla tant par ses iournées, qu'elle trouua le Roy son Frere à Fontainebleau, *qui estoit nouuellement marié à la Sœur du Roy de Boheime: incontinent alla la Reyne en la Chambre du Roy, & mena son fils par la main, & dit au Roy: Sire Frere, ie me viens pleindre à vous du Roy mon Baron, qui par le conseil d'vn traitre m'a chassée mauuaisement hors de sa terre. Le Roy luy respondit: Belle Sœur, vous demeurerez en mon Manoir au Bois de Vincennes, iusques à tant que nous ayons ordonné qu'on fera de vous, & de vos besongnes.* Voila ce qu'en dit l'Autheur de cette Chronique. Or les mécontentemens particuliers de cette Reyne procedoient de ce que les Seigneurs Spensers, pere & fils, possedans puissamment le Roy son mary, l'auoient mise de mauuaise intelligence auec luy.

Chronique de Flandre mise en lumiere par Denys Sauuage, fueil. 138.

II. Ce qu'en disent plusieurs Autheurs François, & Anglois.

MAIS la plusspart des Annalistes, tant François, que Anglois, écriuent qu'elle ne s'enfuit point d'Angleterre; mais qu'elle fut enuoyée exprés en France par le Roy son mary, pour pacifier quelque differend, & traitter de Paix entre l'vne, & l'autre Couronne, qui estoient pour lors en guerre; & que pour cét effet il luy fut donné vn train, non pas digne de sa naissance, & de sa Maiesté, estant seulement accompagnée du Seigneur Iean de Cronuuel, & de quatre Gentilshommes; & ce fait à dessein de la part de ces Seigneurs Spensers, afin de luy donner occasion de déplaisir, & de s'esloigner d'autant plus volontiers du Roy son mary.

Belleforest en ses Annales de France, l. 4. chap. 57.

III. Isabeau ménage la Paix entre la France, & l'Angleterre.

QVOY qu'il en soit, elle eut tres-agreable ce voyage, où nonobstant ses iustes ressentimens de déplaisir, pour montrer son bon naturel, elle se porta d'affection, & ménagea adroitement la Paix auprés du Roy Charles son Frere, entre la France, & l'Angleterre: Paix qui estoit extremement desirée du Roy Anglois, d'autant qu'il se voyoit assailly de trois costez. D'vne part, des Escossois, qui auoient porté leurs armes bien auant dans la frontiere d'Angleterre, où ils se battoient genereusement. Des François d'autre part, qui s'estoient iettez dans la

Guyenne, où ils auoient desia fait de grands progrez. Et en troisiéme lieu, d'vne sedition de la plus part de ses Suiets, à l'occasion de la tyrannie de ces Spensers, (que quelques autres appellent Dépensiers.) lesquels gouuernoient le Roy selon leurs caprices, & leurs fougues, pour le grand ascendant qu'ils auoient sur ses volontez. Où ces mesmes considerans alors la Paix bien asseurée auec les François, qui estoient leurs plus redoutables ennemis; & ne voyans plus que la Reyne qui les pouuoit puissamment heurter, ce fut alors que prenant l'occasion de son absence, ils firent effort de leur artifice, & de leur malice pour la mettre plus mal que iamais auprés de son mary, auquel ils firent entendre qu'il estoit necessaire de la mander promptement, & la faire retourner de France, de crainte qu'elle ne pratiquast quelques affaires secrettes contre son Estat, en faueur du Roy de France son Frere, comme ils en auoient eu aduis, disoient-ils malicieusement. Dequoy la Reyne estant bien aduertie par des plus grands d'Angleterre, & qu'au lieu de reconnoistre l'affection qu'elle auoit témoignée, & pour le Roy son mary, & pour son Estat, en luy ayant procuré la Paix auec les François; au contraire il s'estoit laissé encore gagner plus que iamais par les Spensers pour luy brasser plus de mécontentemens que iamais : cela l'obligea à prolonger son retour le plus qu'elle pût; & en fin toute certaine qu'elle auoit à craindre retournant en Angleterre, tandis que ces tyranneaux auroient les aduantages qu'ils y possedoient, refusa d'y retourner qu'à main forte; ayant esté assistée en ce poinct de Iean frere du Comte de Henaut son Cousin; & estant arriuée en Angleterre, elle fut aussi tost tres-bien receuë de la plus part des Seigneurs Anglois, & de la Noblesse; lesquels s'estans saisis des Spensers, les firent punir, & mourir, auec autant d'ignominie, que l'on employa de iuste rigueur en leur endroit, ayans esté les sanglantes victimes de la fureur du Peuple irrité contre leur tyrannie, & l'excez de leur m lic e.

IV. Pratiques des Spensers contre la Reyne Isabeau.

Froissart Vol. 1. chap. 5.

V. Punition des Spensers.

L'ENTREE DE L'EMPEREVR CHARLES le Quint à Fontainebleau, & le bon accueil que luy fit le Roy François I.

CHAPITRE V.

L'An de IESVS-CHRIST 1539. & 1540.

I. La Loy de Dieu est vn flambeau qui éclaire à la voye de Salut.
II. Motif du voyage de Charles le Quint.
III. Diuerses raisons qui luy font apprehender son passage.
IV. Il promet, & ne tient pas.
V. Le Roy enuoye au deuant le receuoir.
VI. Il reçoit de grands honneurs par tout où il passe.
VII. Son arriuée à Fontainebleau.
VIII. Le grand accueil qu'il y reçoit.



C'EST vne saincte resolution, quand à l'imitation du Roy Prophete, ceux qui portent le Sceptre, & la Couronne comme luy, se proposent tousiours la Loy de Dieu, pour s'en seruir comme d'vn flambeau qui éclaire leurs pas dans le sentier de ses volontez eternelles, & ne s'en écarter iamais pour quelque aduantage que ce soit; puisque le merite d'vne telle action leur promet des recompenses sans fin, & autant illustres qu'elles sont desirables, & que c'est quitter des bagatelles sur la terre, pour posseder des tresors infinis dans le Ciel. Nostre grand Roy François sembloit auoir bien appris cette leçon: & quoy qu'il eust pû auoir de iustes ressentimens pour se vanger des iniures, & déplaisirs receus de l'Empereur Charles le Quint, qui en diuerses occurrences, & sur tout apres sa prise en suitte de la malheureuse iournée de Pauie, l'auoit comme forcé à faire vn Traitté entierement desaduantageux à son Estat: neantmoins s'estant laissé tousiours conduire par la lu-

Lucerna pedibus meis verbum tuum, & lumen semitis meis. Psal. 118.

I. La Loy de Dieu est vn flambeau, qui éclaire à la voye de Salut.

Ligatura salutis. Ecclesiastici cap. 6.

miere de la Loy de Dieu, ſçachant qu'elle eſt vn puiſſant lien (pour vſer des termes de l'Eſcriture) à reünir les cœurs, & qui engage tous les mortels à vn oubly eternel des iniures des plus cruels ennemis; voire par vn ſurcroît d'obligation les inuite à leur procurer du bien. Voicy doncques le gracieux accueil qu'il luy fit, eſtant en cette Maiſon Royale de Fontainebleau. Le motif, & l'occaſion du voyage de l'Empereur en France, eſtant tel.

II. Motif du voyage de Charles le Quint.

LES Flamans, & notamment les Bourgeois, & Habitans de Gand, s'eſtans reuoltez, & par vne ſedition populaire ayans tué pluſieurs Officiers de ſa Maieſté Imperiale, à l'occaſion de quelque nouuel impoſt ſur le Vin que l'on tranſportoit en ce quartier là; & iugeans bien que cette action de rebellion attireroit en bref ſur eux vne iuſte punition, reſolurent pour coniurer cette orage de ſecoüer entierement le ioug de ſon obeyſſance: & pour cét effet enuoyerent en France des principaux d'entre eux vers le Roy, pour prier ſa Maieſté d'aggreer l'offre qu'ils luy faiſoient, & de leur Ville, & de la fidelité qu'ils luy vouloient iurer, de n'auoir plus doreſnauant d'autre volonté, que de le reconnoiſtre pour leur Seigneur, & Souuerain; luy faiſans entendre de ſurplus, que les autres Villes de Flandre ſuiuroient auſſi toſt leur exemple, & rendroient à ſa Maieſté les meſmes deuoirs de Vaſſaux, & de Suiets.

L'Empereur aduerty de tout cecy, ſe veid bien empeſché, ſur la creance qu'il auoit que le Roy trouuant vne ſi fauorable occaſion de ſe vanger de luy, receuroit volontiers ces Rebelles en leur offre ſi aduantageuſe: ce que ſa Maieſté tant s'en faut qu'elle écoutaſt, comme elle le pouuoit, qu'au contraire elle les renuoya, les exhortant d'auoir recours, comme tres-humbles Suiets, à la Clemence de l'Empereur leur Seigneur.

Cependant ſa Maieſté Imperiale ne ſçachant quel conſeil prendre en cette affaire ſi épineuſe, & voyant qu'elle eſtoit à la veille de perdre la Flandre, ſi prompte-

ment

ment elle n'y remedioit : pour éteindre ce feu, qui commençoit de s'allumer, resolut d'y accourir en personne; mais le chemin d'y aller sembloit tres-difficile, attendu qu'elle estoit pour lors en Espagne quand cette Tragedie se ioüoit en ses Pays-bas; où la longueur, & les difficultez du passage luy paroissoient, comme de fait, fort perilleux : car où il luy falloit trauerser par la France, ou prendre la voye de l'Ocean, ou celle de la mer Mediterranée pour descendre en Italie, & de là par l'Allemagne, n'y ayant que ces passages de l'Espagne en Flandre.

De tenter ce voyage par la France, il auoit occasion de se défier, sur ce qu'il sçauoit bien la mauuaise foy, & les indignitez dont il auoit vsé enuers le Roy, bien que quelque peu auparauant, ils se fussent reconciliez auec toute apparence d'amitié; il n'ignoroit pas aussi qu'il y a tousiours occasion de douter d'vne amitié, que l'on a extorquée par force, telle qu'estoit celle-cy : combien qu'il est vray, qu'elle estoit tres-sincere de la part du Roy.

DE passer par la mer Oceane, il n'y trouuoit pas moins de difficultez, soit à cause d'vne armée Nauale, qu'il ne pouuoit si tost mettre en mer, soit d'autant qu'il y auoit danger, que si quelque tempeste s'esleuoit, elle ne le iettast, ou en la coste de France, ou en celle d'Angleterre, dont les deux Roys luy estoient suspects. III. Diuerses raisons qui luy font apprehender son passage.

Il ne luy restoit plus que le passage de la mer Mediterranée par l'Italie, & l'Allemagne; ce qu'il ne pouuoit encore executer qu'auec vne puissante armée, & où il ne trouuoit pas moins d'empeschemens, attendu qu'il ne se tenoit pas tant asseuré des Italiens, & qu'il craignoit les Protestans d'Allemagne. Dans cette perplexité, voyant que cette affaire pressoit, & que son voyage par la France luy estoit le plus commode; il en écriuit au Roy, priant sa Maiesté de luy permettre, & donner asseurance d'y passer auec peu de train, sçauoir ceux de sa Maison seulement, & quelques principaux de sa Cour. Et pour inuiter d'autant plus volontiers le Roy à luy ac-

corder cette faueur si importante, il ne mãqua pas de luy faire beaucoup de belles promesses ; entre autres de luy dõner, ou à quelqu'vn de ses Enfans, l'inuestiture du Duché de Milan, promettant ce qu'il sçauoit bien qu'il n'auoit pas volõté d'effectuer, veu que toutes ces promesses n'estoient que pour se faciliter promptement ce passage en Flandre, & par cette ruze, & mauuaise foy tromper la bonté, & franchise du Roy ; à quoy il ne manqua pas aussi tost qu'il fut en ses Pays-bas, ne se souuenant plus de ses promesses, qu'il n'auoit iamais voulu donner par écrit, mais que plusieurs fois il auoit reïterées de bouche.

IV. Il promet, & ne tient pas.

V. Le Roy enuoye le receuoir.

LE Roy sur cette asseurance ayant accordé à l'Empereur tout ce dont il l'auoit requis, & desireux de luy témoigner de surplus sa bonne volonté, enuoya iusques à Bayonne ses deux fils au deuant de luy, sçauoir Monseigneur le Dauphin, & Monseigneur d'Orleans, auec vn bon nombre de Seigneurs, & de Noblesse ; où par toutes les Villes qu'il passa, sa Maiesté auoit ordonné que l'on le receut comme sa personne mesme, auec toute sorte d'honneurs, de ceremonies, & d'entrée ; ce qui fut ainsi fait, luy ayant mesme permis d'élargir tous les prisonniers des lieux où il passoit.

Martin du Bellay, Liu. 8. de ses Memoires.

VI. Il reçoit de grands honneurs par tout où il passe.

IE ne m'estendray point icy dans le narré de l'accident qui luy arriua estant au Chasteau d'Amboise, où le feu prit par mégard à vne des Tours, & Departement orné des plus riches Tapisseries que l'on pût voir, dont la fumée fut si grande, qu'elle pensa estouffer tous ceux qui y estoient ; & où mesme l'Empereur fut si incommodé, qu'il en courut risque comme les autres. Ie ne parleray point non plus des honneurs que l'on luy fit en suitte à Blois, & à Orleans.

VII. Son arriuée à Fontainebleau.

MAIS ie me contenteray seulement selon mon dessein, de representer son entrée magnifique, & le gracieux accueil, plein de pompe, & de grandeur, que le Roy luy fit en cette sienne Maison de Fontainebleau, ainsi que ie l'ay appris, & recueilly de diuers memoires de ce temps-là ; sa Maiesté ayant enuoyé au deuant de luy

hors de la Foreſt vn nombre de Princes, de Seigneurs, & de Nobleſſe, tous auec le plus grand éclat d'habits, qu'il ſe peut voir.

Entrant dans la Foreſt, il fut accueilly par vne troupe de perſonnes déguiſées en forme de Dieux, & de Deeſſes boccageres, qui au ſon des haut-bois s'eſtans aſſemblez, & accourus, composerent vne danſe ruſtique, qui ne fut pas moins agreable en la bigearre façon dont ils eſtoient reueſtus, qu'en l'ordre, & aux paſſages qu'ils tenoient; leſquels ayans ainſi danſé quelque temps s'écarterent promptement de part & d'autre dans la Foreſt, & l'Empereur pourſuiuant ſon chemin arriua icy.

SON entrée fut par la grande Allée de la Chauſſée. A la porte il y auoit vn arc triomphal orné de trophées, & enrichy de Peintures, qui repreſentoient le Roy, & l'Empereur reueſtus à l'antique, accompagnez de la Paix, & de la Concorde, pour faire voir à l'Empereur auec quelle bienueillance, & franchiſe le Roy le receuoit. Là eſtoit encore vn concert de Muſique, & apres auoir entendu quelques Airs, il fut conduit dans le Chaſteau au ſon des Trompettes, & des Tambours; & entrant dans la petite Galerie il y rencontra le Roy, où ſe firent les complimens entre leurs Maieſtez; & de là fut conduit au Pauillon des Poeſles, qui luy auoit eſté ordonné pour ſon logement. VIII. Le grand accueil qu'il y reçoit.

Le ſoupé eſtant preparé en la Salle du Bal, le Roy qui auoit laiſſé quelque temps l'Empereur pour ſe repoſer à loiſir, l'alla prendre en ſa Chambre, & ils vindrent enſemble ſouper, auec vn témoignage de part & d'autre d'vne grande réioüiſſance.

Le lendemain, & pluſieurs iours qu'il ſeiourna icy, du Bellay Autheur de ce temps-là remarque, que le Roy luy donna tous les plaiſirs qui ſe peuuent inuenter, comme de Chaſſes Royales, de Tournois, d'Eſcarmouches, de Combats à pied & à cheual; & en ſomme de toute ſorte de diuertiſſemens. *Du Bellay, vbi ſuprà.*

LA NAISSANCE DV ROY FRANCOIS II. à Fontainebleau; auec l'ordre, & les ceremonies de son Baptesme, faites en ce mesme Lieu dans l'Eglise de la Saincte Trinité.

CHAPITRE VI.

L'An de IESVS-CHRIST 1543.

I. Eloges du Roy François II.
II. Né le 20. iour de Ianuier.
III. L'ordre, & les Princes, & Seigneurs qui se trouuerent à ce Baptesme.
IV. Les noms des Princesses, & Dames qui s'y trouuerent.
V. Baptesme celebré par Monseigneur le Cardinal de Bourbon.
VI. Parrains, & Maraine.
VII. Les resioüissances faites en suitte de ce Baptesme.

Apophthegme de Philippe Roy de Macedoine dans Herodote.



COMBIEN que la Dignité Royale soit vne chose si releuée, qu'on peut dire à bon droit auec vn Ancien, qu'elle est vne copie dont la Diuine Maiesté est le prototype, & l'original: si est-ce qu'il est tres-certain, que comme l'enchasseure redouble la grace de la pierre qui est posée dans l'anneau; aussi est-il vray que cette qualité tres-illustre éclatte dauantage quand elle est antée en la Noblesse des Vertus. Ce qui est vne verité qui semble d'autant plus volontiers m'obliger pour la gloire de Fontainebleau, à traitter de la naissance, & des ceremonies de Baptesme du petit Roy François, Second de nom, & grand de merites, puisqu'à bon droit il a acquis le surnom de Roy sans vice; dont le peu d'âge qu'il a vécu, & regné, au grand preiudice de cét Estat qui s'en promettoit vn siecle d'or, a empesché le cours de ses merites; son âge n'ayant esté que de seize ans huit mois & six iours, & son regne que de seize mois, vingt-cinq iours, qu'il commença le dixiéme de Iuillet 1559. & finit par sa mort 1560.

I. Eloge du Roy François II.

IL nasquit le vingtiéme iour de Ianuier en ce Chasteau de Fontainebleau, l'an mille cinq cens quarante trois; naissance qui apporta vne tres-grande ioye à toute la France, à cause qu'il y auoit desia dix ans que Henry II. son pere (qui n'estoit pour lors encore que Dauphin) estoit marié auec Catherine de Medicis, sans que Dieu iusques alors eust beny leur couche d'aucune lignée; ce qui en faisoit apprehender la suitte. II. Né le 20. iour de Ianuier.

L'on n'attendit pas long temps à celebrer les ceremonies de son Baptesme, car peu de iours apres sa naissance elles se firent, soit parce qu'il paroissoit fort foible & delicat, soit aussi d'autant qu'alors arriua icy Monseigneur le Cardinal de Farnese Neueu du Pape Paul III. qu'il auoit enuoyé en qualité de Legat vers le Roy François I. pour moyenner vn accord entre sa Maiesté, & l'Empereur Charles le Quint; où le Roy se voyant honoré de cette Legation, fut aussi bien aise que mondit Seigneur le Legat honora de sa presence les ceremonies de ce Baptesme, qui furent alors faites en l'Eglise des Mathurins * de ce Chasteau, dit Paradin Autheur du temps; qui est l'Eglise de la tres-Saincte Trinité, autrement appellée la grande Chapelle. (car c'est ainsi que l'on nous nomme en quelques lieux de ce Royaume, à cause d'vne Chapelle dediée à Sainct Mathurin, qui nous fut donnée à Paris, où est maintenant basty nostre Conuent, dit les Mathurins de l'Ordre de la Saincte Trinité, & Redemption des Captifs.) Or les magnificences, & ceremonies furent telles qu'il s'ensuit.

Guillaume Paradin, Liu. 4. chap. 5. & 6. de l'Histoire des choses memorables de son temps.

* Les Religieux de l'Ordre de la Saincte Trinité, & Redemption des Captifs, sont appellez Mathurins en quelques lieux de ce Royaume, à cause d'vne Chapelle dediée à Sainct Mathurin, où est de present basty le Conuent des Mathurins à Paris.

Le Dimanche dixiéme iour de Feurier audit an 1543. enuiron les quatre à cinq heures du soir, le Roy Ayeul, ou Grand-pere de nostre petit Roy François, ayant ordonné cette ceremonie, elle commença ainsi.

Trois cens torches furent données à autant de personnes des Gardes du corps du Roy, & de Monseigneur le Dauphin, & des Suisses du corps, lesquels furent rangez depuis la Chambre de sa Maiesté, iusques en ladite

Eglise, passans par la petite Galerie, où la clarté estoit si grande de ces lumieres, qu'il sembloit que l'on fust en plein iour.

III. L'ordre, & les Princes, & Seigneurs qui se trouuerent à ce Baptesme.

Paradin, vbi suprà.

MARCHOIENT en apres les deux cens Gentils-hommes de la Maison du Roy.

Puis les Cheualiers de l'Ordre.

Là se trouua aussi le Roy de Nauarre, Messeigneurs les Ducs d'Orleans, de Vandosme, de Touteuille, de Guise, de Neuers, de Longueuille, d'Estampes, & le Comte d'Aumalle; comme aussi l'Ambassadeur de Venise.

Là parut encore mondit Seigneur le Legat, auec plusieurs Cardinaux, & autres Prelats.

IV. Les noms des Princesses, & Dames qui s'y trouuerent aussi.

EN suitte marchoit la Reyne, & toutes les Princesses qui estoient pour lors en Cour; sçauoir Madame Marguerite fille du Roy, qui fut depuis mariée au Duc de Sauoye, Madame la Princesse de Nauarre, Madame de Sainct Pol, Mesdames les deux Duchesses de Neuers, Madame de Montpensier, Madame de Guise, Madame la Duchesse d'Estampes, & plusieurs autres Dames, qui estoient toutes reuestuës tres-somptueusement de toile d'or & d'argent, auec vne infinité de pierreries, qui rendoient vn merueilleux éclat. Et parmy cette troupe estoit l'Enfant que l'on portoit baptiser.

Et dans cét appareil, & magnificence l'on alla en ladite Eglise, où le Roy se rendit aussi tost.

V. Baptesme celebré par Monseigneur le Cardinal de Bourbon.

ELLE estoit parée des plus riches Tapisseries de la Couronne, & autres diuers ornemens. Au milieu il y auoit vn Chef composé en rond, sur lequel l'on voyoit vn grand drap de toile d'argent, qui estoit le lieu où se firent les ceremonies du Baptesme, dont l'office fut celebré par Monseigneur le Cardinal de Bourbon.

VI. Parrains, & Maraine.

LES Parrains furent le Roy, qui luy donna son nom François, auec Monseigneur le Duc d'Orleans troisiéme fils de France, & Oncle paternel de nostre petit Prince. Et la Maraine fut Madame Marguerite, de laquelle il a esté parlé cy-dessus.

Toute cette ceremonie estant ainsi acheuée, l'Enfant fut rapporté en l'ordre, & magnificences qu'il auoit esté porté; & aussi tost l'on entra au festin, que le Roy auoit fait preparer en sa Salle, qui est celle qui porte maintenant le nom de Salle du Bal; où en suitte de ce banquet, il y eut diuers Balets, Danses, & autres pareilles réioüyssances: ce qui se continua plusieurs iours apres.

VII. Les réioüissances faites en suitte de ce Baptesme.

OR l'on auoit dressé vn beau, & grand Bastion prés du Chenil, où est maintenant l'Allée solitaire, & celle des Meuriers blancs. Et sur l'Estang, il y auoit trois Galeres ornées de leurs banderolles. Et le tout ainsi ordonné, le Ieudy suiuant quatorziéme dudit mois, il se fit diuerses escarmouches en deux partis de Princes, & de Seigneurs, les vns qui defendoient ce Bastion, & les autres qui l'attaquoient, & par terre, & par eau auec lesdites Galeres: & en cette sorte finirent ces magnificences.

Incontinent apres, Monseigneur le Legat ayant plusieurs iours conferé auec sa Maiesté, prit congé d'elle, & s'en alla vers l'Empereur pour l'accommodement de ces deux Princes, selon l'ordre qu'il en auoit receu de sa Sainćteté, où il ne pût rien aduancer.



LES MAGNIFICENCES, ET CEREMONIES faites à la naiſſance, & principalement au Bapteſme de Madame Eliſabeth de France, fille aiſnée du Roy Henry II. à Fontainebleau.

CHAPITRE VII.

L'An de IESVS-CHRIST 1545.

I. Le bien arriué de cette naiſſance.
II. Eliſabeth ſurnommée de la Paix.
III. Parrains de cette Princeſſe.
IV. Theatre, & diuers ornemens dreſſez pour ce Bapteſme.
V. Appareil d'vn tres-riche buffet.
VI. L'ordre, & ceremonies.
VII. Les Maraines de cette Princeſſe.
VIII. Bal, & Tournois faits en ſuitte.

I. Le bien arriué de cette naiſſance.



LES Anciens ingenieux en leurs inuentions voulans faire paroiſtre le merite de la Sageſſe, & des Sciences, ont fort bien rencontré quand ils ont dit, qu'à la naiſſance de Minerue, qu'ils en eſtimoient la Deeſſe, le monde fut comblé d'vne felicité ſans pareille, par vne pluye d'or qui tomba ſur la terre. Le meſme auec non moins de raiſon, pouuons nous dire de la naiſſance d'Eliſabeth, ou Iſabeau de France, fille aiſnée du Roy Henry II. (qui n'eſtoit que Dauphin lors qu'elle naſquit) puiſque outre que cette Princeſſe fut vne des plus ſages, & des plus vertueuſes, qui iamais porta le Sceptre, elle fit naiſtre encore ce bonheur auec elle à la façon d'vne pluye d'or, que les guerres, la famine, & la peſtilence, qui trauailloient la Chreſtienté, ayans ceſſé enuiron le temps de ſon horoſcope, & natiuité, ſucceda à tant de miſeres le bien ſi fort deſiré de la Paix entre la France, & l'Angleterre, qui fut alors iurée auec

auec promesse, & accord de mariage quelque temps apres entre cette ieune Princesse, & Edoüard V. Roy d'Angleterre, duquel ledit mariage ne fut accomply, estant Edoüard mort de poison, par l'intelligence de son gouuerneur le Duc de Notumberlang: où peu apres fut aussi confirmée la Paix entre les deux Couronnes de France, & d'Espagne, par le mariage qui fut consommé, & accomply de nostre Elisabeth auec Philippe II. & par vn commun sentiment, & voix publique de ces deux Nations, cette Princesse fut appellée *Elisabeth de la Paix*; ainsi que publia alors vn de nos Poëtes en ces vers: II. Elisabeth surnommée de la Paix.

Ioachim du Bellay.

Par elle en Paix sont la France, & l'Espagne,
Par elle vnis sont les deux plus grands Roys,
Du sang d'Autriche, & du sang de Valois,
Fille de l'vn, & de l'autre compagne.

Cette naissance arriua en ce Chasteau, le deuxiéme d'Auril mille cinq cens quarante cinq; où Elisabeth demeura, & fut nourrie quelque temps, puis fut portée à Sainct Germain en Laye. A cette naissance furent faites de grandes réioüyssances; mais sur tout les magnificences de son Baptesme, & les ceremonies en furent celebrées, auec vn appareil tout plein de pompe & de maiesté.

LA Paix ainsi concluë entre François I. & Henry VIII. Roy d'Angleterre, nasquit au mesme temps nostre ieune Princesse petite fille de François: & à l'occasion de cette Paix y ayant icy deux grands Seigneurs de la part du Roy Anglois, venus exprés pour la iurer solemnellement; sçauoir l'vn, le Seigneur du Dellay Admiral d'Angleterre; & l'autre, le Millord Chenay, Maistre des Ports, & grand Tresorier de ce mesme Royaume; ces deux Seigneurs furent Parrains de nostre Elisabeth, au nom du Roy Henry VIII. III. Parrains de cette Princesse.

Le iour ordonné tous les Princes, & les Princesses de ce Royaume estans icy assemblez, les ceremonies en fu-

rent celebrées en ce Chasteau, où la Cour du Donion estoit toute tenduë, & ornée par haut, & par bas, de si riches Tapisseries, & autres diuers ornemens, que la moindre chose qui y parut, estoit or, argent, ou soye.

Paradin, Liu. 4. chap. 7. des choses memorables de son temps.

1. Regum cap. 4.

Au milieu de cette Cour, il y auoit comme vne forme de Theatre de bois haut esleué d'vne belle Architecture, auec plusieurs Portics composez à l'antique, ornez de diuers feüillages, aux frises desquels se lisoient ces mots écrits en lettres d'or: *Audierunt Reges verba oris eius;* lesquels sont empruntez du premier Liure des Roys, où il est fait mention de la grande réioüyssance du peuple d'Israël, quand il receut l'Arche d'Alliance en son armée, ayant perdu la bataille contre les Philistins, & de l'esperance qu'il se promettoit de toute sorte de bonheur, par la presence de cette Saincte Arche: ce qui à l'instant ietta la crainte, & l'épouuante à ces peuples incirconcis, leurs ennemis.

IV. Theatre, & diuers ornemens dressez pour ce Baptesme.

ET pour reuenir à l'embellissement de ce Theatre, il estoit encore orné, & tous ces Portics, de lierre, & autre verdure, auec plusieurs Escussons armoiriez des armes de France, & de celles d'Angleterre, qui pendoient à chapeaux, & rainceaux de triomphe par le dessus, & tout autour de ce Theatre; du milieu duquel s'éleuoit vn grand mas orné de lierre, & de diuers lames, & lennisques d'or clinquant, tout depuis le haut iusques au bas.

Ce mas ainsi éleué, seruoit à soustenir auec des cordons vn grand voile de soye bleu, en guise d'vn Ciel, où estoient attachées quantité d'étoiles d'or, lesquelles rendoient dans cette Cour vn éclat parfaitement agreable.

V. Appareil d'vn tres-riche buffet.

ET ce qui ornoit particulierement ce Theatre, & qui apportoit à vn chacun de l'admiration, estoit qu'au pied de ce mas il y auoit vne fort haute Pyramide faite à diuers angles, & de neuf estages, couuerte d'vn riche poisle de drap d'or frizé; le tout qui composoit vn buffet chargé de la vaisselle Royale toute d'or, & de tant de

vaſes, & diuerſes pieces antiques, auſſi toutes d'or, & en ſi grand nombre, qu'il ſembloit qu'icy l'on euſt r'aſſemblé l'élite des buffets de tous les Princes de l'Europe. Auſſi eſt-il veritable que l'on y auoit apporté tout ce que les Roys de France auoient eu de rare en leurs Cabinets, diſperſez en diuers endroits de ce Royaume. Et afin de faire connoiſtre à vn chacun, quelle eſtoit la valeur, & l'excellence de toutes ces ſingulieres raretez, il y auoit là auprés des perſonnes commiſes qui en donnoient l'intelligence aux Spectateurs, & principalement aux Anglois, & aux autres Eſtrangers, qui eſtoient en grand nombre à cette magnificence; leurs diſans comme quelques vnes de ces rares pieces auoient eſté apportées en France par l'Empereur Charles-Magne, comme les autres luy auoient eſté enuoyées par quelques Roys, & ainſi des autres ſingularitez, dont il n'y en auoit pas vne moderne, mais toutes antiques.

VI. L'ordre, & ceremonies.

IE ne trouue point le iour, ny l'heure que commença la ceremonie de ce Bapteſme: mais ie remarque ſeulement que toutes choſes eſtans icy bien preparées, les Princes, Seigneurs, & la Nobleſſe, ordonnez pour accompagner noſtre petite Princeſſe, commencerent à ſortir du Departement du Roy; apres leſquels marchoit le ſuſdit Millord Chenay grand Treſorier d'Angleterre, lequel portoit l'Enfant entre ſes bras, & alloient de ſuitte, la Reyne, les Princeſſes, les Dames, & Damoiſelles de la Cour, toutes richement, & magnifiquement parées: & ayans trauerſé la petite Galerie, entrerent en l'Egliſe de la Saincte Trinité, laquelle eſtoit richement ornée; où à l'entrée eſtoient Meſſeigneurs les Cardinaux de France, accompagnez de pluſieurs Archeueſques, Eueſques, & autres Prelats, tous reueſtus de leurs rochets; où Monſeigneur le Cardinal de Bourbon reueſtu en Pontificat fit la ceremonie de ce Bapteſme, comme eſtant Prince du ſang Royal, & Archeueſque de Sens, ce lieu eſtant de ſon Dioceſe.

Lors qu'il fut queſtion de donner le nom à l'Enfant,

les Ambassadeurs, & Deputez d'Angleterre y furent presens comme Parrains, & les Maraines furent Eleonor d'Autriche seconde femme du Roy François I. & Ieanne Princesse de Nauarre, qui la nommerent Elisabeth; & à l'instant fut ce Nom proclamé par les Herauts d'Armes de France, & d'Angleterre, qui estoient couuerts de leurs Costes d'Armes armoiriées des armes des deux Roys: en suitte dequoy commencerent à sonner les Trompettes, Clairons, & Haut-bois, auec vne grande décharge de boëttes, & d'escoupeterie, & autres armes à feu.

VII. Les Maraines de cette Princesse.

Cette ceremonie ainsi acheuée, le Roy regala toute sa Cour; & le banquet du souper fut fait auec vn si grand appareil, qu'il ne se parloit point que l'on en eust iamais veu vn semblable.

VIII. Bal, & Tournois faits en suitte.

MAIS si ce festin fut exquis, l'issuë n'en fut pas moins agreable par le Bal qui commença aussi tost; où à diuerses entrées parurent des hommes de figures prodigieuses; puis des bestes furieuses, & estranges de toute sorte; & en troisiéme lieu, diuers oiseaux de rapine, Grifons, Aigles, Vautours, & autres semblables.

Cette réioüyssance continuant encore le lendemain, le Tournoy fut ouuert entre Monseigneur le Dauphin, & le Comte de Laual, qui faisoient vn party chacun de Cheualiers.

La troupe du premier paroissoit armée, & habillée en blanc, portant vn Croissant de Lune sur l'armet au lieu de timbre, & leurs cheuaux estoient armez, & caparassonnez de semblable parure.

Celle de l'autre se donnoit à connoistre par leur couleur, qui estoit Incarnat; où en cette iouste, qui dura vn iour entier, il n'y eut point de Cheualier qui ne donnast alors des preuues de sa valeur, & de son adresse: mais entre tous il fut aduoüé d'vn chacun, & sans flatterie, que Monseigneur le Dauphin auoit merité le prix, & l'honneur de ce Tournoy, ne s'estant épargné à la iouste à la rencontre des coups, & à briser contre tous ceux du party contraire.

Toutes ces magnificences acheuées, les Ambassadeurs d'Angleterre s'en retournerent chargez de presens, & de grandes satisfactions des honneurs qu'ils auoient receus du Roy; & sa Maiesté partant d'icy, s'en alla courre le Cerf en la Forest d'Orleans.

D'VNE ACTION ROYALE, ET memorable de François I. faite à Fontainebleau quelques mois auant son deceds, releuant d'vne grande maladie.

CHAPITRE VIII.

L'An de IESVS-CHRIST 1547.

I. Quelle est l'amitié de la plusspart des Courtisans.
II. Ils abandonnent le Roy malade, & suiuent le Dauphin.
III. Le Roy releue de maladie, & de l'inuention dont il vsa pour rappeller ses Courtisans.
IV. L'Authorité Royale ne doit souffrir estre my-partie.



CEVX qui pour parler sincerement de l'amitié de la plusspart des Courtisans, ont dit qu'elle suit plustost la bonne Fortune de celuy qui la possede, que non pas la Personne, ont certes bien rencontré; puisque l'experience en donne trop souuent des preuues, & qu'il n'est que trop vray que les amorces de l'interest sont d'ordinaire les secrets ressorts qui aduancent ou reculent leurs affections, & leurs seruices, qui semblent finir quant & quant l'interest. Ce fut ce que le grand Roy François sceut fort bien reconnoistre, lors qu'estant tombé malade en ce Chasteau quelques mois auant son deceds, où sa maladie alla iusques à ce poinct, qu'il y auoit plus d'apparence de mort, que d'esperance de guarison, pour le moins qu'il n'estoit pas pour viure encore longuement, soit pour son âge, ou plustost soit I. Quelle est l'amitié de la plusspart des Courtisans.

pour son indisposition : au mesme temps l'on veid presque toute la Cour quitter ce Soleil en son couchant, afin de courir au deuant du Soleil leuant, ie veux dire vers le Dauphin Henry son fils heritier de sa Couronne, lequel ne se tenoit gueres alors prés de son Pere ; mais que la ialousie de la succession faisoit vn peu esloigner de la Cour, il y auoit desia quelque temps.

II. Ils abandonnent le Roy malade, & suiuent le Dauphin.

Le Roy commençant à se bien porter, & ayant bien pris garde que sur le doute de sa maladie vn chacun presque l'auoit abandonné, & sur tous les plus grands de sa Cour ; cela le toucha si viuement, qu'il s'efforça alors de prendre courage. Et pour donner l'allarme à ces fuyards, & voir s'il les r'appelleroit à leur deuoir pour ne perdre les respects deus à sa Maiesté, quoy que sa santé ne fust pas encore bien bonne, & que son visage témoignast quelque grande indisposition ; il iugea à propos de feindre vne entiere santé, se fardant vn peu le visage, & s'aiustant si proprement, qu'il sembloit plustost vn ieune Courtisan, que non pas vn homme de son âge, & de l'estat où il estoit : voire plus pour feindre vne verte vigueur, c'est que le iour de la Feste Dieu, que, selon la coustume de l'Eglise l'on celebre auec grande solemnité, il voulut se trouuer à la Procession, & mesme ayda à porter le Daiz sous lequel l'on portoit le Sainct Sacrement : & estant de retour assis en sa Chambre, il dit alors ces paroles, témoignant la iuste ialousie qu'il auoit de son authorité : *Ie leur feray encore vne fois peur auant que mourir.* Voulant parler des Princes, des Seigneurs, & des Courtisans, qui l'ayans quitté durant sa maladie, estoient allé trouuer le Dauphin pour se mettre de bonne heure en ses faueurs. Cependant le bruit de la guarison de sa Maiesté, & l'éclat de cette action celebre, & Royale, ayant esté sceu par tout, cela estonna fort les Courtisans, qui ne manquerent à reuenir petit à petit vers le Roy, tous, fort honteux, & confus : ce qui apresta fort à rire de bon courage à sa Maiesté ; principalement quand elle apprit que la pluspart ayans

III. Le Roy releue de maladie, & l'inuention dont il vsa pour rappeller ses Courtisans.

quitté le Dauphin l'auoient laissé aussi seul, que luy l'auoit esté durant sa maladie.

CETTE action fut fort remarquée, comme vn trait d'vn courage vrayement Royal, qui ne peut, & ne doit souffrir sa Dignité méprisée, ny son Authorité my-partie : toutefois elle n'eut autre suitte ; & il n'en traitta pas plus mal ceux qui l'auoient ainsi quitté, iugeant bien, comme il estoit vray, qu'ils ne l'auoient point fait par mépris, mais seulement, ainsi que nous auons remarqué, pour s'insinuer aux bonnes graces du Dauphin ; auec ce qu'il voyoit bien que sa santé estoit si fort alterée, qu'il n'y auoit gueres d'esperance de viure encore long temps : & de fait il mourut peu de mois apres au Chasteau de Ramboüillet, le dernier iour de Mars de l'an mille cinq cens quarante sept, à commencer l'année au mois de Ianuier. C'est ce que i'ay extrait d'vn petit Liure, intitulé *Le Libre, & excellent Discours.*

IV. L'Authorité Royale ne doit souffrir estre my-partie.



DE LA NAISSANCE A FONTAINEBLEAV du Roy Henry III. de Claude Ducheſſe de Lorraine, de Victoire, & de Jeanne, fils & filles du Roy Henry II. & de Catherine de Medicis.

CHAPITRE IX.

I. Lieux de la naiſſance des Princes, recommandables.
II. Henry III. nommé auparauant Edoüard Alexandre.
III. L'Autheur rend raiſon pourquoy il n'obſerue pas en ce Chapitre l'ordre Chronologique.
IV. Les treize Cantons des Suiſſes Parrains de Claude de France.
V. Medaille d'or preſentée au Roy Henry II. par les Suiſſes.
VI. Victoire, & Ieanne ſœurs iumelles.

I. Lieux de la naiſſance des Princes, recommandables.


'AVTANT que la naiſſance des Princes, des Princeſſes, & d'autres perſonnes illuſtres en extraction, ou en merites, eſt vne choſe digne d'eſtre remarquée, pour en perpetuer la memoire à la poſterité; outre que les lieux où ce bonheur eſt arriué, en ſont de beaucoup plus conſiderables: cela m'a obligé à dreſſer ce Chapitre pour ne fruſtrer ce Seiour Royal de l'honneur qu'il a receu par la naiſſance de pluſieurs Princes, & Princeſſes du ſang de nos Roys. Les Chapitres precedens en ont fourny quelques vnes, & celuy-cy en fera voir encore quelques autres.

La premiere, & la plus notable eſt celle du Duc d'Alençon, depuis Duc d'Aniou, quatriéme fils du Roy Henry II. qui apres luy, & les Roys François II. & Charles IX. ſes freres, a regné ſous le nom de Henry III. Roy de France, & de Pologne.

II. Henry III.

IL naſquit en ce lieu le vingt-vniéme de Septembre, mille

mille cinq cens cinquante & vn, & fut nommé Edoüard Alexandre, nom que le Roy Charles son Frere luy fit changer en celuy de Henry, en haine de Edoüard son Parrain Roy d'Angleterre, parce qu'il estoit Heretique, & qu'il estoit alors ennemy de la France.

nommé auparauant Edoüard.

L'An de IESVS-CHRIST 1551.

Il est vray-semblable qu'il y eut bien autant, & plus de réioüyssance à la naissance de ce ieune Prince, qu'il en fut en celle de François II. son Frere, & d'Elisabeth sa Sœur; puisque celuy-cy nasquit fils de Roy, Henry II. son Pere estant desia dans le troisiéme an de son Regne, où lors de la naissance de ceux-là il n'estoit encore que Dauphin.

L'autre naissance à remarquer, est celle de Claude de France, seconde fille de Henry II. & depuis mariée à Charles III. du nom Duc de Lorraine, laquelle nasquit au mois de Nouembre, l'an mille cinq cens quarante sept; année considerable par la mort de François I. son Ayeul paternel, & pour raison du premier an du Regne de Henry son Pere. En quoy ie n'ay pas suiuy la Chronologie, & l'ordre des temps, comme i'ay gardé par tout ailleurs, puisque cette naissance deuance celle de Henry III. de quatre ou cinq ans; ce que i'ay ainsi fait pour le respect, & le Titre de Roy dont ce sien frere a esté honoré; ne me semblant pas bien raisonnable de faire marcher en vn mesme Chapitre la Sœur deuant le Frere, & encore moins vne Duchesse deuant vn puissant Roy de France, & de Pologne, tel qu'il estoit.

L'An de IESVS-CHRIST 1547.

III. L'Autheur rend raison pourquoy il n'obserue pas en ce Chapitre l'ordre Chronologique.

Pour reprendre la trame de nostre Discours, cette ieune Princesse peu de temps apres sa naissance, fut tenuë sur les Fonts de Baptesme par les Deputez de tous les Cantons des Suisses, en qualité de Parrains; & les Maraines furent la fille du Roy de Nauarre, & Antoinette de Bourbon Duchesse de Guise. Le Roy Henry II. son Pere ayant voulu auoir ces Suisses pour Comperes, afin de les engager, & lier par vne plus étroite alliance d'amitié, dont aussi ils se sentirent si fort honorez,

Paradin Liu. 5. chap. 1. de l'Histoire de son temps.

IV. Les treize Cantons des Suisses, Parrains de Claude de France.

que ceux qui furent enuoyez de leur part pour cette ceremonie, apporterent alors au Roy en present, vne tres-belle, & grande Medaille d'or, du poids & valeur de deux mille escus: où se voyoit vne main celeste, qui tenoit treize cordons liez ensemble d'vn mesme nœud; & à chaque bout de cordon estoient les Armes, & Deuises des Cantons; vn Ange paroissoit au dessus soustenant vne Croix; & autour de cette Medaille se lisoient ces paroles: *Si Deus pro nobis quis contra nos.* Voulans representer l'Eglise, & la France par cette Croix, & cét Ange; laquelle il tenoit comme Protecteur, & de l'Eglise Catholique, & de ce Royaume tres-Chrestien: & par cette main, & ces treize cordons donnans à entendre l'Alliance, dont la main en est le symbole, que faisoient, & confirmoient alors les treize Cantons de cette Nation.

V. Medaille d'or presentée par les Suisses.

L'An de IESVS-CHRIST 1556.

Deux autres filles de Henry nasquirent encore d'vne mesme couche en ce Chasteau de Fontainebleau, le vingt-quatriéme iour de Iuin, l'an mille cinq cens cinquante six; dont l'aisnée, qui estoit la quatriéme fille, fut nommée Victoire, & ne vécut gueres apres son Baptesme. Et l'autre la cinquiéme, fut appellée Ieanne, & mourut enuiron six semaines apres sa naissance.

VI. Victoire, & Ieanne Sœurs iumelles.

Ie ne fais point mention des autres Enfans de Henry, & de Catherine de Medicis, comme n'estans pas nez icy; puisque mon dessein n'est de traitter, que de ceux qui ont honoré ce Lieu par leur naissance.

DE L'ASSEMBLEE NOTABLE TENVE au Chasteau de Fontainebleau par l'ordonnance du Roy François II. pour pacifier les premiers troubles émeus par les Religionnaires, assistez de quelques Princes, & Seigneurs de ce Royaume.

CHAPITRE X.

L'An de IESVS-CHRIST 1560.

I. Maladie de l'esprit, telle qu'est l'ambition, fort perilleuse.
II. Les malheurs causez par l'Heresie de ce siecle.
III. Naissance, & progrez de l'Heresie.
IV. La conspiration d'Amboise éuentée.
V. Les noms des personnes de marque, qui composoient cette Assemblée.
VI. Elle dure quatre iours.
VII. Requestes presentées par l'Admiral.
VIII. Repartie à cette Requeste, par le Cardinal de Lorraine.
IX. Resolution de cette Assemblée.



COMME il n'y a point de pires maladies que celles de l'esprit, aussi sont-elles les plus perilleuses, & les plus difficiles à guarir; notamment celles qui se sont emparées d'vne ame ambitieuse, que l'erreur, & le pretexte de Religion animent à la reuolte; car il n'est point de furie, qui sçache ioüer tant d'actes funestes, & sanglans. Il me seroit facile de prouuer cette verité par plusieurs témoignages de l'Antiquité, si le siecle passé, & le present, ne nous en fournissoient des exemples autant memorables, qu'ils sont tragiques; que la Posterité aura peine de croire, si trop d'Escriuains n'en faisoient foy, & si le rauage, & la ruine de plusieurs Royaumes, de Republiques, de Peuples, & de Villes accablées de cette tyrannie, n'en crioient encore tous les iours vengeance deuant Dieu: veu qu'il n'est que trop veritable, que depuis cent ans, ou enuiron, que l'Heresie bouffie d'orgueil, & animée de rage, a releué les

I. Maladie de l'esprit, telle qu'est l'ambition, fort perilleuse.

II. Les malheurs causez par l'Heresie de ce siecle.

cornes, & en guise d'vne furie suscitée des Enfers a paru dans la Chrestienté; l'on n'y a veu autre chose que guerres, & que miseres parmy toutes les contrées de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Escosse, de la Flandre, & Pays-bas, & au grand malheur de nostre France en ce Royaume tres-Chrestien, qui depuis ce temps-là n'a semble qu'vn Theatre de fureur, & de calamitez en la reuolte de ses Peuples, & de ses Prouinces, & dans le renuersement de ses Villes, de ses Temples, & plus augustes edifices.

Ce Monstre de l'erreur s'estant éclos sous François I. n'osa presque paroistre, craignant que comme les Loix Ciuiles ordonnent d'estouffer tels prodiges dés leur berceau, aussi celuy-cy se tint vn long temps caché, apprehendant la iuste punition que ce Roy en faisoit.

III. Naissance, & progrez de l'Heresie.

SOVS Henry II. son fils, ce Monstre croissant en âge, & en pouuoir, à l'occasion des guerres entre le Roy, & l'Empereur Charles Quint, il se fortifia vn peu; mais tousiours en cachette, & comme vn oiseau de mauuais augure ne paroissant que de nuict parmy les tenebres; où en fin la mort de ce grand Prince fut la vie, si i'ose ainsi dire, de cette Furie infernale: veu que ses Supposts, & Partisans se seruans de l'occasion du bas âge du Roy François II. & de la mauuaise intelligence de quelques Princes, & Seigneurs de ce Royaume, que les interests particuliers animoient à l'ambition du gouuernement de l'Estat; ceux qui se trouuerent alors les plus foibles, voulans fortifier leur Party, se rangerent du costé de cette Furie, prenans le pretexte de Religion pour attirer à eux tous ceux que les Loix Diuines, & les Ordonnances de nos Roys auoient iustement condamnez aux peines, & aux chastimens de leurs erreurs.

En vn mot, & pour parler clairement, ce qui mit ce Party en fougue, ce fut de voir ce ieune Roy donner l'administration, & la conduite des affaires de la Couronne à ses Oncles, les Ducs, & le Cardinal de Guise, ennemis declarez de cette Religion nouuelle.

D'OV alors ce Party Huguenot se resolut à cette Assemblée secrette, qui fut tenuë à Nantes le premier iour de Ianuier l'an mille cinq cens soixante, où fut tramée la conspiration d'Amboise, pour là enleuer le Roy, les Reynes, & Messeigneurs ses freres, & changer en suite l'Estat Monarchique en Republique, & la Religion Catholique Romaine en la nouuelle & pretenduë. Mais Dieu ayant preserué ce Royaume de ces malheurs extremes par la descouuerte de cette coniuration, & par la punition de quelques complices ; mais non pas des chefs & des principaux, que leur authorité & leur dignité mettoient vn peu à couuert ; enfin vne autre & nouuelle conspiration s'estant tramée derechef par les mesmes, elle prit encore le vent, dont plusieurs de ses Factionnaires expierent leurs crimes par leur mort, & par les iustes chastimens qui en furent faits. IV. La conspiration d'Amboise euentée.

Cependant le Roy desireux d'apporter quelques remedes à ces maux, & couper le chemin à ce feu qui menaçoit d'embraser en bref tout cét Estat, resolut auec la Reyne sa Mere & son Conseil, qu'il estoit tres-expedient de conuoquer au plustost vne Assemblée des Princes, des Officiers de la Couronne, & des Cheualiers de l'Ordre du Roy, auec le Conseil de sa Maiesté, afin de donner le remede requis, tant au fait de la Religion, que de l'Estat : & pour ce suiet il fut arresté que cette Assemblée se tiendroit en ce Chasteau de Fontainebleau, au vingtiéme du mois d'Aoust suiuant.

Le iour venu elle se fit au Pauillon des Poësles, dans la Chambre de la Reyne Mere, & commença à vne heure apres midy, où se trouuerent le Roy, la Reyne sa Mere, la Reyne sa femme, Messeigneurs Freres de sa Maiesté, les Cardinaux de Bourbon, & de Lorraine, les Ducs de Guise, & d'Aumale, le Connestable, le Chancelier de l'Hospital, l'Admiral de Chastillon, les Mareschaux de Brissac, & de Sainct André, Charles de Marillac Archeuesque de Vienne, du Mortier Euesque d'Orleans, & Iean de Monluc Euesque de Valance, tous Conseillers du priué V. Les noms des personnes de marque, qui composoient cette Assemblée.

Conseil, lesquels estoient assis selon leur rang. Comme aussi y assisterent beaucoup de Cheualiers de l'Ordre, qui estoient pareillement assis, mais hors les chaires du Conseil. Le Roy de Nauarre & le Prince de Condé y auoient esté mandez, mais ils ne s'y trouuerent pas.

VI. Elle dure quatre iours.

LE Roy faisant l'ouuerture de l'Assemblée, dit en peu de mots le suiet qui l'auoit meu à cette conuocation; que son Chancelier, & le Cardinal de Lorraine, & le Duc de Guise, feroient entendre plus amplement ce qui estoit de ses volontez: & fut continuée cette Assemblée durant quatre iours.

La Reyne Mere prenant de suite la parole, pria l'Assemblée de conseiller le Roy son fils en sincerité, en sorte que le tout pust reüssir à la gloire de Dieu, au maintien de sa Couronne, & au soulagement de ses Suiets.

Le Chancelier parla en apres, & par vne longue digression & comparaison du Medecin & du malade, monstra qu'il estoit facile de guarir le malade quand la cause en estoit connuë, & qu'ainsi estant de l'Estat de la France tout émeu & troublé alors, il en falloit chercher la cause pour y apporter le remede.

Le Duc de Guise rendit compte de la charge que le Roy luy auoit donnée, touchant la Gendarmerie de France.

Et le Cardinal de Lorraine fit le mesme touchant l'administration des affaires d'Estat, & des Finances qu'il auoit maniées: & iusques icy il ne se passa rien qu'auec toute sorte de douceur.

VII. Requestes presentées par l'Admiral.

MAIS la suite ne fut pas de mesme; car l'Admiral s'estant leué de sa chaire, & ayant demandé audiance de sa Maiesté, entama vn long discours, s'efforçant de persuader que luy, ny ses freres n'estoient point de la conspiration d'Amboise; ce qui estoit neantmoins trop aueré pour en douter: & en suite s'approchant du Roy, il luy presenta deux Requestes de la part de ceux qui estoient de la nouuelle Religion, lesquels formoient son Party, & se plaignoient par ces Requestes des rigueurs & cruautez, disoient-ils, que l'on exerçoit en leur endroit, comme

ſi ce n'eſtoit pas vn acte de iuſtice de punir les criminels de leze Maieſté diuine & humaine, tels qu'ils eſtoient, eux qui auec tant de felonnie & de temerité auoient ſi ſouuent pris les armes contre leur Roy, attenté à ſa Perſonne; & de plus qui par caprice & par intereſt auoient abandonné l'ancienne & vraye Religion & de leurs peres & de leur Roy, pour ſuiure le libertinage d'vne nouuelle qu'ils taſchoient d'eſtablir par les armes, ne le pouuans ny par les loix de l'equité, ny de la raiſon. Ces requeſtes contenoient encore diuers chefs, car ils demandoient des Temples publics pour le libre exercice de leur Preſche, & faiſoient d'autres ſemblables propoſitions, auec la tenuë des Eſtats generaux, & d'vn Concile National; où la hardieſſe & temerité de l'Admiral, comme par vne brauade & eſpece de menace, monta iuſques à ce poinct de dire qu'il eſtoit preſt de faire ſigner ces deux Requeſtes par cinquante mille hommes.

VIII. Repartie à cette Requeſte par le Cardinal de Lorraine.

EN ſuitte dequoy le Cardinal de Lorraine, tout plein de zele en la cauſe de Dieu & de ſon Roy, prenant la parole repartit genereuſement à tous les poincts des Requeſtes de l'Admiral, & entre autres paroles luy dit: Que s'il auoit eu aſſez d'hardieſſe d'aduancer qu'il feroit ſigner leſdites Requeſtes par cinquante mille hommes, (qui eſtoit vouloir dire, qu'il y auoit bien autant de perſonnes de la nouuelle & pretenduë Religion) luy s'offroit de faire ſigner le contraire, non par cinquante mille hommes ſeulement, mais par quatre millions d'hommes qui faiſoient profeſſion de l'ancienne & vraye Religion, qui eſtoit la Catholique Romaine; adiouſtant que le Roy ne pouuoit acquieſcer aux propoſitions contenuës eſdites Requeſtes touchant le fait de la Religion, ſans bleſſer griefuement ſa conſcience, & fleſtrir le beau titre qu'il auoit l'honneur de porter de Roy Tres-Chreſtien: & que pour ce qui eſtoit des iniures & des calomnies dont ceux de la nouuelle Religion le chargeoient, tant en leurs Preſches, que par les libelles diffamatoires, & leurs placards; il tenoit tout cela à gloire, puiſqu'vn

chacun sçauoit assez que ce n'estoit qu'à cause qu'il se portoit courageusement pour la defense de la Religion Catholique, & pour le seruice de sa Maiesté: & ayant acheué sa Harangue, les Cheualiers de l'Ordre qui estoient en cette Assemblée, dirent alors leurs aduis tous conformément à celuy du Cardinal de Lorraine, & du Duc de Guise; & il n'y eut que Charles de Marillac, & Iean de Monluc, qui vn peu soupçonnez d'intelligence auec l'Admiral, se rendirent suspects en leurs discours & en leurs propositions.

IX. Resolution de cette Assemblée.

ENFIN la resolution de cette Assemblée, fut que le Roy declara qu'il estoit en volonté de faire tenir les Estats generaux de ce Royaume au treiziéme de Decembre suiuant, & que pour ce qui estoit des differends de la Religion, il les remettoit au Concile general, que sa Saincteté estoit en termes de conuoquer en bref; & qu'en cas que celuy-cy ne tint, il pouruoiroit à la conuocation d'vn particulier & National de ce Royaume.

Au reste que par vne grace speciale de sa Maiesté, il ne seroit plus informé à l'aduenir, ny procedé pour le fait de la Religion, contre ceux de la nouuelle opinion, sinon en cas de rebellion & de sedition publique; & ce fut tout ce qui leur fut accordé & arresté en cette Assemblée.

QVEL-

QVELQVES REIOVISSANCES, ET Tournois faits à Fontainebleau, sous le Roy Charles neufiéme.

CHAPITRE XI.

L'An de IESVS-CHRIST 1564.

I. Charles IX. aymoit ce Seiour Royal.
II. Festin du Connestable de Montmorency.
III. Autre, fait par le Cardinal de Bourbon.
IV. La Reyne Catherine de Medicis contribuë à cette réioüyssance.
V. Le semblable fait par le Duc d'Orleans.
VI. Le Roy se plaist parmy ces réioüyssances.
VII. Diuerses inuentions pour le Tournoy.
VIII. Les Compagnies de ce Tournoy.
IX. Le Roy regale les Grands de sa Cour, le Tournoy estant finy.
X. Apres 43. iours icy de seiour le Roy fait voyage.

PLVSIEVRS raisons ayant inuité Charles IX. de visiter quelques Prouinces, & Villes de ce Royaume, comme il aymoit ce lieu de Fontainebleau, ce ne fut pas aussi sans y venir faire quelque seiour auant son départ, tandis que l'on disposoit l'appareil de son voyage : estant donc party de Paris, il arriua icy le dernier de Ianuier mille cinq cens soixante & quatre : & comme c'estoit quelques iours auant Caresme-prenant, où l'on a coustume de se réiouyr plus particulierement qu'en vne autre saison, parmy les bals, les balets, les festins, & autres semblables diuertissemens; ce fut aussi à quoy la Cour passa icy le temps. I. Charles IX. aymoit ce Seiour Royal.

LE Connestable Anne de Montmorency commença le premier à traitter le Roy, la Reyne & toute la Cour, en vn souper qu'il dressa en son Hostel, auec vne magni- II. Festin du Connestable de Montmorency.

ficence la plus grande qui se pouuoit voir, & ce fut le penultiéme Dimanche deuant Caresme.

III. Autre fait par le Cardinal de Bourbon.

LE Ieudy suiuant le Cardinal de Bourbon fit son festin en son logis; où à l'issuë il donna le plaisir d'vn beau combat à cheual, qui fut fait en la Cour dudit logis, laquelle estoit merueilleusement ornée, auec vn Amphitheatre qui regnoit tout autour.

IV. La Reyne Catherine de Medicis contribuë à cette réioüyssance.

LA Reyne contribuant à cette réioüyssance, le Dimanche gras traitta à disné le Roy, & les principaux de la Cour au logis de la My-voye, autrement pour lors appellée vulgairement la Vacherie; & apres disné l'on alla à la Comedie, qui estoit preparée en la Salle du Bal de ce Chasteau.

V. Le semblable fait par le Duc d'Orleans.

LE lendemain le Duc d'Orleans fit son festin en son Hostel, & à l'issuë fut representé en la Cour dudit Hostel vn combat de six Seigneurs contre six autres, dont d'vn costé estoit pour Capitaine le Comte de Rets, & de l'autre le Comte de Ringraue; lesquels combattirent à pied, s'entredardans chacun deux dards l'vn apres l'autre, qu'ils receuoient dessus leurs escus; puis rompirent chacun vne picque à la barriere, & se porterent trois coups d'espée; le tout auec vne merueilleuse grace & dexterité nompareille; & ainsi firent tous les autres.

VI. Le Roy se plaist parmy ces réioüyssances.

LE Roy ayant pris vn extreme plaisir en ces esbats voulut pareillement finir ces réioüyssances de Caresme-prenant, regalant & traittant la Reyne, & les Grands de la Cour, en vn festin le Mardy gras à souper; où auant ce banquet l'apresdinée il fit representer vn magnifique Tournoy hors la grande porte de ce Chasteau, deuant le Chenil, en cette sorte.

VII. Diuerses inuentions pour le Tournoy.

L'ON auoit dressé vn Camp clos de fossez & de barrieres, au costé duquel estoient esleuez de grands Theatres richement ornez, & destinez pour les Seigneurs, & les Dames; au bout de ce Camp paroissoit vn Hermitage, & estoit ce lieu par où les Cheualiers entroient dans ce Camp pour combattre.

Proche de là se voyoit vn beau bastiment dressé exprés, que l'on appelloit le Chasteau enchanté, duquel l'entrée estoit gardée par des Diables, & par vn Geant, & vn Nain, qui repoussoient ensemble les Cheualiers lesquels vouloient y entrer.

Ce Tournoy fut commencé par les quatre Mareschaux de France, montez sur les plus beaux cheuaux qui se pouuoient voir; & tous ces Seigneurs estoient richement vestus d'vne mesme parure.

HORS du Camp il y auoit six Compagnies d'hommes d'armes, chacune de six hommes seulement, & toutes portans les couleurs des Seigneurs qui les commandoient. La premiere estoit du Prince Dauphin, fils du Duc de Montpensier : La seconde, du Duc de Guise : La troisiéme, du Prince de Mantouë : La quatriéme, du Duc de Neuers : La cinquiéme, du Duc de Longueuille : Et la sixiéme, du Comte de Ringraue : lesquelles firent leurs entrées l'vne apres l'autre dedans ledit Camp, puis apres y auoir fait monstre en sortirent aussi-tost.

VIII. Les compagnies de ce Tournoy.

En suitte desquels y entrerent six Dames à cheual, toutes vestuës en Nymphes, qui par les traits de leurs beautez, & par l'éclat de leurs riches parures, remplies d'vn nombre presque infiny de pierres precieuses, attirerent facilement la veuë des Spectateurs pour les admirer : lesquelles apres auoir fait le tour du Camp se mirent de rang au deuant du Theatre du Roy.

DANS ce mesme Chasteau enchanté il y auoit six Cheualiers, dont le Prince de Condé estoit le Chef, lesquels combattoient pour lesdites Dames; & aussi tost qu'il paroissoit vn des Cheualiers de dehors à la porte de ce Camp, ledit Hermite sonnoit sa clochette pour aduertir ceux du Chasteau, l'vn desquels sortoit promptement, & venoit au combat courant l'vn contre l'autre; & apres auoir rompu leurs lances, mettans la main à l'espée ils se portoient chacun trois coups, si adroitement, & auec tant de bonne grace, qu'il ne se pouuoit

IX. Le Roy regale les Grands de sa Cour, le Tournoy estant finy.

mieux; & ainsi tous ces Cheualiers ayans combattu l'vn apres l'autre, le Tournoy finit, & l'on alla au souper que le Roy auoit fait preparer en la Salle du Bal.

X. Apres quarante-trois iours icy de seiour le Roy fait voyage.

APRES que sa Maiesté eut seiourné icy quarante-trois iours, voyant l'appareil de son voyage en estat, en partit le Lundy treiziéme iour de Mars audit an, & alla faire son entrée & coucher à Montreau, & continua son voyage par la Champagne, & par la Bourgogne, visitant ses Prouinces de Dauphiné, de Prouence, de Languedoc, de Guyenne, de Poictou, d'Auuergne; puis s'en reuint à Paris, ayant demeuré vn an & plus à faire ce voyage. C'est ce que i'en ay extrait d'vn Liuret, qui fut alors mis en lumiere sur ce suiet par Abel Iouan.

DE L'OPINION TOVCHANT LE Spectre, ou Grand Veneur de la Forest de Fontainebleau.

CHAPITRE XII.

L'An de IESVS-CHRIST 1599.

I. La difference qu'il y a, entre opinion, & science.
II. Ce que disent quelques Autheurs touchant ce Spectre.
III. Paroles pretenduës dites par ce Spectre.
IV. La verité de cette Histoire.
V. Preuues qui monstrent plusieurs choses supposées.
VI. Chasse de Sainct Hubert.

I. La difference qu'il y a, entre opinion & science.



CEVX qui sont versez le moins du monde dans les principes de la Philosophie, sçauent qu'il y a bien de la difference entre opinion & science; en ce que le premier se dit de ce qui est incertain, & l'autre des choses qui sont toutes vrayes & asseurées. Or parce que dans le discours qui se fait touchant le Spectre ou Grand

Veneur, qui apparut, à ce que l'on dit, & se fit entendre au feu Roy Henry le Grand en cette Forest de Fontainebleau; ie trouue que quelques Escriuains veulent faire passer ce Spectre pour vne verité indubitable, contre ce que m'en ont raconté icy plusieurs personnes de foy de ce temps-là, qui sont encore viuantes, & ne manquent de bon iugement, & de memoire: qui à la verité rapportent bien quelques choses approchantes de ce discours, & de ce bruit commun, mais non pas auec les circonstances, & tant de certitude que les susdits Escriuains: ce qui m'a obligé à dresser ce Chapitre sous ces mots: *De l'Opinion touchant le Spectre, ou Grand Veneur de la Forest de Fontainebleau;* afin de faire voir ce qu'il y a de vray, & ce qui est de douteux en cét euenement.

TOVS conuiennent bien, que Henry le Grand au commencement du Printemps de l'année mille cinq cens quatre-vingts dix-neuf estant icy, où il se plaisoit extremement, & y faisoit fort trauailler; vn iour se diuertissant à la Chasse en cette Forest vers la route de Moret, accompagné de quelques Princes, & de Seigneurs, courant le Cerf entendit vn grand bruit de personnes qui sonnoient du Cor assez loing de sa Maiesté: mais tous ne sont pas d'accord des particularitez, que ces Escriuains, pour faire valoir le narré qu'ils en font, disent; sçauoir que le Roy entendit, comme à vne demy lieuë loing d'où il estoit, des iappemens de chiens, & le Cor, & les cris des Chasseurs bien differens des siens; & qu'en vn moment tout ce bruit, qui sembloit estre bien éloigné, se fit oüyr à vingt pas de ses oreilles; où alors sa Maiesté enuoya Monseigneur le Comte de Soissons, auec quelques autres, pour s'informer ce que c'estoit; & estans aduancez, ils entendirent ce bruit prés d'eux, sans voir d'où il venoit, ny qui c'estoit; sinon qu'ils apperceurent dans l'épaisseur de certaines broüissalles vn grand homme noir, & fort hydeux, qui leuant la teste de dedans vn Buisson, leur dit: *M'entendez-vous*; ou bien, *Qu'attendez-vous:* & disent quelques autres:

II. Ce que disent quelques Autheurs touchant ce Spectre.

Caier en son Histoire de la Paix.

Matthieu in Henrico IV. & autres.

III. Paroles pretenduës

dites par ce Spectre.

Amandez-vous : Car l'estonnement les saisit alors de telle sorte, qu'ils ne sceurent dire bonnement quelles de ces paroles ils auoient oüyes ; & au mesme instant ce Spectre disparut. Ce que mondit Seigneur le Comte de Soissons, & ceux de sa compagnie, ayans rapporté au Roy, sa Maiesté s'informa des Charbonniers, des Bergers, des Bucherons, & d'autres, qui sont d'ordinaire en cette Forest, s'ils auoient veu autrefois de tels Fantosmes, & entendu de tels bruits de Chasseurs : lesquels luy répondirent, que c'estoit vne chose ordinaire, & qu'assez souuent il leur apparoissoit vn grand homme noir auec l'équipage d'vn Chasseur, que l'on appelle le Grand Veneur. Et adiouste Matthieu, que le Duc de Sully estant en son Cabinet au Pauillon du grand Iardin, & du Parterre de ce Chasteau, l'entendant vn soir, creut que le Roy estoit de retour de la Chasse, & vint pour le voir ; mais il trouua que cette Chasse qu'il auoit oüye tout proche de son logis, n'estoit pas celle du Roy, qui estoit à plus de trois lieuës de là. Voila comme le racontent ces Escriuains.

IV. La verité de cette Histoire.

MAIS voicy comme ie l'apprends icy de personnes de ce temps là : qui disent qu'il est bien vray, que le Roy retournant alors de la Chasse, ayant manqué le Cerf, en estoit tout faché, à raison que le iour d'auparauant on l'auoit encore manqué, & sa Maiesté craignoit que ses chiens ne se rebutassent ; & retournant elle fut étonnée qu'elle entendit pas loing d'elle, que l'on sonnoit du Cor à la façon que l'on a coustume quand la Chasse a esté bonne, & que le Cerf est pris. Ce que le Roy trouuant mauuais, il fit faire recherche quels estoient ceux qui auoient esté si hardis que de sonner ainsi ; mais quelque diligence que l'on en fit pour le sçauoir, l'on ne pût iamais apprendre d'où estoit venu ce bruit : ce qui rendit encore le Roy plus pensif, & s'en reuint tout melancholique ; & cela donna occasion à toute la Cour d'étonnement, & qui fut cause qu'alors l'on mit en bruit le discours du Grand Veneur, & de l'apparition pretenduë

de ce Spectre ; mais non pas qu'aucun de ce lieu dise, que l'on veid alors cét homme noir, ny qu'on oüyt ces paroles : *M'entendez-vous ;* & les autres pareilles.

V. Preuues qui montrent plusieurs choses supposées.

ET pour faire paroistre clairement, que ceux qui ont écrit des premiers de cét euenement, qui sont Caier, Matthieu, & autres, qui l'ont emprunté d'eux, en parlent sans connoissance, & sur vn simple bruit seulement ; c'est que ces Escriuains racontent, que sa Maiesté fit entendre alors les Charbonniers de la Forest : ce qui ne peut estre ; car il ne s'y fait point de charbon, & il n'y a point memoire d'homme, que l'on en y ait iamais fait.

De plus, c'est que de tant de personnes qu'il y a icy, & aux enuirons, anciennes, ou ieunes, aucune ne dit auoir iamais veu, ny entendu ledit Fantosme ; & s'il se parle du Grand Veneur, ce n'est que sur vn bruit du vulgaire. Pour n'offenser neantmoins tous ceux qui en ont écrit, i'en laisseray croire à vn chacun ce qui luy plaira.

VI. Chasse de S. Hubert.

IE sçay ce que plusieurs Autheurs racontent de la Chasse de Sainct Hubert, laquelle ils disent qu'elle s'entend en diuers endroits. Ie n'ignore pas aussi ce que l'on raconte du Spectre, que l'on appelle le Fouëtteur ; que l'on dit estre apparu du temps de Charles IX. en la Forest de Lyons, & qui laissa les marques des coups de fouët, qu'il auoit donné à plusieurs personnes. Et ne doute pas qu'il n'y ait des Demons qui vaguent aussi bien dans les Forests, que dans l'air. Mais ie sçay bien que pour ce qui est de ce Grand Veneur, il n'y a rien de certain ; & encore moins de toutes ces circonstances, & paroles rapportées par ces Autheurs, qu'ils disent auoir esté prononcées par ce Fantosme.

ARRIVEE DE CHARLES EMANVEL Duc de Sauoye à Fontainebleau, & le suiet de son voyage.

CHAPITRE XIII.

L'An de IESVS-CHRIST 1599.

I. Henry le Grand defend son Estat.
II. Le Duc de Sauoye surprend le Marquisat de Salusses.
III. Le Pape fait arbitre touchant ledit Marquisat.
IV. Deputez à Rome, chacun desquels propose ses raisons.
V. Le Duc de Sauoye vient en France.
VI. Son arriuée à Fontainebleau.
VII. Le Roy luy fait voir les singularitez de sa Cour, & de cette Maison.
VIII. Accord fait entre le Roy, & son Altesse.
IX. Le Duc manque à sa parole.
X. Le Roy prend la Sauoye, & contraint le Duc à luy donner contentement.

I. Henry le Grand defend son Estat.



ENTRE les ceremonies obseruées au Sacre, & Couronnement de nos Roys, la coustume est de leur mettre vne épée en main, pour leur dire, qu'en acceptant cette Dignité Royale, ils s'obligent quant & quant à la defense de leurs Estats. Henry le Grand apres auoir rangé ses Suiets rebelles à leur deuoir, & planté l'Oliue de la Paix par tout ce Royaume, se ressouuenant du serment qu'il auoit fait en pareille ceremonie de son Sacre, & Couronnement, de proteger tout ce qui dépendoit de ses Estats, auec ce qu'il auoit trop de valeur pour en souffrir aucun démembrement, ne manqua pas aussi à mesme temps de pouruoir au recouurement du Marquisat de Salusses, que Charles Emanuel Duc de Sauoye auoit surpris en pleine Paix, l'an mille cinq cens quatre-vingts huit, prenant l'occasion

ſion des troubles meus alors par les Religionaires, & ſçachant la Faction, & les ſecrettes pratiques de la Ligue, qui ſe braſſoient contre Henry III. dont l'on tient meſme que dés lors ce Duc auoit intelligence auec les Chefs; faiſant entendre au Roy pour palier ſa laſcheté en cette inuaſion, que ce qu'il en auoit fait, n'eſtoit que de crainte que le Sieur de Leſdiguieres ne s'en ſaiſiſt en faueur des Huguenots, & au milieu de ſon Pays donner vne retraitte à l'Hereſie, & à ſes Suppoſts: qui eſtoit à dire vray, taſcher à bien couurir ſa mauuaiſe volonté, ſi la ſuitte n'euſt fait voir qu'il n'auoit eu en aucune façon le zele de Religion en cette ſurpriſe; mais qu'il y auoit eſté porté ſeulement par vn excez d'ambition d'enuahir les Terres de ſon voiſin pour aggrandir les ſiennes, attendant de iour à autre les effets de la Ligue, qui commencerent auſſi toſt par les Barricades, & qui furent ſuiuies du malheureux, & funeſte accident de la mort de Henry III. & de fait au meſme temps ne ſe contentant pas de cette ſurpriſe, voyant les troubles de la Ligue bien enflammez, il paſſa ſes armes iuſques en Prouence, & en Dauphiné, croyant que parmy l'orage de nos guerres Ciuiles, il n'y auoit qu'à prendre, & à iamais rendre.

II. Le Duc de Sauoye ſurprend le Marquiſat de Saluſſes.

Mais il fut fort eſtonné, quand Dieu prenant pitié de cette premiere Monarchie Chreſtienne, il veid que les affaires du Roy proſperoient tous les iours par vn bonheur plus celeſte qu'humain: & preiugeant bien que dés auſſi toſt que ſa Maieſté auroit entierement donné la Paix à ſes Suiets, elle ſe porteroit au recouurement de ſon Marquiſat, qu'il luy faudroit rendre de gré, ou ſe diſpoſer à ſouſtenir les efforts d'vne puiſſante armée qui mettroit ſes Eſtats en danger; le Roy ayant fait ſon entrée à Lyon, en l'an mille cinq cens quatre-vingts quinze, le Duc luy fit parler de paix, & d'accommodement pour ce Marquiſat: & par le Traitté de Veruins en ſuitte entre la France, & l'Eſpagne, ſon Alteſſe y ayant eſté compriſe; où il auoit

esté arresté, que touchant le differend entre sa Maiesté, & son Altesse de Sauoye pour le Marquisat, l'on en laisseroit l'arbitrage au Pape: (qui estoit Clement VIII.) le Roy y consentit volontiers, enuoyant exprés à Rome vers sa Saincteté, comme fit aussi le Duc; & auoit esté accordé le terme d'vn an pour cét arbitrage.

III. Le Pape fait arbitre touchant ledit Marquisat.

Chacun dispute là son droit, & propose ses raisons. Le President de Sillery de la part du Roy fait voir par plusieurs Titres: Que les Marquis de Salusses en auoient rendu autrefois les hommages aux Dauphins de Viennois, comme Seigneurie, & Fief mouuant de Dauphiné: Que le Roy François I. sous ce Titre auoit confisqué ce Marquisat pour cause de felonnie: Que le mesme en auoit donné diuerses inuestitures à trois diuers Marquis; & que le dernier estant mort sans enfans, sa Maiesté de droit l'auoit alors incorporé à sa Couronne, qui en auoit tousiours iouy paisiblement depuis, & ses enfans Henry II. François II. Charles IX. & Henry Troisiéme, iusques au iour de la surprise.

IV. Deputez à Rome, chacun desquels propose ses raisons.

Le Comte d'Arconas deputé de la part du Duc, assisté du Marquis de Lullins, ayant produit diuerses pieces, l'on fit voir que la pluspart estoient fausses: outre que ledit Sieur de Sillery monstra, que si quelques vns desdits Marquis auoient aussi rendu hommages aux Ducs de Sauoye, ç'auoit esté, ou par complot, ou par force: ce qui ne pouuoit valider pour oster à la France ce Marquisat, dont elle estoit en paisible ioüyssance depuis cent ans.

En fin les Ambassadeurs de part & d'autre, ne s'estans pû accorder, & le Pape ayant assez reconnu que le Sauoyard ne taschoit qu'à tirer en longueur cette affaire, & sembloit mesme se défier de sa Saincteté, se déporta de l'arbitrage.

VI. Le Duc de Sauoye

CEPENDANT son Altesse de Sauoye considerant que ses affaires estoient fort douteuses, & que le Pape

mal satisfait de sa part, ne se mesleroit plus de ce differend; en suitte dequoy elle ne deuoit plus attendre que les armes du Roy; qui ioüyssoit alors d'vne pleine Paix, & tous ses Estats; prit resolution de venir en France, & moyenner, ou par les voyes de l'amitié, ou de l'artifice gagner sa cause auprés de sa Maiesté; laquelle aduertie de son voyage, commanda que par tout où ce Duc passeroit sur ses terres l'on receut son Altesse, comme luy mesme: ce qui fut ainsi executé, & particulierement à Lyon; où de là il vint à Roanne, & descendit à Orleans par la Riuiere de Loire auec toute sa suitte, qui estoit grande, & en bon ordre; mais toute en deüil, à cause de la Duchesse sa femme nagueres decedée.

vient en France.

Arriué à Orleans, il fut fort honorablement receu, où Monseigneur le Duc de Nemours son cousin, l'accueillit de la part du Roy. Le dessein estoit de l'y faire seiourner vn iour ou deux, afin d'en donner aduis à sa Maiesté, qui auoit ordonné vn bel appareil de Princes, de Seigneurs, de Noblesse, & de ses Compagnies d'ordonnance, pour aller au deuant le receuoir. Ce que son Altesse ayant appris, & que le Roy estoit en ce lieu de Fontainebleau, elle prit promptement la Poste auec peu des siens, laissant son train, & son équipage derriere, & arriua icy le treiziéme de Decembre, mille cinq cens quatre-vingts dix-neuf. Le Roy fut fort surpris quand il sceut que Monsieur de Sauoye estoit arriué inopinément en ce Lieu, & desia en ce Chasteau, lors que l'on le croyoit encore sur le chemin d'Orleans; ce ne furent alors que caresses, & qu'embrassades entre sa Maiesté, & son Altesse; en suitte dequoy plusieurs iours apres, il ne se parla que de festins, & de réioüyssances à la Cour.

VI. Son arriuée à Fontainebleau.

LE lendemain le Roy luy mesme fit voir à son Altesse toutes les singularitez des Bastimens, des Peintures, & des Iardins de cette Maison Royale; & quelques iours suiuans, estant bien aise de luy faire voir encore la splen-

VII. Le Roy luy fait voir les singularitez de sa Cour, &

de cette Maison.

deur de sa Cour, & quant & quant luy monstrer à dessein, que combien qu'il s'employast fort icy apres ses Bastimens, il auoit tousiours neantmoins le cœur aux armes, commanda à ses Compagnies des Regimens de ses Gardes de se tenir en bon ordre; il les fit mettre en haye le long de l'Allée de la Chaussée, par où sa Maiesté, & son Altesse deuoient passer; & de là leur commanda de faire Montre en la grande esplanade, qui est deuant la Porte du Chasteau, & du Chenil; où le Duc ne pût qu'il n'admirast l'adresse de ces Compagnies, & de leurs Chefs, & Capitaines, lesquelles estoient toutes distinguées par leur liurée, & couleurs. Parurent de suitte les Compagnies d'ordonnance, les Gensdarmes, & Cheuaux-Legers, tous armez, auec leurs cheuaux bien harnachez, & chacun vn pannache sur la teste; qui par la Montre qu'ils firent témoignerent tous leur adresse, en tirant le coup de Pistolet, puis aussi tost mettant chacun la main à l'espée.

Les autres iours se passerent à courre la Bague, & rompre au Faquin dans la Cour du Cheual blanc, & à la Chasse; où parmy ces réioüyssances, & diuertissemens, quoy que son Altesse témoignast en apparence estre fort satisfaite; si ne l'estoit-elle gueres, apprenant de ceux de son intelligence, qu'elle auoit pratiqué en Cour, que le Roy estoit tousiours en la mesme resolution de r'auoir son Marquisat, & que tres-difficilement pourroit-on luy faire changer de volonté: neantmoins le Duc ne laissa pas de cacher adroitement son déplaisir. Et apres auoir icy demeuré sept iours, sa Maiesté s'en alla à Paris, & y emmena son Altesse, laquelle n'épargna aucune artifice, & toute sorte de courtoisies, & de submissions; voire mesme de presens enuers les Grands, & les petits, pour se gagner les cœurs, & les affections, & par l'entremise de ses artifices, s'efforcer de faire gagner le Roy à changer de resolution: Mais voyant en fin que tous les moyens qu'il auoit tentez auoient esté inutiles

pour fleſchir ſa Maieſté à ſes demandes; il conſentit à vn Traitté fait entre eux deux le vingt-ſixiéme de Feurier mil ſix cens, par lequel ſon Alteſſe promit & s'obligea à ſa Maieſté de luy remettre dans le premier de Iuin prochainement venant ledit Marquiſat de Saluſſes; on luy donnoit en eſchange & pour recompenſe le Comté de de Breſſe: & cela ainſi arreſté le Duc s'en retourna en Sauoye, apres auoir fait paroiſtre au Roy l'obligation qu'il luy auoit du gracieux accueil, & de l'honneur qu'il auoit receu de ſa Maieſté; comme auſſi il luy teſmoigna la bonne volonté qu'il auoit pour ſon Alteſſe, pourueu que dans le temps determiné il ne manqua pas à ſa promeſſe.

VIII. Accord fait entre le Roy & ſon Alteſſe.

MAIS comme le Duc n'auoit fait cét accord & ce traitté qu'auec deſſein de ne rien tenir, mais ſeulement pour gagner temps, eſperant que les ſecrettes menées qu'il auoit pratiquées en France durant ſon ſeiour à la Cour, y apporteroient quelque changement qui luy ſeroit fauorable: d'ailleurs qu'il apprenoit de certaine prognoſtique d'aucuns Aſtrologues, qu'au mois d'Aouſt enſuiuant de l'année preſente mille ſix cens, il n'y auroit point de Roy en France; ce qu'il interpretoit ſiniſtrement & à ſon aduantage, ſe perſuadant la mort du Roy, & ce qui fut verifié au contraire au grand deſaduantage du Duc, en ce qu'alors le Roy hors de France eſtoit en Sauoye, où le progrez de ſes armes auançoit de iour à autre: de plus, que ce Duc ſe promettoit vne grande aſſiſtance de l'Eſpagne. Cela le fit reculer iuſques à ce que voyant que le Roy en peu de temps s'eſtoit rendu maiſtre de toute la Sauoye, & que s'il attendoit dauantage à effectuer le Traitté de Paris, il ne pouuoit éuiter la perte de tout le reſte de ſes Eſtats; il s'y accorda, & ceda ou échangea toute la Breſſe & ce qui en dépendoit, pour ledit Marquiſat de Saluſſes: ce qui fut confirmé par vn nouueau Traitté fait le dix-ſeptiéme de Ianuier mil ſix cens vn. A quoy trauailla puiſſamment le Cardinal Aldobrandin Legat deputé de ſa Sainčteté pour la Paix; & fut cét accord & Traitté iuré ſolemnellement à Turin par le Duc, en pre-

IX. Le Duc manque à ſa parole.

X. Le Roy prend la Sauoye, & contraint le Duc à luy donner contentement.

sence du sieur de Cheurieres, Cheualier des Ordres du Roy; & sa Maiesté le iura à Paris où estoit le Marquis de Lullins de la part de son Altesse de Sauoye.

LA CONFERENCE MEMORABLE tenuë à Fontainebleau en presence de Henry le Grãd, entre le Cardinal du Perron pour lors Euesque d'Eureux, & le sieur du Plessis Mornay.

CHAPITRE XIV.

L'An de IESVS-CHRIST 1600.

I. Trait de la Prouidence de Dieu pour la defense de son Eglise.
II. Le Cardinal du Perron, autre Hercule qui dompte l'Heresie.
III. Le motif de la Conference.
IV. Zele de Henry le Grand pour la cause de Dieu.
V. L'ordre de la Conference, & les Commissaires.
VI. Preuoyance du Cardinal du Perron.
VII. Le sieur du Plessis tasche d'empescher la Conference.
VIII. Les personnes de marque qui se trouuerent à cette Conference.
IX. Vanité du sieur du Plessis.
X. Dix-neuf passages cottez à faux, & monstrez tels en la presence du Roy.
XI. Le Roy tesmoigne vne grande ioye par la descouuerte des manquemens du Plessis.
XII. Plusieurs Religionaires conuertis en suitte de cette Conference.

I. Trait de la Prouidence de Dieu pour la defense de son Eglise.



C'EST vn trait bien remarquable de la Prouidence diuine, qu'autant de fois qu'elle a permis que l'Hydre de l'Heresie se soit presenté pour ruiner son Eglise, autant aussi a-t'elle suscité quelque Hercule pour en dompter la rage & surmonter l'orgueil. Il me seroit facile de preuuer cette verité par les siecles passez, où iamais

l'Enfer n'a fait naistre aucun Heresiarque, qu'au mesme temps Dieu ne luy ait opposé quelque Sainct Docteur, comme vn valeureux soldat & defenseur de la verité, pour triompher du mensonge; en sorte qu'il est vray de dire, que si le Prince des tenebres & de l'erreur, s'est efforcé de produire de faux tesmoins contre l'integrité & l'honneur de cette chaste Susanne, le Ciel n'a point manqué quant & quant de faire paroistre aussi tost vn Daniel, pour en prendre la protection, & conuaincre de faux ses calomniateurs. Et sans aller bien loin en mandier des preuues, ie me contenteray de monstrer cette verité en la personne du grand Cardinal du Perron, l'honneur & la gloire des Muses, & l'ornement de la Pourpre & du sacré College, & vn ferme & puissant defenseur de l'Espouse de Iesus-Christ; lequel en guise d'vn autre Hercule Gaulois, voyant auec quelle effronterie, & vn esprit tout noir de calomnie & de fausseté, Philippe de Mornay sieur du Plessis Marly, arcbutant de l'Heresie & de l'Huguenotisme, auoit mis en lumiere vn Liure qu'il auoit fait contre la Messe; il s'offrit aussi tost de le combattre hardiment & ses erreurs, & sur tout faire paroistre clairement cinq cens fausses allegations, comme autant de calomnies & d'accusations mensongeres contenuës en ce Liure, autant digne de punition, qu'il estoit indigne de voir le iour.

II. Le Cardinal du Perron, autre Hercule qui dompte l'Heresie.

APRES plusieurs difficultez qui se presenterent pour empescher la tenuë d'vne Conference à ce suiet, entre ce Cardinal (pour lors seulement Euesque d'Eureux, & non pas encore honoré de la Pourpre) & le sieur du Plessis; enfin elle fut indiquée en ce Chasteau de Fontainebleau par Henry le Grand, au Ieudy quatriéme de May de l'année mil six cens où sa Maiesté protesta hautement qu'elle permettoit cette Conference, non point graces à Dieu qu'elle doutât de la Religion Catholique, veu mesme qu'elle ne vouloit qu'on en mist aucun article en dispute; d'autant (comme elle auoit dit à Monsieur le Nonce du Pape) qu'elle sçauoit bien que cela estoit de

III. Le motif de cette Conference.

l'authorité de l'Eglise & de sa Sainćteté; mais seulement que cette Conference ne tendoit qu'à faire examiner les lieux, que le sieur du Plessis auoit cottez autrement qu'ils n'estoient, pour appuyer vne mauuaise cause par d'aussi mauuais fondemens.

IV. Zele d'Hény le Grand pour la cause de Dieu.

ET il faut aussi aduouër à la gloire de cét illustre Monarque, qu'en cette Conference il fit paroistre vn grand zele à l'aduancement de la Religion Catholique, & auec dessein, s'il se pouuoit par ce moyen en descouurant les fausses allegatiõs du sieur du Plessis, de desabuser ceux de la Religion pretenduë reformée, & ramener ces déuoyez au giron de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine; qui estoit aussi l'esperance de plusieurs, ainsi que le publia alors vn celebre Poëte du temps en cette sorte:

Monsieur Bertaud Euesque de Sees.

Si iamais mon esprit conceut quelque esperance
De voir les deux Partis qui diuisent la France,
Reconioints en vn seul, & comme ils n'ont qu'vn Roy,
N'auoir qu'vne Loy mesme, & qu'vne mesme Foy;
Certes, c'est maintenant qu'vne attente asseurée
S'en engendre en mon ame, & l'y rend preparée,
Puisqu'auec tant de zele & de constante ardeur,
O Roy! de qui la Terre admire la grandeur,
Ie vous vois trauailler sans relasche & sans feinte,
Pour le progrés d'vne œuure & si iuste & si saincte.

V. L'ordre de la Conference, & les Commissaires.

OR voicy comme estoit disposée cette Conference, & les Commissaires nommez par sa Maiesté du consentement des parties, pour iuger de la fidelité ou deprauation des Passages alleguez par le sieur du Plessis; car il n'estoit icy question que de cela, & non point d'agir ou traiter des articles & poincts de la Religion, comme nous auons desia remarqué.

De la part des Catholiques estoient pour Commissaires Monsieur le President de Thou, le sieur Pithou Aduocat celebre au Parlement, & le sieur le Feure Precepteur de Monseigneur le Prince de Condé, au lieu duquel succeda

ceda le ſieur Martin, à cauſe que le ſieur le Feure ne pouuoit venir en temps.

Du coſté des Religionaires eſtoient Monſieur le Preſident Calignon, Chancelier de Nauarre, à la place duquel fut auſſi mis Monſieur de Freſne Canaye, Preſident en la Chambre de l'Edict du Languedoc, qui arriua icy la veille de la Conference, parce que le ſieur de Calignon eſtoit tombé malade à Paris, & eſtoit encore le ſieur Iſaac Caſaubon, & le ſieur de Bordes Mercier, fils de Mercerus Profeſſeur aux Lettres Hebraïques; où en cette Conference ſa Maieſté auoit auſſi ordonné Monſeigneur de Belieure, Chancelier de France, pour recueillir les voix & les opinions; tous perſonnages celebres & bien verſez és langues Latines & Grecques, à cauſe des allegations qu'il falloit lire en ces langues.

POVR cét effet Monſieur l'Eueſque d'Eureux auoit icy fait apporter de diuers lieux les Liures des Autheurs alleguez par du Pleſſis, des editions de Geneue & de Baſle, & autres Villes Religionaires, & meſme des Liures anciens manuſcrits; afin que le ſieur du Pleſſis n'euſt point occaſion de les auoir ſuſpects, diſant qu'ils eſtoient imprimez en des Villes Catholiques, qui les pouuoient auoir mutilez & deprauez. Et de fait, ce fut vne grande marque du iugement incomparable de ce braue Prelat: car du Pleſſis reconnoiſſant alors trop tard, qu'il auoit eſté trompé par les Miniſtres principaux de ſa Religion, qui luy auoient donné partie des allegations des Peres, dont il s'eſtoit ſeruy en la compoſition de ſon Liure, taſcha de rompre cette Conferéce, qu'il iugeoit bien ne luy pouuoir tourner qu'à honte, & à la confuſion de ſon Party Huguenot: ce qui fut cauſe alors qu'il voulut vſer de cette défaite, pour ne ſe trouuer à cette Conference, qu'il auoit témoigné auparauant deſirer auec tant d'affection, diſant qu'il ne ſe pouuoit arreſter à des Liures imprimez dans des lieux Catholiques; mais à cela il n'eut plus de repartie quand on luy en propoſa de non ſuſpects.

VI. Preuoyance du Cardinal du Perron.

VII. Le ſieur du Pleſſis taſche d'empeſcher la Conference.

L'heure donc aſſignée d'vne apres midy, chacun

ſe trouua en la Salle des Eſtuues (pour lors appellée la Salle du Conſeil) qui depuis a porté le nom de la Conference : dont la diſpoſition de l'Aſſemblée eſtoit telle.

VIII. Les perſonnes de marque, qui ſe trouuerent à cette Conference.

CEVX qui ont veu cette Maiſon Royale, ſçauent qu'il y a dans cette Salle vne table de Porphyre; on l'auoit miſe au milieu, où à l'vn des bouts le Roy eſtoit aſſis, & à la main droite de ſa Maieſté l'eſtoit auſſi l'Eueſque d'Eureux, & à la gauche vis à vis de luy le ſieur du Pleſſis; au bout d'en bas de la meſme table eſtoient les ſieurs Paſquier & Vaſſaut, Commis de Meſſieurs de Villeroy, & de Freſnes Secretaires d'Eſtat, nommez par le Roy pour Secretaires de la Cōference; & au lieu des ſieurs de Lomenie & Viſſouſe nommez auſſi par ſa Maieſté à meſme fin pour le ſieur du Pleſſis, eſtoit le ſuſdit ſieur de Bordes Mercier.

Plus haut à main droite du Roy eſtoient aſſis Monſeigneur le Chancelier, & Meſſieurs les Deputez & Commiſſaires cy-deſſus nommez.

Derriere ſa Maieſté auoient place Monſieur l'Archeueſque de Lion, & Meſſieurs les Eueſques de Neuers, de Beauuais, & de Caſtres.

Et à main gauche M^rs^ les quatre Secretaires d'Eſtat.

Comme auſſi eſtoient aſſis de part & d'autre derriere les Conferans pluſieurs Princes, à ſçauoir Meſſeigneurs les Ducs de Vaudemont, de Nemours, de Mercœur, de Mayenne, de Neuers, d'Elbeuf, d'Aiguillon, le Prince de Iainuille, quelques Officiers de la Couronne, des Conſeillers d'Eſtat, & autres perſonnes de qualité, Catholiques & Religionaires, & derriere eux diuers Auditeurs & Spectateurs, parmy leſquels il y en auoit beaucoup de la Religion pretenduë; le tout reuenant à prés de deux cens perſonnes, qui toutes neantmoins rendirent vn grand ſilence, à cauſe de la preſence du Roy, & des Gardes du Corps qui y mettoient ordre.

L'Aſſemblée ainſi bien rangée, l'on mit d'vn coſté ſur la table le Liure de du Pleſſis, imprimé *in quarto* à la Rochelle par Hieroſme Hautin, & de l'autre eſtoit vne liſte de ſoixante Paſſages tirez de cinq cens que luy auoit

enuoyé Monsieur d'Eureux pour cette premiere Seance, faisant estat de luy donner les autres poursuiuant és iours suiuans; sur lesquels le Sieur du Plessis s'estant preparé, & de ces soixãte n'en ayant choisi toutefois que dix-neuf, il fit entendre au Roy qu'il n'auoit eu le loisir que d'en iustifier ce nombre pour lors, & feignant estre fort satisfait, adiousta ces paroles; *Sire, ie veux perdre l'honneur & la vie, si de ceux-cy il s'en trouue vn faux, ie feray voir auiourd'huy à vostre Maiesté que ie suis autre qu'elle ne m'estime.* Mais la suitte fit bien paroistre qu'il estoit encore moins de que qu'il se vouloit faire croire, & que combien qu'il fut en estime d'estre eloquent, & des plus sçauans de ceux de sa Religion, il s'estoit neantmoins grandement mépris, & auoit esté ou malicieux, ou peu curieux de bien examiner les Textes des Peres & des Docteurs, dont il se seruoit en ce sien Liure, pour tascher de ruiner vn des plus augustes & sacrez mysteres de la Religion Chrestienne & Catholique; puisque mesme en sa presence, & d'vne si celebre compagnie, il s'estoit veu accusé & conuaincu de faux. Ce qui fut aussi la cause, que ne voulant plus attendre de se voir si mal mené aux autres Seances (quoy qu'auec toute sorte de douceur, & sans aigreur de sa partie) il feignit d'estre malade; & rompit ainsi cette Conference le lendemain & les autres iours qu'elle se deuoit continuer, comme la suitte de ce Chapitre fera voir bien amplement; ayant esté iugé à propos que i'en vsasse de la sorte, parce qu'il s'agissoit icy d'vne affaire d'importance pour la cause de Dieu, qui merite d'estre traittée exactement.

IX. Vanité du Sieur du Plessis.

OR le premier de ces dix-neuf Passages citez à faux, estoit celuy-cy du Docteur Subtil Iean Duns, dit Scotus, ou le Scot, sur le 4. Liure des Sentẽces, distinction dixiéme question premiere; où ce Docteur à la façon des Scolastiques se forme cette obiection sur le fait de la realité du Corps de Iesus-Christ à la sainte Eucharistie, disant, *Videtur quod non*, qu'il semble qu'il n'y soit pas, pour quelques argumens qu'il rapporte; lesquels toutefois ayant refutez de suitte, il preuue clairement le contraire, & monstre qu'il est tout asseuré que le Corps de Iesus-

X. Dix-neuf Passages cottez à faux.

Christ est reellement, & de fait au tres-Sainct Sacrement de l'Autel : ce que Monsieur d'Eureux fit voir apertement, où tous les Commissaires iugerent hautement le manque du Sieur du Plessis, qui auoit pris vne obiection pour l'opinion de la resolution du Docteur Scot.

Quant au second Passage, il fut verifié encore que le mesme auoit fait vne pareille faute au respect du Docteur Scolastique Durandus, ayant aussi mis l'obiection pour la resolution.

Le troisiéme ne fut pas plus fauorable à du Plessis que les autres ; car nostre docte Prelat luy fit voir clairement sa malice, ou son ignorance, ou l'vn & l'autre ensemble; en ce qu'au Texte qu'il rapportoit de S. Chrysostome pour improuuer la priere des Saincts, il auoit tronçonné le Passage de ce Pere, & fort alteré ses paroles, le faisant parler de cette sorte, *Il ne se faut point arrester aux prieres des Saincts*; au lieu que l'Euesque d'Eureux luy monstra, qu'il n'auoit pas rapporté ce Passage fidelement, & selon le Grec, où il y a, *Il ne faut pas establir tout és prieres des Saints*; où de suitte ce Sainct Docteur adiouste : *Ne méprisons point les prieres des Saints, mais prions les pour nous*. Ce que du Plessis auoit teu, afin que l'on ne reconnust pas que S. Chrysostome ne desaprouue point telles prieres ; mais dit qu'il ne s'y faut entierement confier, pour de là negliger de trauailler de nostre part, à ménager nostre salut par de bonnes œuures.

Et là dessus fut prononcé par Monseigneur le Chancelier, de l'aduis de tous les Commissaires, que du Plessis auoit obmis (pour faire trouuer sa cause bonne) ce qui y deuoit estre mis. La découuerte de ces manquemens ne fut pas vne petite ioye à tous les Catholiques, & particulierement au Roy, de voir ainsi Monsieur d'Eureux triompher du mensonge en faueur de la Verité; sa Maiesté ne se pouuant tenir d'en témoigner vne grande satisfaction, comme poursuit le Poëte cy-dessus.

XI. Le Roy témoigne vne grande ioye par la découuerte des mãquemens de du Plessis.

A qui ne parut point d'ardeur de cette flamme,
Qu'vn zele tout celeste allumoit en vostre ame,

Quand ce docte Prelat en qui luit le pouuoir,
Qu'a l'extreme eloquence, & l'extreme sçauoir,
Combattant deuant vous des armes de l'Eglise,
Pour la Foy, dont la garde en vos mains est commise,
Vous sembliez du desir combattre auecque luy,
Chaque mot vous combloit, ou de ioye, ou d'ennuy:
L'honneur qu'il s'acquerroit paroissoit vostre gloire,
Et tout autant de fois qu'il gagnoit la victoire,
Soudain le feu de ioye en luisoit à vos yeux,
Estincellant alors comme estoilles des Cieux.

Le quatriéme Texte employé par du Plessis, au moyen duquel il pretendoit encore vouloir faire dire au mesme S. Chrysostome, ou plustost imposoit à ce Sainct Pere, que sa doctrine, & creance estoit, qu'il ne falloit point inuoquer les Saincts; attendu ces paroles suiuantes: *Nous sommes bien plus seurs par nostre propre suffrage que par celuy d'autruy; & Dieu ne donne pas si tost nostre salut aux prieres d'autruy qu'aux nostres: car ainsi eut-il pitié de la Cananée, ainsi donne-t'il la Foy à la Paillarde, ainsi le Paradis au Larron, sans estre fléchy par l'intercession d'Aduocat, ny de Mediateur.* Et immediatement apres ce Sainct Docteur adiouste ces mots: *Et cecy disons nous, non pas afin que nous ne prions point les Saincts, mais afin que nous ne soyons pas paresseux.* Paroles dernieres, qui font voir que l'intention de S. Chrysostome n'est pas de ne prier les Saincts, mais de n'estre paresseux à bien penser de procurer nous mesmes nostre salut. Et c'estoit ce qu'auoit supprimé, & obmis du Plessis, comme au Passage precedent, & dont vn chacun reconnut la malice, & la faute. Où alors vn certain Ministre de l'erreur, qui estoit proche du Sieur Casaubon, luy ayant dit qu'il n'y auoit point au Texte Grec de negation, & Casaubon qui tenoit le Liure, luy faisant voir du contraire; il demeura si confus, qu'il se retira promptement parmy la presse, & seruit de risée à la compagnie. Où le Roy dit alors ce bon mot: *Que c'estoit vn ieune Carabin, qui apres auoir tiré son coup de pistolet, s'estoit retiré à l'écart.*

Quant à la cinquiéme allegation tirée de S. Hierosme, l'Euesque d'Eureux fit voir encore la faute, & le manque de du Plessis; en ce qu'il auoit pareillement obmis les paroles qui donnoient clairement à connoistre l'intention de ce Sainct Docteur.

Au sixiéme Texte allegué de S. Cyrille, du Plessis receut encore vn signalé affront, quand l'on luy monstra qu'il auoit imposé à ce Pere, luy faisant dire, que les anciens Chrestiens n'adoroient point la Croix: Passage qui ne se trouue point dans S. Cyrille.

Titre 11. du 1. Liu. du Code de Iustinian.

Le septiéme ne luy fut pas plus fauorable que les precedens; car là ayant employé la Loy des Empereurs Theodose, & Valentinian, par laquelle pour la reuerence, & l'honneur que l'on doit à la Croix, ils defendent de peindre, ou de grauer par terre sur pierre, ou autre matiere, ce signe sacré de nostre salut, de crainte que marchant dessus il ne fust profané; le Sieur du Plessis auoit retranché ce mot Latin *humi*, c'est à dire à terre, pour faire parler ces Empereurs contre leur intention, & en tirer vne consequence, qu'il ne falloit point reuerer la Croix; au lieu qu'ils entendoient seulement dire, qu'il ne la falloit point peindre, ny grauer sur le paué, ny sur la terre.

D. Bernard. Epist. 174.

Le huitiéme Texte estoit de Sainct Bernard, par lequel du Plessis pretendoit monstrer, qu'il n'estoit point raisonnable d'honorer les Festes de la sacrée Vierge; parce que ce Sainct Docteur, disoit-il, reprend ceux qui solemnisent la Feste de sa Conception, veu qu'elle n'a point besoin de faux honneurs. Surquoy Monsieur d'Eureux luy repartit, que Sainct Bernard ne defendoit pas l'honneur, & la reuerence deuë à la Vierge, dont au contraire il en faisoit de si beaux eloges au mesme Texte; mais que son intention estoit seulement de reprẽdre l'Eglise de Lyon, non de ce qu'elle celebroit la Feste de la Conception, mais bien d'autant que c'estoit sans approbation, & authorité du Sainct Siege. Ce qui fut ainsi iugé par les Commissaires, apres que l'on eut fait

lecture entiere du Passage de Sainct Bernard ; & consequemment, que le Sieur du Plessis auoit mal à propos rapporté ce Texte, & contre le sens, & la creance de ce Sainct Docteur.

Au neufiéme Passage, du Plessis s'efforçoit de reprouuer l'vsage des Images par vn Texte de Theodoret ; où nostre braue Hercule, ie veux dire Monsieur l'Euesque d'Eureux, s'esleuant contre cét Hydre, le terrassa, & vainquit genereusement, & fit nettement paroistre la malice de du Plessis ; en ce qu'au lieu qu'au Texte Grec, il y a ce mot, *idoles*, du Plessis auoit traduit, & supposé ce mot, *images*, où il y a vne tres-grande difference. Ce qui se iustifioit, en ce que Theodoret n'entend point parler des images des Chrestiens, mais des idoles des Gentils : veu que ce Docteur adioustoit ces paroles, *Adorées par les Payens, & adorées pour Dieux*, ce que du Plessis auoit teu, & obmis : & là dessus le Texte de Theodoret ayant esté leu, & bien consideré par les Commissaires, il fut dit par Monseigneur le Chancelier du consentement de tous ces Messieurs, qu'il estoit euident que ce Passage ne se deuoit point entendre des images des Chrestiens, mais seulement des idoles des Payens.

Et ce fut icy où du Plessis rendit laschement les armes, & fut notoirement conuaincu de faux, & son Liure reconnu, & publié pour calomnieux, & faussaire, estant sorty morne, & fort triste de la Conference, ayant bien veu qu'il n'auoit pas eu du bon. Il est vray que se faisant tard, car il estoit bien prés de sept heures, l'Assemblée se leua pour cette premiere Seance par l'ordre du Roy ; mais c'estoit auec dessein de la continuer le lendemain, depuis sept heures du matin iusques à onze, comme le dit alors sa Maiesté : & de fait, que le mesme soir l'Euesque d'Eureux renuoya ses Liures au Sieur du Plessis pour se preparer sur les autres Articles. Mais le lendemain Vendredy matin cinquiéme de May, le Sieur du Plessis enuoya dire qu'il estoit malade : ce qui fit iuger

par tout, que cette maladie estoit feinte, ou que si elle estoit vraye, c'estoit de honte, & de déplaisir d'auoir si mal reüssi en cette Conference.

Le Roy enuoya sçauoir le soir du Sieur du Plessis, si sa maladie permettroit bien qu'il continuast; & il répondit que non, & que quand il seroit retourné à Paris, il aduiseroit ce qu'il feroit: ce qui obligea sa Maiesté de donner congé aux Commissaires de s'en retourner à Paris, où elle alla aussi, & le Sieur du Plessis, qui de là partit sans prendre congé, ny faire sçauoir son depart au Roy, & se retira honteusement à Saumur.

XII. Plusieurs Religionaires conuertis en suitte de cette Conference.

PLVSIEVRS Religionaires en suitte de cette Conference, quittans l'Heresie du Caluinisme, se rangerent au Bercail de l'Eglise Catholique Romaine, ayans de là reconnu leur Religion erronée: Entre lesquels fut le President Canaye, vn des Commissaires cy-dessus nommez. Et quoyque le Sieur Casaubon n'en fist autant alors, il fut neantmoins depuis fort esbranlé en sa creance; & l'on ne sçait que trop, que si les Puissants parmy ceux de cette Religion pretenduë, ne luy eussent pratiqué vn voyage en Angleterre, où il mourut, il estoit en dessein d'abiurer ses erreurs, pour faire profession de la Religion Catholique, ainsi qu'il arriua du depuis à vn sien fils. En sorte qu'il est vray de dire, que cette Conference fut vne victoire signalée de la Verité sur le mensonge; où le Roy se portant d'affection pour la cause de Dieu, gagna les cœurs de plusieurs Religionaires par le zele qu'il fit paroistre, ainsi que poursuit le Poëte cy-dessus:

Aussi, Sire, auez-vous par la seule conduite
De ce petit combat, mis plusieurs camps en fuite,
Gagné plusieurs lauriers, non sanglamment vainqueurs,
Et conquis tout d'vn coup cent millions de cœurs,
Qui maintenant pour vous brûlent d'amour extreme,
Et qui pour vostre vie iroient à la mort mesme.

C'est tout le narré de cette Conference, que ie rapporte

porte au vray, selon que ie l'ay appris de plusieurs personnes de creance qui y estoient, & sont encore icy viuantes; comme aussi des memoires qui en furent alors publiez. Et pour recompense des iustes lauriers, que ce grand, & docte Prelat auoit acquis en cette illustre victoire, le Pape l'honora en suitte à la premiere promotion du Chapeau de Cardinal, & pour ses merites, & pour satisfaire à la priere du Roy, qui luy en auoit écrit, & aussi luy donna l'Archeuesché de Sens, auec la charge de grand Aumosnier, apres le deceds de Monseigneur de Beaune.

NAISSANCE A FONTAINEBLEAV DE Louys XIII. du nom, Roy de France, & de Nauarre.

CHAPITRE XV.

I. Témoignage de la bienueillance de Dieu enuers la France.
II. Iour de cette naissance.
III. Le Roy en témoigne vne extreme ioye.
IV. Le Pape enuoye vn Nonce exprés pour s'en conioüyr.
V. La Grande Duchesse de Florence, & les Princes Alliez de la France, deputent à mesme fin.
VI. Grande réioüyssance par toute la France.

L'An de IESVS-CHRIST 1601.



IL est bien vray, & personne n'en doute, que comme Dieu est tout bon, & tout puissant, aussi ne fait-il rien à demy. Ayant donné à la France Henry le Grand, comme vn Alcide genereux, pour calmer les orages que nos guerres Ciuiles auoient suscitées en ce Royaume, qui le menaçoient d'vn eternel naufrage; il sembloit que cét œuure n'estoit encore qu'à demy, si par vn excez de sa Bonté eternelle, il ne pouruoyoit quant & quant à l'affermissement de son repos par la naissan-

I. Témoignage de la bienueillance de Dieu enuers la France.

ce d'vn Dauphin, qui fust autant heritier des Vertus de son pere, comme il le deuoit estre iustement de sa Couronne; puisque ce coup du Ciel fit alors auorter tous les desseins, & les esperances des ennemis de cét Estat.

Bertaud.

Nos vœux sont exaucez, la France est satisfaite,
Nous ioüyssons de l'heur que l'Oracle Prophete,
De nos iustes desirs se promettoit en fin,
La Paix a maintenant vne base asseurée;
Et pour rendre eternel le bien de sa durée,
Le Ciel à nos souhaits a fait naistre vn Dauphin.
De nombrer les lauriers, que le Ciel luy destine,
C'est chose qu'Apollon reserue à sa cortine.

II. Iour de cette naissance.

OR ce fut en cette Maison Royale de Fontainebleau qu'arriua cette heureuse naissance, le Ieudy vingt-septiéme de Septembre, l'an mille six cens vn, enuiron les onze heures du soir, iour que l'Eglise celebre la Feste des Saincts Martyrs Cosme, & Damian, les douleurs de l'enfantement ayans saisi la Reyne sur le soir du mesme iour: elle estoit couchée en la Chambre de l'Ouale, que l'on nomme ainsi, parce qu'elle en tient la forme, & laquelle depuis en memoire de cette naissance, Henry le Grand fit orner, & embellir de riches Tableaux.

Le Roy, & les Princes du Sang se trouuerent alors en la Chambre de la Reyne, selon la pratique, & coustume obseruée en ce Royaume, pour oster tout soupçon de supposition à ceux qui pourroient estre interessez à la Succession, & pour la conseruation de la Loy Salique: & au mesme temps que ce Dauphin fut né, le

III. Le Roy en témoigne vne extreme ioye.

Roy tout saisi de ioye l'embrassant, & le baisant, en rendit alors mille actions de graces à Dieu; & luy donnant sa benediction, luy mit quant & quant son épée en main: puis apres toutes ces caresses, & tendresses d'amitié, l'ayant fait voir à tous ceux qui estoient presens à la mesme heure, il alla faire chanter le *Te Deum* en nostre Eglise de la Tres-Saincte Trinité de ce Chasteau, pour

reconnoiſtre vn ſi grand bienfait de Dieu, ne iugeant pas bien raiſonnable de differer iuſques au lendemain; où le peuple eſtoit en ſi grand nombre, que le chapeau de ſa Maieſté demeura parmy la preſſe.

*Cependant le Demon qui ſur * Arne reſide,*
Et cil qui ſur les flots de la Seine preſide,
Oyant de cét Enfant la future grandeur,
Apres auoir baiſé le Berceau de leur Prince,
Hors ſe iettent ſoudain, & parmy ſa Prouince
Chacun court glorieux annonçant ce bonheur.
Mais paſſant les Foreſts, qui les Palais entournent,
Et qui comme vn Theatre en vn rond l'enuironnent,
Ces Anges au ſortir animerent les bois:
Si comme on veid iadis és Foreſts prophetiques,
De Dodone parler les cheſnes fatidiques,
De Bierre ainſi parloient les arbres cette fois:
Ieune fleuron du Lys qui portes en ta face,
Peinte au vif en naiſſant de tes Maieurs la grace,
Et qui ia ſur ton front charges la Maieſté,
Puiſſe tu deſormais auec autant d'heur croiſtre,
Qu'en ſes benings aſpects le Ciel en fait paroiſtre,
Qui fauſſent de la nuict l'eſpaiſſe obſcurité.

* Arne, c'eſt le fleuue qui paſſe à Florence.

Le Sieur des Yueteaux.

Incontinent apres cette naiſſance, les Secretaires d'Eſtat furent employez à faire des dépeſches, pour en donner aduis aux Alliez, & Amis de cette Couronne; & particulierement au Pape, & à la grande Ducheſſe de Florence; dont ſa Sainċteté receut vne grande ioye, & en fit alors rendre des aċtions de graces à Dieu dans les Egliſes de Rome, & enuoya quelques mois apres vers le Roy, & la Reyne Monſeigneur Barberin Nonce de ſa part (ſeant auiourd'huy en la Chaire de S. Pierre ſous le nom d'Vrbain VIII.) pour ſe conioüyr auec leurs Maieſtez; lequel apporta quant & ſoy des linges, & des langes de broderie, qui auoient eſté benits par ſa Sainċteté pour ſeruir à ce petit Prince.

IV. Le Pape enuoye vn Nonce exprés vers le Roy pour s'en conioüyr.

V. La Grande Duchesse de Florence, & les Princes Alliez deputent à mesme fin.

LA Grande Duchesse ne monstra pas moins de ioye de cette naissance. Et pour faire paroistre l'extreme contentement qu'elle en auoit, enuoya vn Berceau tres-riche, & d'vne façon tres-belle, & agreable. Et tous les autres Princes Alliez de cét Estat, deputerent aussi tost vers leurs Maiestez, pour en telle occurrence témoigner combien ils participoient au contentement, & au bonheur de la France.

VI. Grande réioüyssance par toute la France.

Et comme particulierement toutes les Prouinces de ce Royaume estoient celles qui auoient la meilleure part de ce bonheur; aussi le Roy dépecha aussi tost des Couriers à tous les Gouuerneurs pour leur donner aduis de cette bonne nouuelle, & à tous ses Suiets, afin d'en loüer Dieu. Ce qui fut fait auec des ressentimens d'vne réioüyssance sans pareille par les feux de ioye, & les acclamations du peuple; particulierement à Paris, où les nouuelles en furent apportées par le Sieur de la Varannes dés quatre heures du matin à Monseigneur le Chancelier, à la Cour de Parlement, & à l'Hostel de Ville. Et en attendant les ceremonies du Baptesme, ce petit Prince fut cependant ondoyé par René de Beaune Archeuesque de Bourges, & grand Aumosnier de France.

Le soir l'on fit ioüer icy vn grand feu d'artifice en la grande place deuant la porte du Chasteau, & du Chenil, où furent tirées quantité de boëttes, & où les Compagnies du Regiment des Gardes estoient autour, qui n'épargnerent pas leurs mousquets, ny la poudre.

LE MARESCHAL DE BIRON ARRESTÉ prisonnier à Fontainebleau, où sa conspiration est découuerte.

CHAPITRE XVI.

L'An de IESVS-CHRIST 1602.

I. L'Autheur rend raison pourquoy il fait ce Chapitre.
II. Le sieur la Fin vient icy, où il découure la conspiration au Roy.
III. Le Mareschal de Biron, apres plusieurs semonces & refuittes, vient icy trouuer sa Maiesté.
IV. Discours notable du Roy au Mareschal, voyant la statuë de sa Maiesté, & la responſe brusque qu'il luy fit.
V. Autres paroles remarquables.
VI. Le Mareschal est icy arresté.



CE n'est pas mon dessein de faire icy vn ample recit, touchant la conspiration du Mareschal de Biron, contre Henry le Grand & son Estat, le suiet en estant peu agreable, & aussi tragique, que la punition de son crime a esté iuste; & ie dispenserois volontiers ma plume d'en rien écrire, si ie ne m'y voyois obligé dans le dessein que i'ay entrepris de faire voir les choses plus memorables arriuées en ce Lieu, où celle-cy n'est pas des moins considerables. I. L'Autheur rend raison pourquoy il fait ce Chapitre.

Sa Maiesté estant icy au commencement du Printemps où elle prenoit vn extreme plaisir, tant à cause de la beauté de la Maison qu'elle faisoit tous les iours reparer & amplifier de quelques edifices nouueaux, que pour les grands diuertissemens qu'elle y prenoit à la Chasse; le sieur la Fin, Confident du Mareschal de Biron (qui estoit alors en Bourgogne) y arriua de sa part au mois de Mars de l'année mil six cens deux; lequel estant venu pour faire

les excuses de ce Mareschal, de ce qu'il n'auoit pû encore venir trouuer sa Maiesté, prit alors l'occasion de découurir au Roy toute la coniuration, & pour asseurance de son dire presenta mesme à sa Maiesté diuers papiers, articles, memoires, & lettres missiues écrites de la propre main de ce Mareschal, contre la promesse & le serment qu'il luy auoit fait de fidelité & de secret: à cela le Sieur la Fin estant poussé pour aucuns mécontentemens qu'il auoit receus de quelques-vns de ceux qui tramoient cette conspiration, ou plustost touché de repentir d'auoir iamais trempé dans vne entreprise si noire & si detestable, contre son Roy & sa Patrie; où au mesme temps il receut pardon & lettres d'abolition de sa Maiesté, de tout ce qu'il pouuoit auoir fait contre son Estat & son seruice. Cependant toute cette affaire est tenuë secrette, & le Roy témoignoit en apparence qu'il estoit fort satisfait du Mareschal, & que la Fin luy auoit leué les doutes & les ombrages qu'il en auoit pû auoir; ce que le Sieur la Fin ne manqua point d'écrire au Mareschal, afin de l'asseurer & l'engager de ne faire difficulté de venir en Cour, quand il seroit mandé.

II. Le sieur la Fin vient icy où il découure la conspiration au Roy.

Mais quoy que ce sien Confident luy eust fait sçauoir & donné de bonnes paroles, ne se doutant de luy, sa conscience & ses mauuais desseins le mettoient tousiours dans la défiance; & au mesme temps le Roy l'ayant mandé de le venir trouuer, il s'en excusa, faisant entendre à sa Maiesté, que des affaires d'importance pour son seruice l'empeschoient de quitter la Bourgogne, dont il auoit le Gouuernement, de crainte, disoit-il, que l'Espagnol n'y entreprist en son absence; auec ce qu'il remonstroit qu'en bref l'on deuoit tenir les Estats de la Prouince, où il se disoit estre necessaire. Il est mandé derechef, & enfin il part de Diion, & arriue icy en Cour le Mercredy treiziéme de Iuin sur les six heures du matin, comme sa Maiesté entroit dans le grand Iardin, laquelle luy ayant témoigné vn visage gay l'embrassa; & le Mareschal apres ses humbles submissions, pria sa Maiesté de l'excuser s'il n'auoit

III. Le Mareschal de Biron, apres plusieurs semonces, vient icy trouuer sa Maiesté.

pû venir si tost qu'il auoit esté mandé; le Roy le prenant par la main, ils se promenerent ensemble d'vn Iardin à vn autre, luy monstrant ses bastimens & autres ouurages où il faisoit trauailler. Alors sa Maiesté luy dit en particulier, que le dessein pourquoy il l'auoit fait venir estoit sur quelque aduis qu'elle auoit eu touchant certaine entreprise, que l'on l'auoit bien informée qu'il tramoit contre son seruice, qu'elle seroit bien aise d'en apprendre la verité de sa bouche propre, que tres-volontiers elle luy pardonnoit tout, pourueu qu'il parlât franchement. Le Mareschal qui s'asseuroit sur ce que la Fin luy auoit mandé qu'il n'auoit rien découuert, & qui croyoit son fait secret, au lieu de demander pardon au Roy de son crime, qui luy témoignoit toute sorte de bonne volonté; au contraire il se tient ferme, dit que n'ayant point offensé sa Maiesté il n'a pas besoin de pardon; que si ses ennemis l'auoient accusé, c'est à tort, & qu'il auoit trop donné de preuues de sa fidelité pour en pouuoir douter: & apres ce long entretien, le Roy alla disner, & aussi le Mareschal.

Comme sa Maiesté se promenoit apres disner dans la Salle de la belle Cheminée, le Mareschal y vint la trouuer; le Roy luy parla, & considerant cette belle Cheminée, au milieu de laquelle se voit sa Statuë à cheual bien armée; il luy dit comme pour le sonder; & luy donner quelques petites attaques: *Que vous semble Cousin* (c'est ainsi qu'il l'appelloit quelquefois) *si le Roy d'Espagne me voyoit comme cela, que diroit-il?* Le Mareschal brusque à son ordinaire, au lieu de prendre garde à répondre quelques paroles gracieuses pour gagner sa Maiesté, luy repartit sans iugement, *Sire, il ne vous craindroit gueres.* Ce qui fut bien recueilly de la compagnie, & principalement de sa Maiesté, qui fit paroistre vn peu picquée d'en estre mal satisfaite, quoy qu'elle ne le témoignast pas bien ouuertement; dequoy le Mareschal s'apperceut, & voulant comme reparer ce manquement, il adiousta: *I'entends, Sire, comme vous voila en cette Statuë, & non pas en vostre*

IV. Discours notable du Roy au Mareschal voyant la Statuë de sa Maiesté, & la réponse brusque qu'il luy fit.

Perſonne; Mais il auoit trop dit, & l'on voyoit bien que c'eſtoit de l'abondance que le cœur parloit.

Apres ce diſcours, le Roy ſe retire en ſon cabinet, & le Mareſchal le ſuit en ſa Chambre, d'où ſa Maieſté le fait appeller, & l'inuite encore à luy dire la verité, mais tout cela en vain; car il eſtoit touſiours en la creance qu'il n'eſtoit point découuert: comme le Roy le voit ainſi reſolu, pēſant touſiours aux moyens pluſtoſt de le ſauuer que de le perdre, il ſort de ſon Cabinet, & s'en va au ieu de Paume, faiſant partie auec Monſeigneur le Comte de Soiſſons, contre le Duc d'Eſpernon & le Mareſchal, qui ayant fait vn beau coup, donna occaſion au Duc d'Eſpernon de

V. Autres paroles remarquables.

luy dire en riant, *Vous iouëz fort bien, Monſieur le Mareſchal, mais vous faites mal vos parties.* Ce qui fut interpreté à double entente par ceux qui eſtoient là preſens, à quoy il ne répondit mot. La partie acheuée qui fut gagnée par le Roy, ſa Maieſté alla ſouper, ayant commandé à Monſeigneur le Comte de Soiſſons d'exhorter le Mareſchal à luy dire la verité, & ſe confier à ſa Bonté & à ſa Clemence, qui moyennant ce luy pardonneroit volontiers; mais c'eſtoit perdre ſon temps & ſes paroles, tant le Mareſchal eſtoit entier & obſtiné.

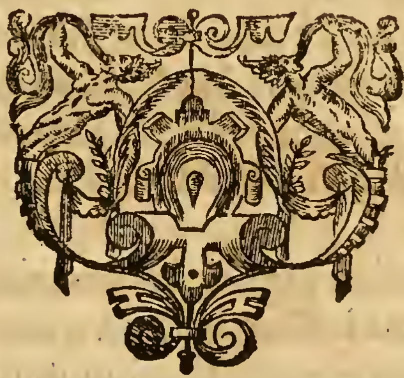
Le Roy croyant que la nuict luy feroit poſſible prendre quelque bon conſeil & reſolution, laiſſe le tout au lendemain qu'elle enuoye encore querir le Mareſchal, & ſe promenant au Iardin de la Reyne, le long de l'Allée de la Voliere, il luy dit, *Et bien, Monſieur de Biron, n'y aura-t'il pas moyen de rien apprendre de vous?* Où tant s'en faut que ces paroles addouciſſent ſon cœur de Tygre ou de roche, que tout au contraire cela l'anima & le mit en action, & luy fit ietter feu & flamme contre ceux qui pouuoient l'auoir accuſé.

De là le Roy l'ayant quitté & monté en ſa Chambre, prit reſolution de le faire arreſter, & pour cét effet commanda au Sieur de Vitry, Capitaine de ſes Gardes du Corps, de ſe ſaiſir de luy le ſoir qu'il ſortiroit de la Chambre de ſa Maieſté, où elle le manderoit l'apreſdiſnée

disnée. Ce qui fut ainsi executé; car comme il sortoit de la Chambre, le Sieur de Vitry l'arresta prisonnier, & luy fit rendre son espée; & de là fut mené au Pauillon des Armes; où il fut soigneusement gardé, & depuis conduit au Chasteau de la Bastille à Paris; où son procés ayant esté fait & parfait, & atteint & conuaincu de crime de leze Maiesté, il eut la teste tranchée par Arrest de la Cour, le vingt-neufiéme de Iuillet mil six cens deux.

VI. Le Mareschal est icy arresté.

Quiconque voudra bien considerer les causes du malheur de ce grand Capitaine, trouuera qu'il n'y en a point eu d'autres que son excés d'ambition, & la trop bonne opinion de soy-mesme, qui luy fit laschement oublier les grandes faueurs qu'il auoit receuës du Roy, & l'auoit porté malicieusement d'attenter à la personne de son Souuerain, & à la ruine de son Estat; Seigneur d'ailleurs fort hardy & genereux, & accompagné d'vn grand bonheur en tous ses combats.



NAISSANCE A FONTAINEBLEAV de Madame Elizabeth Reyne d'Espagne, & de Messeigneurs les Ducs d'Orleans & d'Aniou, enfans de Henry le Grand, & de la Reyne Marie de Medicis.

CHAPITRE XVII.

L'An de IESVS-CHRIST 1602.

I. Elizabeth née le vingt-deuxiéme de Nouembre.
II. Le Duc d'Orleans né le seiziéme d'Auril.
III. Signes veus enuiron le temps de cette Naissance.
IV. Mort du Duc d'Orleans.
V. Le Duc d'Aniou né le vingt-cinquiéme d'Auril, à pareil iour que S. Louis.
VI. Titre & nom d'Aniou fort illustre.



POVR ne tenir ce discours en longueur, i'ay iugé à propos de ne faire qu'vn Chapitre touchant les autres enfans de Henry le Grand & de Marie de Medicis, qui sont nez en ce Chasteau Royal de Fontainebleau, commençant par Madame Elizabeth à present Reyne d'Espagne, pour suiure la Chronologie & suitte des temps, tel qu'est l'ordre que i'ay cy-deuant obserué.

I. Elizabeth née le 22. de Nouembre.

ELLE nasquit le vingt-deuxiéme de Nouembre mil six cens deux, dont le Roy receut vn extreme contentement, se promettant que Dieu luy donneroit en suitte vn second fils, comme il arriua.

Estant l'aisnée des filles ç'a esté aussi celle qui a esté la premiere mariée, par les alliances qui se sont faites de France & d'Espagne en l'an 1612. du Roy auec Anne d'Austriche Infante d'Espagne, & de nostre Elizabeth auec Philippe IV. dont Dieu par sa grace a beny l'vn & l'autre Mariage d'vne belle lignée, auec esperance d'vne plus grande encore.

L'autre naissance dont i'ay icy à traitter, est celle de Monseigneur le Duc d'Orleans second fils de France, lequel vint au monde le 16. d'Auril 1607. qui estoit le lendemain de Pasques entre dix & onze heures du soir. Le Roy estoit alors au lict couché, compatissant auec beaucoup de ressentimét aux douleurs que la Reyne souffroit dans les trauaux de sa couche; & comme il auoit vn extreme desir d'auoir encore vn fils, aussi il estoit dans vne grande impatience qu'il ne sceut quelle en seroit l'issuë: & apprenant quelque temps apres que Dieu auoit exaucé ses vœux & ceux de la Reyne par la naissance d'vn enfant masle; il sauta promptement du lict, prenant seulement sa robbe de chambre, & alla aussi tost baiser & embrasser ce petit Prince, lequel fut ondoyé par Monseigneur le Cardinal de Gondy, attendant les ceremonies de son Baptesme: leurs Maiestez ne demeurerét pas long temps sans en remercier Dieu; car le lendemain le Roy en fit chanter le *Te Deum* en la Chapelle haute de ce Chasteau, par deux concerts de Musique, l'vn de sa Chapelle, & l'autre de sa Chambre, & de celle de la Reyne; en suitte le soir furent faits par tout des feux de réioüyssance.

L'An de IESVS-CHRIST 1607.

II. Le Duc d'Orleans né le 16. d'Auril.

QVELQVES iours apres, qui fut la nuict du dix-neuf au vingtiéme du mesme mois enuiron les deux heures du matin, fut veu venant comme de dessus la Chambre de la Reyne, la forme d'vn Aigle enuironné d'vne grande lumiere, qui passa sur le Iardin prés de l'horloge auec vn grand éclat, comme d'vn coup de tonnerre ou de canon; & le rapport en fut fait le lendemain au Roy par deux Sentinelles, l'vn François & l'autre Suisse, qui estoient alors en faction, & iurerét auoir veu la chose ainsi. Ce qui fit aduancer plusieurs beaux discours à l'aduantage de ce ieune fleuron des Lys. Les vns disoient que cét Aigle estoit vn presage de la future grandeur de ce petit Prince, auquel le Ciel sembloit promettre l'Empire, & que son nom, comme vn coup de tonnerre éclatteroit par tout l'Vniuers. Les autres en faisoient diuerses predictions non moins fauorables: mais la fin a monstré assez

III. Signes veus enuiron le tẽps de cette naissance.

Matthieu en l'Histoire de Henry IV.

qu'il ne faut rien s'asseurer sur tels & semblables signes & meteores; car le quatriéme an & six mois de son âge, & le vingt-quatriéme iour de Nouembre 1611. mourut ce petit Duc d'Orleans à Sainct Germain en Laye.

IV. Mort du Duc d'Orleans.

Et s'il y auoit lieu de faire iugement sur tel signe, il y auoit plus d'apparence de dire, que comme vn éclair & vn coup de tonnerre cét Aiglon Royal passeroit promptement de cette vie en l'autre, ainsi que l'effet en a esté vn euident témoignage.

L'an de IESVS-CHRIST 1608.

LA troisiéme Naissance qui a rendu ce Lieu illustre, est de Monseigneur le Duc d'Aniou troisiéme fils de France, & auiourd'huy Frere vnique de sa Maiesté, qui porte maintenant le titre de Duc d'Orleans: il nasquit entre les neuf & dix heures du matin le 25. d'Auril 1608. iour que l'Eglise celebre la Feste de S. Marc, remarquable par la Naissance de Sainct Louys, qui fut à pareil iour.

V. Le Duc d'Aniou né le 25. d'Auril à pareil iour que sainct Louys.

Le Roy ayant entendu la Messe, se promenoit dans le grand Iardin de ce Chasteau, quand l'on luy vint annoncer ces bonnes nouuelles, qui luy firēt à l'instant leuer les yeux au Ciel pour en reconnoistre vn si grand bienfait.

Vn peu apres que ce petit Prince fut né, il fut ondoyé par Monsieur l'Euesque de Beziers, grand Aumosnier de la Reyne, & depuis Cardinal, & fut nommé Gaston Iean Baptiste.

VI. Titre & nom d'Aniou fort illustre.

ET combien que ce soit l'ordinaire en ce Royaume, depuis vn long temps, de faire porter le titre d'Aniou au troisiéme enfant masle de France, comme son appanage; cela fut neantmoins sursis quelques iours, la Reyne faisant instance enuers le Roy, à ce que l'on luy donnât le titre de Prince de Nauarre: ce que le Roy ne trouua pas bon, & conseruant l'ancien titre attribué au troisiéme enfant masle, le fit qualifier Duc d'Aniou pour ne perdre la memoire de ses Ancestres, qui sous ce titre ont triomphé de diuerses Nations, & acquis les Couronnes de Hierusalem, de Naples, & de Sicile, & fait apprehender la valeur de leurs armes dans la Hongrie & pays Septentrionaux.

L'ORDRE, ET LES CEREMONIES faites à Fontainebleau au Baptesme de Monseigneur le Dauphin, regnant auiourd'huy sous le nom de Louys XIII. Roy de France, & de Nauarre, & de Mesdames ses Sœurs.

CHAPITRE XVIII.

L'An de IESVS-CHRIST 1606.

I. Enfans de France ondoyez dés leur naissance, mais les ceremonies differées.
II. Eloge de Louys XIII.
III. L'appareil, & magnificences de ce Baptesme.
IV. L'ordre qui se tint marchant pour aller au lieu, où se fit le Baptesme.
V. Les Seigneurs, & Dames qui seruoient à la ceremonie de la premiere fille.
VI. Les autres qui seruoient à la seconde fille.
VII. Les Princes, & Princesses qui seruoient au Baptesme de Monseigneur le Dauphin.
VIII. Parrain, & Maraine de Monseigneur le Dauphin.
IX. Vn magnifique festin fait de suitte.
X. Feu d'artifices, & autres réioüyssances.



I. Enfans de France ondoyez dés leur naissance, mais les ceremonies differées.

SI la ioye fut grande à la naissance de ce Dauphin, elle ne le fut pas moins quand il fut question de luy donner la renaissance spirituelle au sacré lauoir du Baptesme; qui en son essence, mais non en ses ceremonies, auoit bien esté desia fait; selon la coustume des Enfans de France, lesquels incontinent apres qu'ils sont nez sont ondoyez; dont l'on reserue les ceremonies pour vn autre temps, afin d'y apporter l'appareil digne de leur grandeur, & auoir loisir d'inuiter les Parrains, & les Maraines, qui sont d'ordinaire quelques Princes Estrangers, pour s'y trouuer, ou en personne, ou par leurs Ambassadeurs. Et ie veux croire, que non sans vn

trait particulier de la Prouidence Diuine, les ceremonies en furent faites le iour que l'Eglise celebre la Feste de l'Exaltation Saincte Croix, quatorziéme iour de Septembre, l'an mille six cens six; puisque c'estoit comme vn sacré presage, que ce ieune fleuron des Lys animé de zele, & de l'amour de Dieu, releueroit vn iour l'honneur de cette mesme Croix parmy plusieurs endroits de ses Prouinces, où l'Heresie du Caluinisme en auoit fait perdre la memoire, & la reuerence; ainsi que les effects de sa generosité, & de sa pieté en ont donné des preuues euidentes, quand il rangea au deuoir ses Suiets rebelles Religionaires de Bearn, du Languedoc, de Guyenne, du Poictou, de Dauphiné, & d'autres lieux de ce Royaume, és années 1620. 1621. 1622. 1627. & 1628.

II. Eloge de Louys XIII.

III. L'appareil, & magnificences de ce Baptesme.

OR voicy l'appareil de cette magnificence, qui commença à quatre heures apres midy, & finit sur les six heures. La Cour du Donion, autrement dite de l'Ouale de ce Chasteau, ayant esté ordonnée pour cette pompe Royale, estoit couuerte par le milieu d'vne grande toile peinte, ouuerte, & taillée en certains endroits, representant la figure d'vn Dauphin, des Chiffres du Roy, & de la Reyne, & des fleurs de Lys; outre que ces mesmes figures paroissoient encore couchées en or, és entredeux des ouuertures.

Il y auoit vn grand Pont de bois, auec des balustres bien enrichis; & prenoit ce Pont depuis vne fenestre, que l'on auoit ouuerte, & dressée en forme de porte, tenant au Pauillon de Sainct Louys, laquelle répondoit à la grande Terrasse de la Cour de la Fontaine.

A l'vn des bouts de ce Pont, ioignant le Dôme, ou Porte des Dauphins, il y auoit vn grand eschaffaut, sur lequel estoit dressé vn Autel fort enrichy de precieux ornemens, auec vn grand dais de broderie au dessus.

Au costé droit estoit le banc des Prelats, couuert d'vn grand drap d'or; où paroissoit entre les autres Monseigneur de Gondy, reuestu de ses habits Pontificaux, accompagné de douze, tant Archeuesques qu'Euesques;

& fut ledit Cardinal qui fit le Baptesme; tant de Monseigneur le Dauphin, que des autres enfans.

Il y auoit au costé gauche vn autre banc pour Monseigneur le Chancelier, pour Monseigneur le Garde des Seaux, & pour Messieurs du Conseil.

En vn autre grand lieu plus de là enuironné de balustrades, estoit vne table couuerte d'vn Ciel, où il y auoit des quarreaux de toile d'or, & d'argent, destinez pour reposer Monseigneur le Dauphin, & Mesdames ses Sœurs; dont l'vne est auiourd'huy Reyne d'Espagne, & l'autre Madame la Duchesse de Sauoye, laquelle estoit née au Chasteau du Louure à Paris, le douziéme de Feurier de cette mesme année.

Là estoient les Fonts qui seruent pour le Baptesme des enfans de nos Roys, lesquels auoient esté icy apportez de l'Eglise, & Saincte Chapelle du Chasteau du Bois de Vincennes, où ils sont curieusement gardez. C'est vne belle piece, comme vn grand Bassin de cuiure rouge, couuerte de plaques d'argent, auec de petites figures bien taillées; ouurage si artistement trauaillé, que le cuiure ne s'y void que comme filets : le tout fort antique, ayant esté fait l'an huit cens nonante sept.

De part & d'autre, estoient encore deux grandes places parées de Tapisseries, comme tout le reste; & là estoient des bancs pour les Gentilshommes, & principaux Officiers de la Maison du Roy.

Et tout le long de la Cour, il y auoit des degrez en forme d'amphitheatre, & de Colisée, lesquels alloient iusques aux barreaux de fer qui seruent de parapet, où paroissoit vn grand nombre de peuple : le tout ainsi bien disposé, commença la ceremonie en cette sorte, le iour paroissant fort beau, & serain.

Monseigneur le Dauphin estant couché dans vn lict de parade, & Mesdames ses Sœurs en vn autre au Departement, & Pauillon des Poesles; là l'on les vint leuer, & les prendre, puis on commença de marcher.

ALLOIENT premierement les cent Suisses du corps, IV. L'ordre

qui se tint, marchant pour aller au lieu où se fit le Baptesme.

portans chacun vn flambeau de cire blanche.

Suiuoient les cent Gentilshommes seruans.

Puis les Gentilshommes de la Chambre, tous les vns & les autres tenans vn flambeau en main.

Marchoient apres les Trompettes, les Tambours, les Fifres, & les Haut-bois, qui faisoient resoner l'air de fanfare, & d'allegresse.

Les neuf Herauts auec leur costes d'armes, paroissoient en cinquiéme lieu.

Et en suitte marchoient les Cheualiers des Ordres de sa Maiesté.

Cependant le Roy, & la Reyne estoient en vne fenestre de la Cour du Donion, qui consideroient toute cette magnificence.

V. Les Seigneurs, & Dames qui seruoient à la ceremonie de la premiere fille.

Y ayant trois enfans à baptiser, la plus ieune des filles fut portée la premiere; Monsieur le Baron de la Chatre portoit le Vase, Monsieur de Montigny le Bassin, Monsieur de Rochepot le Coussin, Monsieur de Chemeraut le Cierge, Monsieur de Liancour le Créme, Monsieur le Mareschal de Faruacque la Saliere, & Monsieur de Boisdauphin portoit la petite Princesse, derriere laquelle estoit vne suitte de douze Gentilshommes, portans chacun vn flambeau. Madame de Chemeraut portoit la queuë de la robbe de l'Enfant; puis marchoit Monseigneur de Lorraine pour Parrain, & le Seigneur Dom Iean, representant Madame la Duchesse de Florence pour Maraine, par lesquels elle fut nommée Christine.

VI. Les autres qui seruoient à la seconde fille.

EN apres l'ordre fut tel, touchant l'autre fille, qui estoit l'aisnée; l'Aiguiere estoit portée par Monsieur de Lauardin, le Bassin par Monsieur le Mareschal de la Chastre, le Coussin par Monsieur le Duc de Sully, le Cierge par Monsieur le Duc de Monbazon, le Cremeau par Monsieur le Duc d'Espernon, la Saliere par Monsieur d'Aiguillon, & Monsieur le Prince de Iainuille portoit la petite Princesse. Madamoiselle de Rohan portoit la queuë du manteau d'hermine de l'Enfant;

Madame

Madame d'Angoulesme marchoit apres pour Maraine toute seule sans Parrain, representant l'Archiduchesse des Pays-bas, & estoit suiuie de Madamoiselle de Montmorancy, qui luy portoit la queuë. Les Damoiselles qui finissoient cette suitte, estoient Mesdamoiselles de Vandosme; & de Mayenne, Madame de Rohan, Madame de Sully; & fut ladite petite Princesse nommée Elizabeth.

Pour le regard du Baptesme de Monseigneur le Dauphin, l'ordre y fut tel qu'il suit, & il n'y eut que des Princes qui y seruirent.

VII. Les Princes, & Princesses qui seruoient au Baptesme de Monseigneur le Dauphin.

MARCHOIT premierement Monseigneur de Vaudemont qui portoit le Cierge, Monseigneur le Cheualier de Vandosme portoit le Cremeau, Monseigneur le Duc de Vandosme la Saliere, Monseigneur de Montpensier l'Aiguiere, Monseigneur le Comte de Soissons le Bassin, Monseigneur le Prince de Conty le Coussin, & Monseigneur le Prince de Condé estoit ordonné pour porter Monseigneur le Dauphin, assisté de Monsieur de Souuré qui le portoit pour luy, où Monseigneur de Guise portoit la queuë du manteau d'hermine.

Suiuoient en apres vingt Seigneurs de remarque, tous tenans vn flambeau ardent en la main.

VIII. Parrain, & Maraine de Monseigneur le Dauphin.

PVIS marchoit Monseigneur le Cardinal de Ioyeuse Legat de sa Saincteté, lequel representoit le Pape Paul V. pour Parrain; & Madame Eleonor de Medicis Duchesse de Mantouë, & Sœur de la Reyne y estoit en personne, & fut la Maraine.

Vne auguste suitte de Princesses alloit apres; sçauoir Mesdames les Princesses de Condé, de Conty, de Soissons, de Montpensier, & Madamoiselle de Bourbon, toutes reuestuës de leurs grandes robbes à grande queuë trainantes, lesquelles estoient extremement enrichies d'or, & de pierreries; & fut Monseigneur le Dauphin nommé Louys, qui se fit grandement admirer pour son asseurance, & promptitude de répondre seul à ce que

l'on luy demandoit : il recita le *Pater*, l'*Aue Maria*, & le *Credo*.

La ceremonie du Baptesme estant acheuée, ce cry fut fait par le premier Heraut d'armes : *Viue Monseigneur le Dauphin de France :* & fut cette acclamation suiuie de tout le peuple, & des Trompettes, Tambours, Fifres, auec vne salue de mousquetades de tous les Soldats du Regiment qui estoient en garde.

IX. Vn magnifique festin fait en suitte.

COMME l'on eut finy toute cette pompe Royale, vn magnifique soupper fut preparé en la Salle du Bal, où le Roy auoit à sa main droite Monseigneur le Legat, Madame la Duchesse de Mantouë, Madame d'Angoulesme, Monsieur de Lorraine, & le Seigneur Dom Iean.

A main gauche estoit assise la Reyne, Mesdames les Princesses de Condé, de Conty, de Soissons, de Montpensier, Madamoiselle de Vandosme, Mesdames de Guise, de Mayenne, de Rohan, de Sully, & Madamoiselle de Montmorancy.

Messeigneurs les Princes de Condé, de Conty, & de Montpensier seruoient à la Table du Roy.

A celle de la Reyne seruoient Messeigneurs de Vandosme, de Guise, & de Vaudemont.

Monseigneur le Legat estoit seruy de Monsieur de Candale, du Marquis de Rosny, de Monsieur de Bassompierre, & de Monsieur le Comte de Saux.

X. Feu d'artifices, & autres resioüyssances.

CE festin estoit diuisé en quatre Tables, où apres le soupper fut fait vn agreable feu d'artifices deuant la porte de la Chaussée, & de la Capitainerie ; c'estoit vn grand edifice representant vn chasteau enchanté, qui fut assiegé, battu, & pris par des Satyres, & Sauuages ; où vn furieux Dragon qui partit du rocher, lequel est deuant, y ietta le feu ; & furent tirées quantité de boëttes, & où les Soldats du Regiment des Gardes n'épargnerent pas leur poudre, ny leurs mousquets. Ce qui fut fait à la veuë de plus de douze mille personnes.

Le lendemain ſe paſſa à courre la Bague, où le Roy auec ſon adreſſe accouſtumée, l'emporta pluſieurs fois. C'eſt ce que i'en ay recueilly de l'imprimé, qui fut alors publié, & de pluſieurs perſonnes qui y eſtoient preſentes.

Le iour auant ces ceremonies en la meſme place où ſe fit ce feu, enuiron les dix heures du ſoir, l'on veid diuers ſignes dans l'air. Parut premierement vne lumiere, qui venoit du coſté d'Occident, laquelle s'eſtant épanduë peu à peu, formoit comme des longues traiſnées de feu en maniere de lances enflammées, qui allerent fondre vers le Midy; ce qui redoubla pareillement du coſté d'Orient, & qui dura l'eſpace d'vn bon quart d'heure. En ſuitte de cecy furent veus aux meſmes endroits, mais aſſez confuſément, pluſieurs chariots de feu, leſquels ſembloient ſe choquer les vns les autres; auec certains rayons, qui eſtoient comme des lances, & des picques tenuës par des bras armez, qui les branloient de dedans ces chariots : ce qui dura iuſques à minuict, puis tout d'vn coup cette lumiere ayant rendu vn merueilleux éclat, toutes ces choſes peu à peu ſe diſſiperent.

Le ſoir que furent faites les ceremonies de ce Bapteſme, enuiron demy heure apres que le chaſteau d'artifice, & feu de réioüyſſance eut ioüé, le Ciel parut encore éclattant d'vne grande lumiere, & à l'inſtant l'on vid en l'air grand nombre de Caualiers armez, & force gens de pied, combattans furieuſement les vns contre les autres; deſquels les vns tomboient de deſſus leurs cheuaux, les autres ſe colletoient; & il y en auoit qui apres auoir tiré comme des harquebuſes, ſe iettoient en la meſlée l'épée en la main: ce qui dura prés d'vne heure, puis diſparut petit à petit. Pluſieurs diſcours furent imprimez à l'occaſion de ces ſignes, chacun les iugeant de bon augure, d'autant que ces lumieres venans du coſté de l'Occident, fondoient ſur l'Orient, & le Midy : & pour en parler comme il faut,

ceux-là rencontrerent le mieux, qui rapportoient le tout à vn effet naturel des Meteores, qui ont cours plus particulierement en l'Automne, qui estoit alors cette saison. C'est ce que i'en ay appris de plusieurs personnes encore viuantes, témoins oculaires de toutes ces choses.

DE LA PREMIERE ACTION ROYALE faite par le Roy, estant encore Dauphin, à Fontainebleau.

CHAPITRE XIX.

L'An de IESVS-CHRIST 1607.

I. Ceremonies de la Cene.
II. Monseigneur le Dauphin seruy par les Officiers du Roy.
III. L'exhortation de la Cene faite par l'Archeuesque d'Ambrun.
IV. Monseigneur le Dauphin laue les pieds aux Pauures.
V. Les Pauures seruis par des Princes, & par quelques Seigneurs.
VI. Treize escus d'or donnez à chaque Pauure de la Cene.


I'AY quelque temps disputé en moy mesme si ie deuois donner place en ce troisiéme Liure au narré suiuant; & apres y auoir sainement pensé, il m'a semblé qu'estant à la gloire de sa Maiesté, & contenant assez de belles circonstances, ie chopperois trop lourdement si ie l'auois obmis; puisque c'est vn témoignage qui publie hautement à la Posterité, l'amour extreme que portoit Henry le Grand à Monseigneur le Dauphin son fils, auiourd'huy glorieusement regnant; ce Prince incomparable ayant bien voulu luy viuant le faire participant de l'honneur deu seulement à sa Maiesté Royale, au contraire de quelques autres, dont l'esprit picqué d'vne iuste ialousie ne l'auroit pas voulu permettre. Le suiet

de ce diſcours eſt tel : Vn chacun ſçait que nos Roys Tres-Chreſtiens, par vne ceremonie autant remarquable qu'elle eſt pleine de pieté, ont couſtume tous les ans le Ieudy Sainct de lauer les pieds à treize Pauures, à l'imitation du Sauueur des Humains, qui par vn exceds d'humilité daigna bien faire le ſemblable à l'endroit de ſes Apoſtres. Sa Maieſté eſtant donc en ce lieu de Fontainebleau à pareil iour l'an mil ſix cens ſept, toutes choſes preparées & bien ordonnées pour cette ceremonie, & pour en faire en ſuitte vne autre que l'on appelle la Cene, qui ſe pratique ſeruant les meſmes Pauures en table; le Roy enuoya dire qu'il vouloit que Monſeigneur le Dauphin fit ce iour là cette action purement Royale au lieu de ſa Maieſté, & que ſes Officiers luy deferaſſent alors les meſmes honneurs & ſeruices qu'à ſa perſonne propre. I. Ceremonies de la Cene.

L'ON en vient aduertir Monſieur de Vitry, Capitaine des Gardes du Corps, qui eſtoit en quartier; lequel bien verſé en ſa charge, comme il eut appris que le Roy auoit commandé que tous ſes Officiers ſeruiſſent Monſeigneur le Dauphin en cette ceremonie, vint auſſi toſt trouuer ſa Maieſté, luy faiſant entendre que c'eſtoit contre la pratique, & ce qui n'auoit iamais eſté obſerué du regne des Roys ſes Predeceſſeurs, que leurs Capitaines des Gardes du Corps ſeruiſſent leurs enfans; & qu'en cette conionćture & occurrence, il n'auoit pas creu le deuoir faire ſans prealablement ſçauoir, ſi telle eſtoit la volonté de ſa Maieſté, dont il en eſtoit venu luy meſme prendre l'ordre & le commandement. A quoy le Roy répondit; *Vous auez tres-bien fait de me le demander, autrement vous auriez lourdement manqué en voſtre charge; allez, ſeruez mon fils en cette action de pieté, comme moy meſme.* II. Monſeigneur le Dauphin ſeruy par les Officiers du Roy.

CE commandement receu, le Sieur de Vitry auec ſes Gardes s'en va accompagner Monſeigneur le Dauphin en la Salle du Bal, où ſe fait d'ordinaire cette pieuſe, & tres-loüable action. Alors Monſeigneur l'Ar- III. L'Exhortation faite par l'Archeueſque d'Ambrun.

cheuesque d'Ambrun estant monté en chaire commença cette ceremonie par vne belle Exhortation, monstrant que toute action du Fils de Dieu incarné estant nostre instruction, & par le lauement des pieds de ses Apostres ayant témoigné vne action signalée d'humilité, c'éstoit donc cette vertu que tous Chrestiens deuoient soigneusement pratiquer.

L'Exhortation acheuée, les Princes & Officiers de la Couronne assistans & seruans Monseigneur le Dauphin se presenterent; l'vn prit le bassin, & l'autre l'aiguiere, tandis que Monseigneur le Dauphin laue, essuye & baise les pieds des Pauures, lesquels selon la coustume auoient premierement esté visitez par le Medecin du Roy, pour reconnoistre s'ils n'auoient point quelque maladie dangereuse, & ausquels l'on auoit rasé les cheueux; comme aussi on les auoit reuestus d'escarlatte, auec chacun vn grand linge de fine toile qui les couure iusques sur les pieds; le tout selon la pratique ordinaire.

IV. Monseigneur le Dauphin laue les pieds aux Pauures.

D'ABORD Monseigneur le Dauphin fit quelque petite difficulté de lauer & baiser les pieds de ces Pauures, son âge tout foiblet ne luy pouuant faire comprendre cette ceremonie, & croyant que l'on se vouloit rire de luy, sur ce qu'il voyoit que tous les Princes & Seigneurs testes nuës le seruoient, & que luy fust ordonné pour seruir ces Pauures: mais aussi tost iettant la veuë derriere luy, & voyant Monseigneur le Comte de Soissons tenant son baston de Grand Maistre qui venoit en ceremonie, suiuy de tous les Maistres d'Hostel du Roy, qui precedoient les mets pour seruir & donner à ces Pauures, il commença à sousrire, & se porta alors d'affection à faire cette action celebre de pieté, reconnoissant qu'il n'y auoit point de mocquerie.

V. Les Pauures seruis par les Princes, & par quel-

Les seruices de chaque Pauure estans de treize plats, furent tous portez par des Princes ou des Seigneurs de marque; entre lesquels estoit Monseigneur le Prince de Condé, Monseigneur le Prince de Conty, Monseigneur

le Duc de Vandosme, & Monseigneur le Duc de Guise. ques Seigneurs.

ET quand il fallut donner à chacun de ces Pauures treize escus d'or, accoustumez leur estre alors aumosnez, ce fut où Monseigneur le Dauphin témoigna vne grande allegresse; & icy finit cette ceremonie & action purement Royale, action que l'on ne lit point auoir esté iamais faite auparauant par aucun Dauphin, ou autre Enfant de France.

VI. Treize escus d'or donnez à chaque Pauure.

Cette premiere action Royale de Monseigneur le Dauphin ne luy pouuoit estre que de bon augure, puisqu'estant pareillement de pieté, elle estoit comme vn presage qu'il en seroit de mesme de sa vie; ainsi qu'aujourd'huy les actions de sa Maiesté en sont des témoignages, qui dés le commencement de son regne luy ont acquis le titre de LOVIS LE IVSTE.

ARRIVÉE D'VN CHAOVX DE LA PART de l'Empereur des Turcs vers Henry le Grand à Fontainebleau.

CHAPITRE XX.

L'An de IESVS-CHRIST 1607.

I. L'estime que faisoit l'Empereur des Turcs de Henry le Grand.
II. Titres & Eloges donnez aux Rois de France par les Turcs.
III. Ce Chaoux a audience du Roy, & l'ordre qui y fut obserué.
IV. La Reyne voit cette reception.
V. Le Roy auoit desia receu vne pareille Ambassade.



IE range d'autant plus volontiers l'arriuée de ce Chaoux au nombre des choses singulieres aduenuës en ce Lieu, qu'elle est vn témoignage tout euident des merites, & de la reputation que Henry le Grand s'estoit acquis parmy tout l'Vniuers, puisque mesme celuy qui se persuade tenir infiniment au dessous de luy tous les

I. L'estime que faisoit l'Empereur des Turcs de Henry le Grand.

autres Monarques du monde (i'entends l'Empereur des Turcs) estime à grand honneur & à vn singulier aduantage, l'amitié & l'alliance de ce grand Prince & de cette Couronne, par les témoignages qu'il luy en rendit, enuoyant vers sa Maiesté Tres-Chrestienne vn de ses Chaoux & Ambassadeur, lors qu'il estoit en ce lieu de Fontainebleau au mois de May de l'an mille six cens sept.

II. Titres, & Eloges dõnez aux Roys de France par les Turcs.

Aussi quand ce grand Seigneur, & tous ceux de cette Nation parlent de la France & de son Roy, c'est auec les plus beaux Titres & Eloges que l'on sçauroit donner à aucun Monarque Chrestien, l'appellant, *Le plus glorieux, le plus magnanime, & grand Seigneur de la creance de Iesus-Christ, l'esleu entre les Princes de la nation du Messie, & Mediateur des differends qui suruiennent entre le peuple Chrestien, Seigneur de Maiesté, de grandeur, de richesses, de loyauté, & illustre guide des plus grands*, &c. Et c'estoit aussi l'inscription que portoit la Lettre de ce Sultan au Roy, que luy presenta le Chaoux: (qui est comme vn Officier & Exempt des Gardes du Corps en France) cette Lettre estoit enueloppée dans vn petit sac d'vn beau cuir de Leuant, attachée auec vn lacet de soye à vn turban rouge: le suiet de cette Ambassade, & le contenu de la Lettre n'estant autre chose qu'vn discours de compliment & de bienueillance, par lequel sa Hautesse Imperiale témoignoit à sa Maiesté Tres-Chrestienne l'estime qu'elle faisoit de son amitié, qu'elle prioit de luy conseruer, comme de sa part elle feroit le semblable.

III. Ce Chaoux a audience du Roy, & l'ordre qui y fut obserué.

LA reception & l'ordre de l'audience de ce Chaoux fut telle: le Roy estant assis en sa Chambre dans vne chaire au dessous d'vn grand Daiz, ayant à ses costez deux de ses Gardes reuestus de leurs hoquetons, & la pertuisane en main, & accompagné de plusieurs Princes & de Seigneurs; cét Ambassadeur Turc auec sa suitte fut conduit par l'Introducteur des Ambassadeurs vers sa Maiesté, & mettant vn genouïl à terre, apres auoir porté ses mains à la bouche pour les baiser, ayant le Turban

ſur la teſte, & les deux mains ſur l'eſtomach, (qui eſt la maniere de ſalut de ceux de cette nation) puis mettant derechef le genoüil en terre, baiſa le bord du manteau du Roy, & luy ayant preſenté la Lettre du Grand Seigneur, commença ſa harangue à pleine voix en ſa langue, laquelle fut auſſi toſt interpretée par le Truchement & Interprete de ſa Maieſté; & apres cela le Roy luy dit, qu'il remercioit le Grand Seigneur du ſouuenir qu'il auoit de luy, & autres pareils diſcours qu'il luy fit alors entendre par ſon Interprete: & de là ce Chaoux prenant congé de ſa Maieſté, & ſe retirant de ſa Chambre, ſortit à reculons iuſques à la porte, pour ne tourner le dos au Roy, lequel commanda à Monſieur de Breues de l'accompagner, comme eſtant fort verſé en la langue & à la pratique de ceux de cette nation eſtrangere.

COMME cette nation Leuantine eſt veſtuë, & a des ceremonies qui ne ſont point ordinaires, principalement parmy les Chreſtiens; cela donna la curioſité à la Reyne de voir cette reception, dont elle receut le contentement eſtant à la ruelle du lict du Roy, où elle voyoit facilement ſans eſtre apperceuë. IV. La Reyne voit cette reception.

CE n'eſtoit pas la premiere fois que le Roy auoit receu pareille Ambaſſade de la part de ce Monarque Turc; car quelque temps auparauant, à ſçauoir l'an mille ſix cens vn, il luy auoit enuoyé ſon Medecin Barthelemy de Cœur, auec de fort riches preſens, ſuppliant ſa Maieſté de ne point donner de ſecours en Hongrie à l'Empereur, & rappeller quelques Princes & Seigneurs François, qui en ſignalant leur valeur faiſoient de grands progrés, & incommodoient extremement ſes armes. Mais quant à la preſente Ambaſſade, elle n'eſtoit purement que de compliment & de bienueillance. V. Le Roy auoit deſia receu pareille Ambaſſade.

AMBASSADE DE DOM PEDRO DE Tolede, de la part de Philippe III. du nom Roy d'Eſpagne vers Henry le Grand, & la reception qui luy fut faite à Fontainebleau.

CHAPITRE XXI.

L'an de IESVS-CHRIST 1608.

I. Dom Pedro allié de la Reyne Marie de Medicis.
II. Le Roy enuoye au deuant le receuoir.
III. L'ordre & ceremonie de l'audience.
IV. Sommaire du diſcours de Dom Pedro en ſon audience.
V. Il va ſaluër la Reyne.
VI. Il fait le ſemblable enuers Monſeigneur le Dauphin.
VII. En vain il taſche de diſſuader le Roy de la protection des Eſtats.
VIII. Ce que dit Dom Pedro voyant ce Chaſteau.
IX. La reſolution, & l'iſſuë de cette Ambaſſade.

I. Dom Pedro allié de la Reyne Marie de Medicis.



COMME cette Ambaſſade eſtoit fort illuſtre, & en la perſonne, & en l'appareil de celuy qui en faiſoit la charge, ſçauoir eſt Dom Pedro de Tolede, allié de la Reyne, accompagné de ſix Comtes, & de quelques Marquis des plus grandes Maiſons d'Eſpagne, & de cinquante Gentilshommes, auec vn grand nombre de Pages & de domeſtiques, tous richement veſtus & couuerts de pierreries & de chaiſnes d'or; cela inuita auſſi le Roy à vne reception toute extraordinaire. Sa Maieſté ayant appris que ce Seigneur Eſpagnol eſtoit en chemin, enuoya au deuant iuſques à Orleans Meſſieurs d'Alincour & de Boneuïl, qui le receurent fort honorablement; où apres s'eſtre repoſé & rafraiſchy vn iour ils en partirent, & accompagnerent ce Seigneur en ce lieu de Fontainebleau; lequel fut encore complimenté & accueilly de la part du Roy à l'entrée de la

Foreſt, par Monſieur le Mareſchal de Briſſac, ſuiuy d'vne grande troupe de Seigneurs & de Nobleſſe; & enuiron les huict heures du ſoir dix-neufiéme Iuillet mil ſix cens huict, il fit ſon entrée en cette Maiſon Royale par la grande Allée de la Chauſſée, où eſtoient en haye ſur leurs armes quelques Compagnies du Regiment des Gardes, & de là paſſant par la Cour du Donion remplie d'vn grand nombre de Nobleſſe & de peuple, il fut conduit & logé au Departement de l'Hoſtel & Conciergerie de ce Chaſteau, où au ſoupper il fut regalé magnifiquement, & toute ſa ſuitte par les Officiers du Roy.

III. L'ordre & ceremonie de l'audience.

LE lendemain apres diſner, iour deſtiné pour ſa premiere audience; voicy l'ordre qui y fut tenu. Sa Maieſté eſtoit en la Chambre de l'Ouale aſſiſe dans vne chaire ſur vn drap de pied de velous cramoiſy, au deſſus de laquelle eſtoit vn grand Daiz de pareille eſtoffe, & bien enrichy de paſſemens & creſpine d'or, ayant à ſes coſtez deux Gardes Eſcoſſoiſes du Corps, reueſtus de leurs hoquetons, & leur pertuiſane en main.

Derriere la chaire, & vn peu eſloigné eſtoient Meſſieurs le Duc d'Aiguillon en qualité de grand Chambellan, le grand Eſcuyer, & le premier Gentilhomme en quartier de la Chambre de ſa Maieſté.

En la main droitte ſe voyoient Meſſeigneurs les Princes de Condé, le Comte de Soiſſons, le Duc & le Cheualier de Vandoſme, le Duc de Guiſe, le Prince de Ioinuille, le Duc de Vitemberg, le Prince de Tingry, le Duc d'Eſpernon, le Duc de Sully, l'Admiral, les Mareſchaux de Boiſdauphin, de Lauardin, & de Briſſac, le Chancelier, les Secretaires d'Eſtat, de Praſlin, & de Vitry Capitaines des Gardes du Corps.

Le Roy eſtant en cét appareil, commanda à Monſeigneur le Duc de Luxembourg, & à Monſieur de Boneuïl Introducteur des Ambaſſadeurs, d'aller querir en ſa Chambre le Seigneur Dom Pedro, qui le conduiſirent (il tenoit ſon chapelet en main) le long de la Galerie de Cerfs, puis de là par la Cour du Donion, où eſtoit

Monsieur le grand Preuost de France auec ses Archers, & sous la Porte dorée paroissoit Monsieur le Capitaine de la Porte auec ses Archers.

Plus de là estoient en haye deux Compagnies du Regiment des Gardes Françoises, & dans la Cour de la Fontaine deux autres de Suisses, les vnes & les autres ayans leurs Chefs & Capitaines à la teste.

Sur l'escalier qui monte au Departement du Roy estoient rangez les cent Suisses de la Garde du Corps.

A la Salle des Gardes Françoises du Corps l'on les voyoit tous en mesme ordre.

Puis aux autres Chambres qui deuancent celle de sa Maiesté, estoient en la premiere les Gentilshommes ordinaires de la Maison du Roy.

En la seconde les Huissiers du Conseil, auec leurs chaisnes d'or, & les Huissiers de la Chambre de sa Maiesté auec leurs Masses.

Et en la troisiéme les Cheualiers de l'Ordre, & autres Seigneurs de remarque.

L'Ambassadeur ayant trauersé toute cette illustre compagnie, fut enfin introduit en la Chambre de l'Ouale, où trouuant sa Maiesté en l'ordre décrit cy-dessus, il mit vn genouïl en terre, & demeura ainsi quelque temps iusques à ce que le Roy le leua, l'embrassa, & luy fit de tres-grandes caresses; & commençant sa harangue, entre autres paroles qu'il tint, apres auoir representé à sa Maiesté le tres-humble salut de la part du Roy son Maistre, il dit en sommaire le suiet & motif de son Ambassade; Que le Roy d'Espagne desireux du bien commun de toute la Chrestienté, voyant la longueur des guerres, qui depuis si long temps en arrestoit le repos & le bien, l'auoit enuoyé à ce dessein pour noüer auec sa Maiesté vne parfaite alliance, & par ce moyen trauailler à la ruine & conuersion des Heretiques, (entendant les Estats & les Prouinces Confederées du Pays bas, qui estoit proprement le suiet qui l'amenoit en France,) pour faire en sorte

IV. Sommaire du discours de Dom Pedro en son audience.

par l'entremise de sa Maiesté Tres-Chrestienne, d'amener ces Peuples à vn Traitté de Paix, ou de Tréue, ainsi qu'il arriua en suitte. A quoy le Roy trauailla puissamment; aussi estoit-ce où tendoit entierement cette Ambassade; & ce que sa Maiesté Catholique desiroit auec grande passion, lassé des guerres passées, & ne pouuant presque plus fournir, & d'hommes, & de finances, pour en porter dauantage le faix; & sçachant bien qu'il n'y auoit que le Roy Tres-Chrestien qui pût par son authorité acheminer, & finir ce Traitté de Paix, ou de Tréue dés si long temps proposé entre ledit Roy Catholique, & les Pays-bas.

A la sortie de cette premiere audience il alla salüer la Reyne, qui estoit en sa Chambre auec vne grande compagnie de Princesses, & de Dames; à sçauoir Mesdames ses filles, Madame la Princesse de Conty, Mesdamoiselles de Vandosme, de Verneüil, & de Mercœur. Les Duchesses de Guise, de Neuers, de Luxembourg, de Rohan, de Sully, & de plusieurs Comtesses, & Marquises. V. Il va salüer la Reyne.

DE là il fut conduit en la Chambre de Monseigneur le Dauphin, lequel auoit auprés de luy Messeigneurs les Ducs d'Orleans, & d'Aniou ses Freres, & Messeigneurs les Duc, & Cheualier de Vandosme, le Marquis de Verneüil, Messieurs de Souuré, & de Bethune; le premier Gouuerneur de Monseigneur le Dauphin, & l'autre de Monseigneur d'Orleans; & acheuant cette visite, il fut reconduit aux flambeaux en son logis. VI. Il fait le semblable enuers Mõseigneur le Dauphin.

EN la seconde audience qu'il eut vn autre iour apres, s'entretenant auec sa Maiesté, comme si par ses discours, & ses propositions, il eust creu gagner le Roy pour luy persuader de quitter la protection des Prouinces Vnies des Pays-bas; il luy dit que son Maistre desireroit volontiers faire vne estroite alliance de l'vne & l'autre Couronne, par les mariages des Enfans de France, & d'Espagne, s'il ne voyoit sa Maiesté si fort attachée à la conseruation desdites Prouinces: Où le Roy prompt, & heureux en ses reparties ne manqua point de réponse, luy VII. Il tasche de dissuader le Roy de la protection des Estats.

disant, qu'alors que ses enfans seroient en âge d'estre mariez, il sçauoit qu'ils estoient de si bonne Maison, qu'ils ne manqueroient pas d'estre considerez des meilleurs partis de la Chrestienté.

VIII. Ce que dit Dom Pedro voyāt ce Chasteau.

DE ce discours ils vindrent à vn autre; car le Roy l'ayant assez longuement promené, & fait voir les singularitez de cette rare Maison, desireux d'en sçauoir son sentiment, & iugeant bien que selon l'humeur de son pays, ou il n'en feroit pas l'estime qu'elle merite, ou qu'il ne manqueroit d'y trouuer quelque chose à redire; il luy demanda ce qui luy en sembloit : *Elle est tres-belle, Sire,* dit-il, *si Dieu y estoit aussi bien logé, que vostre Maiesté.* Paroles qui appresterent à rire au Roy, s'estant bien attendu à quelque pareil discours, & rodomontade; notamment sur ce que sa Chapelle haute, à laquelle les Peintres trauailloient, n'estoit pas encore acheuée en ses enrichissemens, comme elle est aujourd'huy; & dés lors sa Maiesté prit resolution de faire trauailler, & enrichir la grande Chapelle, & Eglise de la Saincte Trinité de ce Chasteau; (où nous celebrions alors le seruice Diuin) comme beaucoup plus grande, & plus propre pour l'orner, & l'embellir, en l'estat qu'elle est à present.

IX. La resolution, & l'issuë de cette Ambassade.

LA Cour ayant quitté ce Lieu pour aller à Paris, & Dom Pedro quant & quant; là il prit congé de leurs Maiestez pour s'en retourner, auec promesse que le Roy luy fit de trauailler, ou à vne Paix, ou à vne Tréue entre les Archiducs au nom du Roy d'Espagne, & les Estats des Pays-bas : ce qui se termina enfin quelque temps apres par vne Tréue de douze ans.

MARIAGE DE CESAR DE BOVRBON Duc de Vandosme, auec Françoise de Lorraine Duchesse de Mercœur, à Fontainebleau.

CHAPITRE XXII.

L'An de IESVS-CHRIST 1609.

I. Derniere action memorable faite icy sous le Regne de Henry IV.
II. Le Roy agrée fort ce mariage.
III. Le Roy, la Reyne, & toute la Cour tres-richement vestus.
IV. Ce mariage celebré en la Chapelle haute.
V. Festin où le Roy, & la Reyne assisterent.
VI. Bal fait en suitte.



C'EST icy la derniere action memorable arriuée en ce Lieu du Regne de Henry le Grand, en laquelle ce Prince témoigna vn extreme ressentiment de ioye; & pour en honorer la pompe, & la magnificence, il voulut paroistre en vn si bel appareil, que ie croirois faire tort à sa memoire illustre, & toute glorieuse, & frustrer ce Seiour Royal d'vne si celebre action, si ie la passois sous silence; quoy que ce ne soit mon dessein d'en traitter que sommairement. Et comme il est vray de dire, que toutes les vertus, & les merites de ce Monarque sans pareil luy ont à bon droit acquis le titre de Grand: aussi peut-on iustement asseurer qu'il n'y a point eu de Pere de cette qualité, & tant aimé, & qui ayt à l'égal de sa Maiesté témoigné tant d'amour enuers ses enfans comme celuy-cy. Nous en auons veu cy-dessus des effets signalez en la personne de Monseigneur le Dauphin, auiourd'huy Louys le Iuste, autant heritier de son Sceptre & de sa Couronne, comme il l'est de ses vertus; & l'action presente de celuy-cy, ie veux dire de Monseigneur le Duc de Vandosme, en son mariage, & en la ma-

I. Derniere action memorable icy arriuée sous Henry IV.

gnificence de ses nopces, en est encore vne preuue toute euidente.

II. Le Roy agrée fort cette alliance.

LE Roy qui sçauoit choisir, & iuger des choses comme il faut, ayant reconnu les merites, & en la personne, & en l'extraction de Madamoiselle de Mercœur, fille vnique, & heritiere de ce grand Heros Philippe Emanuel de Lorraine Duc de Mercœur, dont les vertus luy ont acquis vne immortelle gloire pour ses glorieux exploicts contre les Othomans & plus grands ennemis du nom Chrestien, & de Marie de Luxembourg de l'illustre maison de Ponthieure: sa Maiesté disie desireuse de rechercher vn party pour ce Prince, agrea si fort celuycy, qu'il témoigna en estre grandement satisfait. C'est pourquoy les Articles en estans accordez, & receus de part & d'autre, voicy l'ordre & les ceremonies qui furent obseruées en la pompe magnifique de ces nopces, & mariage.

III. Le Roy, la Reyne, & toute la Cour tres-richement vestus.

LE temps & le iour pour ces épousailles estant assigné en cette Maison Royale de Fontainebleau en l'Automne de l'année mille six cens neuf, iamais le Roy, la Reyne, & toute la Cour ne parurent auec vn éclat d'habits & de vestemens plus riches. Car le Roy entre les autres auoit au cordon de son chapeau, & en son cordon bleu tant & de si rares enseignes de diamants, & autres pierreries, qu'elles estoient estimées à cinq cens mille escus: La Reyne n'en auoit pas pour moindre prix; & chacun des Princes, des Princesses, & Dames de la Cour pour contribuer à cette magnificence, & complaire à sa Maiesté, estoit aussi vestu si richement, que c'estoit vne merueille d'en voir la splendeur, & la pompe.

IV. Ce mariage celebré en la Chapelle haute du Chasteau.

PARMY ce concours de raretez, paroissoit auec vn singulier éclat, & de modestie, & de beauté, l'épouse reuestuë d'vne robbe Ducale, ayant la Courõne de mesme, laquelle estoit estimée à soixante & quinze mille escus, & ainsi parée, elle fut conduitte par le Roy en la Chapelle haute, où Monseigneur l'Euesque de Paris ordonné

donné pour cette ceremonie, celebra & commença la Messe à cinq heures du soir ; laquelle ayant acheué, les Promis s'estans presentez deuant l'Autel il les espousa : & le tout finy, le Roy prenant derechef la main de la Mariée la reconduisit en sa Chambre, attendant l'heure du soupper & festin, qui fut fort somptueux ; où Messeigneurs les Princes de Condé, le Comte de Soissons, & le Prince de Conty seruirent le Roy.

V. Festin où le Roy & la Reyne assisterent.

Messeigneurs le Duc d'Aiguillon, le Prince de Iainuille, & le Prince de Luxembourg la Reyne ; tandis que toute sorte de Musique d'instrumens rendoit vne melodie charmante.

Et comme en telle réioüyssance le Bal est vne des choses qui est la plus considerée ; aussi ce fut ce qui suiuit le festin, & commença enuiron les neuf heures ; où tous les Princes, & Princesses, & les Dames qui auoient assisté aux ceremonies Nuptiales, ne manquerent pas de s'y trouuer aussi.

VI. Bal fait en suitte.

LE Roy en fit l'ouuerture, & l'entrée menant la Mariée, Monseigneur le Dauphin la Reyne, Monseigneur le Prince de Condé Madame la Princesse de Conty, Monseigneur le Prince de Conty Madame la Princesse de Condé, Monseigneur le Comte de Soissons Madamoiselle de Vandosme, Monseigneur le Duc de Vandosme Madame la Comtesse de Soissons, Monseigneur le Duc de Raiz Madame la Marquise de Guiercheuille, & Monseigneur le Duc de Bellegarde Madame la Duchesse de Sully.

Et parce qu'il estoit tard quand ce Bal finit, le Roy remit au lendemain le grand Balet, qui se dansa le soir en la Salle de la belle Cheminée, apres que toute l'apresdinée sa Maiesté, & toute la Cour eurent fait preuue de leur adresse, & dexterité ordinaire à courre la Bague.

ACTE NOTABLE FAIT A FONTAINEBLEAV en la presence du Roy ; par le R. P. Arnoux Predicateur, & Confesseur de sa Maiesté, oppugnant la Confession de Foy de la Religion pretenduë reformée ; & les glorieux effets qui s'en sont ensuiuis à la gloire de Dieu, & à l'aduantage de la France.

CHAPITRE XXIII.

L'An de IESVS-CHRIST 1617.

I. Motif de cette action notable.
II. Le Reuerend Pere Arnoux conuainc de faux la Religion pretenduë reformée.
III. Les Religionaires écriuent contre le Pere Arnoux.
IV. Il leur fait réponse, & plusieurs autres doctes personnages.
V. Monseigneur le Cardinal de Richelieu excella entre tous en sa réponse.
VI. Les fruits arriuez de cét acte memorable.



OMME Dieu est vn obiet infiniment adorable, le parangon de toute grandeur, & la seule, & souueraine felicité des hommes ; aussi il faut aduoüer que tout ce qui le regarde, & qui contribuë à sa gloire doit tenir lieu parmy les mortels de la chose, qui par preference à toute autre, merite estre la plus considerée. Ce qui me fait aduancer cette verité, que cette action, de laquelle nous traittons en ce Chapitre, est bien vne des plus remarquables qui se soient iamais faites en cette Maison Royale ; puisque l'issuë, & la consequence en a esté tres-illustre à la plus grande gloire de Dieu, & à l'aduantage de cette Monarchie Françoise, par la ruine des rebelles Religionaires, & de leur Faction, qui depuis a tousiours esté en decadence.

OR en voicy le narré. Le Reuerend Pere Arnoux de la Compagnie de IESVS, Confesseur & Predicateur de sa Maiesté, personnage tres-sçauant, & doüé d'vne pieté, & d'vn grand zele pour la conuersion des ames deuoyées par les erreurs du Caluinisme, estant plusieurs fois entré en conference particuliere auec plusieurs personnes de condition de la Religion pretenduë reformée, lesquelles suiuoient la Cour, s'offrit aussi maintefois de faire voir la vanité de leur creance, & monstrer que tous les articles de leur Confession de Foy, qui parmy ces errans tient lieu de Symbole, n'estoient en aucune façon appuyez de l'authorité des Escritures Sainctes, & principalement que les Textes qu'ils y employent, & qui y sont cottez en marge en preuue des points controuersez qu'ils contiennent, n'y sont ny exprez, ny formels selon mesme la Bible de Geneue, & toute autre. Ce docte & pieux Religieux estant donc vne fois disposé de s'acquitter de sa promesse enuers ces personnes, qui l'auoient engagé au combat; le Roy qui estoit en ce lieu de Fontainebleau en fut aduerty, & porté de zele pour la conuersion de ses Suiets errans, commanda à ce Pere de le monstrer publiquement en chaire, ce qu'il n'auoit proposé que de produire en conference particuliere; croyant sa Maiesté, comme de vray, que le public en receuroit, & de la satisfaction, & de l'edification. Ce Pere s'y dispose, & le Dimanche vingt-cinquiéme de Iuin mille six cens dix-sept, estant monté en chaire en presence de sa Maiesté, & de toute la Cour, où l'audience fut fort celebre de l'vne & de l'autre Religion, Catholique, & pretenduë reformée. Ce Pere, apres auoir desia vn peu aduancé sa Predication, & traitté l'Euangile du Dimanche courant, tomba enfin sur la proposition qu'il auoit faite; prend en main le liure de la Confession de Foy des Religionaires, dont il fait lecture tout haut, comme aussi des Textes de l'Escriture saincte, citez en marge, monstre la nullité de ces Passages, & fait voir clairement à vn chacun, comme ils ne prouuoient rien du corps des arti-

I. Motif de cette action notable.

II. Le Pere Arnoux conuainc de faux la Religion pretenduë Reformée.

cles, non pas mesme vn seul; & par ainsi que cette Confession de Foy estoit composée de diuerses propositions tirées du neant : Que toute leur Eglise pretenduë n'estoit fondée que sur des idées, & espaces imaginaires, & que leur pretenduë Religion n'auoit appuy aucun dans la Parole de Dieu ; bref que dedans l'estat de leur Profession, il n'y auoit rien du tout affermy par les Lettres sacrées, que ce qu'ils croyoient auec l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

Le Sermon estant acheué vn Gentilhomme des leurs, lequel auoit assisté à la Predication, pria le Reuerend Pere Arnoux de luy donner par écrit la feüille, & confrontation qu'il en auoit minutée, & faite quelque peu auparauant, disant que c'estoit pour s'en instruire plus particulierement : ce que le Pere luy confia alors de bonne foy, sous esperance que cela pourroit contribuer quelque chose à sa conuersion. Mais aussi tost il part, & s'en vient en donner aduis, & la communiquer aux quatre Ministres de l'erreur de la Religion pretenduë de Charenton, & leur fait le discours de tout le narré cy-dessus. Ce qui mit ces Messieurs en si mauuaise humeur, voyans les appuis, & fondemens de leur doctrine & Religion sappez, & conuaincus de faux, & consequemment leur credit, & leur interest par terre ; que pour cét effet s'estans tous aussi tost assemblez, ils minuterent, & dresserent vne lettre & écrit, pour s'efforcer de defendre leur mauuaise cause par d'aussi mauuaises raisons, duquel écrit ils en firent l'adresse au Roy: discours au reste autant farcy de mensonges, qu'il estoit calomnieux, seditieux, & digne du feu.

III. Les Religionaires écriuent contre le Pere Arnoux.

AVSSI ne manqua pas cét écrit concerté, & publié par ces Suppots de l'erreur, de belles, & doctes reparties, qui furent faites par plusieurs celebres personnages, où ce R. P. Arnoux fut tout le premier, comme le principal interessé, à y faire sa réponse, & monstrer plus amplement, ce qu'il n'auoit pû déduire que sommairement dans le peu de temps qu'il auoit eu de le faire en son Sermon.

IV. Il leur fait réponse, & plusieurs autres doctes personnages.

MAIS il faut aduouër franchement, pour ne faire tort à la verité, & le dire hautement & sans flatterie, que de tous ceux lesquels écriuirent & firent alors réponse à cét écrit, pas vn ne reüssit si doctement & auec tant d'efficace, que Monseigneur le Cardinal de Richelieu pour lors Euesque de Luçon; où par sa docte réponse non seulement il conuainc de faux & d'erreur euidemment les Autheurs de cét écrit, & toute la creance de leur Religion; mais encore appuye & defend auec tres-grande solidité & iugement les principaux poincts de la Foy de l'Eglise Catholique. V. Monseigneur le Cardinal de Richelieu excella entre tous en sa réponse.

OR les fruicts & les aduantages de cette action notable, ont esté premierement que plusieurs ouurans alors les yeux de l'entendement offusquez par l'erreur, abiurerent leur Religion pretenduë, s'estans veu iusques alors trompez par ceux qui sous vn habit d'agneau estans des loups rauissans, leur faisoient entendre que leur creance & Confession de Foy estoit authorisée de la Parole de Dieu; ce qu'ils ont depuis reconnu estre faux. VI. Les fruicts arriuez de cét acte memorable.

Et non seulement ces particuliers en ont receu ces aduantages pour leur conscience, & le repos de leur ame; mais encore depuis vn millier d'autres, voire toute la France; veu que cette action animant plusieurs celebres Docteurs & Predicateurs à la defense de la Religion Catholique, par les armes & de la Parole de Dieu & de leur doctrine, ils retirerent vne infinité de personnes de cét abisme, pour les ranger au bercail de l'Eglise.

Ce que voyans plusieurs, & mesme des principaux de cette Religion pretenduë, au lieu de viure paisiblement sous la faueur des Edicts, s'estans portez à la reuolte en Bearn, en Guyenne, en Languedoc, en Poictou, & en diuers autres endroits de ce Royaume, par leurs assemblées & pratiques secrettes, contre l'authorité & la defense de sa Maiesté, ont attiré enfin la iustice de ses armes pour punir leur rebellion; (sans toucher toutefois à ceux qui se maintenoient en leur deuoir) & par ce moyen ont esté dépoüillez des villes & des places qui authorisoient

& maintenoient leur rebellion & leurs erreurs, où la Religion Catholique n'estoit pas en asseurance, & n'osoit presque en cachette offrir à Dieu ses Sacrifices : & par ainsi ont esté rendus les Autels à Dieu, les Villes au Roy, & le repos à la France, sous les auspices & la valeur de nostre Grand Roy LOVIS LE IVSTE, qui a sceu ranger ces rebelles au deuoir, & qui fait parler ainsi vn de nos Poëtes à sa loüange :

Le Sieur Tardif en ses Stances sur les victoires du Roy, contre les Religionnaires.

Ce que du Grand Henry les armes n'ont tenté,
Que nos peres vaillants croyoient estre indomptable,
Et cét orgueil si fier de se voir redouté,
Ne sera desormais rien qu'vn suiet de fable.
Comme les flots qu'en vain l'Aquilon a poussez,
Foibles contre vn grand roc brisent leur arrogance,
Ainsi dessous ses pieds les mutins terrassez,
Confessent sa valeur, & leur outrecuidance.
Dés lors que pour orner ce Siecle commençant,
L'Ange qui nous conduit eut assis sa Naissance,
Nostre orizon le veit comme vn Astre puissant,
Qui deuoit restaurer le salut de la France.
Et Dieu qui ne met point en vn seul Prince en vain,
Les vertus dont il peut accomplir plusieurs Princes,
Monstre l'auoir choisi pour cét effet diuin,
De faire refleurir son nom dans les Prouinces.
Aussi les Elements ont pour luy combattu,
La mer changea son cours, & ses loix immuables,
Pour laisser l'ennemy victime à sa vertu,
L'Isle de Ré. *Abandonnant les champs de l'Isle des coupables.*
Maintenant les Autels longuement profanez
Reprennent de sa main les ornemens antiques,
Et au culte des Saincts les peuples addonnez,
Honorent des Martyrs les sanglantes reliques.
On voit de Sainct Louis le reietton sacré,
Conduire ses vertus sur vn mesme modele,
Et le beau nom de Louis derechef consacré,
Par bonté, par valeur, par sagesse, & par zele.

C'est l'honneur immortel qu'a merité le Roy en domptant les Religionaires rebelles ses Suiets, qui auoient fait teste à tant de Roys ses deuanciers.

Et ne sera pas hors de propos de remarquer, que de cedit écrit & lettre, qui fut imprimée de ces quatre Ministres de Charenton, il se fit de grandes plaintes, aussi bien pour le fait du Ciuil & de l'Estat, que pour la Religion; parce que cét écrit contenoit plusieurs choses preiudiciables à l'honneur de sa Maiesté, & à celle de ses Predecesseurs, sur ce qu'ils auoient eu l'effronterie de mettre en auant, *Qu'ils auoient seruy de refuge au Roy Henry le Grand, qu'ils auoient donné des batailles pour sa defense, & qu'au peril de leurs vies ils l'auoient porté à la pointe de l'espée au Royaume.* De façon que le Lieutenant Ciuil de Paris ayant fait vne enqueste & recherche de cét écrit & de ses Autheurs; la Chambre de l'Edict croyant auoir droict en ce poinct, en voulut prendre la connoissance; & depuis Messieurs du Parlement. Mais le Conseil d'Estat en euoquant toute la cause à soy, donna deux Arrests; le premier en datte du 20. Iuillet 1617. portant euocation comme dessus, & le second en datte du 5. Aoust audit an; portant suppression de cét écrit & lettre, auec defenses ausdits Ministres d'addresser plus aucune epistre ou discours au Roy sans sa permission.



ARRIVEE A FONTAINEBLEAV DE Monseigneur le Cardinal Barberin, Legat de sa Saincteté en France.

CHAPITRE XXIV.

L'An de IESVS-CHRIST 1625.

I. Le Pape Vrbain VIII. enuoye son Neueu Legat en France.
II. Motif du voyage de Monseigneur le Legat en France.
III. Monseigneur le Legat celebre sa premiere Messe à Fontainebleau.
IV. Le Roy traitte Monseigneur le Legat en vn magnifique festin à disner.
V. Les Reynes font le semblable.

I. Le Pape Vrbain VIII enuoye son Neueu Legat en France.



C'EST vne gloire que l'on ne peut rauir à la France sans faire vn grand tort à la verité, de dire qu'entre toutes les Nations Chrestiennes, il n'y en a pas vne qui ayt tant honoré & maintenu par sa valeur & par sa pieté le Sainct Siege de Rome, comme ce Royaume Tres-Chrestien : i'en ay fait voir les preuues authentiques ailleurs *; & maintenant ie me contenteray seulement de l'exemple present, en l'accueil tres-honorable & en la reception tres-magnifique, faite à la personne de Monseigneur le Cardinal Barberin Legat de sa Sainctaté & son Neueu : lequel estant venu en France vers sa Maiesté Tres-Chrestienne en l'année mille six cens vingt-cinq, y fut receu auec les honneurs deus à sa dignité, en tous les lieux par où il passa de ce Royaume, & particulierement à Paris, & en cette Maison Royale de Fontainebleau. Le Roy luy ayant donné audience à Paris, s'en vint icy quelque temps apres au commencement du mois de Iuillet, y passa le reste de l'Esté, & iusques à la my-Octobre, auec les Reynes, & vne Cour la plus auguste & la plus magnifique qui se soit point veuë de long temps

* *En l'Histoire de Barbarie liu. 2. ch. 3.*

temps, tant il y auoit vn grand nombre de Princes, de Princesses, de Seigneurs & de Noblesse, & aussi-tost y arriua de Paris Monseigneur le Legat auec toute sa suitte, qui estoit composée de plusieurs Nonces & Prelats Italiens, auec vn grand nombre de leurs domestiques. Où le Roy pour témoigner l'honneur qu'il deferoit à sa Saincteté, & à celuy qui venoit de sa part, voulut exprés que Monseigneur le Legat fut logé dans ce Chasteau en vn tres-beau Departement tout proche du sien, & de celuy de la Reyne, à sçauoir entre l'vn des Pauillons & le grand escalier de la Cour du Donion; Departement qui ne se donne point qu'à quelque Souuerain, ou à quelque Prince du Sang: & pour le reste de sa suitte, elle fut logée en diuers endroits de ce Chasteau, & en l'Hostel du grand Ferrare; & tout le temps qu'il fut icy & en France, l'on le traitta & tous les siens aux frais & par les Officiers de sa Maiesté.

II. Motif du voyage de Monseigneur le Legat.

IE ne m'arresteray point à faire vn bien ample narré touchant le motif de son voyage en France: vn chacun sçait que c'estoit à l'occasion de la Valteline, où la guerre estoit fort allumée, & où les François auoient fait de grands progrés, pris plusieurs forts, & genereusement secouru les Grisons leurs alliez, pour ne les voir opprimez par l'Espagnol, qui par ce moyen vouloit commencer à maistriser toute l'Italie, & s'en faire Monarque. Ie passe, dis-ie, tout cecy en trois mots, pour rapporter seulement plusieurs particularitez, ainsi que ie les ay veuës, touchant les ceremonies qui furent faites en ce Lieu en la celebration de la premiere Messe de mondit Seigneur le Legat, & comme il fut regalé par le Roy & les Reynes.

III. Monseigneur le Legat celebre sa premiere Messe à Fontainebleau.

POVR la premiere, ce fut vn témoignage tout euident de la bienueillance de sa Saincteté enuers le Roy & cette Couronne, d'auoir voulu exprés que Monseigneur le Legat son Neueu venant en France, y offrist à Dieu son premier Sacrifice pour la prosperité de leurs Maiestez & de cét Estat, en y celebrant sa premiere

Messe, qui fut le quinziéme d'Aoust iour de l'Assomption de la Vierge audit an mille six cens vingt-cinq, en l'Eglise de la tres-saincte Trinité de ce Chasteau; où aussi pour ressentiment de cette bienueillance le Roy, les Reynes, Monseigneur Frere de sa Maiesté, & plusieurs Princes, Princesses & Seigneurs de la Cour, voulurent alors estre communiez de sa main: ce qui se passa auec vne tres-grande deuotion, & durant cette Messe les Chantres de la Chapelle du Roy auec la Musique de sa Chambre & des Reynes, composans diuers choeurs se firent admirer. Tout le reste du iour se passa en actes de deuotion, le Sainct Sacrement ayant esté exposé toute la iournée en cette Eglise.

IV. Le Roy traitte Monseigneur le Legat en vn magnifique festin à disner.

Quelques iours apres, le Roy regala Monseigneur le Legat par vn festin tres-magnifique qui fut fait en la Salle du Bal, auec vn appareil tel qu'il ne s'en est gueres veu de semblable: tous deux estoient en vne mesme table, seruis de pareilles viandes, auec autant de seruices pour l'vn que pour l'autre, où il n'y eut que les Officiers de sa Maiesté qui y seruirent.

Enuiron le milieu du disner, le Roy d'vn visage tout gay & de bonne grace, se tournant vers Monseigneur le Legat, beut à la santé du Pape, & vn peu apres Monseigneur le Legat beut à celle du Roy.

V. Les Reynes font le semblable.

Huict iours apres, Monseigneur le Legat fut pareillement regalé par les Reynes, mais non pas en vn disner, ny en vn soupper, mais à vne collation vers les trois heures apres midy. La Reyne Mere commença la premiere; & fut dressée la table en son Departement dans la grande Galerie, où se trouuerent le Roy, les Reynes, Monseigneur Frere de sa Maiesté, & plusieurs Princesses. Cette collation estoit composée de toute sorte de viandes exquises, & de confitures seiches, fruicts & fleurs en vne si grande abondance, & le tout si bien ordonné, qu'il ne se pouuoit mieux.

Le lendemain la Reyne regnante en fit autant en son

Departement dans sa belle Galerie, où assisterent le Roy, la Reyne Mere, & toute la compagnie des Princesses qui s'estoient trouuées en celle de la Reyne Mere ; le tout semblablement auec tant de magnificence & de Maiesté, que c'estoit vne merueille incomparable.

Et apres que Monseigneur le Legat eut seiourné en cette Maison Royale prés de trois mois, où le Roy luy auoit fait donner le plaisir de plusieurs Chasses Royales, il s'en retourna à Rome vers sa Saincteté.

CEREMONIES FAITES A FONTAINEBLEAV, pour le serment de la Paix entre la France & l'Angleterre.

CHAPITRE XXV.

L'an de IESVS-CHRIST 1629.

I. Vains efforts des Anglois contre la France.
II. Ambassadeurs deputez de part & d'autre.
III. L'appareil disposé pour iurer cette Paix en l'Eglise du Bourg de Fontainebleau.
IV. Le Roy traitte en vn festin exquis l'Ambassadeur d'Angleterre.
V. Princes & Seigneurs qui assisterent à cette ceremonie.
VI. Le Roy iure la Paix.



TANT & tant de belles circonstances se rencontrent au suiet de ce discours pour la gloire de nostre Grand Monarque, à raison de ses victoires & de ses triomphes contre les rebelles Religionaires, soustenus & puissamment assistez des anciens ennemis de cette Monarchie Françoise ; (i'entends les Anglois) qu'vn iuste volume à peine y pourroit satisfaire. Ie me contenteray donc de rapporter icy les ceremonies obseruées en ce Lieu au serment de la Paix, & renouuelle-

ment d'Alliance entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre : apres toutefois auoir fait le recit suiuant, qui en peu de mots fait voir, & le grand appareil d'armement, & les vains & inutils efforts de ces sourcilleux ennemis contre cette Couronne en l'Isle de Ré, & au secours de la Rochelle ; où à leur honte & confusion ayans esté vaillamment combattus par les nostres, ils furent enfin forcez & contraints à vne honteuse fuite, pour adiouster cette disgrace aux autres affronts qu'ils auoient icy receus long temps auparauant sous Charles septiéme, pour cela à bon droit surnommé le Victorieux.

I. Vains efforts des Anglois contre la France.

Le Sieur Frenicle en son Cantique sur la défaite des Anglois en l'Isle de Ré.

Les Anglois oublieux de leurs malheurs passez,
Et d'vne vaine audace en nos terres poussez,
A nostre grand Monarque ont declaré la guerre ;
Mais graces à vostre bras, il est victorieux,
Et tenant à ses pieds l'orgueil de l'Angleterre,
Il emplit l'Vniuers de son nom glorieux.
Ce puissant appareil de superbes vaisseaux,
Qui sembloit aspirer à l'Empire des eaux,
A fait de vains efforts contre nos forteresses ;
Leur pompe a disparu deuant les Fleurs de Lys ;
On cesse de parler de leurs feintes promesses,
Et tous leurs grands desseins se trouuent abolis.

II. Ambassadeurs deputez de part & d'autre.

OR le Roy comme vn bon Prince & Tres-Chrestien, ayant pardonné à ses rebelles Religionaires, apres auoir tiré asseurance de leur fidelité par la ruine de leur Faction, & par la reddition de toutes les places qu'ils tenoient ; enfin oublieux des iniures & de la mauuaise foy des Anglois, qui au milieu de la Paix, & sans luy auoir declaré la guerre, estoient entrez hostilement sur ses terres, & donné secours à ses Suiets rebelles, entendit à la Paix & reconciliation de l'vne & de l'autre Couronne : & pour cét effet les Deputez & Ambassadeurs estans conuenus des articles du Roy, &

de sa Maiesté Britannique, il ne restoit plus que de la iurer, & en prester le serment. Ce qui fut fait, & à mesme temps, & à mesme iour en France, & en Angleterre en presence de leurs Maiestez, & de leurs Ambassadeurs; sçauoir Monseigneur le Marquis de Chasteauneuf, depuis Garde des Seaux, de la part du Roy; & Monseigneur Edmond de celuy d'Angleterre, en la forme, & en l'ordre qui suit.

III. L'appareil disposé pour iurer cette Paix en l'Eglise du Bourg de Fontainebleau.

LE seiziéme iour de Septembre mille six cens vingt neuf, estant icy ordonné pour cette ceremonie en l'Eglise du Bourg, l'Ambassadeur d'Angleterre y arriua la veille, où il fut logé en l'Hostel, & Conciergerie de ce Chasteau; & toute sa suitte, qui estoit de trente Gentilshommes, & quelques soixante autres personnes, eut l'Hostel du grand Ferrare pour son logement, & tous traittez aux frais, & par les Officiers de sa Maiesté.

Le lendemain iour destiné, qui estoit vn Dimanche, l'Eglise fut tenduë, & magnifiquement ornée des plus riches Tapisseries de la Couronne.

Le grand Autel fort richement paré, auoit de chaque costé vn échaffaut; l'vn pour la Musique de la Chapelle du Roy, & l'autre pour celle de sa Chambre, qui formoient deux Chœurs.

Plus bas dans la croisée de cette Eglise, estoit de part & d'autre vn Theatre par degrez pour les Seigneurs, & pour les Dames de qualité.

Et au milieu de cette croisée se voyoit vn petit Theatre de dix pieds en quarré, & trois de haut, couuert de velous violet, & parsemé de fleurs de Lys d'or, au dessus duquel estoit vn grand dais de mesme estoffe, & de pareils enrichissemens.

Plus auant vers l'Autel, & comme au milieu estoit l'Oratoire du Roy, composée d'vn marchepied, auec vne chaire à bras, & vn prié Dieu orné de quarreaux; ce qu'il faisoit beau voir, pour estre semblablement paré de velous violet, enrichy de fleurs de Lys d'or.

Au costé droit estoit vne pareille Oratoire cou-

uerte de velous noir pour la Reyne Mere.

Et à costé gauche vne autre pour la Reyne, dont les ornemens estoient de velous cramoisy.

IV. Le Roy traitte en vn festin exquis l'Ambassadeur d'Angleterre.

OR auant la ceremonie du serment, qui ne se fit qu'à Vespres, le Roy regala, & traitta à disner à sa table Monseigneur l'Ambassadeur, dont voicy l'ordre, & l'appareil du festin.

La table estant posée en la Salle du Bal vers la cheminée, le Roy estoit assis à main droite, & l'Ambassadeur à la gauche à quatre pieds ou enuiron de distance de sa Maiesté, lequel fut seruy par les Officiers du Roy, & auec mesme appareil: car au mesme temps que l'on couuroit pour le Roy, ainsi se faisoit-il pour l'Ambassadeur, & autant de plats & de seruices pour l'vn, que pour l'autre, quoy qu'à seruices separez, selon la coustume, dont le premier & second furent de trente plats chacun; outre deux entremets, l'vn de viandes froides, & l'autre de chaudes, chair, & poisson; à chacun desquels il y auoit cinquante plats pour sa Maiesté, & autant pour le Seigneur Ambassadeur; auec le dessert, & fruits si rares, & en si grande quantité, que c'estoit vne merueille à voir.

Le Roy regardant l'Ambassadeur mit la main au chapeau, & beut à la santé de leurs Maiestez Britanniques: à quoy l'Ambassadeur estant tout de bout, & teste nuë, fit raison beuuant à la santé du Roy, & des deux Reynes; où parmy cette réioüyssance la compagnie des vingt-quatre Violons de sa Maiesté, rendirent vne gracieuse harmonie tout le long du disner.

La table leuée le Roy s'en alla en sa Chambre, où l'Ambassadeur le conduisit, & de là se retira en la sienne, iusques à ce que l'on le vint aduertir, & querir pour se trouuer au serment.

V. Princes, & Seigneurs qui assisterent à cette ceremonie.

VERS les trois heures le Roy ayant pris le collier de ses Ordres monta en carosse, accompagné de Messeigneurs le Comte de Soissons, Duc de Longueuille, du Mareschal de la Force, du Marquis de Gordes Capitaine

des Gardes du corps, & de Sainct Simon premier Escuyer. Les autres carosses remplis de Seigneurs, & de Noblesse suiuoient celuy de sa Maiesté, où depuis le Chasteau iusques à l'Eglise, estoient en haye deux Compagnies des Gardes.

Au deuant de sa Maiesté marchoient les Archers du grand Preuost, & les cent Suisses du corps, Fifres, & Tambours battans. Les quatre Massiers auec leurs masses. Quatre Herauts reuestus de leurs costes d'armes, tocques, & leurs caducées en main. Le Sieur le Breton Roy d'armes de France, ainsi reuestu auec le sceptre en main; & six Archers de la Garde Escossoise, auec leurs hoquetons, & pertuisanes: & ainsi le Roy descendu de carosse, entra en l'Eglise, & fut conduit en sa place.

Peu de temps apres arriuerent les deux Reynes en vn mesme carosse, accompagnées de Madame la Princesse de Conty, auec les Dames d'honneur, & d'atour de leurs Maiestez; lesquelles estoient suiuies dans d'autres carosses par les Duchesses Doüairieres de la Trimoüille, de Vantadour, les Duchesses de Monbason, & d'Aluyn, la Comtesse de Tresmes, & autres Dames.

Puis suiuoient Monseigneur le Cardinal de Richelieu, Monseigneur le Cardinal de la Valette, & Monseigneur le Garde des Seaux de Marillac, & autres Seigneurs, & personnes de marque.

Aussi tost l'on commença Vespres, pendant lesquelles Monseigneur le Duc d'Angoulesme, accompagné de Messieurs les Marquis de Beauuais Nangy, de Nelle, de Valencey, & d'vne grande suitte de Noblesse, allerent trouuer Monseigneur l'Ambassadeur en sa Chambre attendant l'heure de partir; & au *Magnificat* Monsieur de Rodes Grand Maistre des Ceremonies de France, & Monsieur de Boneüil Introducteur des Ambassadeurs, furent de la part du Roy querir l'Ambassadeur; qui entrant dans l'Eglise, Vespres estans finies, aussi tost la Musique commença à chanter le Pseaume: *Do-*

mine Dominus noster, quàm admirabile est nomen tuum: auec quelques autres motets, faits à propos de cette ceremonie.

Le Roy aduisant l'Ambassadeur proche du Chef, & Theatre, qui estoit au milieu de la croisée de l'Eglise, y monta le premier, & le voyant monter auança deux pas, puis l'embrassa; lequel, apres auoir fait vne profonde reuerence à sa Maiesté, & aux Reynes, presenta sa Commission, & ratification de la Paix, seellée du grand Seau d'Angleterre.

Au mesme temps Monseigneur le Cardinal de Richelieu, qui en cette ceremonie representoit le grand Aumosnier, prenant les Sainctes Euangiles, couuertes d'vn riche voile d'or & d'argent, s'approcha de sa Maiesté; & ostant ce voile, luy donna ces Sainctes Euangiles à baiser, sur lesquelles elle mit la main, tandis que Monsieur Bouthillier Secretaire d'Estat, fit la lecture à haute voix

VI. Le Roy iure la Paix.

du Serment; laquelle acheuée, le Roy dit: *Ie le iure, & promets de bon cœur*; & aussi tost en signa l'acte, qui estoit en parchemin, & y fit apposer son Seau; puis sa Maiesté embrassa derechef l'Ambassadeur, & le prit par la main en témoignage de paix, & d'amitié.

Ce qu'estant ainsi finy, la Musique qui quelque temps auoit discontinué, commença derechef à chanter vn motet; en suitte dequoy tous les Herauts, qui estoient sur les degrez, crierent ensemble à haute voix par trois fois, *Viue le Roy*; & les Tambours, & Trompettes à trois reprises terminerent cette ceremonie: laquelle si ie n'ay si exactement décrite en diuerses petites particularitez; au moins suis-ie asseuré, qu'elle l'est en substance, & que ie n'en ay rien obmis de ce que i'ay creu y estre essentiel, & necessaire, & que i'ay veu.

RECIT,

RECIT, D'VN FOVRBE CALABROIS, se-disant Prince Georgien, executé à mort à Fontainebleau.

CHAPITRE XXVI.

L'An de IESVS-CHRIST 1629.

I. Le motif qui a inuité l'Autheur à faire ce recit.
II. Feinte de ce Fourbe Calabrois, qui cause vne grande allarme.
III. Laquelle est découuerte.
IV. Commissaires qui informent de ce fait.
V. Enquestes, & informations.
VI. Il aduouë sa fourberie.

I. Le motif qui a inuité l'Autheur à faire ce recit.

'AY fort long temps fait difficulté d'employer icy cette Histoire tragique : mais considerant qu'elle sert d'exemple & d'instruction pour apprendre le respect, & l'honneur que l'on doit aux Roys, & aux Maiestez Souueraines, & le danger qu'il y a de les offenser le moins du monde, où mesme la pensée en est criminelle; cela m'a obligé de ne la pas oublier, & d'en faire ce recit : à quoy ie me porteray d'autant plus volontiers, que ie suis témoin oculaire de tout ce qui s'y est passé. La beauté de l'Automne merueilleusement agreable en ce Lieu, ayant inuité le Roy d'y passer quelques mois, où sa Maiesté se diuertissoit à la Chasse, suruint que le onziéme d'Octobre mille six cens vingt-neuf, sa Maiesté venant d'entendre la Messe en sa Chapelle haute, enuiron les huit à neuf heures; incontinent apres quelques vns sortans de la Salle du Bal, pour descendre à la Cour par l'escalier qui est tout proche, ils apperceurent en l'allée du passage qui va à la Salle des Gardes du corps, vn homme couché, blessé, & plein de sang qui se plaignoit, & faisoit entendre que c'estoit d'vn coup de pistolet que l'on luy auoit tiré:

aussi tost le bruit court par tout que l'on vient de tuer vn homme dans le Chasteau ; plusieurs y accourent, & comme i'estois en nostre Chapelle l'on nous y vient aussi tost querir vn autre Religieux & moy pour l'assister, croyant qu'il alloit rendre l'ame, tant il sçauoit bien feindre paroissant tout défait, &.comme à demy mort. Nous y allons aussi tost, & trouuons que cét homme en ce piteux estat est vn Soldat suiuant la Cour, se disant Cheualier Persan, ou Georgien, appellé Manuch, ou Manuel Soltan : nous taschons de le consoler ; il nous répond en Italien, qu'il demandoit à Dieu pardon de ses fautes ; & feignant de reprendre ses esprits, frappa sa poitrine, auec quelques autres ressentimens de Chrestien penitent. Cependant l'allarme estoit par tout ce Chasteau sur le bruit de cét assassinat : l'on redouble les sentinelles, & vne bonne heure durant l'on ne permet à personne d'en sortir. Plusieurs sur ce bruit asseurent auoir entendu tirer vn coup de pistolet n'y a gueres vers ce quartier, où estoit cét homme blessé : ce qui estoit faux, & sembloit neantmoins confirmer cét assassinat pretendu.

II. Feinte de ce Fourbe Calabrois, qui cause vne grande allarme.

Le Roy commande à Monsieur d'Oquincour Grand Preuost de France, & de son Hostel, de s'informer ce que se peut estre : il s'y en vient, & trouuant cét homme de la sorte, le fait porter en la Salle du Bal, où il l'interroge qui l'a blessé : il répond tout sanglotant & faisant le piteux, que c'estoit vn homme estranger, duquel il auoit donné aduis, il y auoit desia quelques iours, à Monseigneur le Mareschal de Schomberg, comme il estoit vray ; lequel estranger, disoit-il, auoit dessein d'attenter à la personne du Roy ; que l'ayant voulu arrester estant seul, il n'auoit peu, & qu'il luy auoit tiré à feu battant vn coup d'vn petit pistolet, qu'il portoit dans vn gand. Le Sieur le Grand premier Chirurgien du Roy se trouue-là qui sonde les playes de ce blessé, lesquelles estoient deux trous, l'vn au dessus, & l'autre sous la mamelle droite ; & par la sonde reconnoist qu'elles n'e-

ſtoient pas profondes, & ne faiſoient qu'effleurer la peau. Ce qui luy fait douter à l'inſtant de quelque fourberie, & ſans faire bruit en donne aduis en particulier audit Sieur Grand Preuoſt, qui commanda auſſi toſt à ſes Archers de le faire porter en ſon Hoſtel ſous bonne garde, & à l'inſtant vient rendre réponſe à ſa Maieſté de ce qu'il auoit veu & appris; & le Roy ayant diſné s'en alla à la Chaſſe.

III. Laquelle eſt découuerte.

L'ON fait enqueſte plus amplement de cette affaire, & à l'heure meſme commiſſion eſt donnée de la part de ſa Maieſté à Meſſieurs de Champigny, & de Roiſſy Conſeillers d'Eſtat pour en informer: leſquels vont à l'Hoſtel de la Preuoſté où eſtoit le bleſſé; ils l'interrogent, & s'informent de luy, de ſon nom, de ſa qualité, & de ſa condition. A quoy il leur répond, qu'il ſe nomme Manuch, ou Manuel Soltan, Prince Georgien, fils du Duc de Cercan, & qu'il y a enuiron dix ou douze iours qu'eſtant à la Salle du Bal de ce Chaſteau, il auoit entendu deux hommes qui parloient enſemble vn méchant langage Grec; l'vn deſquels diſoit à l'autre, qu'il eſtoit en ce lieu de Fontainebleau pour quelque affaire d'importance & de ſecret, pour laquelle celuy qui l'auoit enuoyé luy donnoit vne piſtole par iour; l'autre luy fit entendre qu'il eſtoit auſſi en ce Lieu pour vne affaire pareillement de conſequence; & que s'il la pouuoit executer, il eſtoit aſſeuré d'vne bonne & grande fortune, & d'vne abondance de tous biens: & adiouſta en ſuitte ce que deſſus, comme ayant rencontré l'vn de ceux-cy, & le voulant arreſter, il luy auoit porté ce coup de piſtolet.

IV. Commiſſaires qui informent de ce fait.

Il eſt à remarquer que dés lors qu'il eut donné cét aduis à Monſeigneur de Schomberg, il demanda quelques Archers du Grand Preuoſt, qui luy furent donnez; leſquels tous les iours ſans rien témoigner de cette affaire l'accompagnoient de loing, principalement à la ſortie de la Meſſe du Roy, & quelquefois quand ce Fourbe ſe promenoit dans le Chaſteau, afin que reconnoiſ-

ſant ceux qu'il diſoit auoir ainſi entendu parler, il les leur puſt monſtrer, & les faire arreſter par ces Archers: mais comme ils ne le ſuiuoient pas continuellement, ce Fourbe ſe voyant ce iour là ſeul en ce Lieu, & s'eſtant auparauant fait ces coups & ces playes, qui auoient verſé quelque ſang ſur ſa chemiſe, ce fut alors qu'il commença à feindre le bleſſé, & à ioüer ſa fourberie; laquelle fut reconnuë en cette ſorte.

Meſſieurs les Commiſſaires apres auoir eſté aduertis qu'il y auoit apparẽce d'artifice, & de malice en cét homme cy, ſur ce que les playes n'eſtoient pas grãdes, ny profondes, firent foüiller, & vuider la paillaſſe ſur laquelle il eſtoit couché, où ils trouuerent vn certain ferrement, que l'on appelle vn Tire piece, dont ſe ſeruent les Cordonniers: ils l'interrogent ſi c'eſtoit à luy ce ferrement, & s'il le connoiſſoit. A quoy il répond, qu'il ignore ce que c'eſt, & qu'il ne l'a iamais veu. L'on va auſſi toſt à certains Marchands Quinqualliers ſuiuans la Cour, qui auoient eſtallé leurs marchandiſes en la ruë. Le premier

V. Enqueſtes, & informations.

eſt interrogé, s'il n'a point vendu ce ferrement à quelqu'vn. Il répond que non; mais qu'vn certain, comme eſtranger, aſſez noir de viſage, lequel il reconnoiſtra bien ſi l'on luy repreſente, luy en auoit demandé vn pareil, il y auoit peu de iours. Vn autre de ces Marchands eſt en apres enquis, lequel fait la meſme réponſe. Et le troiſiéme dit, que c'eſt luy qui a vendu ce ferrement à vn homme, qu'il dépeint tel qu'eſtoit ce Fourbe. Cela fait, Manuch eſt interrogé, s'il n'a pas eſté marchander vn pareil ferrement à des Quinqualliers, & ſi en effet il n'a pas achepté celuy là d'vn d'eux: il nie que cela ſoit. On luy confronte ces Marchands, & fait-on lecture de leur interrogat, & dépoſition: il dénie le tout; & puis

VI. Il aduouë ſa fourberie.

ſe voyant trop clairement conuaincu, il aduouë enfin leſdites dépoſitions, & qu'il eſt veritable que l'on ne luy a point tiré de coup de piſtolet, & que luy meſme s'eſt fait ſes playes, eſtant le meſme iour de grand matin dans le Iardin du Roy; & ce par le moyen de ce ferre-

ment, duquel il s'estoit seulement leué la peau en rond, afin que ces playes parussent comme des coups de balles d'armes à feu. Au reste, que ce qu'il en auoit fait, & tout l'aduis qu'il auoit donné à Monseigneur de Schomberg de ces deux hommes parlans Grec, estoit vne inuention qu'il auoit forgée, afin de paruenir à quelque grande recompense de biens, se voyant en necessité.

Sur cela son procés luy est fait & parfait par Messieurs les Commissaires, qui iugeans de sa malice & de l'importance de cette affaire, en ce que cela pourroit donner suiet de douter vne autrefois des certains & bons aduis qui se pourroient faire à pareille rencontre, ils le condamnerent à estre rompu vif sur vne rouë au milieu du grand marché de ce Lieu, apres auoir fait amande honorable deuant l'Eglise du Bourg, & de la grande porte du Chasteau; ce qui fut executé le mesme iour. Et à dire vray, il auoit esté cause d'vne forte allarme & d'vn grand bruit, qui ne fut pas seulement icy, mais dont la nouuelle ayant esté iusques à Paris deuant que la fourberie fut découuerte, on creut que l'on auoit attenté à la personne du Roy, & peu s'en fallut qu'il ne fut cause d'vne émotion publique dans cette grande Ville.

Au reste il aduoüa aux Commissaires quelque peu deuant son execution, qu'il estoit Calabrois de nation, & non pas Prince Georgien tel qu'il s'estoit voulu faire croire; & mourut auec vn grand ressentiment de ses fautes.

PROMOTION DE XLIX. CHEVALIERS de l'Ordre du Sainct Esprit, auec la ceremonie faite à Fontainebleau.

CHAPITRE XXVII.

L'An de IESVS-CHRIST 1633.

I. L'Ordre des Cheualiers du Sainct Esprit, des plus celebres qui furent iamais.
II. Plusieurs motifs ont porté le Roy Henry Troisiéme à l'institution de cét Ordre.
III. La Salle de la belle Cheminée disposée en Chapelle.
IV. Ordre des ceremonies.
V. Continuation des ceremonies.
VI. Festin dressé en la Salle du Bal.
VII. Noms des Cheualiers.

I. L'Ordre des Cheualiers du S. Esprit, des plus celebres qui furent iamais.



COMME entre tous les Ordres de Cheualerie instituez par nos Roys, il ne s'en remarque pas vn, qui en ses statuts & en son institution soit illustre au poinct que celuy-cy; aussi est-ce auec grande raison qu'il est auiourd'huy si recommandable & signalé, que c'est vn des plus grands témoignages de la bienueillance de sa Maiesté, des merites & de la noblesse de ceux qu'elle daigne gratifier de cét honneur. Ie n'employeray point le temps à monstrer que Henry III. en a esté l'Instituteur en l'an mille cinq cens septante-huict, en memoire & action de graces de ce que le iour de la Pentecoste, que l'Eglise celebre la mission du Sainct Esprit, ce Prince fut esleu Roy de Pologne, & qu'à pareil iour l'an suiuant il succeda à la Couronne de France par la mort de Charles IX. son frere. Ie ne m'arresteray non plus à décrire particulierement l'habit, & les riches ornemens, desquels les Cheualiers de cét Ordre sont parez au iour de la ceremonie, la suitte de ce discours en donnant assez de connoissance; ny comme au collier de cét Ordre, lequel est d'or, fait à Fleurs de Lys, accompagné de

flammes, & des chiffres & lettres capitales du nom du Roy, entrelassez de nœuds auec vn cordon bleu, où pend vne Croix façon de celle de Malte, au milieu de laquelle est vne colombe; & qu'à ce collier Henry le Grand y a ordonné & entremeslé des heaumes & autres armes, pour marques & trophées de ses victoires: ce n'est pas, dis-ie, mon dessein de faire icy vne ample description de toutes ces choses; veu qu'elles sont trop connuës à vn chacun.

II. Plusieurs motifs ont porté le Roy Henry III. à l'institution de cét Ordre.

MAIS ie me contenteray de dire, que comme Henry Troisiéme fut encore poussé à cette institution pour maintenir la Religion Catholique, & pour reconnoistre d'vne honorable recompense les bons & fideles seruices que plusieurs Princes & Seigneurs luy auoient rendus; aussi nostre illustre Monarque en la presente promotion de quarante-neuf Cheualiers, qu'il crea le quinziéme de May iour de la Pentecoste, mille six cens trente-trois, fut touché de pareil dessein pour la defense de l'Eglise, & pour recompenser quant & quant plusieurs Seigneurs, qui en diuerses occasions, soit contre les rebelles Religionaires, soit nouuellement contre diuerses Factions au preiudice de son Estat, l'ont fidellement & dignement seruy.

III. La Salle de la belle Cheminée disposée en Chapelle.

L'ORDRE & les ceremonies en furent telles. La Salle de la belle Cheminée fort grande & spatieuse estant destinée pour cette action notable, fut ornée en la sorte qui suit.

Elle estoit magnifiquement tapissée auec les Armes des Cheualiers tout au tour; à l'vn des bouts de laquelle du costé de l'Estang, il y auoit vn Autel auec vn grand dais au dessus, le tout orné des riches paremens de l'Ordre. Prés de cét Autel estoit la chaire du Roy couuerte d'vn dais, & pas loing de là du mesme costé se voyoit le banc de Messeigneurs les Cardinaux, & derriere eux, celuy destiné pour les Archeuesques de l'Ordre.

Et tout proche paroissoit vn grand échaffaut, pour la Reyne, les Princesses & Duchesses, auec vn autre

pour les Filles d'honneur de sa Maiesté.

Il y en auoit vn troisiéme à gauche prés de l'Autel pour les Ambassadeurs.

Et ioignant celuy-cy, vn quatriéme pour le Garde des Seaux, & pour les Conseillers & Secretaires d'Estat, auec deux autres de part & d'autre pour la Musique de la Chapelle & de la Chambre du Roy, qui composoient deux chœurs.

Cela estant ainsi bien disposé, le Samedy quatorziéme de May veille de la Pentecoste, enuiron les deux heures apres midy, le Roy se rendit au Pauillon des Poësles, autrement dit le Departement de la Reyne Mere; où se trouuerent aussi tous les Commandeurs Cheualiers, reuestus de leurs grands manteaux & colliers de l'Ordre, auec les Cheualiers Nouices reuestus de blanc d'vne toile d'argent, la tocque & cappe noire toute éclattante de pierreries.

IV. Ordre des ceremonies.

L'HEVRE de trois s'approchant pour dire Vespres, Monsieur d'Acheres Preuost & Maistre des ceremonies, ayant receu commandement de sa Maiesté, fit marcher selon l'ordre qui suit.

Premierement, six Trompettes & six Clairons, auec les Fifres & Tambours, tous reuestus de velous bleu.

Suiuoient les Hautbois de pareille liurée de sa Maiesté.

Quelques pas apres les Herauts d'Armes deux à deux, & le Roy d'Armes de France seul, tous auec leurs costes d'Armes, tocques & caducées.

En apres suiuoient le Sieur de Bourg-neuf Huissier de l'Ordre auec sa masse, le Sieur du Pont Heraut de l'Ordre, & le Sieur d'Acheres Maistre des ceremonies; puis Messieurs de Cheury Secretaire de l'Ordre, & Bouthillier Grand Tresorier, eux deux ensemble.

Monsieur de Bullion tenoit le rang d'apres, en qualité de Garde des Seaux de l'Ordre, & estoit seul; qui tous ensemble representoient vne forme de Croix.

Puis l'on voyoit marcher deux à deux les Cheualiers Nouices,

Nouices, & de ſuitte les Commandeurs & anciens Cheualiers à pareil ordre, & auec leurs grands manteaux.

Et apres toute cette illuſtre Compagnie marchoit le Roy tout ſeul, en meſme habit & ornement que les anciens Cheualiers, auquel Monſieur le Marquis de Geure portoit la queuë du manteau; & ainſi paſſans le long de la terraſſe de la Cour de la Fontaine, & trauerſant la Salle des Gardes du Corps, entrerent en la Salle de la belle Cheminée, prirent chacun leur rang & leur place: à ſçauoir les Cheualiers Nouices tous d'vn meſme coſté ſur vn banc à main gauche; & les anciens Cheualiers ſur les hauts ſieges à droite & à gauche au deſſous de l'Eſcu de leurs Armes; les Cardinaux & Archeueſques en leurs bancs; & le Roy ſous vn dais en ſa chaire; puis l'on commença Veſpres.

Le *Magnificat* eſtant acheué, les Cheualiers Nouices ſe vinrent preſenter l'vn apres l'autre deuant ſa Maieſté, & firent chacun le ſerment; en ſuitte dequoy le Roy leur mit le cordon bleu, & la Croix de l'Ordre; puis changerent leurs cappes en longs manteaux de l'Ordre à fond de velous noir, couuerts de flammes en broderie d'or & d'argent, & ſur iceux le mantelet de toile d'or à fond verd, brodé de colombes d'argent; & le tout doublé de ſatin iaune orangé.

LE lendemain iour de la Pentecoſte la ceremonie fut continuée, qui commença par vne Proceſſion ſolennelle de tous les Cheualiers reueſtus de leurs grands manteaux de l'Ordre & colliers par deſſus, dans la meſme diſpoſition que le iour precedent.

V. Continuation des ceremonies.

Le Clergé marchoit le premier, où officia & celebra la Meſſe en Pontificat Monſeigneur le Cardinal de Lion Grand Aumoſnier, aſſiſté de deux Abbez mitrez, de Diacres, Souſdiacres & Acolytes: cette Proceſſion ſe fit deſcendant de la Salle de la belle Cheminée par le rampant de l'eſcalier qui eſt du coſté de l'Eſtang, & montant par l'autre rampant qui va à la Salle des Gardes du Corps, & de là en la Chapelle ou Salle de ladite belle Cheminée.

Quand l'on vint à l'Offrande, le Roy fit la sienne tenant vn cierge blanc en main, auec trente escus d'or, portez & presentez de sa part par Monseigneur le Prince de Condé, & apres tous les Cheualiers firent la leur, chacun d'vn cierge & d'vn escu d'or.

En suitte quand l'on fut à la Communion, le Roy s'y presenta le premier, & tout seul, témoignant sa pieté & deuotion ordinaire; puis tous les Cheualiers firent le semblable. Et la Messe estant finie,

VI. Festin dressé en la Salle du Bal.

L'ON entra au festin qui estoit dressé en la Salle du Bal: il y auoit trois tables; l'vne & la premiere qui estoit celle du Roy, tout au bout vers la Cheminée où il estoit seul; deux autres vers le milieu de la Salle, l'vne à droite, & l'autre à gauche, où estoient tous M[rs] les Cheualiers & Officiers de l'Ordre rangez tous d'vn seul costé.

Les Vespres se dirent en suitte enuiron les trois heures, pour les Cheualiers trépassez, la Salle & Autel estans alors tous changez en deüil, auec vne grande Chapelle ardente; comme aussi tous M[rs] les Cheualiers en habit de deüil, & le grand collier de l'Ordre dessus.

Et toute cette ceremonie s'acheua le lendemain par vne haute Messe des Morts, qui se celebra au mesme lieu par Monseigneur l'Archeuesque de Narbonne.

Voicy les noms des Cheualiers Commandeurs, faits en cette promotion.

VII. Noms des Cheualiers.

I. Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu.
II. M. le Cardinal de la Valette.
III. M. l'Archeuesque de Paris.
IV. M. l'Archeuesque de Bourdeaux.
V. M. l'Archeuesque de Narbonne.
VI. M. le Duc de Longueuille.
VII. M. le Comte d'Alais.
IIX. M. le Comte de Harcour.
IX. M. le Duc de la Tremoüille.
X. M. le Duc de Brissac.
XI. M. le Duc de Candale.

XII. M. le Duc de la Valette.
XIII. M. le Duc d'Halluin.
XIV. M. le Comte de Tonnerre.
XV. M. le Mareſchal d'Eſtrées.
XVI. M. de Vaubecour.
XVII. M. de Seneterre.
XIIX. M. le Vicomte de Pompadour.
XIX. M. le Comte de la Mark-boüillon.
XX. M. le Marquis de Neſle.
XXI. M. le Marquis de Gordes.
XXII. M. le Comte de Lannoy.
XXIII. M. le Marquis de Varennes.
XXIV. M. le Mareſchal de Brezé.
XXV. M. le Comte de Braſſac.
XXVI. M. le Mareſchal de Toiras.
XXVII. M. le Comte de Noailles.
XXIIX. M. de Poyanne.
XXIX. M. le Marquis de Foſſez.
XXX. M. le Marquis de Bourbonne.
XXXI. M. le Vicomte de Polignac.
XXXII. M. le Vicomte d'Arpaion.
XXXIII. M. le Marquis d'Aluye.
XXXIV. M. le Comte de Sault.
XXXV. M. le Marquis de Frangipani.
XXXVI. M. le Comte d'Orual.
XXXVII. M. le Premier.
XXXIIX. M. le Baron de Pont-Chaſteau.
XXXIX. M. du Pont de Courlay.
XL. M. le Marquis de la Meiſleraye.
XLI. M. le Marquis de Mortemar.
XLII. M. de Villequier.
XLIII. M. le Comte de Tournon.
XLIV. M. de la Mailleraye.
XLV. M. le Comte de Thianges.
XLVI. M. le Marquis d'Ambres.
XLVII. M. le Comte de Parrabere.
XLVIII. M. le Marquis de Montcaurel.

XLIX. M. le Marquis de Bentiuoglio.

Deux mois ou enuiron auparauant cette promotion, Monsieur de Bullion, & Monsieur Bouthillier, tous deux Sur-Intendans des Finances, furent honorez par sa Maiesté du cordon bleu, en qualité d'Officiers de l'Ordre; le premier pourueu de la charge de Garde des Seaux de l'Ordre, en la place de Monsieur le Marquis de Chasteauneuf; & l'autre de Tresorier du mesme Ordre, auec la suruiuance pour Monsieur de Chauigny son fils, Secretaire d'Estat.

Deuant que donner fin à ce Chapitre, il ne sera pas hors de propos de remarquer, que le iour de la Feste-Dieu de cette mesme année, le Roy estant encore en ce lieu de Fontainebleau, il y toucha les malades écroüellez, qui furent comptez au nombre de douze cens soixante & neuf, desquels il y auoit deux cens soixante & six Espagnols, & les autres de diuerses nations : Ceremonie qui se fit dans la grande Allée Royale du Iardin des Pins, lieu ordinaire. I'ay memoire d'y en auoir veu vne autrefois iusques au nombre de quinze cens vingt-trois.

FIN DV III. LIVRE.





LE TRESOR DES MERVEILLES DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINEBLEAV:

LIVRE QVATRIESME, TRAITTANT

DV BOVRG, ET DE LA FOREST DE Fontainebleau, auec leurs appartenances & dépendances.

DV BOVRG DE FONTAINEBLEAV.

CHAPITRE I.

I. L'vtilité qu'apporte à cette Maison Royale son Bourg, & sa Forest.
II. Quand ce Bourg a commencé de s'accroistre.
III. Nombre d'Hostels bastis en ce Bourg.
IV. Ce Bourg beaucoup augmenté sous Henry IV. & Louys XIII.
V. Description de la grande Eglise de ce Bourg.
VI. Premier Chapelain estably en cette Eglise.
VII. Preuosté Royale de ce Bourg, & les lieux qui en ressortissent.
VIII. Acquisition faite par Henry le Grand de partie de ce Bourg, & de la Seigneurie de Monceau.

I. L'vtilité qu'apporte à cette Maison Royale, son Bourg, & sa Forest.



NTRE les singulieres merueilles décrites aux Liures precedens, qui rendent recommandable cette Maison Royale, son Bourg, & sa Forest ne contribuënt pas peu pour son accomplissement, puisque l'vn sert de logement commode à ceux qui suiuent la Cour, & l'autre d'ébat, & d'agreable diuertissement à sa Maiesté parmy le plaisir de toute sorte de Chasses: sans lesquelles ce Palais sembleroit en quelque façon n'estre pas accomply, & auec lesquelles il a tout ce qui se peut desirer, soit pour la beauté, soit pour l'vtilité du seiour. Parlons premierement du Bourg, & apres de la Forest.

Il est certain, que depuis la fondation de cette Maison, il y a bien eu tousiours aux enuirons quelques logemens particuliers d'Habitans, principalement en cét endroit, où est auiourd'huy la Ruë basse; comme aussi en cette part, où sont les Iardins des Pins & des Canaux, vers la Fontaine dite de Fontainebleau : ces lieux là ayans esté choisis d'ancienneté, attendu qu'ils sont arrousez de diuerses sources, qui les rendent plus fertils que les autres. Mais il est vray aussi, que ce Bourg a esté vn assez long temps fort petit, & qu'il ne s'est accreu en vn si grand nombre de maisons, comme il est auiourd'huy, qu'elles composent vn gros Bourg, que peu à peu, & par vne longue suitte d'années, sous les Regnes de Sainct Louys, de Philippe le Bel, de Charles IV. de Iean, & de Charles VII. & particulierement sous les Roys François I. Henry II. & Charles IX. à cause du seiour frequent qu'ils y ont fait. Ce qui occasionna alors plusieurs Princes, & Seigneurs d'y bastir chacun vn bel Hostel, du nombre desquels se voyent encore auiourd'huy ceux de la Roche Sur-Yon dit maintenant de Montpensier, de Soissons, de Van-

II. Quand ce Bourg a commencé de s'accroistre.

dosme autrefois appellé le grand Nauarre, le petit Nauarre, de Bourbon à present dit de Lomenie, d'Angoulesme, de Guise, de Cheureuse autrefois de Conty, de Rohan, de Nemours dit autrement le petit Ferare, de Neuers, de Martigue, où est bastie la grande Eglise du Bourg, de Sauoye à present l'Hostel de Schomberg, de Montmorency, de Danuille, de Rets, de Villeroy, de Fleury, de Randan maintenant de la Roche-Foucaut. Outre ceux desquels il a esté parlé cy-deuant, à sçauoir de la Chancellerie, du Grand Preuost de France, & d'autres.

III. Nombre d'Hostels bastis en ce Bourg.

Mais sur tout ce Bourg a esté de beaucoup augmenté sous Henry le Grand, sa Maiesté inuitant vn chacun d'y bastir, iusques à donner mesme des places à des particuliers à ce dessein. L'Hostel de Montigny, de Rosny, & de Bethune, sont de son temps.

ET sous Louys XIII. auiourd'huy regnant, il l'a esté aussi, non seulement de plusieurs maisons de particuliers, mais encore de quelques Hostels; à sçauoir de celuy de Richelieu, de Bassompierre, de Tresmes, & d'vn bon nombre d'autres maisons appartenantes à des Conseillers d'Estat, Officiers de la Maison du Roy, & de la Reyne, du Conseil, & de la Chancellerie; sans oublier celles des Gensdarmes de la Garde, des Gardes Escossoises dite l'Hostel d'Escosse, des Gardes du Corps Françoises, des Gardes de la Porte, des Tresoriers de l'Espargne, des Parties Casuelles, &c.

IV. Ce Bourg beaucoup augmenté sous Henry IV. & Louys XIII.

Ce Bourg est à present en tel estat, que l'on y compte auec ses appartenances, iusques à huit cens maisons d'habitans.

OR entre ses edifices celuy de la grande Eglise est fort considerable. Elle est au milieu du Bourg en la grande ruë, & a esté bastie de nostre temps par Louys XIII. au commencement de son Regne. Huit Chapelles, quatre de chaque costé, auec la croisée, où il y a encore vne Chapelle de part & d'autre, embellissent fort ce Temple, que sa Maiesté a fait enrichir de Pein-

V. Description de la grande Eglise de ce Bourg.

tures, tant en sa voute, qu'en tous ses parois; & ce par les soins de Monseigneur de Noyers : particulierement le grand & principal Autel, orné d'vn beau retable, où sont deux colomnes Corinthes, chacune de vingt pieds de haut, le tout enrichy d'or; auec vn excellent Tableau de treize pieds de haut, & huit de large, lequel est du Sieur Varin : en ce Tableau est representé le Paralytique guary par le Fils de Dieu auprés de la Piscine Probatique.

VI. Premier Chapellain estably en cette Eglise.

LE Roy a estably en cette Eglise deux Chapellains, dont le premier qui a commencé à la desseruir, & y celebrer le seruice diuin, sous l'obeyssance & la charge du R. Pere Ministre & Superieur de nostre Conuent de la Saincte Trinité de ce Chasteau, a esté le Pere Frere Iean Carron; où apres huit années de seruice, & auoir rendu au public des témoignages d'vne pieté signalée, & d'vne vie exemplaire, & fort religieuse, regretté d'vn chacun, il trépassa le septiéme iour de Iuillet l'an mille six cens trente vn: duquel voicy l'Epitaphe posée en cette Eglise en la Chapelle de nostre Dame du Rosaire.

D. O. M.

Demortuas viuificandi corporis exuuias, hîc posuit F. Ioannes Carron Presbyter Regij Sanctissimæ Trinitatis Conuentus Fontis-bellaquæ; hic omnium primus à Patre dicti Conuentus Ministro selectus in hoc Templo, quod sacra Ludouici XIII. Hæresis Domitoris, & Iusti pietas in ipsis imperij initiis Deo struxit, Regali stipendio per annos octo summa cum vigilantia, & laude diuina obiit munia, vitámque clausit ætatis anno quinquagesimo quinto, partæ salutis M. VI. XXXI. *Augusti die septima.*

Bene precatus Lector abi.

Immediatement apres le deceds dudit Frere Iean Carron

Carron, y a esté mis en sa place, & qualité de Chapelain, Frere Georges Morlot, qui y dessert encore auiourd'huy; & ce sous la mesme charge, & l'obeyssance du R. Pere Ministre, & Superieur dudit Conuent.

L'honneur & la bienueillance que i'ay receu du feu Reuerend Pere Frere Pierre Pepin Ministre, & Superieur de ce Conuent mon Deuancier, m'oblige pour reuerer sa memoire, qui est en benediction, de faire icy mention de luy; non seulement parce que cette Eglise a esté edifiée, & commencée à estre desseruie sous sa charge & administration; mais encore d'autant qu'il est le premier, qui sous cette qualité y a esté inhumé: duquel voicy l'Epitaphe, que i'ay fait mettre sur sa fosse, qui est au milieu de la croisée prés de la marche du balustre, & des degrez du Chœur.

D. OPT. M.

Attendite Mortales. R. P. Fr. Petrus Pepin Trecensis, Regij Fontis Blaudi Conuentus Ordinis Sanctissimæ Trinitatis, & Redemptionis Captiuorum Minister per an. XXV. *Moritur* XXIV. *Decembris. An.* M. DC. XXXV. *Ætatis* LV. *Inuictissimo, sempérque Augusto Regi nostro Ludouico XIII. à Consiliis, & Eleemosynis. Homo verè Pius, ac Sagax, & supra Antecessores Prouidus. Hoc conditur Tumulo. Attendite sortem, & date Preces.*

Posuit Successoris Pietas.

AYANT parlé des edifices de ce Bourg, il reste à dire vn mot touchant sa Iustice, & ses dépendances. C'est vne Preuosté Royale, qui consiste en vn Preuost, Conseiller, Commissaire Enquesteur, Ciuil & Criminel, auec vn Procureur du Roy, & vn Greffier. Elle s'estend en quelques Villages & Hameaux qui en ressortissent, comme Auon, le Monceau, haut & bas Changy, & les

VII. Preuosté Royale de ce Bourg, & les lieux qui en ressortissent.

Basses Loges, Haut & Bas Samois, qui estoit autrefois vne petite Ville, le Village de Boissleroy, auec ses Hameaux, Brosles, les Hautes Loges, Sormese, la Caue, & la Ruelle.

VIII. Acquisition faite par Henry le Grand de partie de ce Bourg, & de la Seigneurie du Monceau.

Henry le Grand considerant que dans ce Bourg de Fontainebleau, le Seigneur du Monceau auoit droit de Fief & Seigneurie sur partie de quelques maisons sizes en la Ruë basse, du costé où est de present l'Aqueduc, que le Parc de ce Chasteau estoit sur ladite Seigneurie de Monceau, & mesme vne partie du lieu, où est maintenant bastie la Cour des Offices; traitta pour ledit Fief & Seigneurie du Monceau, auec la Dame Gabrielle d'Allonuille, veufue de feu Messire Guy de Rochechoüar, Seigneur de Chastillon le Roy, & dudit Monceau, & Dame de S. Cyre; où par contract passé pardeuant Liebaut Notaire au Chastelet de Paris, en datte du neufiéme d'Auril mille six cens neuf, sa Maiesté échangea, & permuta auec ladite Dame, les terres de Sury Sainct Romain, Montechamp, & Sainct Marcellin, situez au pays de Forest, du Domaine de sadite Maiesté; pour laquelle stipulerent Messeigneurs le Chancelier de Sillery, le Duc de Sully Grand Maistre de l'Artillerie, & Sur-Intendant des Finances, & le Sieur le Gras Tresorier General de France: & ainsi le Roy est demeuré entier, & seul Seigneur haut & bas Iusticier de Fontainebleau, du Monceau, d'Auon, & dépendances.

DES PRIVILEGES, ET IMMVNITEZ données aux Habitans, & Parroisse de Fontainebleau.

CHAPITRE II.

I. Motifs qui ont inuité plusieurs de nos Roys à fauoriser ce Bourg de Priuileges.
II. Plusieurs Chartes touchant ce Bourg & Parroisse.
III. Le Roy Louys XIII. a particulierement fauorisé ce Bourg, & ses Habitans.
IV. Deux Foires franches par an, octroyées à ce Bourg.
V. Priuilege particulier durant le seiour de la Cour.



QVI voudroit rechercher les motifs, qui peuuent auoir inuité plusieurs de nos Roys à fauoriser ce Bourg, & toutes les dépendances de cette Parroisse, des Priuileges & immunitez desquelles ils ioüyssent; trouueroit que la naissance en ce Lieu de quelques vns de ces illustres Princes, & autres semblables raisons, n'ont pas peu contribué pour leur départir ces faueurs : mais sans m'arrester dauantage sur ces considerations, ie me contenteray de dire, que la fondation de cette Maison Royale en est l'vne des principales : iugeans bien raisonnable, que comme ainsi soit que les Monarques sont autant de Soleils radieux dans leurs Estats; aussi semble-t'il estre de iustice, que les lieux de leur seiour plus ordinaire, ou à tout le moins qui ont l'honneur de leur appartenir, se ressentent plus particulierement que les autres des gracieux aspects, & des douces influences de leur bienueillance. I. Motifs qui ont inuité plusieurs de nos Rois à fauoriser ce Bourg de Priuileges.

En quoy certes Fontainebleau a iuste occasion de se loüer, dont ie pourrois icy produire des amples, & tres-anciens témoignages de ses octroys & Priuileges, si la longue distance de plusieurs siecles, & les iniures des

guerres n'auoient causé la perte des plus anciens : si bien que pour ne tomber derechef dans vne pareille disgrace; mais bien au contraire conseruer la memoire de ce qui nous en reste, i'ay creu estre à propos d'en faire le recueil, & le sommaire suiuant.

II. Plusieurs Chartes touchant les Priuileges de ce Bourg, & Parroisse.

1366.

LA Charte, & les Titres plus anciens qui nous soient demeurez sur ce suiet, sont du Roy Charles V. donnez à Nemours, au mois de Septembre l'an mille trois cens soixante & six : par lesquels il appert des anciens Priuileges; veu que là il est dit, qu'en confirmant les octroys donnez par les Roys ses Predecesseurs aux Habitans de Fontainebleau, & de la Parroisse de ce Lieu, il leur auroit continué les mesmes graces & Priuileges suiuans; sçauoir que comme de temps immemorial ils auroient eu droit, il veut aussi qu'vn chacun d'eux y tenant feu & hostel de quelque faculté qu'il soit, ioüysse du mesme Priuilege, de pouuoir mettre és vallées de la Forest dudit lieu cinquante Pourceaux par an, & les y tenir tant qu'il leur plaira; à la charge qu'en cas que la paisson fust venduë par le Roy, de payer aux Marchands de ladite paisson trois deniers parisis pour chacun Pourceau de pénage; & si elle n'est venduë, les y mettre, & tenir franchement.

Item, qu'ils pourront mettre dans les fins & mettes desdites vallées des Vaches tant qu'ils en peuuent auoir, & aussi en certains lieux de ladite Forest y faire pasturer leurs Brebis.

D'ailleurs par toutes les vallées de ladite Forest ont & auront vsage au bois sec au crochet, au bois voly, cheu & cassé par force de vent, soit le bois verd, ou sec, s'il ne tient à terre.

Et outre ce ont & auront vsage de soyer, ou faire soyer herbe pour leur vser seulement és terres desdites vallées, depuis la Natiuité de Sainct Iean Baptiste, iusques à la Feste de la Decolation d'iceluy, & dudit herbage faire leur volonté l'vn vsager à l'autre, & non autrement; ce sont les mots de ladite Charte.

Le Roy Charles VI. par autres Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris au mois de Decembre mille trois cens quatre-vingts neuf, signées Charles, & 1389.
sur le reply, Par le Roy, Remond, & seellées en cire verte sur lacs de soye, a confirmé & approuué lesdits Priuileges.

Le Roy Charles VIII. a pareillement approuué & confirmé lesdits Priuileges, par ses Lettres données à Melun au mois de Decembre l'an mille quatre cens qua- 1485.
tre-vingts cinq.

Le Roy Henry Second par ses Lettres données à Blois au mois de Decembre mille cinq cens cinquante & vn, 1551.
signées Henry, & sur le reply, Par le Roy, Pied de fer, & sellées en verd, a confirmé les Priuileges que dessus.

Le Roy François Second n'a pas témoigné moins de bienueillance pour Fontainebleau que ses Predecesseurs, ayant confirmé lesdits Priuileges; comme il appert par ses Lettres Patentes, données en ce Lieu au mois d'Aoust mille cinq cens soixante, signées François, & 1560.
sur le reply, Par le Roy, Brisset, & seellées comme dessus.

Le Roy Henry III. par ses Lettres Patentes données à Paris au mois de Iuillet mille cinq cens soixante & 1575.
quinze, signées Henry, & sur le reply, Par le Roy, Verdin, & seellées, a confirmé lesdits Priuileges.

Le Roy Henry IV. par ses Lettres Patentes données à Paris au mois d'Octobre mille cinq cens quatre-vingts 1594.
quatorze, signées Henry, & sur le reply, Par le Roy, de Verton, & seellées, a confirmé ces mesmes Priuileges.

Le Roy Louys XIII. a encore plus fauorisé ce Lieu que les Roys ses Predecesseurs, par ses Lettres données icy l'an mille six cens treize, signées Louys, & sur le re- 1613.
ply, Par le Roy, de Verton, & seellées.

Toutes lesquelles Lettres ont esté enregistrées au Greffe des Grands-Maistres, Enquesteurs & generaux Reformateurs des Eaux & Forests de France, en leur

III. Le Roy Louys XIII. a particulie-

rement fauorisé ce Bourg & ses Habitans.

Siege de la Table de Marbre du Palais à Paris, notamment les dernieres du Roy Louys Treiziéme aujourd'huy regnant, enregistrées le dernier Decembre mille six cens treize, par Prouendier Greffier, & enregistrées encore au Greffe de la Maistrise particuliere des Eaux & Forests du Baillage de Melun, au Siege dudit Fontainebleau; comme il se voit sur le reply desdites Lettres, le treiziéme Ianuier mille six cens dix-neuf, par Langlois Greffier.

Sa mesme Maiesté a encore octroyé audit Fontainebleau par ses Lettres Patentes données à Paris au mois
1616. d'Aoust l'an mille six cens seize, deux Foires franches,
IV. durant chacune trois iours: La premiere, au iour de la Feste de sainct Cosme & sainct Damien, iour de la Naissance de sa Maiesté, & l'autre le lendemain de la Feste des Roys: lesquelles Foires pour bonnes considerations sadite Maiesté par autres Lettres Patentes, données
1623. audit Fontainebleau au mois de Iuin l'an mille six cens vingt-trois, a changées & remises; la premiere, au lendemain de la Feste de la Saincte Trinité; & la seconde, le iour d'apres la Feste de saincte Catherine vingt-cinquiéme de Nouembre.

Deux Foires franches par an octroyées à ce Bourg.

De plus par autres Lettres Patentes, signées Louys, & plus bas, Par le Roy, de Lomenie, seellées en verd, & données à Sainct Germain en Laye au mois de Decem-
1633. bre mil six cens trente-trois, en suitte d'vn Arrest du Conseil d'Estat & Commission sur iceluy, donné à Paris le vingt-troisiéme Iuin mille six cens trente-trois, signé de Lomenie, & seellé, & enregistré en la Chambre des Comptes le vingt-troisiéme de Iuillet ensuiuant, sadite Maiesté a abonné par chacun an les Habitans dudit Fontainebleau, & de la Parroisse de ce Lieu, à la somme de deux cens liures tournois pour toutes Tailles, Taillon, Creuës, Leuées ordinaires & extraordinaires, faites & à faire; & ce en consideration (comme portent les Lettres) de l'heureuse Naissance de sa Maiesté audit Fontainebleau, & du sainct Sacrement de Baptesme qu'elle y a

receu, comme auſſi à cauſe de la ſterilité du pays, & du degaſt fait en ce meſme Lieu par le grand nombre des beſtes fauues, & noires qui ſont en la Foreſt, conſeruées pour le plaiſir de ſa Maieſté; & autres bonnes conſiderations qui l'ont meuë à faire cét abonnement au lieu du Taillon que leſdits Habitans payoient auparauant: lequel abonnement a eſté depuis confirmé par autres Lettres Patentes données à Sainct Germain en Laye au mois de Decembre mille ſix cens trente-quatre, portant 1634.
dérogation à tous Edicts & Ordonnances faites au contraire, enregiſtrées à la Cour des Aydes le dixiéme de Mars mil ſix cens trente-cinq. Et depuis encore ſadite Maieſté a confirmé cét abonnement par Arreſt de ſon Conſeil d'Eſtat, ſigné Bordier, & Commiſſion ſur iceluy, ſeellé du grand Seau de cire iaune, datté du dixiéme de Mars mille ſix cens trente-huict, portant defenſe aux 1638.
Eleus de Melun de comprendre leſdits Habitans aux Tailles, ny aucune leuée à faire, plus qu'à ladite ſomme de deux cens liures; nonobſtant la reuocation faite par ſa Maieſté de tous les abonnemens, laquelle n'auroit effet à l'égard deſdits Habitans, & ſans tirer à conſequence pour autres; le tout enregiſtré au Greffe dudit Melun.

Par Arreſt du Conſeil d'Eſtat tenu à Fontainebleau, contradictoirement rendu entre le Fermier des Aydes des huict & vingtiéme, & les Habitans dudit Lieu, pour raiſon du Vin vendu en gros, & en détail audit Fontainebleau, iceux Habitans ont eſté conſeruez aux droicts anciens & Priuileges, dont ils ont touſiours ioüy & ioüyſſent, de ne payer aucune choſe pour ledit Vin, vendu & debité tant en gros qu'en détail, ſoit de leur cru ou achapt, pendant que ſa Maieſté, Cour, & ſuitte ſont leur ſeiour audit Fontainebleau; & iceux declarez exempts dudit droict de huictiéme & vingtiéme pendant ledit temps; & defenſe à Maiſtre Pierre de Monceaux lors Fermier deſdites Aydes, & à ſes ſucceſſeurs en ladite Ferme de troubler, ny empeſcher leſdits Habitans en ladite exemption & Priuileges, à peine de tous leurs deſpens,

V. Priuilege particulier durant le ſeiour de la Cour.

dommages & interests : ledit Arrest en datte du sixiéme d'Aoust mille six cens vingt-cinq, signé Bertrand.

En suitte duquel sa Maiesté leur a donné ses Lettres Patentes en forme de Charte, confirmatiues dudit Priuilege, en datte du huictiéme d'Aoust mille six cens vingt-cinq, signé Louys, & plus bas, Par le Roy, Potier, & seellées du grand Seau : le tout enregistré où besoin a esté.

DE SAINCT PIERRE D'AVON, Parroisse de Fontainebleau.

CHAPITRE III.

I. Auon Parroisse de ce Bourg.
II. L'estenduë de cette Parroisse.
III. Les Cœurs du Roy Philippes le Bel, & de la Reyne sa femme, inhumez en l'Eglise de cette Parroisse.
IV. Vne Verrerie Royale icy establie.


PVISQVE mon dessein est en ce quatriéme Liure, de traitter des dépendances de cette Maison Royale ; ayant parlé cy-dessus de son Bourg, l'ordre semble requerir maintenant de dire vn mot touchant l'Eglise de cette Parroisse.

I. Auon Parroisse de ce Bourg.

ELLE est située dans le village appellé Auon, distant d'vn quart de lieuë ou enuiron de ce Bourg, laquelle porte le nom de sainct Pierre, parce qu'elle est dediée à Dieu sous le patronage & l'intercession de ce Prince des Apostres : de sçauoir quand l'on a commencé de la bastir, ie n'en ay pû rien apprendre, n'y en ayant aucun memoire ; mais bien se trouue-t'il qu'elle est vne des plus anciennes de toute la contrée, & de ce Diocese, & Archeuesché de Sens.

Il y a plus de cent ans qu'elle est annexée, & vnie à nostre Conuent de ce Chasteau.

L'ESTEN-

L'ESTENDVE de cette Parroisse est grande; car outre le Bourg de Fontainebleau & le village d'Auon, elle a encore les hameaux du Monceau, du haut & bas Changy, & des Basses loges, le tout montant à prés de trois mille Communians. II. L'estenduë de cette Parroisse.

CE qu'il y a de plus remarquable en l'Eglise de cette Parroisse, est vne tombe de pierre de six pieds de long & trois de large, posée dans la Nef à main droite au dessus des fonds, sur laquelle sont grauez deux portraits, l'vn d'homme & l'autre de femme, qui sont fort effacez, mais qui paroissent encore vn peu; autour de cette tombe se lisent ces mots grauez & écrits en lettres anciennes & Gothiques. III. Les Cœurs du Roy Philippes le Bel, & de la Reyne sa femme, inhumez en l'Eglise de cette Parroisse.

ICY GIST LE KOEVR NOSTRE SIRE LE ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, ET LE KOEVR MADAME IEHANNE RENE DE FRANCE ET DE NAVARRE, QVI TRESPASSA L'AN DE GRACE M.CCC.IV. LENDEMIN DE LA SAINCT ELOY D'YVER MOIS DE DECEMBRE. PRIEZ POVR LY.

Il appert de cette datte & inscription, que ces Cœurs sont, l'vn de Philippes Quatriéme surnommé le Bel, & l'autre de la Reyne sa femme; combien que quelques Autheurs écriuent que celuy de ce Roy est inhumé en l'Abbaye & Eglise des Religieuses de sainct Dominique de Poissy, laquelle il auoit fait edifier en l'honneur de son Ayeul Sainct Louys. *Gaguinus Annal. Franciæ lib. 7.*

Que s'il y a lieu de douter quant au Cœur de ce Roy decedé en cette Maison Royale (comme nous auons remarqué amplement cy-dessus,) il n'y a point au moins d'apparence, veu cette Tombe & cét Epitaphe, de ne pas croire que celuy de cette Reyne Ieanne ne repose en cette Eglise; veu que la datte de cét Epitaphe décrit iustement l'année qu'elle trespassa, & que l'on ne remarque point que son Cœur ayt esté

mis ailleurs ; mais bien ſon corps en l'Egliſe des Cordeliers de Paris.

Pluſieurs ouurages ſinguliers qui ſe voyent icy du feu Sieur du Bois, Peintre fort renommé, duquel il a eſté parlé cy-deſſus, m'obligent à ne le pas oublier, puiſqu'il eſt inhumé en cette Egliſe, ſous vne tombe à coſté du Chœur à main droite deuant la Chapelle de la Vierge : lequel treſpaſſa le vingt-ſeptiéme iour de Decembre mille ſix cens quinze.

Dans le Chœur en vn pillier à main droite eſt cét autre Epitaphe :

D. O. M.

Frater Joannes des Eaux, Preſbyter Conuentus Regij Fontis Bellaquenſis, Ordinis ſanctiſſimæ Trinitatis Profeſſus hìc iacet, qui poſtquam per annos viginti quinque vice Patris Miniſtri dicti Conuentus ſollicitudinem huius Eccleſiæ ſtrenuè geſsit, obiit omnium cum luctu, ætatis anno ſexageſimo quinto, reparatæ ſalutis anno M. VI^c XXXI. *die verò menſis Iulij* VII.

Precare Lector, te ſimilis exitus manet.

IV. Vne Verrerie Royale icy eſtablie.

PROCHE de cette Egliſe vers le Septentrion, & immediatement au bout du Parc de ce Chaſteau, eſt la Maiſon Seigneuriale du Monceau ; où l'année paſſée mille ſix cens quarante & vn, a eſté eſtablie vne Verrerie Royale, par Lettres Patentes du Roy données au mois de Mars mille ſix cens quarante, & par Arreſt du Conſeil Priué de ſa Maieſté, tenu à Paris le cinquiéme iour de Iuin mille ſix cens quarante & vn ; & ce en faueur du Sieur Antoine Clerici, Ouurier de ſa Maieſté en terre ſigillée, & de ſes Aſſociez ; leur donnant

pouuoir d'y faire des Verres, Miroirs, Glaces, & autres ouurages de Verrerie, & les vendre & distribuer par tout ce Royaume, & mesmes les transporter hors d'iceluy: ledit Sieur Clericy a desia si bien reüssi en son entreprise, qu'il s'y fait des Verres de cristal des plus beaux & plus fins qui se fassent point par tout ailleurs, & des ouurages de terre sigillée.

DE LA FOREST DE BIERE, autrement dite de Fontainebleau.

CHAPITRE IV.

I. D'où cette Forest prend son nom.
II. Cette Forest contient vingt-cinq mille arpents.
III. Diuerses Routes en cette Forest.
IV. Plusieurs Plaines.
V. Elle contient plusieurs petites Montagnes.
VI. Grand nombre de Croix.
VII. Elle abonde en bestes Fauues & Noires.
VIII. Quantité de Puits en cette Forest.
IX. Plusieurs Communautez, & Seigneurs y ont leur Chauffage.
X. Hommages rendus au Roy dans cette Forest, par aucuns Vsagers.



L'VTILITE' & l'embellissement qu'apporte à cette Maison Royale sa Forest, m'oblige à luy donner place en ce quatriéme Liure.

IL appert de temps immemorial qu'elle a I. D'où cette Forest prend son nom.
tousiours eu le nom de Biere; nom dont ie n'en ay pû apprendre d'autre origine que celle-cy, à sçauoir, parce qu'elle est située en la contrée qui s'appelle Biere. L'on luy baille aussi vulgairement celuy de Forest de Fontainebleau, en consideration de ce Lieu Royal qu'elle enuironne de toutes parts.

Son estenduë est fort grande: car elle contient vingt-

II. Cette Forest contient vingt-cinq mille arpens.

cinq mille neuf cens soixante & quinze arpents, tant plein que vuide; c'est à dire, tant en bois que roches, landes & bruyeres; reuenant en bois tout de fustaye à dix-huict ou dix-neuf mille arpents, dont la garde est donnée à huict Officiers, que l'on appelle Sergens à garde, qui ont chacun leur quartier, sur lequel ils sont obligez d'auoir l'œil, & soigner qu'il ne s'y fasse aucun delict, sur peine d'en répondre en leur propre nom, ou faire le rapport des delinquans.

Quelques vestiges de vieilles murailles qui se voyent encore és riues, & extremitez de cette Forest, vers les villages d'Achere, Recloses, & autres endroits; & quelques portes, comme est celle que l'on nomme de Cumiers, entre ledit Recloses, & Bouron, & la porte dite Nadon au grand chemin de Moret, font croire à plusieurs qu'elle a esté autrefois close de murailles.

Comme son terroir est sablonneux & aride, le bois ne s'y esleue pas qu'à longueur de temps, mais aussi auec cette particularité remarquable, qu'il est tres-bon, & sur tout fort propre à bastir.

Outre les huict quartiers qui diuisent cette Forest pour sa garde, elle a encore diuerses grandes Routes qui en donnent l'adresse & le passage, pour la trauerser & aller de part & d'autre; comme est

La grande Route, autrement dite la Route ronde, parce qu'elle fait le tour de cette Forest au milieu d'icelle; laquelle Henry le Grand fit dresser exprés, pour plus grande commodité de la trauerser, & y mettre des Relais pour y courre le Cerf.

III. Diuerses Routes en cette Forest.

La Route du Puits de Vauceruelle.
La Route de la Croix de Guise.
La Route de Fontainebleau à Moret.
La Route de Bouron.
La Route de Recloses.
La Route d'Vry.
La Route de Fleury.
La Route de Chailly.

La Route de Roger, maintenant dite de Vidoſſan, ainſi nommée à cauſe d'vn duel qui là fut fait, où ledit Sieur de Vidoſſan fut tué par le Sieur Zamet, l'an mille ſix cens huit.

La Route de la Tranchée.

La Route du Cheſne bruſlé.

La Route de la Boiſſiere.

La Route de Montmerle.

La Route aux Nains.

La Route de la Croix Dogas.

Et quelques autres petits chemins d'adreſſe.

Il a eſté remarqué cy-deſſus que cette Foreſt n'eſt pas entierement remplie de bois, mais qu'il y a quelque vuide en landes & bruieres, & ces vuides ſont quelques Plaines, comme

IV. Pluſieurs Plaines.

La Plaine de Sainct Louys.

La Plaine de Mont-Chauuet.

La Plaine du Cheſne au Chien.

La Plaine du Mont enflammé.

La Plaine du Rut.

La Plaine de Roſoy, &

La Plaine dite du Fort des Moulins.

Là ſont encore quelques petites Montagnes, qui marquent diuers quartiers de cette Foreſt : tel eſt

V. Elle contient pluſieurs petites Montagnes.

LE Mont-Chauuet, d'où l'on a tiré la pluſpart de la greſſerie de laquelle ſont faits pluſieurs beaux ouurages de cette Maiſon Royale, à cauſe que le grez en eſt ſi beau, qu'il prend preſque le poly comme le marbre.

Le petit Mont-Chauuet.

Le Mont Perreux, ou Pierreux, ainſi appellé parce que là ſe tire de la pierre à baſtir.

Le Mont-Morillon.

Le grand, & petit Mont-merle.

Les Monts Girards, &

La Malle Montagne.

VI. Grand nombre de Croix.

VN grand nombre de Croix qui ſont en cette Foreſt, ſont voir non ſeulement la pieté particuliere de quel-

ques vns de nos Roys, mais encore de plusieurs Grands Forestiers, Maistres particuliers, & Capitaines de ladite Forest, lesquels les y ont fait mettre; elles marquent encore diuers quartiers, & donnent adresse à plusieurs lieux : telle est

La Croix Tapreau, autrement appellée la belle Croix, qui est posée dans le vieil & ancien chemin de Paris à Fontainebleau.

La Croix de Guise au chemin, & grande Route de Moret.

La Croix de Vitry en la grande Route de Paris, qui separe le chemin de Fontainebleau & de Moret.

La Croix de Souuré au chemin d'Vry; toutes lesquelles sont de pierre & fort belles, & portent les noms d'autant de Princes & de Seigneurs, qui ont esté Grands Forestiers, & Capitaines de cette Forest. Il y a encore

La Croix Dogas, ainsi dite d'vn Grand Forestier, & est posée à l'entrée du paué, qui descend du grand chemin de Paris à Fontainebleau.

La Croix de Vauceruelle dans la grande Route de Paris.

La Croix de Sainct Louys vis à vis de la Chapelle.

La Croix du Grand Veneur, au milieu du chemin de Fontainebleau à Chailly.

La Croix dite Patindieu, en la grande Route de Bouron.

La Croix antée sur le chemin de Fleury.

La Croix Lanterne sur le mesme chemin.

La Croix de Chailly à la fosse aux Loups.

La Croix Mercier en la Route de Bouron, qui fait separation du chemin de Villiers.

La Croix des Hautes Loges, &

La Croix rouge prés de Franchard.

VII. Elle abonde en bestes Fauues, & Noires.

APRES l'vtilité qui se tire des bois de cette Forest, le grand nombre des bestes Fauues, & Noires, Cerfs, Biches, Cheureuls, & Sangliers, ne la rendent pas peu considerable pour le plaisir de la Chasse; notamment

pour ce qui est des Cerfs, dont l'on fait monter le nombre si haut, qu'à peine se peut-il dire.

Diuers Puits qui sont encore en cette Forest, font croire à plusieurs qu'ils y ont esté faits pour abbreuuer les bestes Fauues & noires tandis qu'elle estoit close, y ayant alors hommes exprés pour y tirer de l'eau dans de grands auges de pierre; quoy que quelques autres estiment que c'estoit seulement pour abbreuuer les Chiens de chasse, à cause qu'il y a peu de mares dans cette Forest, & où l'Esté particulierement à peine se trouue-t'il de l'eau. Ces Puits estoient fort grands & larges, la plusspart desquels sont maintenant comblez. Cette Forest aboutit au Leuant sur la Riuiere de Seine, & au Midy en partie sur la Riuiere de Loin. Voicy les noms de ces Puits.

Le Puits de Vauceruelle en la grande Route de Paris. VIII. Quantité de Puits en cette Forest.

Le Puits de Moret, autrement dit de la Lieuë.

Le Puits du Cormier entre le chemin d'Achere, & l'Attelier Grand Iean; lequel Puits estoit autrefois accompagné d'vn grand corps de bastiment, couuert de pierre en terrasse, & qui nagueres a esté démoly.

Le Puits d'Vry.

Le Puits de la Tranchée en la Route de Vidossan.

Le Puits au Gien au Triege dit l'Atilla.

Le Puits autrement dit la Fosse aux Loups.

Le Puits fondu au chemin de Montigny.

Plusieurs Communautez Religieuses, & quelques Seigneurs qui ont leurs maisons és enuirons de cette Forest, y ont aussi droit d'Vsage, & de Chauffage.

Tel est nostre Conuent de ce Chasteau, qui a droit de quarante cordes de bois, confirmé par plusieurs de nos Roys, & particulierement par le Roy regnant Louys XIII. en vertu de ses Lettres Patentes en forme de Charte, données à Fontainebleau au mois d'Octobre mil six cens treize, signées, LOVIS. Et sur le reply, Par le Roy, la Reyne Regente presente, DE LOMENIE. Lequel Vsage & Chauffage estoit deliuré alors IX. Plusieurs Communautez, & Seigneurs y ont leur Chauffage.

audit Conuent par marque de pied d'arbres, & estimation des Officiers de la Forest. Mais par autres Lettres Patentes de sa Maiesté, données à Fontainebleau au mois de Septembre mille six cens vingt cinq, & seellées en cire verte, ledit vsage & Chauffage a esté assigné à prendre doresnauant sur les ventes par les mains des Marchands ventiers, duquel il ioüyt ainsi maintenant.

Les Dames & Religieuses de Villiers prés la Ferté Alleps de l'Ordre de Cisteaux, ioüyssent de cinquante cordes à prendre sur les ventes.

Les Dames & Religieuses de nostre Dame de la Ioye lez Nemours du mesme Ordre, trente cordes par pied & estimation.

Les Peres Capucins dudit Melun quinze cordes à prendre sur les ventes.

Les Peres Recolets de la mesme Ville onze cordes sur les ventes.

Le Seigneur Comte de Moret cinquante cordes, à prendre par les mains des Marchands ventiers, comme aussi tous les autres Vsagers suiuans.

Le Seigneur de Fleury & de Sainct Martin cinquante cordes.

Le Seigneur de Montigny sur Loin quarante cordes.

Et le Seigneur de Courance, & Danemois, trente cordes.

La corde de tous lesdits Vsagers, & Chauffage, est de huit pieds de large, & quatre pieds de haut, & la buche de trois pieds & demy de long.

X. Hommages rendus au Roy dans cette Forest par aucuns Vsagers.

VNE chose est icy encore à remarquer, que le premier iour de May tous les ans, le Maistre particulier de cette Forest, ou son Lieutenant, auec les autres Officiers d'icelle, s'y assemblent à vne Table de pierre, appellée la Table du Roy, laquelle est posée dans la grande Route au chemin de Paris, pour y receuoir les droits, & Hommages deus au Roy par aucuns Vsagers de ladite Forest qui s'y doiuent trouuer, & qui y sont appellez par vn des Officiers: desquels Vsagers voicy les noms.

La

La Dame Abbeſſe du Lys, ou quelqu'vn de ſa part, & là doit pour droit d'hommage vn iambon, & deux bouteilles de vin.

Le Meuſnier du Moulin de Poignet ſitué au Faux-bourg de Sainct Lienne de Melun (ledit Moulin appartenant au Roy) eſt tenu de preſenter auſſi alors vn iambon, & deux bouteilles de vin.

Le Boulenger du Four à ban du Roy, ſis en ladite ville de Melun Parroiſſe de Sainct Aſpais, doit alors preſenter vn grand gaſteau.

Les habitans du Faux-bourg des Carmes, & vn Canton appellé le Petit Clos, de la Parroiſſe de Sainct Ambroiſe dudit Melun, doiuent encore audit iour, & au meſme lieu, pour chacun feu cinq deniers par chacun an.

Comme auſſi les nouueaux mariez, & nouueaux habitans de l'année deſdits lieux doiuent venir preſenter outre les cinq deniers, chacun vn gaſteau, ſous peine d'vne amende de ſoixante ſols Pariſis, contre les defaillans: leſquels droits ſont alors receus par le Receueur du Domaine du Roy en ladite Foreſt.



DES OFFICIERS DES EAVX ET FOREST, & des Chasses de Fontainebleau.

CHAPITRE V.

I. Gardes des Forests Royales fort anciens.
II. Le Grand Forestier de cette Forest, estably par François I.
III. Maistrise particuliere de cette Forest.
IV. Sous cette Maistrise il y a deux Sieges.
V. Officiers des Chasses.
VI. Priuileges des Officiers des Eaux & Forests, & des Chasses.

I. Gardes des Forests Royales fort anciés.

Esdras lib. 2. cap. 2.

Paralipomenon cap. 36.



A memoire des Officiers & Gardes des Forests Royales, passe si auant dans l'Antiquité, que les sainctes Lettres en font mesme mention, il y a plus de deux mille ans; témoin ce qui est remarqué en Esdras, où il est dit que Nehemias voulant rebastir les murailles, & les portes de la cité de Ierusalem ruinées par les Babyloniens sous Nabuchodonosor, il obtint vne lettre du Roy Artaxerxez, pour Asaph Garde de la Forest de ce Roy. Mon dessein n'estant pas de m'arrester icy sur cette recherche, ny de faire vn ample discours des Officiers de Forest; ie me contenteray de dire simplement quelque chose touchant l'antiquité, l'establissement, & les droits de ceux de cette Forest de Fontainebleau, depuis la fondation de cette Maison Royale.

Anciennement il n'y auoit pour principal Officier, qu'vn Forestier en cette Forest, qui auoit l'œil à ce qu'elle fust soigneusement conseruée, laquelle pour lors dépendoit de la Maistrise des Eaux & Forests de Champagne & de Brie. Ce Forestier iugeoit & connoissoit de tous delits, & faisoit mesme l'adiudication des ventes. Charge qui n'estoit tenuë que par des personnes de qualité.

MAIS le Roy François Premier par ses Ordonnances : l'vne donnée à Paris en Feurier mille cinq cens trente-deux : & par vne autre donnée en ce lieu de Fontainebleau en Aoust mille cinq cens trente-quatre, crea en cette Forest vn Grand Forestier, auec pouuoir de connoistre de tous cas ; mesme faire les ventes des bois, priuatiuement à l'autre Forestier qui en fut exclus : & voulut alors sa Maiesté, que le Siege de sa Iurisdiction fust estably, ainsi qu'il est, à Fontainebleau, comme le lieu le plus commode pour l'exercice de la Iustice, & des parties. II. Le Grand Forestier de cette Forest estably par François I.

Or quant à la fonction dudit ancien Forestier, par ladite Ordonnance, elle fut restrainte à la garde du Marteau du Roy seulement, pour marquer les bois qui seroient vendus & deliurez en icelle, auec les mesmes gages qu'il auoit auparauant. Laquelle charge de Forestier, ou Garde-Marteau est hereditaire.

ET audit an mille cinq cens trente-quatre, lors de la creation des Maistres particuliers, & Lieutenans en chacun Bailliage, celle du Bailliage de Melun fut iointe & annexée à celle de Grand Forestier; laquelle a esté depuis exercée par vne seule & mesme personne de haute condition; tels qu'ont esté Messieurs Dogas, de Miraumont, de Vitry, du Hallier, de Persan, & maintenant de Souuré. III. Maistrise particuliere de cette Forest.

Les Officiers de cette Iustice des Eaux & Forest, sont, le Grand Forestier, & Maistre particulier, le Lieutenant qui est de longue robbe, le Procureur du Roy, le Petit Forestier, ou Garde-Marteau, le Receueur, le Controolleur, le Greffier, deux Sergens Trauersiers, vn Sergent Appretiateur, vn Sergent Dangereux Collecteur des amendes, huit Sergens à garde, & deux Huissiers Audianciers.

SOVS cette Maistrise des Eaux & Forest de Fontainebleau, il y a deux Sieges qui en dépendent, à sçauoir Montreau Faut-Yone pour le droit de Pesche & de Chasse, auec droit de iurisdiction qui se tient audit IV. Sous cette Maistrise il y a deux Sieges.

lieu de Montreau, le Vendredy de quinzaine en quinzaine, par le Maistre particulier ou son Lieutenant audit Fontainebleau, ou Sous-Lieutenant estably audit Montreau, pour la correction des abus qui se commettent pour le faict de la Pesche ; & entreprise sur les riuieres de Seine & d'Yonne.

L'autre Siege qui répond à ladite Maistrise de Fontainebleau est la Grurie du Chastelet en Brie, où il y a vn Iuge Gruyer, qui connoist des delits qui se commettent ; duquel Gruyer les appellations ressortissent pardeuant le Maistre particulier au Siege dudit Fontainebleau.

V. Officiers des Chasses.

OVTRE le Grand Forestier ou Maistre particulier de cette Forest, il y a aussi vn Capitaine des Chasses pour la conseruation des plaisirs du Roy ; & ces deux Charges ont esté ordinairement iointes ensemble, & tenuës par vne seule & mesme personne, & de haute qualité, comme est à present Monseigneur de Souuré, qui a aussi sous luy vn Lieutenant de robbe courte à Fontainebleau, & vn autre en Brie, auec dix Gardes pour la conseruation desdits plaisirs de sa Maiesté en cette Forest, & vingt autres pour les enuirons & estenduë d'icelle : tous lesquels Gardes ont pareil pouuoir de faire rapport, & saisies des bois, que les Sergens à garde.

VI. Priuileges des Officiers des Eaux & Forests, & des Chasses.

CES Officiers iouyssent de plusieurs droits & priuileges, outre leurs gages & appointemens ordinaires ; le principal est leur droit d'Vsage & Chauffage, chacun selon son ordre & condition.

Le Grand Forestier & Maistre particulier a vingt-cinq cordes de bois.

Le Lieutenant, quinze cordes.

Le Procureur du Roy, dix cordes.

Le Garde-Marteau, dix cordes.

Le Greffier, dix cordes.

Les deux Sergens Trauersiers, & huit Sergens à garde, chacun six cordes.

Quant aux Officiers des Chasses, ou Gardes des

plaisirs du Roy, ils ont pareillement leur Chauffage; à sçauoir,

Le Lieutenant de robbe courte, & premier Garde, a dix cordes.

Et les neuf autres anciens Gardes ont chacun trois cordes, auec cette condition, que le bois de Chauffage de tous lesdits Officiers, tant des Eaux & Forests, que des Chasses, doit estre exprez, à sçauoir la corde de huit pieds de long, & quatre de large, & les buches de quatre pieds de long.

DE QVELQVES PRIEVREZ, ET CHAPELLES situées en la Forest de Fontainebleau.

CHAPITRE VI.

I. La Chapelle de Sainct Louys, autrefois dite de Sainct Vincent.
II. Motif de la fondation de la Chapelle de S. Louys.
III. Elle est à la collation du Roy.
IV. Le Prieuré dit Nostre Dame de Franchard.
V. Le Prieuré de S. Nicolas des Basses-Loges.
VI. L'Hermitage de la Magdelene.



COMME i'ay obserué par tout cy-deuant l'ordre des temps & chronologique; aussi est-ce mon dessein de continuer : ce qui m'oblige pour cette raison à commencer ce Chapitre par le Prieuré ou Chapelle dite de S. Louys, puisqu'elle est la plus ancienne de toutes celles dont il s'agit icy de traitter.

I. La Chapelle de S. Louys, autrefois dite de S. Vincent.

LES memoires que i'en ay veu, nous font foy que le mesme S. Louys en est le Fondateur, l'ayant dediée à Dieu sous l'inuocation de S. Vincent, l'an mille deux cens soixante & quatre; & depuis la canonization de ce Sainct Roy elle a tousiours porté le nom de S. Louys: laquelle est située dans cette Forest en la grande route

de Paris à Fontainebleau, d'où elle n'eſt eſloignée que d'vne bonne lieuë, & poſée ſur vne petite colline.

II. Motif de la fondation de la Chapelle de Sainct Louys.

LA tradition nous apprend, que le motif qui inuita ce Religieux Monarque à edifier cette Chapelle, fut qu'vn iour ſe diuertiſſant à la Chaſſe dans cette Foreſt il tomba au meſme lieu où elle eſt baſtie, entre les mains de quelques voleurs, comme il eſtoit écarté de ſa ſuite; & craignant, parce qu'ils ne le connoiſſoient pas, que ces brigans n'attentaſſent à ſa perſonne, il ſonna promptement de ſon cor; ce qui fit accourir auſſi toſt tous ſes gens tandis que ces voleurs s'enfuirent: & en memoire de ce qu'il auoit échappé ce danger, pour remercier Dieu il fit conſtruire cette Chapelle ſous le nom de S. Vincent, parce que ce fut le iour que l'Egliſe celebre la feſte de ce Bienheureux Martyr, que cét accident luy arriua: & fut alors cette Chapelle appellée S. Vincent de Montoüy, d'autant que de ce lieu l'on l'auoit ouy, & eſtoit-on venu à ſon ſecours. Elle eſt nommée encore S. Louys en beau lieu, par ce qu'elle eſt ſituée ſur vne petite eminence, où d'vn coſté elle a veuë ſur vne grande plaine, & du reſte enuironnée de bois de haute fuſtaye.

Dés ſa fondation Sainct Louys la dotta de deux muids deux ſeptiers de bled froment, à prendre ſur ſon Domaine de Melun, dont elle iouyt encore à preſent.

III. Elle eſt à la collation du Roy.

ELLE eſt à la collation du Roy, auquel outre vn grand nombre d'autres bienfaits, i'ay cette particuliere obligation de me l'auoir conferée il y a ſix à ſept ans, vacante par le deceds du R. P. Frere Pierre Pepin, duquel il a eſté parlé cy deſſus. Sadite Maieſté par vn ſurcroiſt de ſa bonté, & en memoire de Sainct Louys ſon Patron, & pour autres bonnes conſiderations l'a exemptée de toutes Decimes ordinaires & extraordinaires, par Arreſt de ſon Conſeil: grace & priuilege duquel elle iouyt.

Il y a grande deuotion en ce lieu, particulierement le iour de la feſte de ce Sainct Roy, où dés la veille iuſques au lendemain l'on y vient en pelerinage de dix & dou-

ze lieuës és enuirons ; & s'y trouue quelquefois plus de trois ou quatre mille personnes.

IV. Le Prieuré de Franchard.

LE Prieuré dit Nostre Dame de Franchard est encore vn lieu de deuotion situé en cette Forest, & esloigné de Fontainebleau d'vne lieuë ou enuiron, du costé du Village appellé Erbonne.

Il est fort ancien, comme il se void par ce qui reste de ses bastimens tous ruinez, particulierement la Chapelle qui estoit fort grande, de laquelle il n'y a plus que les murailles, auec vn petit retranchement qui sert maintenant de Chapelle.

I'apprends par quelques anciens memoires, que ce Prieuré a esté autrefois Conuentuel, dépendant de l'Abbaye de S. Euuert d'Orleans de l'Ordre des Chanoines Reguliers de Sainct Augustin. De fait il y a encore vn grand circuit qui a esté enuironné de murailles, auec apparence de Dortoir, & autres bastimens tous ruinez, que l'on tient estre arriué durant la guerre des Anglois en France. Au deuant de ce Prieuré prés de la porte est vne fontaine basse qui ne tarit point, & dont l'eau découle d'entre vn grand nombre de roches qui rendent ce lieu fort desert & affreux. Depuis enuiron cent ans ce Prieuré a tousiours esté conferé par le Roy.

V. Le Prieuré de S. Nicolas des Basses Loges.

A demy lieuë de Fontainebleau sur le finage de la Parroisse d'Auon, & dudit Fontainebleau, est situé le Prieuré de Sainct Nicolas, au lieu dit les Basses-Loges, dans le grand chemin de Paris à Moret. Il a esté fondé en l'an de grace mille trois cens dix, par Henry de Authey Sire de Lois, Chanoine de Roye en Vermandois, lequel y establit des Religieux de l'Ordre de la Charité Nostre Dame, vulgairement dits Billettes, qui y ont demeuré iusques en l'an mille six cens trente-quatre, que lesdits Billettes le cederent aux Peres Carmes, qui en prirent possession le quinziéme de Feurier audit an. Ce lieu est bien agreable, & d'vn grand circuit, quoy que la Chapelle soit petite, & qu'il y ayt peu de bastimens.

VI. L'Hermitage de la Magdelene.

L'HERMITAGE, dit de la Magdelene, demande encore icy place, parce qu'il est situé dans cette Forest, à vne petite lieuë de cette Maison Royale, sur vne pante qui descend sur le bord de la riuiere de Seine, & regarde delà l'eau le Village de Vulaine. Il a esté basty l'an mille six cens dix-huict, au lieu dit la Fontaine le Roy, par vn Gentilhomme Breton, lequel y demeura quelque temps, & se faisoit appeller le Cheualier de la Magdelene; alloit déchaussé, portant vne grande robbe grise, sur laquelle estoit vne Croix rouge. Les eaux depuis ont miné de sorte les bastimens de cét Hermitage, qu'il est maintenant en ruine, & est vn lieu fort agreable & d'vne belle veuë. Auparauant sa ruine, i'y ay veu, pendant plusieurs années, vne grande assemblée de peuple au iour de la Magdelene.

DES VILLAGES ET HAMEAVX Vsagers de la Forest de Fontainebleau.

CHAPITRE VII.

I. Noms des Villages & Hameaux vsagers.
II. Priuileges desdits vsagers.
III. Obligez en cas d'accident de feu en la Forest, de la secourir.
IV. Ils doiuent au Roy le droit d'Auenage.
V. Ils sont exempts de la Taille, & ne payent que le Taillon.



PREMIER que de donner fin à ce dernier Liure, i'ay creu estre à propos, apres auoir parlé de la Forest de cette Maison Royale, de faire icy vn Chapitre particulier des Villages & Hameaux qui ont droit d'vsage en ladite Forest, desquels voicy les noms:

I. Noms des Villages, & Hameaux vsagers.

HAVT, & bas Samois, auec ses dépendances.

Bois-le-Roy, & les Hameaux de Brosle, de Sarmese, la Caue, & la Ruelle.

Taumery, & les Hameaux de By, d'Effondré, Chantoiseau, & les Montsforts.

Veneux, & Nadon dépendans de la Parroisse de Moret.

Montigny sur Loin, & les Hameaux de Sorcque, & Houssot.

Bouron, & le Hameau de Marlotte.

Grez sur Loin.

Villers sur Grez, & Busseau qui est de la Parroisse.

Recloses, & le Hameau de la Vignette.

Vry, & le Hameau de Besonuille.

Achere, & le Hameau de Meun.

Erbonne.

Sainct Martin en Bierre, & Macherin.

Chailly, & les Hameaux de Barbison, & du Fay.

Villiers aux poires.

TOVS ces Villages & Hameaux vsagers, par octroys & priuileges donnez par plusieurs Roys, ont droit de mettre paistre en ladite Forest toute l'année, horsmis depuis la my-Auril, iusques à la my-Iuin, temps de fenaison, leurs bestes à cornes, dans les fustayes & vallées, exceptées les ventes, iusques à ce que par les Officiers, elles soient declarées en defense de se garentir du brou des fauues, & autres animaux. II. Priuileges desdits Vsagers.

Ils ont aussi droit de prendre le bois sec tiré au crochet, sans y pouuoir porter aucun ferrement, sur peine d'amende.

De plus, ils ont priuilege d'y mettre paistre leurs porcs és lieux susdits.

ET pour reconnoissance de ces octroys & priuileges, ils sont aussi obligez, en cas d'accident de feu en ladite Forest, au premier son de cloche ou de commandement, de se porter promptement pour l'esteindre. III. Obligez en cas d'accident de feu en la Forest de la secourir.

ITEM, sont encore tenus de payer au Roy, pour hommage & reconnoissance de ces bienfaits, chacun ménage vn boisseau d'auoine mesure de Melun, & vn double chacun; ce qui s'appelle droit d'Auenage, qui est receu IV. Ils doiuent au Roy le droit d'Auenage.

au nom du Roy par le Capitaine de la Forest.

V. Ils sont exempts de la Taille, & ne payent que le Taillon.

Et d'autant que lesdits Villages & Hameaux sont d'ordinaire en degast par le grand nombre des bestes fauues, & noires de ladite Forest, ils sont exempts de la Taille, & ne payent à sa Maiesté que le Taillon.

FIN.

Fautes suruenuës en l'impreßion.

Page 15. *ligne* 3. *lisez* de la fraicheur. *p.* 19. *l.* 3. *lis.* leurs promenades. *p.* 55. *l.* 20. *lis.* *Dapiferi.* *p.* 73. *l.* 25. *lis.* de Mortagne. *p.* 93. *l.* 28. *lis.* dessiné. *p.* 308. *l.* 23. *lis.* proüesses.





Extraict du Priuilege du Roy.

PAR Grace & Priuilege du Roy il est permis à Sebastien Cramoisy, Marchand Libraire Iuré en l'Vniuersité de Paris, & Imprimeur ordinaire du Roy, d'imprimer vn liure intitulé, *Le Tresor des merueilles de la Maison Royale de Fontainebleau*, &c. fait & composé par le R. P. PIERRE DAN, Bachelier en Theologie de la Faculté de Paris, Conseiller, Aumosnier & Chapellain ordinaire de sa Maiesté, & Ministre & Superieur du Conuent de la saincte Trinité fondé au Chasteau dudit lieu : & ce pendant le temps & espace de six années consecutiues : auec defenses à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer ou faire imprimer ledit liure, sous pretexte de déguisement, ou changement qu'ils y pourroient faire, à peine de confiscation, & de l'amende portée par ledit Priuilege. Donné à Paris le vingtiéme de Ianuier mil six cens quarante-deux. Signé, Par le Roy en son Conseil, CEBERET.

Approbation du Reuerendißime Pere General.

NOVS FRERE LOVYS, Docteur és Saincts Decrets, General & Grand Ministre de tout l'Ordre de la Saincte Trinité, & Redemption des Captifs, Commissaire & Visiteur Apostolique, specialement estably en tout iceluy par nostre S. Pere le Pape Vrbain Huictiéme, Conseiller & Aumosnier de sa Maiesté Tres-Chrestienne ; ayant veu & serieusement examiné le liure, qui porte pour titre, *Le Tresor des merueilles de la Maison Royale de Fontainebleau*, &c. fait & composé par nostre cher Confrere le Pere F. PIERRE DAN, Bachelier en Theologie de la Faculté de Paris, Ministre & Superieur de nostre Conuent de la Saincte Trinité, fondé au Chasteau dudit lieu, &c. Nous auons loüé en luy, & approuué sa curieuse recherche, qu'il fait paroistre pour la recommandation de cette Maison vrayement Royale : & permis par ces presentes de mettre au iour, & faire imprimer ledit liure. Donné en nostre Conuent des Mathurins de Paris dudit Ordre, sous nostre seing manuel, celuy de nostre Secretaire, & le contreseel de nostre generale Administration, ce 12. Ianuier 1642.

LOVYS General.

Du mandement de nostre Reuerendissime Pere General, RALLE Secretaire.